

L'IDÉAL
DE
S. FRANÇOIS D'ASSISE

PAR LE

P. HILARIN de Lucerne,
DES FF. MINEURS CAPUCINS
Docteur en théologie et Lecteur émérite.

TRADUIT DE L'ALLEMAND

Par le P. EUSÈBE de Bar-le-Duc,
Ex-Provincial du même Ordre.

TOME II



SOCIÉTÉ ET LIBRAIRIE
SAINT FRANÇOIS D'ASSISE
4, rue Cassette, PARIS VI^e

LIBRAIRIE
JULES DUCULOT, ÉDITEUR
GEMBLOUX (Belg.)

1924

L'IDÉAL
DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE
—
TOME II

L'IDÉAL
DE
S. FRANÇOIS D'ASSISE

PAR LE

P. HILARIN de Lucerne,
DES FF. MINEURS CAPUCINS
Docteur en théologie et Lecteur émérite.

TRADUIT DE L'ALLEMAND

*Par le P. EUSÈBE de Bar-le-Duc,
Ex-Provincial du même Ordre.*

TOME II



“SOCIÉTÉ ET LIBRAIRIE
SAINT FRANÇOIS D'ASSISE
4, rue Cassette, PARIS VI^e

LIBRAIRIE
JULES DUCULOT, ÉDITEUR
GEMBLOUX (Belg.)

1924

Nihil obstat.

Fr. BONAVENTURA a Carpentras,
Cens. dep.
Die 1 novembris 1923.

Imprimi potest.

Fr. ERNESTUS a S^o Stephano,
Min. Prov.
Lugduni, 5 novemb. 1923.

Imprimatur.

Max. Debois,
Vic. gen.
Namurci, 6 maii 1924.

L'IDÉAL DE SAINT FRANÇOIS

CHAPITRE XI LA JOIE FRANCISCAINE

La joie du *Poverello* et de ses disciples n'est pas une vertu particulière, mais bien le parfum de toutes les vertus que nous avons considérées jusqu'ici ; c'est la vie franciscaine avec le charme de son printemps perpétuel et de sa limpide et radieuse atmosphère. Elle constitue par cela même un des caractères de l'idéal franciscain et elle forme aussi le cadre qui convient à cet idéal.

I. — *François*, au témoignage des *Trois compagnons*, était d'un naturel gai et enjoué (1). La gaieté, peut-on dire de lui, il l'avait apprise sur les genoux de sa mère. Originaire de la Provence, ce pays de l'entrain, de la musique et des chants, Donna Pica lui avait façonné un cœur si jovial que le tempérament taciturne, calculateur et dur de son père Pierre Bernardone ne l'assombrit jamais du plus léger nuage. Il partagea, il est vrai, avec ce dernier les soins du commerce, mais il ne perdit rien de sa bonne humeur. Prudent et habile dans les affaires, ce fils de marchand conserva son âme ensoleillée et

(1) « Naturaliter erat hilaris et iocundus ». *Tres Socii*, n. 4.

resta « un adolescent heureux de vivre, plein de gaieté, aimant beaucoup les jeux et les chants » (1).

« *La gaia scienza* : le gai savoir » des troubadours le charma d'abord beaucoup, étant donnée la façon dont il envisageait l'existence. Toutes les cours, grandes et petites, toutes les villes et toutes les bourgades de l'Italie retentissaient alors des vers et des mélodies des trouvères ou jongleurs, poètes musiciens qui chantaient les exploits chevaleresques. C'est avec de tels joyeux compagnons que François établit lui-même une « cour » dans sa ville natale. Il se fit confectionner un costume de jongleur où le drap le plus fin s'unissait à l'étoffe la plus commune (2), puis, un sceptre en main, il alla, comme roi de la jeunesse, de fête en fête avec ses amis (3), s'efforçant d'être au premier rang dans les jeux, les plaisanteries et les chansons (4).

Tout en badinant, il montrait une sainte gravité. Il aspirait à devenir chevalier, voire même prince, et on ne se faisait pas alors l'idée d'une chevalerie qui aurait exclu les manières enjouées. Partout où nous rencontrons des cours et des tournois de chevaliers, nous trouvons les musiciens de la cour et de la chevalerie. Les chevaliers eux-mêmes se faisaient un honneur de manier la vielle avec autant d'habileté que l'épée. La gaieté apparaissait

(1) « *Hic postquam fuit adultus et subtilis ingenii factus, artem patris, id est negotiationem exercuit. Sed dissimiliter valde, quoniam ipso hilarior et liberalior, deditus iocis et cantilenis... iuvenis iocusus* ». *Tres Socii*, n. 2, 3.

(2) « *In eodem indumento pannum valde carum panno vilissimo consuefaciebat* ». *Tres Socii*, n. 2.

(3) THOM. CEL. I, n. 1-3; II, n. 7. *Tres Socii*, n. 1-2.

(4) « *Admirationi omnibus erat, et in pompa vanae gloriae praeire caeteros nitebatur, in iocis, in curiosis, in scurrilibus et inanibus verbis, in cantilenis* ». THOM. CEL. I, n. 2.

vraiment comme la première des qualités du chevalier. (1)
 « Le nouveau chevalier doit être gai, lisons-nous dans une instruction sur la chevalerie ;

Car, d'armes est li mestier tiex,
 Bruit es chans et joie à l'ostel. (2)

François en était si profondément convaincu que la prison et les chaînes ne lui enlevèrent rien de son enjouement. Alors qu'il était retenu captif à Pérouse avec des chevaliers de sa ville natale et que tous s'abandonnaient à la tristesse et à la mauvaise humeur, il fut seul à garder son inaltérable entrain (3).

Sa conversion à la chevalerie du Christ n'altéra pas cet état d'âme, mais elle le transforma, en lui donnant un caractère tout spirituel et surnaturel, et, par le fait même, elle l'éleva puissamment. À chaque pas en avant qu'il fit dans sa nouvelle vocation, ses biographes enregistrent un accroissement toujours plus marqué de sa joie intérieure. Ils rapportent la vision dans laquelle, pour la première fois, François se reconnut appelé à devenir le chevalier du Christ et ils ajoutent : « Il fut rempli d'un tel bonheur qu'il ne se tenait plus de joie et que, malgré lui, il en laissait parvenir quelque chose aux oreilles du monde » (4). Ils racontent comment, pour manifester ses

(1) *Das Ritterwesen des Mittelalters nach seiner politischen und militärischen Verfassung.* Traduction de l'ouvrage français que nous n'avons pu trouver, de M. DE LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, avec notes, additions et préface par KLÜBER, Nürnberg, 1786. I vol. 417.

(2) *Ibid.*

(3) « Non videbatur tristari, sed quodammodo iucundare... laetabatur in carcere constitutus ». *Tres Socii*, n. 4.

(4) « Tantoque deinceps repletus est gaudio, quod non se capiens prae laetitia, etiam nolens ad aures hominum aliquid eructabat ». *TiOM. CEL.* I, n. 7.

sentiments chevaleresques envers Dieu, il témoigna aux lépreux une héroïque charité et comment il fut transporté de joie, en se livrant à une occupation qui est, humainement parlant, dégoûtante et insupportable. (1) Leur récit nous apprend la manière dont le céleste Suzerain fit connaître à son futur chevalier les services qu'il attendait de lui et il signale l'ineffable sentiment de joie divine qui s'empara alors de François. (2) Enfin, ces auteurs nous le montrent, une fois qu'il est armé chevalier du Christ, allant et chantant en français ses spirituelles chansons d'amour. « Des brigands se précipitèrent sur lui, en lui demandant d'une voix terrible qui il était. « Je suis le hérault du grand Roi, répondit-il d'une voix assurée. Que me voulez-vous ? » Mais eux le frappèrent et le précipitèrent, en ricanant, dans un fossé profond, rempli de neige : « Restes-y, pauvre hérault de Dieu ! » A force de se tourner et de se retourner, il parvint à se dégager. Quand les brigands se furent éloignés, il sortit du fossé et, débordant d'allégresse, il se mit à faire retentir les bois des louanges du souverain Créateur ». (3)

(1) « In hiis, quae prius horrebas, hauries magnam dulcedinem et suavitatem immensam. Gavisus ergo in hiis et in Domino confortatus ». *Tres Socii*, n. 11.

(2) *Tres Socii*, n. 13.

(3) « Cum per quamdam silvam laudes Domini lingua francigena decantaret, latrones super eum subito irruerunt. Quibus ferali animo eum quis esset interrogantibus, confidenter vir Dei plena voce respondit dicens : Praeco sum magni Regis, quid ad vos ? At illi percutientes eum in defosso loco pleno magnis nivibus proiecerunt dicentes : Jace, rustice praeco Dei ! Ipse vero se huc atque illuc revolvens, nive a se discussa, illis recendentibus, de fovea exilivit et magno exhilaratus gaudio coepit alta voce per nemora laudes Creatori omnium personare ». THOM. CEL..I, n. 16.

Sa vie tout entière fut dès lors en parfaite harmonie avec ce ton fondamental de la joie. Thomas de Celano nous en est un sûr garant : « Le Saint, dit-il, s'appliquait à vivre toujours dans la joie du cœur, à conserver l'onction de l'esprit et l'huile de l'allégresse. Il évitait avec le plus grand soin la maladie si funeste de la mélancolie. — Il demeurait donc inébranlable et joyeux, chantant dans son cœur, pour lui et pour Dieu, des cantiques d'allégresse » (1). Il s'efforçait avant tout et sans relâche de garder, au dedans comme au dehors, la joie spirituelle (2). Quand il se trouvait au milieu de ses Frères, il savait aussi donner le ton d'une gaieté si pure et l'y faire résonner dans une si pleine mélodie que l'on se sentait transporté dans une région presque céleste. La même note joyeuse ajoutait son agrément aux relations du Saint avec ses semblables. Sa prédication de la pénitence était elle-même le cantique d'une âme en fête (3), et sa seule présence, son apparition mettait en liesse toutes les classes de la société (4).

La joie transfigurait jusqu'aux *larmes* qu'il répandait continuellement, en pensant à la Passion du Sauveur et à ses péchés qu'il regardait comme graves et innombrables. Saint Bonaventure fait ressortir ce trait du caractère de François, quand il écrit : « Jamais il ne cessa de purifier son âme par une pluie de larmes, soupirant après les splendeurs de la lumière surnaturelle et faisant

(1) THOM. CEL. I, n. 93; II, n. 125.

(2) « In hoc autem summum et praecipuum studium habuit beatus Franciscus, ut extra orationem haberet continue interius et exterius laetitiam spiritualem ». *Spec. perf. c. 95.*

(3) « Cum magno fervore spiritus et gaudio mentis coepit omnibus poenitentiam praedicare ». THOM. CEL. I, n. 23.

(4) *Ibid.* n. 36 sq.

peu de cas de la perte des yeux du corps. S'il versait un torrent de pleurs, il était cependant rempli d'une joie toute céleste qui s'épanouissait dans son âme et sur son visage. Sa conscience était pure et sainte, et l'huile de la joie l'inondait à tel point que son esprit se plongeait constamment en Dieu et que les œuvres du Seigneur le tenaient dans une jubilation ininterrompue. (1) Thomas de Celano dit de son côté : « La très suave mélodie qui chantait en son cœur se traduisait au dehors par des accents français, et le divin murmure que son oreille percevait en lui-même devenait sur ses lèvres un chant d'allégresse en langage du pays de France ». (2) Le même auteur ajoute : « Parfois, nous l'avons vu de nos yeux, il ramassait par terre un morceau de bois, le plaçait sur son bras gauche, puis prenant dans sa main droite une baguette qu'un fil maintenait courbée, il la promenait sur le bois (à la façon des troubadours) comme sur une viole. Par ses gestes, il semblait s'accompagner lui-même, pendant qu'il chantait en français les louanges de Dieu. Cette exaltation finissait souvent dans les larmes et cette joie se terminait dans la contemplation de la Passion du Christ » (3).

La joie adoucissait et sanctifiait ses propres *souffrances* et ses *maladies*. Les *Trois Compagnons* en font la remarque : « Son cœur exultait dans le Seigneur, parce que, malgré la faiblesse et l'accablement de son corps, il était encore en état de supporter pour le Seigneur toutes

(1) *Legenda minor*, ed. a PP. Collegii S. Bonaventurae, Quaracchi, 1898, 236.

(2) « Dulcissima melodia spiritus intra ipsum ebulliens exterius gallum dabat sonum, et vena divini susurri, quam auris eius suscipiebat furtive, gallicum erumpebat in iubilum ». THOM. CEL. II, n. 127.

(3) *Ibid.*

les peines et toutes les amertumes » (1). Alors même que ses souffrances devenaient un vrai martyre, il les endurait de bon cœur et restait souriant et plein d'allégresse (2).

Une fois seulement, aux approches de la mort, sa gaieté habituelle sembla vouloir l'abandonner. Torturé par d'indicibles souffrances, il soutint la lutte toute une nuit et conjura le Christ dans une ardente prière de lui conserver jusqu'à la fin sa chevaleresque bravoure. Il entendit alors une voix lui adresser ces consolantes paroles : « Réjouis-toi, car la maladie est le gage de mon royaume et la patience te vaut de pouvoir attendre, en toute sécurité et certitude, l'héritage de ce royaume ». Le matin venu, son âme s'envola bien haut et il composa son *Cantique des créatures* (3), « qui unit dans l'âme croyante et amie de Dieu toutes les joies naturelles et surnaturelles, les fait monter vers le ciel comme les eaux limpides d'une source jaillissante et chantante, et les verse dans l'océan de la gloire divine et de l'éternelle félicité » (4).

Il se fit encore chanter à plusieurs reprises ce Cantique des créatures, pendant les derniers jours de son pèlerinage terrestre (5). Et comme Frère Elie lui donnait doucement à entendre qu'on pourrait mal interpréter une telle façon de se préparer à la mort, il répondit, en

(1) *Tres Socii*, n. 22.

(2) « O martyr et martyr, qui ridens et gaudens libentissime tolerabat, quod erat omnibus acerbissimum et gravissimum intueri ». THOM. CEL. I, n. 107.

(3) THOM. CEL. II, n. 213.

(4) PAUL WILHELM VON KEPPLER : *Mehr Freude*. Fribourg-en-Br. 1909, 122.

(5) THOM. CEL. I, n. 109. *Spec. perf. c. 121.*

souriant : « Frère, laisse-moi me réjouir dans le Seigneur, et en chantant ses louanges, et en supportant mes infirmités ; car, par la grâce du Saint-Esprit, je suis si étroitement uni à mon Seigneur qu'en raison de sa miséricorde je puis bien m'abandonner à l'allégresse dans le Très-Haut » (1). Quelques heures avant d'expirer, il ramassa les forces qui lui restaient et il entonna le Psaume CXLII : « De ma voix, j'ai crié vers le Seigneur ; de ma voix j'ai supplié le Seigneur ». (2) Quand il l'eut achevé, le soir tombait et le jour de sa vie était à son déclin. C'est en chantant qu'il entra dans son éternité.

Le célèbre maître Zurbaran (1598-1662) a peint saint François, méditant devant une tête de mort. Depuis lors, les tableaux et les images le représentent si souvent dans cette attitude qu'on croirait qu'elle est son trait distinctif. Mais il y a là un travestissement du Saint dans sa vie et dans sa mort. Sa vie ne fut qu'un hymne de joie et il chanta à « sa sœur la mort » la dernière et si émouvante strophe de son *Cantique des créatures*. Il fut un virtuose de la joie, un homme toujours joyeux, si bien que l'histoire aurait de la peine à lui trouver un émule et si elle ne l'avait pas surnommé le « Pauvre » d'Assise, elle devrait l'appeler « le joyeux » François.

Le Saint empreignit dans son Ordre ce même esprit de joie. Le premier âge franciscain ne fut qu'une mélodie, pleine de délices spirituelles. On est absolument charmé, quand on parcourt ce Paradis, ayant en main les *Fioresetti* dont la poésie est ici plus historique que l'histoire elle-même ne pourrait l'être. Mais les plus anciennes

(1) *Spec. perf. ibid.*

(2) THOM. CEL. I, n. 109.

biographies et chroniques de l'Ordre nous apprennent à leur tour que la famille franciscaine vivait constamment dans une joie presque céleste. C'est là un fait si évident, si connu, qu'il est inutile d'en parler plus longuement.

Familiarisé comme il l'était avec les voies de la vie spirituelle, François savait précisément que *la joie est indispensable au religieux*. Il la regardait comme le plus sûr rempart contre les mille embûches de l'ennemi. (1) Il avait coutume de dire : « Quand le diable a pu ravir à un serviteur de Dieu la joie de l'âme, il est au comble de ses vœux. Il porte avec lui une poussière qu'il peut, à son gré, souffler dans les recoins de la conscience pour obscurcir le clair regard de l'esprit et l'éclat d'une vie pure ; mais quand le cœur est plein de la joie spirituelle, c'est en vain que le serpent répand son venin mortel. Les démons n'ont aucune prise sur le serviteur du Christ qu'ils voient rempli d'une sainte allégresse. Si, au contraire, son âme est éprouvée, désolée, chagrinée, elle se laissera facilement absorber par la tristesse ou entraîner vers les vaines joies » (2).

Mais, pour notre Saint, la joie intérieure de l'âme ne suffisait pas. Ses Frères devaient aussi se montrer pleins d'allégresse *dans tout leur extérieur et dans toute*

(1) « Tutissimum remedium contra mille inimici insidias vel astutias laetitiam spiritualem sanctus iste affirmabat ». THOM. CEL. II, n. 125.

(2) « Tunc potissimum exsultat diabolus, cum gaudium spiritus servo Dei potest subripere. Pulverem portat, quem quantumlibet parvis aditibus conscientiae possit iniicere, mentisque candorem et vitae munditiam sordidare. Sed laetitia spirituali corda replente, in vanum effundit serpens letale venenum. Non possunt daemones offendere Christi famulum, ubi eum viderint sancta iucunditate repletum. Quando vero flebilis est animus, desolatus et moerens, facile vel absorbetur tristitia vel ad gaudia vana transmittitur ». *Ibid.*

leur conduite. Il était sur ce point d'une sévérité inflexible.

Un jour qu'il vit un de ses compagnons montrer un visage triste et morose, il lui dit un peu rudement : « Il ne convient pas qu'un serviteur de Dieu donne aux hommes le spectacle de la tristesse ou du trouble, mais, au contraire, celui de la constante affabilité. Examine tes offenses dans ta cellule et, devant Dieu, pleure et gémis. Puis, de retour parmi tes Frères, laisse là ta tristesse et prends le même air que les autres ». (1) Il se tourna ensuite vers les autres Frères et ajouta : « Ceux qui sont jaloux du salut des hommes me haïssent fort et, parce qu'ils ne parviennent pas à m'enlever la joie, ils s'efforcent de jeter le trouble dans mes compagnons » (2).

C'est pour cette raison qu'il fit toujours de la gaieté dans les rapports mutuels un des points du programme de son Ordre. Se rappelant le conseil de l'Evangile : « Ne prenez pas un air sombre, comme font les hypocrites » (3), il écrit déjà dans sa première Règle : « Et que les Frères aient soin de ne pas paraître tristes et sombres comme des hypocrites, mais qu'ils se montrent joyeux dans le Seigneur, avec un visage gai et rempli d'une avenante amabilité » (4). Il attachait

(1) « Non decet servum Dei tristem vel turbulentum se monstrare hominibus, sed semper honestum. Offensas tuas in tuo cubiculo discute, et coram Deo tuo lacrimare et ingemisce. Cum redis ad fratres, moerore deposito, caeteris confirmare ». *Ibid.* n. 128. Cf. *Spec. perf.* c. 96.

(2) « Multum invident mihi aemuli salutis humanae, et semper conantur quem in me non possunt, in sociis conturbare ». *Ibid.*

(3) MATT. VI, 16. C'est aux Pharisiens que le Christ applique l'épithète d'hypocrites.

(4) « Et caveant fratres, quod non se ostendant tristes extrinsecus et nubilosos hypocritas; sed ostendant se gaudentes in Domino et hilares et

une telle importance à cette recommandation qu'il la fit consigner par écrit dans un Chapitre général, afin d'imprimer ce caractère de la joie dans l'esprit de toute l'assemblée (1).

Et de fait, les Chapitres de l'Ordre furent, d'après un témoin oculaire, Jourdain de Giano, des solennités de joie fraternelle (2). Le Cardinal Jacques de Vitry va plus loin encore et dit : « Les hommes de cette religion se réunissent une fois par an avec un grand profit, dans un endroit déterminé, pour se réjouir et faire fête ensemble dans le Seigneur » (3).

Non contents de se réjouir eux-mêmes dans le Seigneur, les Frères devaient être pour le monde des *messagers de joie, des porteurs de joie, des dispensateurs de joie*. Leur apostolat avait pour but en grande partie d'exciter par leurs paroles, leurs cantiques et leurs exemples, le peuple à la vraie joie et de le mettre en belle humeur. C'est en prêchant et en chantant qu'ils devaient parcourir le monde. Tout en annonçant le « joyeux message » ces chevaleresques troubadours

convenienter gratiosos ». *Regula I*, c. 7. *Opusc.* éd. LEMMENS, 34. BOEHMER, 8. KYBAL (*Die Ordensregeln des hl. Franz von Assisi*, Leipzig-Berlin, 1914, p. 13) considère ce passage comme un point essentiel de la Règle primitive des Franciscains.

(1) « Tantum autem diligebat virum spirituali laetitia plenum, quod pro generali commonitione in quodam capitulo scribi fecit haec verba : Caveant fratres ne se ostendant extrinsecus nubilosos... ». THOM. CEL. II, n. 128.

(2) « Quanta autem tunc temporis (au Chapitre des Nattes, en 1221) inter fratres fuerit caritas, patientia, humilitas, et obedientia et fraterna iocunditas quis valet explicare ? » IORD. A IANO, n. 16.

(3) « Homines autem illius religionis semel in anno cum multipli lucro ad locum determinatum convenient ut simul in Domino gaudeant et epulentur, et consilio bonorum virorum suas faciant et promulgent institutiones sanctas et a domino papa confirmatas ». *Epistula data Ianuae a. 1216*, Octobr. dans BOEHMER : *Analekten*, 98.

avaient pour rôle de publier les louanges du Seigneur. (1) Car, ainsi que le disait encore saint François sur son lit de mort : « Que sont les Frères, sinon les jongleurs de Dieu qui doivent exciter et porter à la joie spirituelle le cœur des hommes ? » (2)

II. — Nous avons considéré jusqu'à présent la joie franciscaine dans ses manifestations. Essayons de nous en faire découvrir *le secret* par saint François. Car, on se demande toujours quels sont le *caractère* particulier de la gaieté franciscaine et la *source* cachée d'où elle découle.

Et d'abord, il est clair, d'après l'exposé précédent, qu'il ne s'agit pas ici des faux plaisirs, bruyants ou sensuels. Toujours le Saint recommande *la joie spirituelle* ou *la joie de l'esprit*, et autant il la recherchait avec ardeur, autant il se mettait en garde contre toute joie déplacée (3). Il tenait pour un désordre non seulement qu'un religieux trouvât de la satisfaction dans les jouissances terrestres et dans la vaine gloire (4), mais encore qu'il prît plaisir à des rires et à des bavardages insipides. Lui qui était amoureux de toute bienséance et de toute perfection, il appelait cela non pas joie de l'esprit, mais

(1) « ut irent per mundum praedicando et cantando Laudes Domini. Dicebat enim, quod volebat, ut ille qui sciret, praedicaret populo, et post praedicationem omnes cantarent simul Laudes Domini tanquam ioculatores Domini ». *Spec. perf. c. 100.*

(2) « Quid enim sunt servi Dei, nisi quidam ioculatores eius (Domini) qui corda hominum erigere debent et movere ad laetitiam spirituale ? » *Ibid.*

(3) « Verum spiritualem amplectens laetitiam, ineptam studiose vitabat, sciens ferventer diligendum. quod perficit, nec minus vigilanter, quod inficit, fugiendum ». *THOM. CRL. II, n. 130.*

(4) *Ibid. n. 130 sq.*

légèreté et folie (1). Il dit formellement aux siens : « Bienheureux le religieux qui n'a de plaisir et de joie que dans les saints discours et dans les œuvres du Seigneur, et qui, par là, conduit les hommes à l'amour de Dieu dans la joie et l'allégresse. Et malheur au religieux qui se délecte dans des paroles oiseuses et vaines, et qui, par ce moyen, porte les hommes à rire » (2).

Non, François n'oubliait pas que l'homme est composé d'une âme et d'un corps, et que l'esprit est entravé dans ses joyeuses ascensions vers Dieu, quand le corps lui refuse son aide. Nous avons vu plus haut combien il était indulgent, malgré la rigueur de ses austérités, et combien souvent il recommandait miséricordieusement de secourir « le frère le corps », afin qu'il soit le serviteur docile de l'âme (3). Le Provincial Pierre de Teukesbury ne se comporta-t-il pas en vrai Franciscain, quand il fit cette remarque : « Trois choses sont nécessaires à la santé du corps : la nourriture, le sommeil et la récréation », et quand il ordonna à un Frère, atteint de mélancolie, d'aller boire pour pénitence un verre d'excellent vin ? « Mon très cher Frère, ajouta-t-il, ta

(1) « Non quod intelligendum sit vel credendum, quod pater noster omnis maturitatis et honestatis amator voluerit hanc laetitiam ostendi per risum vel etiam per minimum verbum vanum, quum per hoc non laetitia spiritualis sed vanitas et fatuitas potius ostendatur, imo et in servo Dei risum et verbum otiosum singulariter abhorrebat ». *Spec. perf.* c. 189.

(2) *Beatus ille religiosus, qui non habet iucunditatem et laetitiam nisi in sanctissimis eloquuis et operibus Domini et cum his perducit homines ad amorem Dei in gaudio et laetitia. Et vae illi religioso, qui delectat se in verbis otiosis et inanibus et cum his perducit homines ad risum*. *Verba admonit. Opusc.* éd. LEMMENS, 15, n. 21. BOEHMER, 47, n. 20.

(3) Cf. sup. Chap. X, Tom. I, p. 374.

conscience serait certainement meilleure, si tu recevais souvent une pareille pénitence » (1).

François recourait aussi de préférence à la musique et au chant pour se délasser le corps et l'âme. Ainsi, étant gravement malade des yeux, il appela un jour un de ses compagnons qui, dans le siècle, avait été cithariste et il lui dit : « Je désire que tu emprunes une cithare en secret et que tu improvises devant moi un beau cantique ; ce sera une consolation à mon frère le corps qui souffre de tant de douleurs ». Le Frère répondit : « Je suis bien embarrassé, car je crains que les hommes ne voient là une marque de légèreté d'esprit ». — Alors, mon Frère, n'en parlons plus, répliqua le Saint. Il est bon de s'imposer des sacrifices pour sauvegarder sa réputation ». Mais, la nuit suivante, tandis que le Saint veillait et méditait les divins mystères, l'harmonie admirable et la très suave mélodie d'une cithare vint frapper ses oreilles. Il ne voyait personne, mais le son arrivait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, comme si le cithariste faisait de rapides évolutions. L'âme ravie en Dieu, le saint Père, à ces accords mélodieux, fut rempli d'une telle joie et suavité qu'il se croyait dans l'autre monde (2).

La musique et le chant jouèrent en général un grand rôle au premier âge de l'Ordre des Mineurs (3). François

(1) « *Frater Petrus de Teukesbury, minister Alemanniae... dixit fratri praedicatori : Tria sunt necessaria ad salutem temporalem : cibus, somnus et iocus. Item iniunxit fratri melancholico, ut biberet calicem plenum optimo vino pro poenitentia, et cum ebibisset, licet invitissime, dixit ei : Frater carissime, si haberes frequenter talem poenitentiam, haberes utique meliorem conscientiam.*

(2) THOM. CEL. II, n. 126.

(3) Cf. FELDER : *Geschichte der wissenschaftlichen Studien im Franziskanerorden bis um die Mitte des XIII Jahrhunderts*. Fribourg-en-B.

et ses fils cultivèrent partout et sous toutes ses formes le chant spirituel : choral, hymnes et proses, cantilènes à une ou plusieurs voix, poésies rimées en latin ou en langue vulgaire. C'est là ce qui a valu à l'Ordre les sympathies d'une époque où l'on n'entendait que musique et que chant ; c'est là aussi ce qui nous explique pourquoi plus d'un troubadour fameux a tenu à prendre place dans le chœur des pauvres chantres de Dieu ; comment sa muse qui jusque-là s'était contentée de célébrer la beauté éphémère et les frivoles avantages de la femme, se retrempe dès lors à la source de l'éternel amour et chanta la tendre Fille de Dieu.

Mais il ne faut pas se lasser de l'affirmer : François n'a cultivé le chant *spirituel* qu'en vue de la joie *spirituelle*. Nous l'avons suffisamment démontré. Toujours il se donna pour le gai musicien du Seigneur et toujours il regretta que les instruments de musique fussent employés à d'autres fins qu'à la seule louange de Dieu (1). Il appelait aussi ses fils les joyeux musiciens du Seigneur, parce qu'ils accordaient la harpe des troubadours profanes pour la mettre au service de la piété et de l'amour de Dieu (2). Ainsi il est dit de Frère Junipère : « C'était un remarquable jongleur de Dieu parce que, souvent, jaillissaient de ses lèvres des paroles brûlantes à la louange du Seigneur » (3). Et de Frère Egide : « Ce saint homme

Herder, 1904, p. 426-447. Traduction française du P. EUSÈBE DE BAR-LE-Duc, p. 441-462.

(1) « Vocavit unum de sociis, qui fuerat in saeculo citharista, dicens : *Frater*, filii saeculi huius divina non intelligunt sacramenta. Instrumenta quippe musica, divinis quondam laudibus deputata, in aurium voluptatem libido humana convertit ». THOM. CEL. II, n. 126.

(2) Cf. sup. II, p. 18.

(3) « *Frater Juniperus egregius Domini ioculator, quia calida saepe*

était toujours gai et enjoué. S'entretenait-il avec quelqu'un des paroles de Dieu, il était rempli d'une joie étonnante. Dans ses transports de jubilation, il biaisait des brins de paille, des pierres, et il faisait d'autres choses semblables, emporté qu'il était par un mouvement de dévotion admirable. Mais lorsqu'il était favorisé d'une grâce aussi merveilleuse, il lui semblait amer de quitter Dieu pour s'occuper de son corps et il aurait voulu pouvoir vivre de feuilles d'arbres, afin de ne pas perdre, ne fût-ce qu'une heure, le bienfait de converser avec Dieu. Quand enfin, il revenait au milieu de ses Frères, il s'avancait, l'âme débordante de joie et d'allégresse, louant et bénissant Dieu, et il s'écriait : Non, la langue ne peut proclamer ; ni l'écriture, exprimer ; ni le cœur de l'homme, comprendre la félicité que le bon Dieu a préparée à ceux qui l'aiment » (1).

Semblablement, la joie devenait pour saint François une prière, et la prière, une source débordante de joie toujours renouvelée. Aussi dès qu'il s'apercevait que les sombres nuages de la mélancolie commençaient à

verba de Domino eructabat ». THOM. CEL. : *Vita S. Clarae*, c. 6. n. 51. *Acta Sanct. Augusti t. II*, p. 764.

(1) « Semper quidem vir sanctus iucundus existebat et alacer ; et si aliquando cum aliquo de verbis Domini loquebatur, miro repletus gaudio, devotissime respondebat, totusque ignitus existens in iubilo paleas osculabatur et lapides, ac mirandae devotionis motu similia faciebat. Cum autem in tam mirabili gratia perseveranti sibi nimis videbatur amarum eam utcumque relinquere et redire ad corporis humanitatem, scilicet ad comedendum tempore opportuno, cupiebat posse vivere de foliis arborum, ut posset conversationem hominum effugere, et ex hoc cedere gratiae etiam ad horam minime cogeretur. Quando autem ad fratres suos revertebatur, veniebat alacer et exultans, laudans Deum et benedicens et dicebat : Nec lingua potest dicere, nec littera exprimere, nec in cor hominis ascendere, quae bonus Deus his, qui eum volunt diligere, praeparavit ». *Vita fr. Aegidii. Anal. franc.*, III, 105 sq.

descendre sur son âme, il recourait bien vite à la prière pour retrouver son entrain habituel (1). Il recommandait de même à ses Frères de se tourner promptement vers Dieu, quand ils étaient en proie à un accès de tristesse. Il leur disait en effet : « Lorsqu'un serviteur de Dieu ressent un trouble quelconque, comme cela peut arriver, il doit sur le champ se lever, prier et demeurer en présence du Père tout-puissant jusqu'à ce qu'il lui ait rendu sa joie salutaire. Mais s'il persiste dans cette tristesse, alors se développera en lui le mal babylonien qui, s'il n'est chassé par les larmes, produit dans son cœur une rouille tenace » (2).

Nous savons maintenant en quoi surtout consiste la joie franciscaine et d'où elle procède. François et ses Frères se réjouissaient de la grandeur et de la bonté de Dieu qui se manifestent dans toute créature, mais qui se révèlent à l'âme surtout dans la prière et dans la vie intime avec le Créateur. La joie franciscaine est une joie en Dieu, avec Dieu et par Dieu : c'est une *joie divine*.

Elle se présente en outre comme étant la *joie de la pauvreté*. L'histoire n'a qu'une voix pour attester que les Franciscains furent constamment heureux au-delà de toute expression, non seulement malgré leur pauvreté, mais à cause même de leur pauvreté. Les auteurs ne

(1) « *Morbum accidiae pessimum summa cura vitabat, ita ut cum vel parum menti illapsum sentiret, ad orationem citissime curreret* ». THOM. CEL. II, n. 125.

(2) « *Servus Dei pro aliquo, ut assolet, conturbatus illico surgere ad orationem debet, et tamdiu coram summo Patre persistere, donec reddat ei sui salutaris laetitiam. Si enim in moestitia fecerit moram, adolescat babylonicum illud, quod tandem nisi per lacrimas expurgetur, mansuram generabit in corde rubiginem* ». THOM. CEL. II, n. 125.

peuvent parler du dénûment de François et de ses Frères, sans ajouter que la joie les accompagnait partout, à la suite de Dame Pauvreté. Ils racontent comment François et ses trois premiers disciples s'établirent près de l'église ruinée de la Portioncule et s'y bâtirent une misérable cabane, et ils ajoutent : « Ils étaient unis tous les quatre dans la jubilation et l'allégresse sans limite de l'Esprit-Saint » (1). Ils rapportent ensuite les premiers essais de mission du Saint et de ses compagnons, et ils remarquent : « Tandis qu'ils allaient vers la Marche d'Ancône, ils poussaient des cris d'allégresse dans le Seigneur et le Saint chantait ses louanges, en français, d'une voix haute et claire, bénissant et glorifiant la bonté du Très-Haut. Ils étaient radieux comme s'ils avaient trouvé un magnifique trésor dans le champ évangélique de Madame la Pauvreté, pour l'amour de qui ils méprisaient de grand cœur les biens temporels et les regardaient comme un vil fumier (2). Ils déclaraient que les Frères se contentaient d'un méchant froc, d'une corde et des chausses, et ils glissent cette remarque, pleine de psychologie : « Comme les Frères ne possédaient et n'aimaient rien en dehors de la très haute pauvreté, ils ne craignaient pas non plus de perdre quelque chose » (3). Plus loin, ils nous montrent comment la gaieté du *Poverello* lui attirait sans cesse de nouveaux amis (4), et comment ceux-ci, à leur tour, se livraient à la joie, après s'être dépouillés de tout : « La pauvreté leur faisait goûter une joie sans mesure,

(1) *Tres Socii*, n. 32.

(2) *Ibid.* n. 33.

(3) *Ibid.* n. 39.

(4) *Ibid.* n. 41.

car ils n'ambitionnaient pas les richesses et n'avaient que du mépris pour les choses passagères. Leur âme était épanouie dans le Seigneur et rien ne venait altérer l'heureuse paix qui régnait entre eux (1). Ils nous permettent de jeter un regard sur la vie intime des Frères avec Dame Pauvreté et ils confessent : « C'était pour eux un grand sujet d'allégresse de ne rien voir et de ne rien posséder qui pût flatter l'esprit ou la chair. Alors ils commencèrent à connaître intimement la sainte pauvreté. Remplis de consolation au milieu du plus complet dénûment, ils résolurent de lui rester fidèles partout et toujours. Et parce qu'ils étaient affranchis de toute sollicitude terrestre, la consolation divine était leur unique joie. Ils s'affirmirent dans la volonté de ne jamais s'arracher aux embrassements de la pauvreté, quelles que pussent être leurs tribulations ou leurs tentations » (2).

Leur attente et leurs vœux se réalisèrent. « Les épousailles de l'Ordre avec la pauvreté furent, à vrai dire, une sorte de noce perpétuelle, qui se déroula au milieu de la jubilation et des chants » (3). Ce n'est pas seulement dans l'Ombrie et dans l'Italie centrale, l'insouciante patrie de l'Ordre, non, c'est partout que la pauvreté et la joie accompagnent les Frères. Nous les voyons bientôt

(1) *Ibid.* n. 45.

(2) « Erat eis exultatio magna, cum nihil viderent vel haberent quod eos posset vane seu carnaliter delectare. Cooperunt propterea cum sancta paupertate ibidem habere commercium, et in defectu omnium, quae sunt mundi, nimium consolati disponebant, sicut ibi erant, ei ubique perpetuo adhaerere. Et quia deposita omni sollicitudine terrenorum, sola eos divina consolatio delectabat, statuunt et confirmant, nullis tribulationibus agitati, nullis impulsu temptationibus. ab eius amplexibus resilire ». THOM CEL. I, n. 35.

(3) KEPPLER. *Ibid.* 121.

franchir le Tyrol du Sud et, par le Brenner, pénétrer en Autriche, en Allemagne et en Hongrie. Ils ont pour compagnie inséparable, le long du chemin, la pauvreté joyeuse. Alors même qu'ils ne trouvent qu'un morceau de pain et quelques raves pour ne pas succomber à la faim, la joie la plus profonde ne les abandonne pas (1).

Il en fut de même en Angleterre. Il arriva souvent que les Frères, envoyés par saint François dans ce pays, n'eurent qu'un épais bouillon de bière pour apaiser leur faim et leur soif. Ils faisaient circuler la cruche commune ; chacun, quand venait son tour, disait une parole édifiante ou amusante, et ainsi ils assaillaient leur breuvage d'une joie pure et d'une allégresse sans mélange (2). Ils étaient entre eux toujours si gais et si enjoués qu'ils avaient bien de la peine à se regarder sans rire (3).

C'était là, en vérité, la pensée de saint François. Chanter joyeusement dans la pauvreté comme font les alouettes, travailler joyeusement pour gagner le pain quotidien ; aller joyeusement demander l'aumône ; puis, la quête faite, revenir joyeusement au Couvent (4) et partager joyeusement ensemble les dons de la Providence (5) : telles étaient les constantes recommandations qu'il adressait à ses Frères. Et pour tout résumer d'un mot, il leur donna cette devise : « *Paupertas cum laetitia* : Pauvreté

(1) « Cum magna penuria de duabus buccellis panis et septem rapis malum famis misere et sitim gaudio cordis temperabant, immo potius provocabant. Et collatione habita inter se quomodo ventrem vacuum implere possent..., decreverunt, ut de aqua puri fluentis praetereruntis biberent, ne venter vacuus murmuraret ». IORD. A LANO : *Chronica*, n. 21.

(2) ECCLESTON, coll. I, p. 8 sq.

(3) « Fuerunt tamen fratres omni tempore inter se ita iocundi et laeti, ut vix in aspectu mutuo se temperarent a risu ». *Ibid.* p. 32.

(4) THOM. CEL. II, n. 76.

(5) THOM. CEL. I, n. 34. *Spec. perf.* c. 90.

et joie » (1). Celui qui, à son exemple, conçoit la pauvreté comme le renoncement à toute possession terrestre : renoncement inspiré par l'amour de Dieu, fondé sur la confiance dans la divine Providence et pratiqué pour imiter le Sauveur pauvre, celui-là acquiert, par la pauvreté, un trésor inépuisable de liberté spirituelle, de contentement intérieur et de félicité surnaturelle.

Un troisième caractère de la joie franciscaine, c'est qu'elle est *le contentement dans la souffrance*. Que François fût joyeux même dans la souffrance et malgré la souffrance, nous l'avons déjà démontré (2). Mais c'est trop peu dire. Il était joyeux *à cause* même de la souffrance. Il goûta, dans la pauvreté, l'humilité et la pénitence de sa vie, la douceur de la croix du Christ. Bientôt après sa conversion, comme le remarquent les *Trois Compagnons*, « si grande était son allégresse dans le Seigneur que son corps, quoique faible et délicat, avait la force de supporter allègrement pour le Seigneur toute peine et toute amertume » (3). Ils disent un peu plus loin de ses premiers compagnons : « Les Frères enduraient souvent la faim, la soif, le froid, la nudité, mais ils demeuraient toujours patients, et, fidèles aux leçons de François, ils ne se laissaient aller ni au trouble, ni à la tristesse. Loin de garder rancune à ceux qui les maltraitaient, ils priaient pour eux avec une grande ferveur, et, vrais disciples de l'Évangile, ils estimaient un gain précieux les tentations et les tribulations de ce monde » (4).

(1) *Verba admonit.* n. 27, *Opusc.* éd. LEMMENS, 18. BOHMER, 49.

(2) Cf. sup. Tom. I, p. 365.

(3) *Tres Socii*, n. 22.

(4) *Tres Socii*, c. 10, éd. AMONI, p. 52. Ce passage manque dans l'édition de FALOCI-PULIGNANI.

La vie de François et de ses premiers disciples répondit dans la suite à ces commencements. Souffrir pour le Christ et pour l'amour de Dieu, c'était leur joie la plus pure et la plus forte. Le Saint lui-même l'a déclaré avec une tendresse admirable dans son entretien avec Frère Léon « sur la joie parfaite ».

Ils allaient ensemble de Pérouse à Sainte-Marie des Anges. C'était en hiver et le froid les éprouvait durement. Comme Frère Léon allait un peu en avant, François l'appela et lui dit : « O Frère Léon, alors même que les Frères Mineurs donneraient grand exemple de sainteté et d'édification, écris néanmoins et note soigneusement que là n'est point la joie parfaite ». Et plus loin, François l'appela de nouveau : « O Frère Léon, encore que le Frère Mineur fit marcher les boiteux, redressât les contrefaits, chassât les démons, rendît la lumière aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets et, ce qui est une plus grande chose encore, qu'il ressuscitât les morts de quatre jours, écris que là n'est point la joie parfaite ». Marchant encore un peu, il s'écria d'une voix forte : « O Frère Léon, si le Frère Mineur savait toutes les langues, et toutes les sciences, et toutes les écritures, s'il pouvait prophétiser et révéler non seulement les choses futures, mais encore les secrets des consciences et des âmes, écris que là n'est pas la joie parfaite ». Et allant un peu plus loin, saint François s'écria encore avec force : « O Frère Léon, petite brebis de Dieu, quand le Frère Mineur parlerait la langue de l'ange, quand il saurait le cours des étoiles et la vertu des plantes, et que tous les trésors de la terre lui seraient révélés, et qu'il connaîtrait les propriétés des oiseaux, des poissons et de tous les animaux, et des hommes,

et des arbres, et des pierres, et des eaux, écris que là n'est pas la joie parfaite ». Ils continuèrent d'aller quelque temps, et François de s'écrier : « O Frère Léon, quand même le Frère Mineur saurait si parfaitement prêcher, qu'il convertirait tous les infidèles à la foi du Christ, écris que là n'est pas la joie parfaite ».

Or, comme ce discours avait bien duré l'espace de deux milles, Frère Léon, avec un grand étonnement, interrogea le Saint et lui dit : « Père, je te prie, de la part de Dieu, de m'apprendre où est la joie parfaite ».

Et saint François lui répondit : « Quand nous serons à Sainte-Marie des Anges, ainsi trempés de pluie, transis de froid, souillés de boue, mourant de faim, et que nous frapperons à la porte du Couvent, et que le portier viendra en colère nous demander : « Qui êtes-vous ? » et que nous lui dirons : « Nous sommes deux de vos Frères », et qu'il répondra : « Vous ne dites pas vrai. Vous êtes deux ribauds qui allez trompant le monde et dérobant les aumônes des pauvres ; allez-vous-en » ; et lorsqu'il ne nous ouvrira point et nous fera rester dehors, à la neige et à la pluie, avec le froid et la faim jusqu'à la nuit, alors si nous supportons tant d'injustice, de dureté et de rebuts patiemment, sans trouble et sans murmure, pensant avec humilité et charité que ce portier nous connaît véritablement et que Dieu le fait ainsi parler contre nous, ô Frère Léon, écris que là est la joie parfaite. Et si nous persistons à frapper, et que lui, sortant tout en colère, nous chasse comme des coquins imposteurs, avec des injures et des soufflets, disant : « Hors d'ici, misérables voleurs ! Allez à l'hôpital, car vous ne mangerez, ni ne logerez ici » ; et si nous supportons cela avec patience, avec allégresse et avec amour, Frère

Léon, écris que là est la joie parfaite. Et si, forcés par la faim, par le froid et par la nuit, nous frappons encore, appelant et demandant, pour l'amour de Dieu, avec beaucoup de larmes, que le portier nous ouvre et qu'il nous mette seulement à l'abri, et si lui, encore plus irrité, s'écrie : « Voici d'impertinents coquins, je les payerai bien comme ils le méritent » ; et qu'il sorte avec un bâton noueux et que, nous prenant par le capuchon, il nous jette par terre, nous roulant dans la neige, nous battant et nous meurtrissant de tous les nœuds de son bâton ; si nous soutenons toutes ces choses avec patience et allégresse, pensant aux peines du Christ béni, lesquelles nous devons partager pour son amour, ô Frère Léon, écris que là est enfin la joie parfaite. Et maintenant, Frère, écoute la conclusion : « Au-dessus de toutes les grâces et de tous les dons de l'Esprit-Saint que le Christ accorde à ses amis, est celui de se vaincre soi-même et, pour l'amour du Christ, de soutenir volontiers les peines, les injures, les opprobes et les mésaises (1).

Si, après tout cela, nous nous demandons encore quel est le secret de la joie franciscaine, la réponse est très simple. De même que les troubadours et les jongleurs furent le resplendissant soleil de la chevalerie, ainsi la joie transfigura la chevalerie spirituelle de saint François. Vrai chevalier du Christ, François fut indiciblement heureux de servir son Maître, de marcher à sa suite dans la pauvreté et de lui ressembler dans sa Passion. Cette félicité divine de servir le Christ, de l'imiter et de souffrir avec lui, il la proclama, devant le monde entier, ce troubadour et ce jongleur de Dieu.

(1) *Actus B. Francisci*, c. 7. v. FACCHINETTI. S. Francesco. Milano, 1921, p. 177 seq.

CHAPITRE XII

LA FRATERNITÉ FRANCISCAINE

La joie de saint François, qui était au fond le fruit et la conséquence de son incroyable amour pour Dieu, rejait sur les hommes en une incomparable charité. Le caractère extraordinaire de cette charité fut que saint François mit parfaitement en pratique la doctrine du Christ : « Vous êtes tous frères » (1). *La fraternité franciscaine* : en voilà, nous semble-t-il, l'expression la plus exacte.

Les membres des anciens Ordres religieux portaient généralement le nom de moines. Ce n'est qu'entre eux et par opposition à leurs supérieurs qu'ils s'appelaient : Frères (2). François laisse de côté la dénomination de moines, d'Ordre monastique, de Règle monastique et il la remplace par les appellations de Frères, Fraternité, Ordre des Frères, Règle des Frères (3). Tout autre titre

(1) MATT. XXIII, 8.

(2) Cf. S. COLUMBANI *Regula coenobialis*, c. 10. S. BENEDICTI *Regula*, c. 21 sq.

(3) Le mot : « *Frater* : Frère », se trouve au moins cent quatre fois dans la première Règle de saint François. Dans celle qui fut confirmée par une Bulle pontificale et qui est beaucoup plus courte, on le rencontre quarante-sept fois ; dans le Testament, douze fois. Il en est de même dans

était interdit. Les supérieurs sont appelés il est vrai, ministres ou serviteurs (*Minister*), Custodes et Gardiens (*Custos, Guardianus*) ; mais tous, supérieurs et sujets, doivent prendre le nom de « Frères » (1). Nous le savons formellement : le Saint avait en vue le passage de l'Evangile que nous venons de rapporter (2). Ainsi la fraternité devait être un trait particulier de ses disciples.

Il leur mit toujours sous les yeux *l'idéal de la charité fraternelle*. Thomas de Celano l'affirme à plusieurs reprises : « Je veux, disait-il, que mes Frères montrent qu'ils sont les fils de la même mère, et que, si l'un d'eux demande une tunique, une corde ou quelque objet, un autre le lui donne généreusement ; qu'ils se prêtent mutuellement les livres et tout ce qui peut être agréable, s'obligeant même les uns et les autres à accepter...

L'objet de son constant désir et de son soin vigilant fut toujours de conserver entre ses fils le lien de l'unité, afin que ceux qu'avait attirés le même Esprit, qu'avait

les autres écrits du saint Fondateur. La Règle de l'Ordre s'appelle « Règle et vie des Frères Mineurs : *Regula et vita Fratrum Minorum* », (par exemple, au commencement de la seconde Règle). Quant à l'Ordre lui-même, François se plaît à le désigner sous le nom de « Fraternité : *Fraternitas* (trois fois dans la première Règle ; quatre fois dans la seconde, deux fois dans le Testament) ». Nous lisons dans THOMAS DE CELANO(*Vita I*, n. 38) : « Ordinem Fratrum Minorum primitus ipse plantavit et ea scilicet occasione hoc ei nomen imposuit... Volo, inquit, ut Ordo Fratrum Minorum fraternitas haec vocetur : Ce fut lui qui implanta l'Ordre des Frères Mineurs et voici dans quelle occasion il lui donna ce nom... « Je veux, dit-il, que cette Fraternité s'appelle : Ordre des Frères Mineurs ».

(1) « Et nullus vocetur Prior, sed generaliter omnes vocentur Fratres Minores ». *Regula I*, c. 6.

(2) Ce passage (MATT. XXIII, 8-10) est reproduit mot pour mot dans la première Règle (c. 22) : « Omnes autem vos fratres estis ; et patrem nolite vocare vobis super terram ; unus est enim Pater vester qui in coelis est, Nec vocemini magistri, quia Magister vester unus est. Christus ».

engendrés le même Père, fussent élevés en paix dans le giron de la même mère. Il voulait que les grands et les petits fussent unis entre eux, qu'une affection fraternelle rapprochât les savants des simples et que le lien de l'amour réunit ceux que séparait la distance » (1). Il saluait la charité aussi bien que la pauvreté comme la maîtresse de son Ordre et il était convaincu que non seulement elle embellit pour les Frères la vie de communauté, mais encore qu'elle assure à la vie spirituelle une protection spéciale et de très riches bénédicitions (2).

En conséquence, il fit à ses Frères en différents endroits de ses Règles une loi de pratiquer la charité : « Que les Frères, par charité spirituelle, se servent volontairement et s'obéissent mutuellement... Qu'ils s'aiment les uns les autres, comme dit le Seigneur : « Mon commandement est que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés » (3), et qu'ils montrent par leurs œuvres la charité qu'ils doivent avoir entre eux, comme dit l'Apôtre : N'aimez pas seulement de bouche et en paroles, mais en œuvres et en vérité » (4)... Partout où soient les Frères et en quelque endroit qu'ils se trouvent, qu'ils se respectent et s'honorent religieusement et avec soin les uns les autres, sans murmures... Et que les Frères, en quelque lieu qu'ils soient et se rencontrent, se montrent serviteurs les uns envers les autres et qu'avec confiance ils se manifestent réciproquement leur nécessité; car, si une mère nourrit et aime son fils selon la chair, avec

(1) THOM. CEL. II, n. 180, 191.

(2) « Domina sancta caritas, Dominus te salvet... Sancta caritas confundit omnes diabolicas et carnales tentationes et omnes carnales timores ». *Salutatio virtutum.* Opusc. éd. LEMMENS, 20 sq. BOEHMER, 64 sq.

(3) JOANN. XV, 12.

(4) I JOANN. III, 18.

combien plus d'affection chacun doit-il aimer et nourrir son frère selon l'esprit » (1) !

François regardait et lui-même et les siens comme unis par les liens d'un si tendre amour que l'Ordre tout entier ne formait qu'une seule famille. Dans leurs pensées, paroles et actions, intérieurement et extérieurement, de près ou de loin, qu'ils se connaissent ou non, les Frères devaient tous se témoigner un véritable amour fraternel, plus que cela, un amour vraiment maternel, fondé non sur la chair, mais sur l'esprit. Les supérieurs avaient, les premiers, l'obligation de tenir lieu de père et de mère à chacun de leurs confrères, ainsi que François le recommandait sans cesse (2).

Il défend donc soigneusement toute faute contre la fraternité : « Qu'aucun Frère ne dise ou ne fasse de mal à un autre... Et que tous les Frères prennent garde à ne calomnier personne, à ne pas avoir de contestations, mais qu'ils s'appliquent plutôt à garder le silence, autant que Dieu leur en fera la grâce. Qu'ils ne discutent ni entre eux, ni avec d'autres, mais qu'ils s'efforcent de répondre humblement, en disant : « Nous sommes des serviteurs inutiles » (3). Qu'ils ne s'irritent pas ; car, quiconque se met en colère contre son frère, mérite d'être puni par le juge ; et celui qui dira à son Frère : Raca, mérite d'être puni par le conseil ; et celui qui lui dira : Fou, mérite d'être jeté dans la gêhenne du feu (4).

(1) *Regula* I. c. 5, 7, 11. II. c. 6. *Opusc.* éd. LEMMENS. 32, 34, 40, 69. BOEHMER. 6, 8, 12, 32.

(2) *Regula* I. c. 6, 11, 7. *De religiosa habitatione in eremo.* *Opusc.* éd. LEMMENS. 32, 70, 83. BOEHMER. 7, 33, 67. THOM. CEL. I. n. 98. II. n. 177, 184 sq.

(3) LUC. XVII, 10.

(4) MATT. V, 22.

Qu'ils ne jugent et ne condamnent pas, et comme dit le Seigneur (1), qu'ils ne considèrent pas le péché d'autrui et qu'ils pensent bien plutôt au leur dans l'amertume de leur cœur (2). Encore moins doivent-ils se montrer envieux des grâces et des succès de leurs Frères. « Celui qui jalouse son Frère à cause du bien que le Seigneur dit et fait en ce dernier, celui-là commet un péché de blasphème, car il envie le Très-Haut lui-même, l'inspirateur et l'auteur de tout bien » (3).

Le Saint avait une souveraine aversion pour ceux qui blessaient l'honneur ou le bon renom d'un confrère. « Leur langue, à son dire, distillait le venin dont ils empoisonnaient les autres » (4). « Aussi, affirme Thomas de Celano, quand les médisants, ces moustiques insupportables, se mettaient à parler, il les évitait et détournait son oreille, nous en avons été témoin, pour ne point la souiller, en les écoutant » (5).

Un jour qu'il entendit un Frère attaquer la réputation d'un autre Frère, il se tourna vers Pierre de Catane, son Vicaire, et prononça ces terribles paroles : « L'Ordre est en péril, si l'on ne combat pas les détracteurs. La bonne odeur que répandent beaucoup d'entre nous sera bientôt corrompue, si l'on ne ferme pas la bouche fétide de ces gens-là. Lève-toi ! lève-toi ! fais une enquête

(1) Cf. MATT. VII, 3 et LUC. VI, 41.

(2) *Regula* I, c. 5, 11. *Opusc.* éd. LEMMENS, 32, 40 sq. BOEHMER, 6, 12.

(3) *Verba admonit.* n. 8. *Opusc.* éd. LEMMENS, 10. BOEHMER, 44.

(4) « Demum cum animus caritate repletus Deo odibiles odiat, vigebat istud in sancto Francisco. Detractores quippe super aliud vitiosorum genus horribiliter exsecrans. venenum in lingua ferre eos dicebat aliosque veneno inficere ». THOM. CEL., II, n. 182.

(5) Ideoque rumigerulos pulicesque mordaces, si quando loquerentur, vitabat avertebatque prout vidimus aures. ne tali polluerentur auditu ». *Ibid.*

diligente et, si tu trouves un Frère injustement accusé, inflige à l'accusateur une punition sévère qui le fera montrer du doigt par tout le monde. Si tu ne peux pas le punir toi-même, remets-le entre les mains du pugiliste florentin. (Celui qu'il appelait le pugiliste florentin était Frère Jean de Florence, homme d'une haute stature et d'une vigueur extraordinaire). Je veux, ajoute-t-il, que toi et les autres Ministres, vous mettiez toute votre vigilance à empêcher cette peste de se répandre » (1).

« Plus d'une fois, il décida que celui qui avait fait perdre à un Frère sa réputation, serait dépouillé de sa tunique et qu'il ne pourrait lever les yeux vers le Seigneur, avant d'avoir restitué ce qu'il avait pris. Aussi les Frères de ce temps-là avaient-ils abjuré ce vice d'une manière toute spéciale et s'étaient-ils fait une loi stricte d'éviter avec soin tout ce qui atteindrait l'honneur des autres et pourrait passer pour diffamation » (2). Et pour les affermir dans ces dispositions, il stigmatisait ainsi le diffamateur : « Voici le raisonnement que se fait le diffamateur : La perfection de la vie me fait défaut ; je ne possède par ailleurs le prestige ni de la science, ni daucun don particulier, de sorte que je ne trouve accès ni près de Dieu, ni près des hommes. Je sais ce que je vais faire : « Je salirai les élus et gagnerai ainsi

(1) « ... Instant religioni discrimina, nisi detractoribus obvietur. Cito multorum suavissimus odor foetebit, nisi foetidorum ora claudantur. Surge, surge, discute diligenter, et si accusatum fratrem repereris innocentem, accusantem dura correctione cunctis redde notabilem. Trude, inquit, eum in manus pugilis florentini, si tu ipse punire non poteris (Fratrem autem Ioannem de Florentia, virum magnum statura viriumque magnarum, pugilem appellabat). Summa volo, inquit, providentia cures, tu et omnes ministri, ne pestifer iste morbus latius se diffundat » *Ibid.*

(2) *Ibid.*

la faveur des grands. Je sais que mon supérieur est un homme et qu'il use souvent du même moyen que moi, afin que, les cèdres étant coupés, le buisson seul apparaisse dans la forêt ». Va, malheureux ! nourris-toi de chair humaine et, puisque tu ne peux vivre autrement, ronge les entrailles de tes Frères. Ces gens-là s'efforcent non pas d'être bons, mais de le paraître ; ils dénoncent les vices des autres, sans corriger les leurs. Ils ne louent que ceux dont ils désirent l'appui et se taisent quand ils pensent que ceux dont ils chantent les louanges, ne peuvent les entendre. La pâleur de leur face exténuée par le jeûne, leur vaut de pernicieuses louanges, car ils veulent paraître des hommes spirituels et n'être jugés par personne, eux qui s'érigent en juges souverains. Ils passent pour saints, sans l'être en réalité, et on leur donne le nom d'anges, alors qu'ils n'en possèdent point la vertu » (1).

Nous voyons par là que l'idéal de la fraternité, conçu par François, ne se réalisait pas toujours. Là où se trouvent des hommes, il se rencontre aussi des faiblesses humaines. Mais, en dépit des exceptions qui existent de tout temps, *la famille franciscaine*, prise dans son ensemble, *se signalait par la fraternité la plus intime*. Sur le fondement de la constance, s'éleva le noble édifice de la charité. Des pierres vivantes, rassemblées de toutes les parties du monde, entrèrent dans la construction du Temple de l'Esprit Saint. Quelle ardente charité embrassait ces nouveaux disciples du Christ ! Quel amour de leur pieuse communauté ! Chacun était à se demander comment il pourrait faire plaisir aux autres. Aucune privation ne parvenait à leur enlever la gaieté ; seule, la

(1) *Ibid.* n. 183.

pensée d'une prochaine séparation affligeait leur cœur. Ce moment arrivé, ils étaient inconsolables d'être obligés de se quitter, ne fût-ce que pour peu de temps. Ils accompagnaient souvent à de grandes distances celui qui partait et ils prenaient congé de lui, en versant des larmes. Lorsqu'ils se rencontraient par hasard en chemin, l'amour spirituel les faisait tressaillir et ils se donnaient de nombreux témoignages de leur véritable dilection. C'étaient alors de chastes embrassements, de douces marques de tendresse, de saints baisers, d'affables entretiens, des rires modestes. L'obéissance les ramenait-elle au Couvent, on eût dit des frères qui revenaient vers leurs frères, des enfants qui revenaient vers leurs parents. Ils s'aimaient, se servaient, se nourrissaient mutuellement avec autant d'assiduité qu'une mère seule peut le faire pour son unique et bien-aimé fils (1).

(1) « Revera super constantiae fundamentum caritatis nobilis structura surrexit, in qua vivi lapides, ex omnibus mundi partibus coacervati, aedificati sunt in habitaculum Spiritus Sancti. O quanto caritatis ardore flagrabat novi Christi discipuli ! Quantus in eis piae societatis vigebat amor ! Cum enim alicubi pariter convenirent, vel in via, ut moris est, sibi invicem obviarent, ibi spiculum spiritalis resultabat amoris, super omnem amorem verae dilectionis seminarium spargens. Quid illud ? Casti amplexus, suaves affectus, osculum sanctum, dulce colloquium, risus modestus, aspectus iucundus, oculus simplex, animus supplex, lingua placabilis, responsio mollis, idem propositum, promptum obsequium et indefessa manus... Desiderabiliter conveniebant, delectabilius simul erant ; sed gravis erat utrinque separatio socialis, amarum divortium, acerba disiunction ». THOM. CEL. I, n. 38 sq. « Hoc solummodo suavissimum cordis eorum contristare videbatur affectum, quod ab invicem separari oportebat. Unde frequenter usque ad partes remotas fratres recentes conducebant, et effusis abunde in recessu lacrymis affectionis fidem mutuo demonstrabant ». THOM. DE ECCLESTON, coll. V, p. 33. « Quando autem se invicem revidebant, tanta iucunditate replebantur et gaudio, ac si nihil recordarentur eorum, quae passi fuerant ab iniquis... Amore intimo se diligebant et serviebat unus alteri, ac nutriebat eum sicut mater filium unicum et dilectum ». *Tres Socii*, n. 41.

Ils vivaient tous pour un et un pour tous, de sorte que, ne se recherchant pas eux-mêmes, ils reportaient sur la Communauté toute leur affection et se dépensaient sans compter pour subvenir également aux besoins de tous les Frères. Chacun était prêt à sacrifier sa vie non seulement pour l'amour du Christ, mais encore pour le salut de l'âme ou du corps d'un de ses Frères » (1). C'est ainsi qu'on vit un jour deux Frères auxquels un fou jetait une grêle de pierres, s'élançer en même temps au-devant des coups : l'un et l'autre ne songeait dans son affection qu'à préserver son Frère, préférant être atteint plutôt que de le voir exposé (2).

Ils s'imposaient une pénitence pour tout manquement à la charité fraternelle. Il advint un jour qu'un Frère, du nom de Barbaro, adressa une parole injurieuse à un autre Frère. Mais voyant que celui-ci avait été un peu froissé par son propos, il prit incontinent un crottin d'âne et, pour se punir lui-même, il s'en emplit la bouche, en disant : « Mâche ce crottin, langue qui as répandu sur mon Frère le venin de la colère » (3). S'il échappait à l'un d'eux une parole blessante, il n'avait pas de repos qu'il n'ait confessé sa faute et, humblement prosterné par terre, il obligeait le compagnon qu'il avait offensé à lui mettre le pied sur la

(1) « Et quidem cum cuncta terrena despicerent et se ipsos nunquam amore privato diligerent, totius amoris affectum in communi refundentes, se ipsos dare in pretium satagebant, ut fraternae necessitati subvenirent ». THOM. CEL. I, n. 39. « Tantum caritatis ardebat in eis, quod facile eis videbatur tradere corpora sua morti non solum pro Christi amore, sed etiam pro salute animæ vel corporum suorum fratrum ».

Tres Socii, n. 41.

(2) *Ibid.* n. 42.

(3) THOM. CEL. II, n. 155. *Spec. perf.* c. 51.

bouche. Quand celui-ci venait à s'y refuser, le coupable, s'il avait autorité sur lui, lui ordonnait de céder, et, s'il était seulement son égal, il le faisait ordonner par le supérieur (1).

La fraternité, ainsi que François l'avait prescrit, fut en général, de la part des supérieurs, l'objet de précieux encouragements. L'histoire en conserve de nombreux et touchants exemples : qu'il nous suffise d'en citer quelques-uns. Frère Jean de Plan Carpin, Provincial d'Allemagne, de Bohême, de Hongrie, de Pologne et de Norvège, « soignait et conduisait tous ses Frères avec la tendresse d'une mère envers ses fils ou d'une poule envers ses poussins » (2). Frère Etienne, premier Gardien de Salisbury, « possédait à un si haut degré l'ama-bilité et la gaieté, il était si affectueux et si enclin à une tendre pitié qu'il ne pouvait supporter la vue d'un Frère affligé » (3). Deux Frères que la soif torturait se présentèrent un jour dans un autre Couvent anglais, en demandant l'hospitalité. Il n'y avait à la maison que de l'eau pour toute boisson et la pauvreté était si grande qu'on ne pouvait rien se procurer. Le charitable Gardien réussit finalement à emprunter une cruche de bière. On la présente d'abord aux hôtes, puis on la fait circuler parmi les Frères de la Communauté. Mais ceux-ci approchent seulement les lèvres du bord de la cruche, sans même boire une goutte, pour que les voyageurs ne se trouvent pas courts et qu'ils ne soient pas non plus

(1) *Tres Socii*, n. 43. THOM. CEL. *Ibid. Spec. perf. Ibid.* Les *Trois Compagnons* disent expressément : « ut pedem fratris turbati faceret ponii super os suum », tandis que THOMAS DE CELANO (et le *Spec. perf.*) dit : « ut laesi pedem vel inviti beatis osculis demulceret ».

(2) IORD. A IANO, n. 55.

(3) THOM. DE ECCLEST. coll. VII, p. 44.

génés d'être seuls à se rafraîchir (1). Sainte Claire ne veillait pas avec une moindre tendresse au bien-être spirituel et même corporel de ses filles. Elle faisait souvent, en hiver, le tour du dortoir pour voir si quelque sœur ne souffrait pas du froid et pour la couvrir de ses propres mains. Autant elle était sévère pour la pratique rigoureuse des observances, autant elle se montrait indulgente envers les religieuses qui, par suite de leur état de faiblesse, avaient besoin d'exemptions. S'apercevait-elle qu'une Sœur était en proie à la tentation ou au chagrin, elle allait la trouver et la consolait, en versant des larmes de compassion.

Maintes fois, elle se jeta aux pieds de religieuses qu'une peine tourmentait et elle adoucissait leurs souffrances par ses caresses maternelles (2). A son école, les Pauvres Dames se formèrent à leur vertu principale, je veux dire : « une mutuelle et continue charité, unifiant si bien les âmes que, dans une Communauté de quarante à cinquante membres, un seul vouloir crée, dans cette diversité, l'unité d'esprit » (3).

Pour François, il brillait à la tête de ses Frères par l'exemple de sa charité. Ses déclarations et ses ordonnances — que nous avons déjà citées, — concernant la fraternité, nous le disent assez : elles ne sont toutefois que la manifestation de la façon dont il pratiquait personnellement cette vertu. Il était vraiment pour tous un frère ainé, devenu leur père et leur mère en Dieu.

(1) *Ibid.* coll. II, p. 10.

(2) THOM. CEL. *Vita S. Clarae*, c. 5, n. 38, p. 762.

(3) « Praecipua namque ante omnia in eis viget virtus mutuae ac continuae caritatis, quae ita ipsarum in unam copulat voluntates, ut cum vel quadraginta vel quinquaginta pariter alicubi commorentur, idem velle et idem nolle unum in eis spiritus faciat de diversis ». THOM. CEL. I. n. 19.

Avec quelle cordialité il accueillait ses nouveaux disciples et mettait toute sa vigilance, toute sa sollicitude à les former par des enseignements nouveaux (1) ! Quel sacrifice pour lui, quand il lui fallait les envoyer en mission ! avec quelle tendresse il les embrassait au départ et les confiait à la divine Providence (2) ! Et comme il soupirait après le moment de la réunion ! comme il bénissait le Très-Haut, quand ils se retrouvaient tous ensemble ! quelle allégresse lui causait ce délicieux moment (3) ! Qu'il était beau, splendide, glorieux, dans la simplicité de son langage, sa charité fraternelle, son commerce agréable, son aspect angélique ! De mœurs douces, de nature paisible, il se montrait affable dans ses paroles, très bienveillant dans l'exhortation, savait garder très fidèlement un secret, était prévoyant dans le conseil, gracieux en toute chose. Il avait l'esprit serein, l'âme douce... il était sévère pour lui-même, compatisant pour les autres, toujours plein de discernement » (4).

(1) « *Sanctus Franciscus vero de tanti viri adventu et conversione gavisus est valde... Beatus igitur Franciscus consolacione et gratia Spiritus Sancti quotidie replebatur, omniisque vigilantia et sollicitudine novos filios novis institutionibus informabat.* » THOM. CEL. I, n. 25, 26.

(2) « *At illi cum gaudio et laetitia multa suscipientes obedientiae sanctae mandatum, coram sancto Francisco supplices se prosternebant in terram; ipse vero amplexans eos dulciter et devote dicebat singulis: Iacta cogitatum tuum in Domino et ipse te enutriet. Hoc verbum dicebat quoties ad obedientiam fratres aliquos transmittebat.* » *Ibid.* n. 29.

(3) *Ibid.* n. 30 sq.

(4) « *Curiolissimus erat... o quam pulcher, quam splendidus, quam gloriosus apparebat... in simplicitate verborum... in charitate fraterna... in concordi obsequio, in aspectu angelico! Dulcis in moribus, natura placidus, affabilis in sermone, commodissimus in exhortatione, fidelissimus in commisso, providus in consilio... gratiosus in omnibus. Mente serenus, animo dulcis... rigidus in se, pius in aliis... discretus in omnibus... omnium moribus utiliter se conformans.* » *Ibid.* n. 83. « *Adeo amabilis est,*

La charité le pressait aussi de venir en aide à ses Frères et de leur rendre service chaque fois que l'occasion s'en présentait. Nous nous rappelons comment, une nuit, il fit dresser la table pour un Frère affamé et, afin que celui-ci n'eût pas de honte, se mit à manger avec lui (1). Tout désir des siens était pour lui un ordre auquel il se soumettait sans retard. Deux Frères, venus de France, se présentèrent un jour à lui. Ils avaient été longtemps tourmentés du désir de le voir de leurs yeux corporels. Leur joie fut d'autant plus grande que François les serra paternellement dans ses bras et eut avec eux un suave entretien. A la fin, l'un d'eux se sentit poussé à lui demander sa tunique. François s'en dépouilla sur le champ, la remit à l'audacieux solliciteur et, par un pieux échange, endossa la très pauvre tunique de celui-ci. Sur quoi Thomas de Celano fait cette réflexion : « Ce n'étaient pas seulement les dons de cette sorte, mais le don de lui-même qu'il était prêt à faire ; tout ce qu'on lui demandait, il l'accordait avec la plus grande allégresse » (2).

Non content de dépenser au service des Frères ses forces, son temps, son cœur, tout lui-même, il leur consacrait au surplus ses incessantes prières. Thomas de Celano le dit dans des termes d'une beauté inimitable : « Qui pourrait exprimer la sollicitude de François pour ceux qui lui étaient confiés ? Sans cesse, il levait les mains vers le ciel pour les vrais enfants d'Israël et, s'oubliant lui-même, il s'occupait avant tout du salut de ses Frères. Prosterné aux pieds de la divine Majesté, il offrait pour ses fils

ut ab omnibus hominibus veneretur ». IACOBUS VITRIAGENSIS. *Epist.* 6, scripta a. 1220, dans BOEHMER : *Analekten*, 101. Cf. Tom. I, p. 374.

(1) THOM. CEL. II, n. 22. *Spec. perf.* c. 27. Cf. Tom. I, p. 376.

(2) THOM. CEL. II, n. 181.

un sacrifice spirituel et forçait Dieu à leur accorder ses bienfaits. Avec un amour mêlé de crainte, il veillait sur le petit troupeau qu'il entraînait à sa suite, afin que ceux qui s'étaient mis au ban du monde, ne fussent pas mis au ban du Ciel. Il ne jouirait pas de la gloire, pensait-il, s'il n'y amenait avec lui ceux qui lui étaient confiés et que son esprit enfantait plus laborieusement que n'avaient fait les entrailles de leurs mères » (1).

Lorsqu'enfin Dieu le convia aux fêtes de l'éternité, la séparation d'avec ses Frères fut le seul chagrin qui pesa lourdement sur son cœur. Il réunit autour de lui tous ceux qui se trouvaient là ; il leur recommanda d'être fidèles à leur vocation et d'y persévérer ; puis il les bénit l'un après l'autre, en posant sa main droite sur la tête de chacun. Il lui faisait mal de ne pas les voir encore une fois tous réunis et il donna sa bénédiction à ceux qui appartenaient à l'Ordre en ce temps là, comme à ceux qui devaient venir après eux jusqu'à la fin des siècles. Alors il se rappela comment, avant de mourir, le divin Sauveur avait célébré la très sainte Cène avec les siens et il voulut lui ressembler encore sur ce point. Il se fit apporter du pain, le bénit, le rompit et en donna à manger un petit morceau à chacun. C'était là le symbole et le gage de la tendresse et de la solidité de son amour fraternel et paternel (2). Ainsi se réalisait en lui la parole de l'Evangile : « Comme il avait aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin » (3).

Nous pourrions nous arrêter ici, maintenant que nous avons montré de quelle façon exemplaire François aima tous ses fils pendant sa vie. Mais il nous faut encore

(1) *Ibid.* II, n. 174.

(2) THOM. CEL. II, n. 217. *Spec. perf.* c. 88.

(3) JOANN. XIII, 1.

mettre en lumière ce fait, qu'il avait une *préférence* marquée pour *les malades, les affligés et les délinquants*.

Il éprouvait une grande compassion pour *les Frères malades* et s'occupait avec une grande sollicitude de leurs besoins » (1). On est touché, en voyant l'attention, la complaisance, l'oubli de soi qu'il apportait à les soigner. Était-il souffrant, comme il arrive à tout le monde, il ne pensait à lui-même qu'en dernier lieu. Si parfois des séculiers charitables lui envoyoyaient des électuaires, il les donnait aux autres malades, quoiqu'il en eût plus besoin que personne. Étant en santé, il prenait parfois de la nourriture les jours de jeûne, afin que les Frères malades n'eussent point honte de manger et il ne rougissait pas d'aller en Carême, quêteur de la viande pour eux par les rues de la ville (2). Il lisait leurs désirs dans leurs yeux et il les accomplissait, sans laisser paraître qu'il faisait un sacrifice. Il apprit, un jour, qu'un malade avait envie de raisin et qu'il n'osait le dire, parce qu'alors les Frères étaient très sévères pour eux-mêmes, en maladie comme en santé. François le conduisit dans une vigne voisine et, s'asseyant au pied d'un cep, il se mit, le premier, à manger du raisin, afin d'encourager le malade à en faire autant. Ce dernier, étant devenu vieux, racontait volontiers le fait et pleurait de joie (3). Quand François ne pouvait rien pour le soulagement des malades, il leur adressait de compatissantes paroles et faisait siennes leurs propres souffrances (4).

(1) « *Multa sibi ad infirmos compassio, multa pro illorum necessitatibus sollicitudo* ». THOM. CEL. II, n. 175.

(2) *Ibid.*

(3) THOM. CEL. II, n. 176. *Spec. perf. c. 28.*

(4) « *Omnium languentium in se transformabat affectus, verba praebens compassionis, ubi subventionis non poterat* ». THOM. CEL. II, n. 175.

Il ne manqua pas de sanctionner, dans ses Règles et pour toujours, le soin des Frères malades. Au commencement de l'Ordre, quand les uns et les autres menaient une vie errante, il était souvent bien difficile de trouver un endroit pour y soigner les malades tout le temps convenable. Voilà pourquoi le Saint porta cette ordonnance : « Si l'un des Frères tombe en maladie, quelque part qu'il soit, que les autres Frères ne le quittent pas, sans avoir mis près de lui un ou plusieurs Frères, si c'est nécessaire, pour le servir comme ils voudraient qu'on les servit eux-mêmes. Toutefois, dans le cas d'une nécessité absolue, ils peuvent le confier à une personne qui se chargera de le soigner » (1). Cependant, les conditions de l'existence changèrent : les Frères se fixèrent dans des résidences et, dès lors, la meilleure place dans chaque Couvent fut réservée aux malades. François n'eut plus qu'à dire dans la Règle définitive : « Et si quelqu'un d'eux tombe en maladie, les autres Frères doivent le servir comme ils voudraient qu'on les servît eux-mêmes » (2). Il fit les mêmes prescriptions pour le deuxième Ordre. Il veut que, eu égard à leur grande austérité, les Pauvres Dames, quand elles se portent bien, usent avec discrétion sans doute, mais aussi avec joie et reconnaissance, des aumônes que leur envoie le Seigneur, et cela, pour se préserver des maladies (3). Tombent-elles malades ? Tandis qu'en

(1) « Si quis tratum in infirmitatem ceciderit, ubicumque fuerit, alii fratres non dimittant eum, nisi constituantur unus de fratribus vel plures, si necesse fuerit, qui serviant ei, sicut vellent sibi serviri ; sed in maxima necessitate possunt ipsum dimittere alicui personae, quae debeat sua^e satisfacere infirmitati ». *Regula* I, c. 10. *Opusc.* éd. LEMMENS, 39. BOEHMER, 11.

(2) *Regula* II, c. 6. *Opusc.* éd. LEMMENS, 69. BOEHMER, 32.

(3) « Et specialiter monuit eas (Pauperes Dominas), ut de eleemosynis,

d'autres temps elles ne mangent jamais de viande, on pourra leur servir alors n'importe quels aliments, quand même il ne serait pas facile de se les procurer (1).

Mais, tout en assurant la santé du corps, que les fils et les filles du séraphique Père se gardent d'oublier jamais leur noble vocation, qui est de marcher à la suite du Sauveur crucifié. En conséquence, François recommande aux Clarisses, à celles qui sont malades comme à celles qui les servent, de se signaler par une grande patience (2). Il donne le même avertissement à ses Frères dans la Règle confirmée par la Bulle pontificale (3). Celle de 1221, qui est plus détaillée, s'exprime en ces termes : « Je prie les Frères malades de rendre grâces de tout au Seigneur et de désirer d'être ce que veut le Seigneur : bien portants ou malades ; car, tous ceux que Dieu prédestine à la vie éternelle (4), il les instruit par l'aiguillon des afflictions, des infirmités, par l'esprit de composition, comme dit le Seigneur : « Ceux que j'aime, je les corrige et les châtie » (5). Mais si le malade se trouble ou se fâche contre Dieu ou contre ses Frères, s'il demande parfois avec instance ses remèdes, cherchant

quas Dominus daret illis, cum hilaritate et gratiarum actione discrete suis corporibus providerent. ». *Spec. perf.* c. 90.

(1) D'après une lettre de sainte Claire à la Bienheureuse Agnès de Prague, François porta cette ordonnance : « Praeter debiles et infirmas (quibus quoscumque cibos cum omni sollicitudine dari admonuit ac imperavit), nemini liceat ex nobis, quae corpore sana ac fortis est, aliis cibis quam quadragesimalibus uti, tum feriato tum festo die ». *Acta Sanctorum, Martii*, t. I, 507, A-B.

(2) «... maxime ut sanae in laboribus quos sustinebant pro sororibus suis infirmis, et ipsae infirmae in suis infirmitatibus existerent patientes ». *Spec. perf.* c. 90.

(3) *Regula II*, c. 10. *Opusc.* éd. LEMMENS, 72. BOEIMER, 34.

(4) *Act. Ap.* XIII, 48.

(5) *Apoc.* III, 19.

trop à guérir une chair mortelle et ennemie de l'âme, c'est là un mouvement inspiré par le mal et par la chair : il n'est plus digne d'être du nombre des Frères ; il aime plus son corps que son âme (1).

François donna lui-même, dans ses nombreuses maladies, les plus magnifiques exemples de patience, de soumission à la volonté de Dieu, de modestie et de reconnaissance. Seules, l'obéissance et la charité pouvaient le déterminer à se laisser soigner (2). Il supportait les plus atroces souffrances avec une tranquillité d'esprit et une gaieté incomparables (3). Il devait toujours, pensait-il, s'excuser auprès des Frères pour les dérangements qu'il leur occasionnait. Il craignait de les voir céder au découragement pour être obligés de lui consacrer leur temps et leur peine, au lieu de prier et de travailler pour eux-mêmes. Il les consolait, en leur disant : « Mes très chers Frères, mes petits enfants, ne vous chagrinez pas des fatigues que vous cause ma maladie, car mieux que moi le Seigneur vous donnera, dans ce monde et dans l'autre, la récompense de toutes les bonnes œuvres que mon état d'infirmité vous empêche d'accomplir. Oui, vous retirez un profit bien plus considérable que si vous aviez travaillé pour vous-mêmes ; car en me venant en aide, c'est l'Ordre tout entier, ce sont tous nos Frères que vous aidez. Ce n'est pas assez et vous pouvez dire en toute vérité : « Nous nous dépensons pour toi, mais ce n'est pas toi, c'est Dieu qui est notre débiteur » (4).

(1) *Regula* I, c. 10. *Opusc.* éd. LEMMENS, 30. BOEHMER, 11. Selon THOMAS DE CELANO (II, n. 175), des prescriptions à peu près semblables se trouvaient dans la toute première Règle, qui est aujourd'hui perdue.

(2) *Thom. Cel.* I, n. 101. *Spec. perf.* c. 91.

(3) Cf. ch. XI, p. 13.

(4) *Spec. perf.* c. 89.

Elle était encore plus cordiale la sympathie que François accordait aux *Frères qui souffraient spirituellement*. Ils avaient beau vivre dans une atmosphère de joie spirituelle presque constante, ils n'étaient cependant pas garantis contre les orages, qu'il s'agit d'épreuves envoyées par Dieu, de tentations suscitées par l'enfer ou d'afflictions provenant de leur propre intérieur. François connaissait ces sortes de tourments (1) ; aussi en avait-il une parfaite intelligence. D'autre part, il savait combien la tentation et l'épreuve contribuent puissamment au progrès spirituel et il s'appliquait à convaincre ses Frères de cette vérité. A l'un d'eux qui était aux prises avec de violentes tentations et se recommandait à ses prières, le Saint répondit : « Crois bien mon fils, que je te considère, pour ce motif, comme un meilleur serviteur de Dieu et que plus tu es tenté, plus tu m'es cher ». Et il ajouta : « Je te le dis en vérité, personne ne doit se croire serviteur de Dieu, s'il n'a passé par la tentation et la tribulation. Une tentation vaincue est en quelque sorte l'anneau du mariage par lequel le Seigneur s'unit à l'âme de son serviteur. Plusieurs se flattent d'avoir pendant des années, acquis des mérites et de n'avoir eu aucune tentation à surmonter. Qu'ils sachent bien que le Seigneur a pris en considération la faiblesse de leur esprit, parce que la terreur les aurait abattus, même avant la bataille. Il n'y a guère que ceux dont le courage est éprouvé, qui ont à soutenir de rudes combats » (2).

(1) THOM. CEL. II, n. 9, 115-123.

(2) « Crede mihi, fili, quoniam magis propterea servum Dei te credo, et quo magis tentatum, magis a me dilectum te noveris. Et subiunxit : Vere dico tibi, nullus se Dei servum reputare debet, quousque per tentationes et tribulationes transierit. Annulus, inquit, quodammodo est victa tentatio, quo Dominus sibi despontat animam servi sui. Plures sibi de annosis

Il leur adressait ces paroles d'encouragement ou d'autres semblables d'un ton si suave et d'un cœur si compatissant qu'elles suffisaient d'ordinaire à relever leur confiance. Il se faisait faible avec les faibles, il souffrait avec les affligés et il savait les consoler si affectueusement que tentations et tristesses disparaissaient sur le champ (1).

Il n'est donc pas étonnant que les Frères aient eu en lui une confiance sans limites et qu'ils n'aient jamais douté de l'efficacité de son appui. Dans leurs grandes détresses spirituelles, ils venaient se jeter à ses pieds, lui découvraient leurs pensées les plus secrètes, recevaient sa bénédiction et s'en allaient ensuite rétablis dans la paix (2). La seule pensée que le Père les enveloppait de son affection était un baume aux blessures de leurs cœurs et, au contraire, la crainte de n'être plus aimé de lui leur était insupportable. « Frère Rizzerius, de noble lignage et de vie plus noble encore, rapporte Thomas de Celano, pensait que quiconque était aimé par Saint François d'un amour de prédilection, était digne de la grâce divine, tandis que celui à qui il ne témoignait aucune bienveillance, avait encouru la colère du Juge suprême. Il roulait ces idées dans son esprit, se ressassait

meritis blandiuntur, et nulla sustinuisse tentamenta laetantur. Sed quoniam ante congressum solus eos terror elideret, sciant spiritus sui debilitatem consideratam a Domino. Vix enim obiciuntur certamina fortia, nisi ubi fuerit virtus perfecta ». THOM. CEL. II, n. 118.

(1) « Si qui autem de fratribus... aliquam temptationem vel tribulationem habebant, audiendo beatum Franciscum loquenter ita dulciter et ferventer... liberabantur a temptationibus, et tribulationibus sublevabantur mirifice. Compatiens namque loquebatur eis non ut iudex, sed ut pater misericors filiis, et medicus bonus infirmis, sciens cum infirmantibus infirmari et cum tribulatis affligi ». *Tres. Socii.* n. 59.

(2) THOM. CEL. II, n. 110.

les mêmes arguments, sans révéler à personne le secret de ses pensées. Mais François, comprenant ce qui se passait dans son âme, le fit appeler et lui dit avec une tendresse de mère : « Qu'aucune tentation ne te trouble, mon fils ; qu'aucune inquiétude ne te bouleverse, car tu m'es très cher. Sache bien qu'entre tous ceux que j'aime particulièrement, tu es digne de mon amour et de ma familiarité. Viens à moi en toute confiance, quand tu le voudras, et parle-moi avec abandon ». Le Frère fut saisi d'une très grande admiration et son âme se dilata avec confiance dans la miséricorde de Dieu, à proportion de la faveur que lui marquait le Saint » (1).

Celui-ci d'ailleurs ne s'en tenait pas aux paroles : il se mettait jour et nuit au service des affligés et il accomplissait leurs moindres désirs. Frère Léon que tourmentait une très forte tentation de l'esprit, pensa qu'il retrouverait son habituelle sérénité d'âme, s'il possédait quelques paroles de l'Ecriture, copiées par François. Le Saint à qui l'Esprit de Dieu révéla ce désir, se fit apporter du papier et de l'encre ; il écrivit de sa propre main les Louanges de Dieu et une formule de bénédiction, et remit cette précieuse relique à Frère Léon qui la conserva pour sa consolation pendant toute sa vie (2).

Au Lago Fucino vivait un autre Frère qui s'écria dans un moment de violente tentation : « Oh ! si seulement j'avais une parcelle, même minime, des ongles de saint François ! Je crois que l'orage de la tentation s'éloignerait et que le calme, avec la grâce de Dieu, renaîtrait en moi ». Il se rendit à Rieti où la maladie retenait le saint Fondateur et exposa naïvement son cas à l'un des

(1) THOM. CEL. I, n. 49 sq.

(2) THOM. CEL. II, n. 49.

compagnons de ce dernier. Le Frère lui répondit : « Il ne m'est pas possible, je crois, de te donner un fragment de ses ongles, car s'il arrive parfois que nous les lui coupions nous-mêmes, il nous ordonne de tout jeter sans rien conserver ». A ce moment, on vint lui dire que le Saint le demandait. François le pria de lui couper les ongles et de donner les rognures au pauvre affligé qui recouvrira sur l'heure le calme et la paix de l'esprit (1).

Admirons ici comme partout ailleurs les attentions délicates de François envers ceux qui souffraient et son empressement continual à soulager les affligés, quand il le pouvait et du mieux qu'il le pouvait. Il resta fidèle à lui-même sur ce point jusqu'à la mort. Nous savons déjà avec quelle bonté il consola ses Frères pendant les derniers jours de sa vie.

L'un d'eux avait bien de la peine à se contenir. C'était Frère Léon. Confesseur et compagnon assidu du Saint, il avait vécu avec lui dans la plus étroite intimité. François, pour l'exciter à reprendre courage, lui léguva sa tunique, le seul objet dont il put disposer. « Je te lègue ma tunique, dit-il, accepte-la et que, dorénavant, elle soit tienne. Je la porterai, tant que je serai en vie ; mais, à ma mort, elle te reviendra » (2).

Son souvenir se porta ensuite vers ses filles de Saint-Damien qui étaient plongées dans la désolation. Impuissant à leur porter en personne ses encouragements, il dicta pour elles quelques paroles d'édition et de consolation, auxquelles il joignit une mélodie, en invitant les Soeurs à la chanter et pour se récréer elles-mêmes et pour louer le Seigneur (3).

(1) *Ibid.* n. 42.

(2) THOM. CEL. II, n. 50.

(3) *Spec. perf.* c. 90. Cf. le Testament de sainte Claire (*Acta Sanctorum*

Mais ce qui lui allait le plus profondément au cœur, c'était l'infortune des Frères *délinquants*. Autant il goûtait une joie extrême de rencontrer dans ses disciples la fidélité et la perfection (1), autant il ressentait la compassion la plus vive pour ceux qui chancelaient dans la tentation ou qui même devenaient infidèles à leur vocation. Toutefois, il ouvrait un œil vigilant sur les fautes de ses sujets : il reprenait les transgresseurs du devoir, sévissait avec une juste rigueur contre les récalcitrants (2) et lançait sa malédiction contre les Frères qui, par leurs mauvais exemples, donnaient le scandale (3). Néanmoins, il savait toujours allier les avertissements et les réprimandes à une patience et à une charité inépuisables (4). Il est surprenant de voir avec quelle fréquence et quelle énergie il appuie sur les vertus de patience et de charité. Il donne, dans sa première Règle, la ligne de conduite suivante : « Si, parmi les Frères, en quelque lieu qu'ils soient, l'un d'eux veut marcher selon la chair et non selon l'esprit, que les Frères, ses compagnons, l'avertissent, le reprennent et le corrigeant avec soin et humilité. S'il refuse de s'amender après une troisième admonestation, que les Frères le dénoncent le plus tôt possible à son Ministre et serviteur ou l'envoient vers lui ; lequel Ministre et serviteur fera de lui ce qu'il

Augusti. t. II, p. 747) et sa Règle (c. 6) dans SBARALEA : *Bullar. francisc.* I, p. 675.

(1) THOM. CEL. II, n. 155, 178, 188.

(2) « Corripiebat nihilominus omnes delinquentes, atque contumaces rebelles animadversione debita coercedat ». *Tres. Socii*, n. 59.

(3) THOM. CEL. II, n. 156 sq.

(4) « Illos autem infirmos suaviori fovebat clementia, patientia supportabat, quos velut fluctuantes parvulos temptationibus agitatos et spiritu deficiente sciebat ». THOM. CEL. II, n. 177.

jugera le plus convenable selon Dieu (1). Et nous lisons dans la dernière Règle : « Si quelques Frères, à l'instigation de l'ennemi, commettent de ces péchés mortels pour lesquels les Frères auront statué qu'on recoure aux seuls Ministres Provinciaux, que ces Frères soient tenus de recourir à eux le plus tôt qu'ils pourront, sans retard. Mais que les Ministres eux-mêmes, s'ils sont prêtres, leur imposent la pénitence avec miséricorde ; et s'ils ne sont pas prêtres, qu'ils la fassent imposer par d'autres prêtres de l'Ordre, comme il leur paraîtra le plus expé-dient selon Dieu. Et ils doivent éviter de s'irriter et de se troubler pour le péché d'aucun Frère, parce que la colère et le trouble empêchent en soi et dans les autres la charité » (2).

Aussitôt avant la rédaction de la Règle définitive, il écrivit à un Ministre : « Voici à quel signe je reconnaîtrai que tu aimes le Seigneur et que tu as de l'affection pour moi, son serviteur et le tien, c'est qu'aucun de nos Frères, si coupable soit-il, ne sorte d'autrui de toi, sans avoir obtenu miséricorde. Et s'il n'implore pas sa grâce, va lui demander s'il ne veut pas l'accepter. Et quand même, dans la suite, il se représenterait mille fois devant toi, aime-le plus que moi pour le gagner au Seigneur et aie toujours pitié de lui. Et dis au Gardien, quand tu le pourras, que, pour ton compte, tu es décidé à toujours agir de cette façon » (3).

Il trace le portrait du bon supérieur et il dit entre autres choses : « Ce doit être un homme qui console les affligés, qui soit le dernier refuge de ceux qui sont trou-

(1) *Regula I*, c. 5. *Opusc.* éd. LEMMENS, 31. BOEHMER, 5.

(2) *Regula II*, c. 7. *Opusc.* éd. LEMMENS, 69. BOEHMER, 33.

(3) *Epist. ad quemdam ministrum.* *Opusc.* éd. LEMMENS, 109. BOEHMER, 28.

blés ; car, s'ils ne trouvent pas près de lui les remèdes efficaces, il est à craindre que les malades ne tombent dans le désespoir. Qu'il s'abaisse lui-même pour amener les violents à la douceur ; qu'il modère la rigueur de son droit pour gagner une âme au Christ. Aux transfuges de l'Ordre, ces brebis perdues, qu'il ne ferme pas les entrailles de sa miséricorde, considérant qu'elles doivent être bien violentes les tentations qui peuvent pousser à une pareille chute » (1). Et quand il se démit du gouvernement de l'Ordre, il adressa cette prière à Dieu : « Seigneur, je vous recommande la famille que vous m'avez confiée. Et maintenant, mon doux Maître, à cause des infirmités que vous savez, n'étant plus en état d'en prendre soin, j'en remets la garde aux Ministres. Si, par suite de leur négligence, de leur exemple ou même d'un rappel à l'ordre trop dur, un Frère périt, ils devront en rendre compte devant vous, Seigneur, au jour du jugement » (2).

Ainsi l'idée de la fraternité se déroule comme un fil d'or dans le plan et l'organisation de l'œuvre de François. Du commencement à la fin, les relations des Frères entre eux, des supérieurs avec leurs inférieurs, et réciproquement, sont inspirées, par cette pensée de l'Evangile : « Vous êtes tous frères ».

Plus que cela. La charité franciscaine, tel un bienfaisant soleil, a répandu ses rayons sur le monde entier. *François considérait tous les hommes comme ses frères et ses sœurs.* Il s'inclinait humblement vers tous, il les regardait comme des amis intimes et sa sollicitude s'éten-

(1) THOM. CEL. II, n. 185.

(2) *Ibid.* n. 143.

dait à chacun d'eux (1). Presque toujours, quand il recommande à ses disciples de pratiquer entre eux la fraternité, il les exhorte aussi à aimer les hommes comme des frères (2), sans examiner si ces derniers se montrent favorables aux idées franciscaines, ou s'ils restent les enfants du siècle, au sens absolu du mot. Le séraphique Père leur défendait sévèrement de juger ou de mépriser ceux qui vivent dans les plaisirs et portent de somptueux habits. « Dieu, disait-il, est leur maître comme il est celui des pauvres, et il peut les appeler et les sanctifier. Il leur enjoignait même de respecter les riches comme frères et seigneurs : frères devant le Créateur ; seigneurs, parce qu'ils subviennent aux besoins des enfants de Dieu et les aident ainsi à mener leur vie pénitente » (3).

C'est encore trop peu. Ses disciples ont l'obligation d'aimer comme des frères *leurs ennemis*. Ce n'est là sans doute que l'observation du commandement évangélique qui s'impose à tous indistinctement. Mais elle est caractéristique la façon dont François le conçoit comme une réalité vivante et positive, le met constamment en pratique et en recommande fréquemment et avec insistance

(1) « Condescendebat humiliter eius animus omnes fovens, omnibus deferens ». BERN. DE BESSE : *Liber de laudibus*, c. 3.

(2) *Regula* I, c. 11, 14, 16. *Regula* II, c. 3. *Opusc.* éd. LEMMENS, 40, 42, 45, 67. BOEHMER, 12, 13, 15, 31.

(3) « Admonebat etiam fratres, ut nullum hominem iudicarent, neque despicerent illos qui delicate vivunt, et curiose ac superbe et superflue induuntur; nam Deus est noster et ipsorum Dominus, potens ad se illos vocare, et vocatos iustificare. Dicebat etiam, quod volebat, ut fratres reverenter tales ut fratres et dominos suos : quia fratres sunt, in quantum ab uno● Creatore creati ; domini sunt, in quantum bonos adiuvant ad poenitentiam faciendam, eis necessaria corporis ministrantes ». *Tres Socii*, n. 58.

l'application. Rappelons quelques-uns de ses enseignements et de ses préceptes sur ce point.

Quand il envoie ses premiers disciples à travers le monde, le saint Fondateur leur tient ce langage : allez mes bien-aimés ; partez deux à deux dans les diverses contrées de l'univers et prêchez aux hommes la paix et la pénitence pour la rémission des péchés. Soyez patients dans la tribulation et soyez assurés que Dieu accomplira son dessein et tiendra sa promesse. Si l'on vous interroge, répondez humblement ; bénissez ceux qui vous persécuteront ; rendez grâces à ceux qui vous accableront d'injures et vous calomnieront, car, en échange de ces tribulations, le royaume éternel vous attend » (1).

Conformément à ses principes, François enjoint aux Frères, dans ses différentes Règles, d'avoir envers leurs ennemis cette charité parfaite que le Christ a pratiquée et enseignée : Que les Frères ne résistent pas aux méchants (2). Mais si on les frappe sur une joue, qu'ils tendent l'autre ; si on leur enlève leur manteau et leur tunique, qu'ils ne s'y opposent pas. Qu'ils donnent à tous ceux qui demandent, et si on leur enlève ce qui est à eux, qu'ils ne réclament point (3)... Que tous les Frères, en quelque lieu qu'ils soient, se souviennent qu'ils se sont consacrés et qu'ils ont abandonné leur corps à Notre-Seigneur Jésus-Christ ; pour l'amour de lui, ils doivent s'exposer à tous les ennemis visibles et invisibles ; car, dit le Seigneur : « Celui qui perdra sa vie à cause de moi, la sauvera pour la vie éternelle » (4).

(1) THOM. CEL. I, n. 29.

(2) MATT. V, 39.

(3) LUC. VI, 29, 30.

(4) MARC. VIII, 35. LUC. IX, 24.

Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux. (1) S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi. (2) Mais, s'ils vous persécutent dans une ville, fuyez dans une autre (3). Heureux êtes-vous, lorsque les hommes vous haïront et vous maudiront, qu'ils vous repousseront de leur société, vous chargeront d'opprobres et rejettentront votre nom comme infâme, qu'ils diront, en mentant, toute sorte de mal contre vous, à cause de moi ; réjouissez-vous en ce jour-là et tressaillez d'allégresse, car voici que votre récompense est grande dans le ciel (4)... Considérons tous, mes Frères, cette parole du Seigneur : « Aimez vos ennemis et faites du bien à ceux qui vous haïssent » (5) ; car, Notre-Seigneur Jésus-Christ dont nous devons suivre la trace, a donné à un traître le titre d'ami et il s'est offert spontanément à ses bourreaux. Nos amis, ce sont donc tous ceux qui nous apportent injustement des peines et des afflictions, des humiliations, des injures, des douleurs, des tourments, le martyre et la mort. Nous devons les aimer davantage, car ce qu'ils nous font nous procure la vie éternelle » (6).

François alla jusqu'à traiter comme des frères *les brigands*, ce rebut de l'humanité. Il dit formellement : « Et

(1) MATT. V, 10.

(2) JOANN. XV, 20.

(3) MATT. X, 23.

(4) MATT. V, 11 sq. LUC. VI, 22 sq.

(5) MATT. V, 44.

(6) *Regula I*, c. 14, 16, 22. *Opusc.* éd. LEMMENS, 42, 45, 51. BOEIGER, 13, 15, 19. Cf. *Regula II*, c. 10. *Admonitiones*, n. 15. La vieille tradition franciscaine a enregistré maints exemples qui prouvent comment les Frères observaient ces recommandations dans toute leur rigueur. Cf. v. g. *Tres Socii*, n. 38-41; *Iord. a Lano*, n. 6. *Vita fr. Aegidii*, 77, 83. *Dicta B. Aegidii*, 18 sq.

quiconque viendra vers les Frères, ami ou ennemi, voleur ou brigand, qu'il soit reçu avec bonté » (1). Comment prenait-il cette doctrine au sérieux ? Un chapitre rasant du *Speculum perfectionis* va nous le montrer.

Des voleurs venaient parfois d'une forêt voisine à l'ermitage de Borgo San Sepolcro et priaient les Frères de leur donner du pain. Or, plusieurs d'entre les Frères pensaient qu'il n'était pas bien de faire l'aumône à de pareils mauvais sujets. D'autres, au contraire, étaient d'avis qu'il fallait par pitié, leur donner à manger, afin de les amener à se convertir. Un jour que François vint en ce lieu, le cas lui fut soumis. « Si vous vous conformez à mes instructions, répondit-il, j'ai confiance dans le Seigneur que vous gagnerez leurs âmes. Allez donc ; procurez-vous de bon pain et de bon vin ; portez-leur ces provisions dans la forêt qu'ils habitent et appelez-les à haute voix : « Nos frères les voleurs, venez à nous, car nous sommes frères et nous vous apportons de bon pain et de bon vin ». Ils viendront tout de suite. Alors étendez une nappe sur la terre ; placez-y le pain et le vin, et servez-les avec joie et humilité, tout le temps qu'ils mangeront. Le repas achevé, dites-leur une parole de Dieu et, pour finir, ne leur demandez qu'une chose : qu'ils vous promettent de ne battre et de ne maltraiter personne. Car, si vous exigiez d'eux tout à la fois, ils ne vous écoutereraient pas ; mais votre humilité et votre charité leur feront promettre ce que vous désirez. Le lendemain, portez-leur, à cause de cette bonne promesse, outre le pain et le vin, des œufs et du fromage, et servez-les comme la veille. Lorsqu'ils auront fini de manger,

(1) « Et quicumque ad eos venerit amicus vel adversarius, fur vel latro, benigne accipiatur ». *Regula I, c. 7. Opusc.* éd. LEMMENS, 34. BOEHMER, 8.

vous leur direz : « Pourquoi rester ainsi tout le jour exposés à mourir de faim et soumis à tant de désagréments ? Pourquoi vous livrer à tant d'actions coupables qui causeront la perte de vos âmes, si vous ne vous convertissez pas au Seigneur ? Il vaut beaucoup mieux servir le Seigneur : il pourvoira dans cette vie à toutes vos nécessités corporelles et, finalement, sauvera vos âmes ». Alors, en considération de l'humilité et de la patience que vous leur aurez témoignées, le Seigneur leur inspirera de se convertir ». Les Frères suivirent les recommandations du bienheureux François et les voleurs, de leur côté, par la grâce et la miséricorde de Dieu, les écoutèrent et exécutèrent à la lettre et de point en point ce qui leur était humblement demandé. Bien plus, ils se mirent, en raison de l'humilité et de la bonté des Frères, à leur rendre service et à porter sur leurs propres épaules des falourdes de bois jusqu'à l'ermitage. Plusieurs même entrèrent dans l'Ordre. Quant aux autres, ils confessèrent leurs péchés, firent pénitence de leurs crimes, promirent aux Frères de vouloir vivre désormais du travail de leurs mains et de ne jamais plus causer de tort à personne (1).

(1) *Spec. perf.* 66.

CHAPITRE XIII

SAINT FRANÇOIS ET LES ŒUVRES DE CHARITÉ

D'après ce que nous avons dit jusqu'à présent, il est manifeste que François réalisa d'abord, puis imprima dans l'esprit de ses disciples l'idéal de fraternité dont parle saint Jean : « Mes petits enfants, n'aimons pas de parole et de langue, mais en action et en vérité ». (1) L'amour actif du prochain — nous disons aujourd'hui : les œuvres de charité, — tint toujours au cœur de l'homme de Dieu. Il eut son principe dans la qualité de chevalier du Christ qui appartenait à François et il se manifesta principalement par *le soin des malades* et par *l'assistance des pauvres*.

I. — *Le soin des malades* prit, au siècle des croisades, un développement considérable. L'enthousiasme religieux qui poussait les guerriers à quitter par bandes leurs foyers et à exposer leur vie à toute sorte de hasards pour arracher la Terre-Sainte aux mains des infidèles, cet enthousiasme, dis-je, aiguillonna aussi une multitude d'âmes à se mettre entièrement au service des malades que, jadis, le Sauveur consolait et guérissait avec une si touchante compassion. Il se fonda alors un grand

(1) IOANN. III, 18.

nombre d'hôpitaux que l'on comblait d'aumônes et toute une armée d'Ordres religieux et de confréries qui se consacrèrent au service de l'humanité souffrante.

Ce service prenait un caractère vraiment héroïque, quand il s'agissait des *lépreux*. Apportée en Occident par les croisés (1), la lèpre arabe devint en peu de temps le plus terrible des fléaux dans tous les pays. Elle aurait même fait périr la majeure partie de la population, si l'on n'avait séparé de la société des hommes ceux qu'elle avait atteints. Ils étaient condamnés à vivre hors des villes et des villages et à se tenir à l'écart des voies de communication. Il ne leur était permis que deux fois par an, à Pâques et à Noël, de venir dans les lieux habités, mais ils devaient alors observer, avec une rigoureuse exactitude, les prescriptions qui leur avaient été faites au moment de leur isolement ; par exemple : annoncer leur présence, en agitant une crêcelle, montrer à distance avec leur bâton les objets qu'ils désiraient acheter, porter un vêtement spécial qui les fit reconnaître, etc. Il était interdit aux hôteliers, sous des peines sévères, de les héberger. L'entrée des églises leur était refusée. (2) Quelqu'un voulait-il s'approcher de leur demeure, ils avaient l'obligation d'agiter leur crêcelle pour le tenir au loin. Une sébile était placée sur le bord du chemin et on y déposait les aumônes qu'on désirait leur faire. (3)

(1) Déjà auparavant, voir KURTH, *La lèpre avant les Croisades en Occident*. Paris, 1907.

(2) Il y avait souvent à côté des léproseries, des chapelles réservées aux malades et des prêtres affectés à leur service. Le III^e Concile de Latran (1179) ordonne que le culte soit organisé au moins dans les léproseries plus importantes, puisque les lépreux n'ont aucun accès dans les églises publiques. HARDUIN : *Acta Conciliorum*, t. VI, pars II, n. XXIII.

(3) Cf. LÜTOLF : *Die Leprosen*, dans : *Schweizerische Geschichtsfreund*, XVI, 187-248.

Condamnés à une mort lente et déjà regardés comme morts, ils recevaient de l'Eglise seule et de la charité chrétienne, consolation et secours.

L'Eglise les entourait d'honneurs comme des personnes consacrées à Dieu. Elle les accompagnait avec de touchantes cérémonies au lieu de leur retraite et elle prenait soin d'eux avec toute la tendresse de son amour et de son dévouement. La charité chrétienne se rappelait que le divin Sauveur avait témoigné aux lépreux une préférence marquée (1) et qu'il est même écrit de lui dans les saintes Lettres : « Véritablement, c'étaient nos maladies qu'il portait et nos douleurs dont il s'était chargé ; et nous, nous le regardions comme un lépreux et un homme frappé de Dieu et humilié » (2). On voyait dès lors dans la personne des lépreux Jésus-Christ lui-même qui avait été comme eux rejeté du monde et méprisé, qui était devenu le rebut de tous et l'homme des douleurs.

Cette conception d'une foi profonde obtint ce résultat que, partout et en peu de temps, il s'éleva des asiles pour les lépreux. Chaque ville, presque chaque village avait sa léproserie. Au temps de saint François, la France en comptait deux mille (3). Peu de temps après, le chrono-

(1) « *Ipse enim Christus in carne apparens multas curialitates leprosis exhibuit, tangendo eos propria manu et sanando multos et dulciter eos alloquendo, sicut patet ex evangelio* ». HUMBERT DE ROMANS, O. P. : *De eruditione praedicatorum*, lib. 2, c. 41, éd. *Maxima Bibliotheca Veterum Patrum*, t. 25, Lyon, 1677, 477.

(2) Is. LIII, 4. On trouve souvent dans les écrivains du Moyen-Age des allusions à cette prophétie messianique, par exemple dans S. BONAVENTURE : *Leg. c. i n. 6* et dans HUMBERT DE ROMANS : *Loc. cit.*

(3) On lit, en effet, dans le testament de Louis VIII (1226) : « *Donamus et legamus duobus millibus domorum leprosorum decem millia librarum, videlicet cuilibet earum centum solidos* ». MARTIN-DOISY : *Dictionnaire de l'économie chrétienne*, II, 415.

queur Mathieu de Paris indique pour l'Occident le chiffre de dix-neuf mille (1). L'Ordre de Saint-Lazare, d'autres corps de chevalerie et des particuliers de l'un et l'autre sexe se consacrèrent, pour l'amour du Christ, au soin des lépreux.

C'était là le plus rude exercice de pénitence que l'on put s'imposer. Le Cardinal Jacques de Vitry écrit à ce sujet (1223-1226) : « ... Ils supportent entre autres choses, pour l'amour du Christ, la saleté et la puanteur des malades ; ils se font violence à eux-mêmes et endurent des fatigues si accablantes qu'on ne saurait comparer aucune autre œuvre de pénitence avec ce martyre si saint et si précieux aux yeux de Dieu » (2). Humbert de Romans, Général des Dominicains, affirme pareillement, de son côté, que, parmi plusieurs milliers de personnes, quelques-unes à peine se montraient disposées à servir les lépreux, tant la maladie de ces infortunés était horrible, tant leur impatience et leur ingratitudé étaient intolérables (3). François d'Assise affirme la même chose d'après sa propre expérience.

Jeune mondain, il éprouvait pour les lépreux une invincible horreur. Il lui suffisait de penser à eux pour se sentir rempli de dégoût. Leur voisinage lui était si insupportable, comme lui-même le confessa plus tard, que, lorsqu'il apercevait à deux milles de distance une léproserie, il se détournait et se bouchait le nez. Rien au monde ne lui paraissait aussi laid, aussi repoussant que les lépreux. Non pas qu'il fût indifférent à leur misère,

(1) MARTIN-DOISY : *Ibid.* IV. 126.

(2) *Historia occidentalis*, c. 29, éd. FRANÇOIS MOSCHI, Douai, 1597, 338 sq.

(3) Cf. (*loc. cit.*) le sermon d'HUMBERT DE ROMANS : *Ad Fratres et Sorores in domibus leprosorum*. Il est pour l'histoire d'un haut intérêt.

mais la répugnance l'emportait sur la compassion et, quand il rencontrait un lépreux à l'improviste, il lui faisait remettre son aumône par une tierce personne, tandis que lui-même s'empressait de prendre le large(1).

Tel il fut jusqu'au jour où le Seigneur lui manifesta qu'il voulait le prendre à son service, en qualité de chevalier. « Dès lors, remarque saint Bonaventure, il se pénétra toujours davantage de cette idée que le combat spirituel a son principe dans le mépris du monde et que le chevalier du Christ doit commencer par se vaincre lui-même » (2). Mais si fortement que cette conviction s'imprimât dans son âme, il lui fut cependant impossible de vaincre son dégoût et son horreur pour ces affreux malades jusqu'au jour où Dieu lui dit en esprit : « François, au lieu des biens charnels et vains, recherche les joies spirituelles, préfère l'amertume à la douceur et méprise-toi toi-même, si tu veux me connaître. Après cette transformation, tu goûteras pleinement le sens de mes paroles » (3).

(1) « Consueverat multum horrere leprosos... In tantum enim, ut dixit, sibi amara fuerat visio leprosorum, ut non solum eos nollet videre, sed nec eorum habitaculis propinquare. Et si aliquando contingebat ipsum iuxta domos eorum transire aut eos videre, licet pietate moveretur ad faciendum eis elemosynam, per interpositam personam, vultum tamen semper avertens, nares suas propriis manibus obturabat ». *Tres Socii*, n. 11. « In tantum namque, ut dicebat, aliquando amara ei leprosorum visio exsistebat, ut, cum tempore vanitatis suae per duo fere millaria eminus ipsorum domos respiceret, nares suas propriis manibus obturaret ». THOM. CEL. I, n. 17. « Inter omnia infelicia monstra mundi Franciscus natura iiter leprosos abhorrens ». THOM. CEL. II, n. 9.

(2) S. BONAV. *Leg.* c. 1, n. 4.

(3) « Francisce, inquit illi Deus in spiritu, pro carnaliter et vane dilectis iam spiritualia commutato, et amara pro dulcibus sumens contemne te ipsum, mesivelis agnoscere; nam et ordine verso sapient tibi quae dico ». THOM. CEL. II, n. 9.

Cette promesse devait, en effet, se réaliser bientôt. Un jour que François chevauchait dans la plaine qui s'étend devant Assise, un lépreux vient au devant de lui. A cette rencontre inattendue, il éprouve un profond dégoût. Mais il se souvient qu'il lui faut d'abord se vaincre soi-même pour devenir le chevalier du Christ. Aussitôt, il descend de cheval et court vers le pauvre pour l'embrasser. Le lépreux tend la main comme pour recevoir une aumône. François lui donne en même temps un baiser et une pièce d'or. Puis, il remonte en selle et quand il parcourt des yeux la plaine toute-découverte, il ne voit plus le lépreux. L'étonnement et la joie emplissent son âme : il chante les louanges du Seigneur et se propose de faire dans la suite de plus grandes choses encore (1).

Il retourne chez lui, se munit d'une grosse somme d'argent et dirige ses pas vers une léproserie. Il en réunit tous les malades, remet une aumône à chacun d'eux et lui baise la main. Au sortir de ce lieu, ce qui dans le passé lui avait paru amer, fut changé en douceur (2). C'est lui-même qui l'affirme dans son Testament : « Lorsque j'étais encore dans les péchés, il me semblait trop amer de voir des lépreux ; mais le Seigneur me conduisit au milieu d'eux et j'exerçai la miséricorde à leur égard. Et quand je me retirai de leur présence, ce qui m'avait paru amer, fut changé en douceur pour mon âme et pour mon corps » (3).

Désormais, ses visites aux lépreux se renouvelèrent souvent. Il leur faisait de riches présents et leur baisait

(1) THOM. CEL. II, n. 9. *Tres Socii*, n. 11. S. BONAV. *Leg.* c. 1, n. 5.

(2) THOM. CEL. II, n. 9. *Tres Socii*, n. 11.

(3) *Testam. Opusc.* éd. LENMENS, 77. BOEHMER, 36.

la main et la bouche avec une cordiale sympathie, parce qu'il voyait en chacun d'eux notre divin Sauveur (1). Toutefois, ce fut seulement quand il eut brisé pour jamais avec le monde, qu'il devint leur ami et leur familier. Il se mit entièrement à leur disposition et leur rendit, pour l'amour de Jésus-Christ, toute sorte de services. Il leur lavait les pieds, pansait leurs ulcères, enlevait de leurs plaies la pourriture, en essuyait le pus et les caressait même avec une admirable dévotion (2).

Ses premiers Frères rivalisèrent d'héroïsme avec lui dans la pratique de la charité. Au début, ils demeuraient ordinairement dans les léproseries ou dans leur voisinage et ils rendaient aux malades avec humilité et dévotion les plus bas offices (3). Le désir du Fondateur était de voir ses fils s'adonner de temps en temps à ce ministère, et quand des nobles et des séculiers, habitués aux délicatesses de la vie, sollicitaient leur admission dans l'Ordre, il les invitait à considérer qu'il leur faudrait habiter dans des léproseries et y soigner les pauvres malades (4). Il ordonna même aux Frères dans sa première Règle d'aller, dans une nécessité manifeste, recueillir des aumônes pour les lépreux (5).

Si laid, si impatient, si ingrat que fût l'un d'eux François prescrivait de le servir avec la plus grande cha-

(1) S. BONAV. *Leg.* c. 1, n. 6.

(2) THOM. CEL. I, n. 17. *Tres Socii*, n. 11. S. BONAV. *Leg.* c. 2, n. 6.

(3) « Diebus vero manibus propriis qui poterant laborabant, existentes in dominibus leprorum vel in aliis locis honestis, servientes omnibus humiliiter et devote ». THOM. CEL. I, n. 39.

(4) *Spec. perf.* c. 44.

(5) « Fratres tamen in manifesta necessitate leprorum possint pro eis quaerere eleemosynam ». *Regula* I, c. 8. *Opusc.* éd. LEMMENS, 36. BOEHMER, 9.

rité et la plus grande attention. Les Frères se décourageaient-ils parfois à la vue de la tâche surhumaine qu'ils avaient à fournir, il les stimulait par son infatigable ardeur (1).

Une seule fois, il crut avoir fait de la peine à un lépreux. Frère Jacques le Simple avait amené avec lui, de la léproserie de Rivo-Torto à la Portioncule, un malade, dont le Saint lui avait confié la garde. François l'en reprit, car il manquait par là aux égards auxquels les autres avaient droit. Mais, à peine eût-il fait cette observation qu'il regretta d'avoir humilié le lépreux. Il s'imposa pour pénitence de manger dans la même écuelle que le « frère chrétien » — c'est le nom qu'il donnait aux lépreux. — Il se mit donc à table avec lui, fit apporter une écuelle pour eux deux et prit sa nourriture avec le malade. Celui-ci, qui n'était qu'une plaie, faisait horreur à voir. Ses doigts en particulier étaient tout recourbés par le mal, sanguinolents et purulents, de sorte que le sang et le pus coulaient dans l'écuelle à chaque fois qu'il y prenait un morceau. Les autres convives restèrent sans parole devant une telle charité, une telle humilité, un tel empire sur soi-même (2). On sent aujourd'hui encore, dans le récit de ce fait, l'émotion profonde du narrateur qui en a été le témoin oculaire.

(1) Pour se faire une idée des prodigieuses difficultés que suscitait le soin des lépreux et de l'héroïsme avec lequel François et ses Frères les servaient, qu'on lise le chapitre XXVIII^e des *Actus* (XXV^e des *Fioretti*) : « Comment saint François guérit miraculeusement un lépreux de l'âme et du corps ». Cette légende doit être conforme à la vérité, même pour la guérison qu'elle rapporte. En tout cas, les historiens attestent que saint François pendant sa vie (S. BONAV. *Leg.* c. 2, n. 6) et après sa mort (THOM. CEL. I, n. 146 146 n.; II, sq.) a guéri miraculeusement des lépreux.

(2) *Spec. perf.* c. 58.

Le soin des lépreux passa peu à peu au second plan, d'autant plus que les Frères s'adonnaient à l'apostolat et qu'ils habitaient généralement dans leurs propres maisons (1). Toutefois, ils se sentaient, même alors, encore attirés vers les malades. Razzardo di Rocca Pazza, seigneur féodal de l'Ombrie que les prédications de saint François avaient converti, donna, en 1218, au prêtre Bono une vaste pièce de terre pour y construire une grande léproserie et une église. La direction en fut confiée aux Frères Mineurs parce qu'ils exerçaient sur les malades et sur les infirmiers la plus bienfaisante influence (2). Les Frères auront pareillement continué en maint endroit à rester en relations avec les léproseries. Frère Jourdain de Giano nous apprend tout à fait accidentellement qu'en 1223 il était Gardien à Spire, à l'hôpital des lépreux, et que le Provincial Albert de Pise y tint le chapitre (3). L'année suivante, Jourdain fut envoyé avec quelques compagnons à la nouvelle fondation d'Erfurt, en Thuringe. Ils logèrent dans la maison du prêtre qui desservait l'hôpital des lépreux jusqu'au jour où leur Couvent fut bâti (4). La même année, les premiers Franciscains abordèrent en Angleterre et plusieurs d'entre eux

(1) Nous avons vu que, pour les mêmes motifs, le travail que les Frères exécutaient dans les maisons étrangères alla en diminuant. Dans la *Vita B. Christophori de Romandiola*, éd. *Analecta franc.* III, 161, il est dit expressément que si, à l'origine, le soin des lépreux prit, dans l'Ordre, un développement aussi considérable, cela tint au fait que les Frères n'avaient pas de maisons pour s'abriter.

(2) DON PIETRO PIRRI : *San Lazzaro del Valloncello. Memorie di un grande leprosario francescano nell' Umbria*, Pérouse, 1915.

(3) Le même Albert de Pise racontait plus tard, alors qu'il était Provincial d'Angleterre, comment saint François et lui avaient jadis habité et travaillé ensemble dans une léproserie. ECCLESTON, coll. XIV, p. 106.

(4) JORD. A IANO, n. 32, 39.

cherchèrent un abri provisoire dans les hôpitaux, par exemple, à Cantorbéry et à Northampton (1). Des faits semblables se sont reproduits en plus d'un lieu dans les dernières années de la vie du saint Fondateur. Peu de temps avant sa mort, alors que la maladie l'avait réduit à ne pouvoir prêcher, François lui-même voulait reprendre le service des lépreux et redevenir comme autrefois objet de mépris (2).

Ses disciples, conformément au vœu de leur Fondateur, restèrent dans la suite les fidèles amis des malades. Elles sont innombrables les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle qu'ils ont accomplies durant sept siècles dans les hôpitaux et dans les maisons privées. Des milliers de Franciscains et de Franciscaines sont morts au service des lépreux et des pestiférés. C'est le Tiers-Ordre en particulier, sur qui ne pesaient ni les charges de l'apostolat, ni l'obligation de la clôture, qui a développé une grande activité sociale en faveur de ceux qu'affligeaient la maladie ou les infirmités. Déjà, la Règle primitive des Tertiaires, laquelle remonte, quant aux points essentiels, à saint François lui-même, contient des prescriptions sur le soin des malades (3). Les deux grandes gloires du Tiers-Ordre, le roi Louis IX de France, et la fille des rois, Elisabeth

(1) ECCLESTON : *De adventu FF. Min. in Angliam*, coll. I et II, éd. LITTLE, p. 8, 13.

(2) « Volebat ad serviendum leprosis redire denuo et haberi contemptui sicut aliquando habebatur ». THOM. CEL., I, n. 103.

(3) « Cum aliquem fratrum vel sororum contigerit infirmari, ministri per se vel per alios, si infirmus eis fecerit nuntiari, semel in hebdomada visitent infirmantem et ad poenitentiam commoveant et, sicut viderint expedit, necessaria corporis, quibus indiget, de communis administrent ». *Regula antiquissima fratrum et sororum poenitentium*, c. 8. Opusc. éd. BOEHMER, 78.

de Hongrie, se placent au premier rang par leurs exemples. Non seulement Louis IX faisait construire de ses propres deniers de nombreux hôpitaux (1), mais il lavait les pieds des lépreux, les essuyait et les biaisait. Il allait jusqu'à partager son repas avec eux, et, tout pénétré de vénération pour le Sauveur, jusqu'à manger les restes que ces malheureux avaient touchés de leurs mains dégoûtantes et qu'ils repoussaient (2).

La bonne sainte Elisabeth s'enferme dans l'hôpital qu'elle avait fondé à Marbourg, afin de consacrer uniquement aux malades les dernières années de sa vie. Jour et nuit, elle lavait et pansait leurs plaies, leur administrait les remèdes, les consolait et les conduisait à Dieu. Elle ne s'effraya jamais de leur rendre les services les plus rebutants. Mais, ses préférés étaient les lépreux pour qui elle se sacrifiait avec une générosité sans pareille et avec un inexprimable contentement.

Elle se chargea en particulier d'une jeune lépreuse, qui était à ce point déformée par la maladie que personne, à l'hôpital, n'osait s'approcher d'elle, ni même la regarder. Elisabeth la conduisit dans sa propre chambre, lui prêta son lit, lava ses ulcères, se mit à genoux devant elle pour lui retirer sa chaussure et lui couper les ongles. Elle restait de longues heures auprès d'elle et cherchait à l'égayer, en jouant avec elle et en l'entretenant avec la tendresse d'une mère. « Ah ! que nous sommes heureuses, disait-elle un jour à ses suivantes, de pouvoir ainsi laver et vêtir Notre-Seigneur » ! Elle fit un jour

(1) *Vita, auctore GAUFREDO DE BELLO-LOCO Regis confessario*, c. 3.
Act. Sanct. Augusti t. V, p. 548, n. 29 sq.

(2) *Appendix Vitae I*, c. 4, n. 23, *ibid.* p. 564.

cette ouverture à Frère Gérard, Provincial des Franciscains d'Allemagne : « Ah ! mon Père, ce que je voudrais avant tout et du fond de mon cœur, ce serait d'être traitée en tout comme une lépreuse ordinaire. Je voudrais qu'on fit pour moi, comme on fait pour ces pauvres gens, une petite hutte de paille et de foin, et que l'on y suspendît devant la porte un linge pour avertir les passants, avec un tronc, afin qu'on pût y jeter quelque aumône » (1).

Ces sublimes exemples ont été suivis par presque toutes les Congrégations, — et elles sont nombreuses, — qui professent la Règle du Tiers-Ordre franciscain, comme aussi par ces millions d'âmes pieuses qui l'observent au milieu de l'agitation du monde.

II. — Non moins que le soin des malades, *l'assistance des pauvres* gagna le cœur de saint François. En effet, tandis qu'il ne devint l'ami des lépreux que grâce à sa « conversion », il témoigna, dès sa jeunesse, une particulière bienveillance aux nécessiteux de toute nature. A chaque pas qu'il fit vers la vocation évangélique, cet amour devint plus profond, jusqu'au jour où François passa définitivement du côté des pauvres et des déshérités (2). A partir de ce moment, il fut le chevalier de Dame Pauvreté et du Roi pauvre, Jésus-Christ. Aussi bien, comment aurait-il pu l'être, s'il n'avait pas fait absolument sienne la cause des pauvres ! Le gentilhomme que l'on armait chevalier promettait solennellement d'être toute sa vie le défenseur des pauvres ; quels

(1) LE COMTE DE MONTALEMENT : *Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe*, II. 22^e éd. Paris, 1903, 111-114, 117-119.

(2) Sur la charité de François pendant sa vie mondaine, cf. I. p. 143.

devaient donc être les engagements de ce chevalier spirituel, qui voyait dans chaque pauvre comme dans chaque malade le divin Sauveur lui-même (1) !

Les biographes ont bien de la peine à trouver des termes pour exprimer convenablement sa *préférence envers les pauvres*. « Il aimait cordialement les pauvres, déclarent les *Trois Compagnons*, il compatissait à leur misère du plus profond de son âme et il se faisait le serviteur de tous » (2). Thomas de Celano écrit de son côté : « Quelle langue pourrait dire l'immense compassion que cet homme éprouvait pour les pauvres ? Certainement, cette pitié était innée en lui, mais elle fut augmentée par une grâce d'en haut. L'âme de François s'attendrissait à la vue des pauvres et, quand il ne pouvait les secourir matériellement, il leur témoignait son amour. Tout ce qu'il voyait de pauvreté et de misère dans un malheureux, il le rapportait au Christ par une soudaine réflexion et une rapide transposition. Il reconnaissait dans tous les pauvres le Fils de la pauvre Dame et il portait nu dans son cœur Celui qu'elle avait porté nu dans ses bras. Bien qu'il eût chassé de son âme tout sentiment d'envie, il ne put se défaire de la jalousie de la pauvreté. La vue d'un plus pauvre que lui excitait cette jalousie et, rivalisant avec lui de pauvreté, il craignait d'être vaincu dans cette lutte » (3).

Ainsi, il advint un jour que l'homme de Dieu, dans ses courses apostoliques, rencontra un pauvre sur le

(1) JOH. BAPT. VON WEISS : *Weltgeschichte*, IV, 3^e éd. Gratz et Leipzig, 1891, 623.

(2) « Pauperes quoque intime diligebat, eis viscerose compatiens, omnibusque se subditum exhibebat ». *Tres Socii*, n. 57.

(3) THOM. CEL. II, n. 83.

chemin. Voyant son dénûment, il en fut touché, et se tournant vers son compagnon, il lui dit : « La misère de cet homme nous fait honte et adresse à notre pauvreté un véhément reproche ». — « Et pourquoi donc ? » répliqua son compagnon. — Et le Saint de répondre d'une voix pleine de larmes : « J'ai choisi pour richesse et pour Dame la pauvreté, et je la vois plus rayonnante en cet homme qu'en moi-même. Ignores-tu donc que le bruit s'est répandu dans le monde entier que nous nous sommes faits pour le Christ les plus pauvres de tous ? Mais ce pauvre-ci est la preuve qu'il en est autrement » (1).

De cette compassion pour les pauvres et de cette émulation découlait la profonde estime que François leur témoignait et l'amitié avec laquelle il les accueillait. Il recommandait sans doute aux siens de saluer tous les hommes indistinctement : les grands et les humbles, avec une politesse exquise et de les traiter comme des frères (2), mais leurs préférences devaient aller entre tous aux petites gens. La Règle primitive donne sur ce point un commandement très formel : « Et ils doivent se réjouir de se trouver au milieu des personnes humbles et méprisées, des pauvres et des infirmes, des malades, des lépreux et des mendians du chemin » (3).

(1) « Magnam verecundiam intulit nobis huius inopia et nostram paupertatem plurimum reprehendit... Pro meis divitiis, pro mea domina, paupertatem elegi, et ecce relucet magis in isto. An ignoras quod per totum mundum insonuit extremos pro Christo nos pauperes esse? Sed aliter se habere, pauper iste convincit ». THOM. CEL. II, n. 84.

(2) *Tres Socii*, n. 57.

(3) « Et debent gaudere, quando conversantur inter viles et despctas personas, inter pauperes et debiles, infirmos et leprosos et iuxta viam mendicantes ». *Regula* I, c. 9. *Opusc.* éd. LEMMENS, 37. BOEHMER, 10.

Cette conduite était à ses yeux toute naturelle. Oui, ils allaient évidemment de pair les pauvres qui étaient impuissants à changer leur sort et les Frères Mineurs qui le partageaient volontairement. L'indigence des premiers était-elle leur faute ou non ? Était-elle supportée par un homme digne ou par un indigne ? Était-elle en réalité aussi grande qu'elle paraissait à l'extérieur ? François ne se posait ni ces questions, ni d'autres semblables. Qu'un pauvre se présentât devant lui, c'en était assez pour qu'il vit en esprit le Christ lui-même et pour que lui, le chevalier de la pauvreté, il fût rempli d'une pitié et d'une compassion indicibles.

« Aussi lui était-il extrêmement pénible de *voir insulter un pauvre* ou d'entendre maudire une créature quelconque » (1). Un Frère s'était permis, un jour, d'adresser une parole injurieuse à un pauvre qui demandait l'aumône. « Prends garde, lui avait-il dit, à ne pas simuler la pauvreté, tout en étant riche ». François, le père des pauvres, l'ayant entendu, fut très peiné et fit un vif reproche au Frère qui avait ainsi parlé. Puis, il lui ordonna de se dépouiller de ses vêtements devant le mendiant et de lui baisser les pieds, en lui demandant pardon. — Il avait coutume de dire : « Celui qui maudit un pauvre, fait injure au Christ, dont ce pauvre porte la noble livrée et qui s'est fait pauvre pour nous en ce monde » (2).

Un autre jour que le Saint préchait, un homme pauvre

(1) « Molestissimum erat ei, cum aliqui pauperi cerneret exprobrari, vel in aliquam creaturarum maledictionis verbum audiret ab aliquo intorqueri ». THOM. CEL. I, n. 76.

(2) « Qui pauperi maledicit, Christo iniuriam facit, cuius portat nobile signum, qui se pro nobis fecit pauperem in hoc mundo ». THOM. CEL. I, n. 76.

et malade vint au lieu où il se trouvait. Apitoyé par cette double infortune : le dénuement et la souffrance, il se mit à s'entretenir de la pauvreté avec son compagnon. Le Saint compatissait aux souffrances de cet homme et il se sentait le cœur plein d'amour pour lui, lorsque son compagnon lui dit : « Frère, il est vrai que cet homme est pauvre, mais il n'y a peut-être personne dans toute la contrée qui désire plus que lui la richesse ». Aussitôt, le Saint le réprimanda, et, comme le Frère reconnaissait sa faute, il lui dit : « Cours vite, enlève ta tunique, jette-toi aux pieds du pauvre et confesse que tu es coupable. Il faut non seulement que tu lui demandes pardon, mais encore que tu sollicites de lui une prière ». Le Frère obéit, fit sa pénitence et revint. Le Saint lui dit alors : « Quant tu vois un pauvre, mon Frère, tu as sous les yeux le miroir du Maître et de sa Mère pauvre. Dans les infirmes, considère de même les infirmités dont il a pour nous assumé le fardeau » (1). Sur quoi Thomas de Celano fait cette observation : « Vraiment, François gardait toujours le faisceau de myrrhe ; son regard était fixé sur la face de son Christ, et, toujours, il avait présent l'Homme des douleurs qui connaît nos infirmités » (2).

Comme le Saint enseignait à ses Frères à estimer et à aimer les pauvres en considération de Dieu, *ainsi engageait-il non moins vivement les pauvres à se faire de la pauvreté cette même conception idéale et à la supporter vaillamment.*

(1) « Cum pauperem vides, o frater, speculum tibi proponitur Domini et pauperis Matris eius. In infirmis similiter, infirmitates, quas pro nobis assumpsit, considera ». THOM. CEL. II, n. 85.

(2) « Eia semper mirrae fasciculus conmorabatur Francisco, semper respicit in faciem Christi sui, semper virum dolorum et scientem infirmitates attractat ». *Ibid.*

Un jour, à Colle, dans le comté de Pérouse, il rencontra un pauvre qu'il avait jadis connu dans le siècle et il lui dit : « Frère, comment vas-tu ? » L'autre, l'âme mauvaise, se mit à accabler de malédictions son maître qui lui avait enlevé tous ses biens. « Ce n'est, dit-il, que par la faute de mon maître — Dieu tout-puissant le maudisse ! — que je suis en ce triste état ». Le Bienheureux, le voyant persister dans cette haine mortelle, eut pitié de son âme plus encore que de son corps et lui dit : « Frère, pour l'amour de Dieu, pardonne à ton maître, afin de sauver ton âme ; peut-être alors te rendra-t-il ce qu'il t'a pris. Sinon, après avoir perdu tes biens, tu perdras aussi ton âme ». L'homme répondit : « Il m'est absolument impossible de lui pardonner, s'il ne commence par me rendre ce qu'il m'a enlevé ». Le bienheureux François qui portait un manteau sur les épaules, lui dit : « Tiens, je te donne ce manteau et je te prie de pardonner à ton maître pour l'amour de Dieu ». Attendri et désarmé par ce bienfait, le pauvre prit le manteau et oublia ses griefs » (1).

François, on le voit, ne se contentait pas de réconcilier le pauvre avec son sort en lui témoignant une bienveillance exquise, en s'associant volontairement à sa pauvreté et en l'élevant vers le Sauveur pauvre, *il cherchait aussi à le secourir effectivement*. Comment put-il le faire ? C'est là son secret, puisqu'il n'avait plus au monde rien qui lui appartint en propre.

D'abord, il partageait avec les pauvres le maigre repas que la Providence lui avait préparé. Il était évident pour lui que tous les affamés avaient le droit de recevoir l'hospitalité des Frères. Quand il leur donnait l'aumône,

(1) THOM. CEL. II, n. 8q.

il le faisait avec autant d'amabilité et d'obligeance que s'il avait été lui-même gratifié d'un présent. « C'était plutôt le profit des âmes que le réconfort de la chair qu'il recherchait dans l'aumône et, qu'il la demandât ou qu'il la fit, il voulait être pour les autres un modèle » (1).

Il était inconsolable quand il ne trouvait plus rien, dans la maison, à donner aux pauvres. Il distribuait alors même les objets usuels les plus indispensables.

La mère de deux Frères vint, un jour, trouver le Saint et lui demanda l'aumône avec confiance. Plein de compassion, le saint Père dit à son Vicaire, Pierre de Catane : « Pouvons-nous faire quelque aumône à notre mère ? » Il disait, en effet, que la mère des Frères était sa mère et celle de tous les Frères. Frère Pierre lui répondit : « Il ne reste rien à la maison qu'on puisse lui donner ; mais, ajouta-t-il, nous avons un Nouveau Testament dans lequel, faute de Bréviaire, nous lisons à Matines ». Et le Bienheureux répondit : « Donne à notre mère le Nouveau Testament, afin qu'elle le prenne pour soulager sa misère, car il nous enseigne à secourir les pauvres. Je crois qu'à le donner nous aurons plus de mérite qu'à le lire ». On donna le livre à cette femme et c'est ainsi que le premier exemplaire du Nouveau Testament qui existera dans l'Ordre fut employé à cette sainte charité » (2).

(1) « In eleemosynarum datione animarum lucrum potius quam carnis subsidium requirebat, et non minus in dando quam in accipiendo se ipsum ponebat caeteris in exemplum ». THOM. CEL. II, n. 78.

(2) «... Da matri nostrae Novum Testamentum, ut vendat illud pro sua necessitate, quia per ipsum monemur subvenire pauperibus. Credo equidem, quod magis inde placebit donum quam lectio. Datur ergo mulieri liber, et primum Testamentum, quod in Ordine fuit, sacra hac pietate distrahitur ». *Ibid.* n. 91.

François, dans un cas de nécessité, allait jusqu'à se dépouiller des vêtements qu'il portait sur le corps. Cette œuvre de miséricorde, remarque Thomas de Celano, il l'avait déjà accomplie dans sa jeunesse avec prédilection. Que de fois ce jeune mondain quitta ses riches habits pour en couvrir le premier pauvre qu'il rencontrait (1) ! Mais à présent, il était pauvre, lui aussi, et il ne pouvait se défaire de son unique vêtement. Cette raison le décida plus d'une fois à porter un manteau, afin de le donner, à la première occasion, à un pauvre, grelottant de froid.

Il arriva qu'à Celano, en hiver, François portait, arrangée en manière de manteau, une étoffe que lui avait prêtée un certain habitant de Tivoli, ami des Frères. Une vieille femme vient alors le trouver et lui demande l'aumône. Sur le champ, il dégrafe son manteau et le donne à la pauvre vieille, en lui disant : « Tiens, fais-toi une tunique, car tu en as bien besoin ». La vieille sourit et stupéfaite — de crainte ou de joie, je l'ignore, — elle lui prend l'étoffe des mains, part, en courant, et, de peur qu'on ne la lui réclame, coupe l'étoffe sur le champ avec des ciseaux. Mais, quand elle s'aperçoit qu'elle n'en a pas assez pour faire une tunique, elle revient vers le Saint dont elle a éprouvé une première fois la bonté et lui montre que la pièce de drap est insuffisante. Le Saint tourne les yeux vers son compagnon qui avait sur le dos juste ce qu'il fallait pour compléter la tunique et lui dit : « Tu entends, mon Frère, ce que dit cette pauvre femme. Pour l'amour de Dieu, supportons le froid et

(1) « Sed iam pauperum amator exstitit praecipuu; iam id quod perfecte futurus erat sacra spirabant initia. Frequenter proinde exuens semet ipsum pauperes induit, quibus se similem fieri nondum operis executio; sed toto iam corde contendit... ». THOM. CEL. II, n. 8.

donne cette étoffe à cette pauvresse, pour qu'elle achève son vêtement ». Le Saint avait donné, son compagnon donna aussi et tous deux restèrent dépouillés, pour que la vieille femme fût vêtue (1).

Des scènes pareilles se renouvelèrent maintes fois. François, l'homme très riche en pauvreté, souffrait jusqu'au fond de l'âme, quand, par un froid rigoureux, il n'avait rien pour réchauffer les membres glacés des pauvres. Il allait résolument chez des gens riches et les priaît de lui prêter un manteau ou des fourrures. Comme ceux-ci d'ailleurs apportaient par dévotion, plus d'empressement à donner que le Bienheureux à demander : « J'accepte, disait-il, à condition que vous perdiez toute espérance de rentrer en possession de ces objets ». Et plein de joie et d'allégresse, il habillait le premier pauvre venu avec ce qu'on lui avait donné (2).

Les Frères se tourmentaient de voir leur saint Fondateur qui était si faible et presque constamment malade, se défaire sans cesse des divers vêtements que lui remettaient de pieux bienfaiteurs. Ils lui procurèrent donc un manteau, espérant bien qu'il ne le donnerait pas sans leur agrément. Or, François eut recours à une ruse tout à fait originale. C'était à Cella, près de Cortone. Un

(1) « Audis, inquit, frater, quid haec paupercula dicit ? Amore Dei toleremus algorem, et da pauperculae pannum, ut tunicam compleat. Dederat ipse, donat et socius, et uterque nudus remanet, ut vetu a vestiatur ». *Ibid.* II, n. 86.

(2) « Sed ut ditissimus pauper, magno pietatis affectu ductus, posset utcumque pauperibus subvenire, postulabat in magnis frigoribus a divitibus huius saeculi mantellum seu pelles praestari sibi. Qui cum devote libentius id facerent, quam ab eis pater beatissimus postularet, dicebat eis : Tali tenore hoc a vobis recipiam, quod rehabere de caetero nullatus exspectetis. Cumque aliquis ex pauperibus ei primitus obviaret, exsultans et gaudens ex accepto pauperem induebat ». THOM. CEL. I, n. 76.

pauvre vint au « lieu » qu'habitaient les Frères, versant des larmes sur la mort de sa femme et sur la détresse de sa malheureuse petite famille. Le Saint ne disposait que de son manteau et il ne pouvait pas sans plus en faire l'abandon. L'idée lui vint de le donner en gage à l'indigent. « Pour l'amour de Dieu, lui dit-il, je te donne ce manteau, à condition que tu ne le cèdes que pour un bon prix ». Les Frères, s'apercevant de la chose, accoururent sur le champ pour reprendre le manteau et empêcher cette libéralité. Mais le pauvre, encouragé par la présence du Saint, crispait les mains sur le manteau et le défendait comme sa propriété. Finalement, les Frères consentirent à le lui racheter et, quand il en eut reçu le prix, il se retira (1).

Lorsque ces moyens ou d'autres semblables ne réussissaient pas, le Saint recourrait à son idéal de très haute pauvreté qui lui permettait d'être plus pauvre que n'importe quel pauvre. Ainsi, un jour qu'il revenait de Sienne, il rencontra un mendiant et dit à son compagnon : « Mon Frère, il nous faut rendre à ce petit pauvre le manteau qui lui appartient. On nous l'a prêté jusqu'au jour où nous rencontrerions un plus pauvre que nous ». Le compagnon considérant dans quel dénuement se trouvait son bienheureux Père, s'opposa obstinément à le laisser pourvoir aux besoins d'autrui, en se négligeant lui-même. Et le Saint de lui dire : « Je ne veux pas être un voleur ; or, on nous reprocherait comme un vol de n'avoir pas soulagé un homme plus pauvre que nous ». Le Frère se rendit et François donna le manteau (2).

(1) *Ibid.* II, n. 88.

(2) « Oportet, frater, ut reddamus mantellum pauperculo, cuius est. Mutuo accepimus ipsum donec pauperiorem invenire contingerit... Ego

Les choses parfois n'allait pas aussi facilement, parce que les Supérieurs auxquels il obéissait comme un enfant, se mettaient plus en peine de lui que des autres pauvres. Il lui restait alors une ressource : prier et insister jusqu'au moment où il arrivait à ses fins.

Au temps où il demeurait dans le palais de l'Evêque de Rieti pour soigner sa maladie d'yeux, il rencontra chez le médecin une pauvre femme qui souffrait du même mal que lui : « S'adressant alors amicalement à son Gardien, il lui dit : « Frère Gardien, nous devons rendre le bien d'autrui ». Celui-ci répondit : « Si nous en possédons quelque chose, rendons-le ». Et le Saint de répondre : « Ce manteau que cette pauvre femme nous prête, nous devons le lui rendre, car elle n'a rien dans sa bourse pour payer les honoraires du médecin ». « Mais, Père, répliqua le Gardien, ce manteau m'appartient et personne ne nous l'a prêté. Uses-en, tant qu'il te plaira et, quand tu n'en voudras plus, tu me le rendras ». De fait, le Gardien l'avait acheté quelque temps auparavant pour les besoins du Saint. Celui-ci pourtant ne se tint pas tranquille. « Frère Gardien, dit-il, tu t'es toujours montré obligeant à mon égard, manifeste-moi une fois de plus ta courtoisie ». Le Gardien répondit : « Père, agis selon ton désir et l'inspiration de l'Esprit ». Appelant donc un pieux séculier, le Saint lui dit : « Prends ce manteau et douze pains ; puis, va dire à cette pauvre femme : « Un pauvre, à qui vous avez prêté ce manteau, vous remercie de votre générosité. Mais maintenant, reprenez ce qui vous appartient ». Le séculier partit et s'acquitta de la commission. La femme,

fur esse nolo; pro furto nobis imputaretur, si non daremus magis indigenti... ». Ibid. n. 87.

pensant d'abord qu'il se moquait d'elle, lui dit : « Laisse-moi tranquille avec ton manteau. Je ne sais ce que tu veux dire ». Mais, l'homme insista et lui mit le tout dans les mains. Quand elle vit que ce n'était pas une plaisanterie, craignant qu'on ne lui reprît un don aussi généreux, elle se leva la nuit et, sans se soucier de ses yeux, elle retourna chez elle avec le manteau (1).

Très souvent, quand il n'avait pas de manteau à sa disposition, il échangeait sa tunique vile et rugueuse contre celle encore plus misérable d'un mendiant qu'il rencontrait sur sa route (2). Une autre fois, comme il était sollicité par un pauvre et qu'il n'avait rien sous la main, il décousit la doublure de sa propre tunique et la lui donna. Il lui arriva même assez souvent, dans de semblables circonstances, de se défaire de ses chausses (3). Et quand il ne pouvait plus rien partager avec les pauvres, il leur prêtait l'assistance de son bras. Rencontrait-il des malheureux portant des fagots ou d'autres fardeaux, il les aidait, en prenant leur charge sur ses épaules, qui étaient bien faibles pourtant (4).

(1) « Frater guardiane, oportet nos reddere alienum... Iustum mantellum, quem mutuo accepimus a muliere illa paupercula, restituamus eidem, quia nihil est sibi pro expensis in bursa... Frater guardiane, semper mihi curialis fuisti, modo, precor, curialitatem ostende... Accipe hunc mantellum et duodecim panes, et vadens sic loquere illi pauperculae mulieri : Pauper homo, cui commoestasti mantellum, gratias tibi agit de mutuatione; sed nunc tolle quod tuum est ». *Ibid.*, n. 92, cf. n. 196.

(2) « Licet tunica vili satis et hispida foret contentus, illam multoties cum aliquo paupere dividere cupiebat ». *Ibid.*, I, n. 76.

(3) « Semel aliquando, cum a paupere peteretur, nihilque haberet in manibus, gaidam propriae tunicae dissuit et pauperi erogavit. Nonnunquam etiam ob simile opus femoralia traxit ». *Ibid.*, II, n. 90.

(4) « Frequenter proinde inveniens pauperes lignis vel aliis sarcinis oneratos, ad adiuvandum illos proprios humeros, licet nimium debiles, supponebat ». *Ibid.*, I, n. 76.

C'est ainsi que ses entrailles étaient émues de pitié pour les pauvres et qu'il marchait, rempli d'amour, sur les traces du Christ pauvre (1).

Il n'est pas surprenant dès lors que *l'amour envers les pauvres ait passé comme un précieux héritage à ses fils et à ses différents Ordres*. Nous avons déjà montré (2) avec quelle rigueur les premiers Frères observaient les instructions de François, selon lesquelles tout candidat devait, s'il le pouvait, distribuer ses biens aux pauvres. Non contents de cela, ils partageaient spontanément et joyeusement avec les pauvres les aumônes qu'on leur avait octroyées pour l'amour de Dieu. Lorsqu'ils n'avaient rien à donner en fait de nourriture, ils leur cédaient une pièce de leur vêtement. Il leur arriva plus d'une fois de couper à leur tunique le capuchon ou une manche, afin de ne pas laisser les mendiants partir les mains vides et aussi pour accomplir la parole de l'Evangile : « Donne à qui te demande » (3). Nous trouverions autant d'intérêt que d'édition à montrer en détail comment les disciples de François étaient pleins de sollicitude pour les pauvres. Racontons-en au moins quelques traits.

Le Bienheureux Frère Egide, troisième compagnon

(1) « Talibus erga pauperes affluebat pietatis visceribus. talibusque vestigia pauperis Christi prosequebatur affectibus ». *Ibid.* II, n. 90.

(2) Cf. t. I, p. 180-181.

(3) « Cum autem in eis et inter eos esset vera paupertas, erant tamen liberales et largi de omnibus sibi pro Domino collatis, libenter dantes amore ipsius omnibus petentibus et maxime pauperibus eleemosynas eis datas. Quando vero ibant per viam et inveniebant pauperes petentes aliquid ab eis amore Dei, cum non habebant aliud, quod praeberent, dabant aliquam partem de vestibus suis, licet vilibus. Quandoque enim dabant capucium, dividentes ipsum a tunica, quandoque manicam ut evangelicum illud implerent : Omni petenti te tribue. » *Tres Socii* n. 43 sq.

du saint Fondateur, venait justement de s'adjoindre à lui. Ils allaient ensemble acheter à Assise du drap pour confectionner une tunique, quand, chemin faisant, ils rencontrèrent une mendiane. Le novice quitta sur l'heure son habit de dessus et le remit à la pauvresse (1). Bientôt après, un pauvre vint demander l'aumône à Frère Egide. Celui-ci n'avait plus à sa disposition que la tunique qu'il avait reçue de François. Il en détacha le capuchon, le donna au mendiant et resta ensuite vingt jours pleins sans en trouver un autre (2). Quand il le pouvait, il ne se contentait pas de gagner sa vie, en se livrant au travail manuel, mais il fournissait encore une tâche pour d'autres pauvres (3). Selon lui, l'idéal du vrai Franciscain aurait consisté, si la chose eût été possible, à nourrir tous les pauvres de la terre, à les vêtir et à les pourvoir abondamment de toutes les choses nécessaires (4).

Le Bienheureux Luchesius qui fut, comme on sait, le premier Tertiaire, vendit ses grands biens et en distribua le prix aux pauvres. Il ne conserva qu'un petit champ pour assurer sa propre subsistance, celle de sa femme et de ses protégés. Il faisait régulièrement la ronde des fermes, des villages et des bourgs, pour visiter les indigents, les malades et les vieillards. Il les menait ensuite, montés sur un âne ou allant à pied, dans sa maison. Il lui arriva souvent de porter un nécessiteux sur ses épaules et d'en conduire encor.

(1) *Vita fr. Aegidii*, 76.

(2) *Ibid.* 76.

(3) *Ibid.* 77.

(4) « Ille esset bonus activus, qui, si possibile esset, omnes huius mundi pauperes pasceret, omnes vestiret, omnia eis necessaria tribueret abundantanter... » *Dicta B. Aegidii*, 51.

deux autres, tenant le premier de la main droite et le second de la main gauche. Quand ses ressources ne suffisaient plus à subvenir à leurs besoins, il prenait une corbeille, demandait pour eux l'aumône de porte en porte et rentrait chez lui pesamment chargé. Il savait à ce point exciter dans de brûlants entretiens l'amour de la pauvreté, que les gens privés des biens de la fortune non seulement se contentaient de leur sort, mais qu'ils commençaient à s'en réjouir en paroles et en fait (1).

Sainte Elisabeth de Hongrie visitait toutes les cabanes des alentours pour distribuer elle-même aux pauvres de la viande, du pain, de la farine et d'autres provisions. Elle allait jusqu'à examiner leurs vêtements et leur lit, et elle s'informait de tous leurs besoins, afin d'être mieux en mesure de les secourir. Elle fit vendre ses bijoux, ses robes de soie et d'autres objets de grande valeur, et le prix en fut distribué aux pauvres. Sa dot princière, elle la partagea en un seul jour entre douze mille pauvres. Elle rencontra, dans ses courses de charité, des mendians qui se trouvaient dans une détresse extraordinaire et que tous méprisaient. Elle les reçut dans sa propre maison, prit son repas avec eux et les soigna comme si elle avait été leur servante. Son guide spirituel, Maître Conrad, voulait qu'elle éloignât d'elle les plus misérables. Elle lui adressa les plus instantes supplications : « Oh ! non, mon très cher maître ; laissez-les moi. Songez à mon ancienne vie, passée dans l'orgueil du monde ; il faut guérir le mal par son contraire ; il me faut vivre maintenant avec les humbles.

(1) B. LUCHESI *Vita antiquior*, n. 2 sq. *Act. Sanct. Aprilis t. III*, p. 602 sq.

Cette société me donne des grâces nombreuses. Laissez-moi donc en jouir » (1).

Saint Louis IX nourrissait chaque jour au moins cent vingt pauvres dans son palais. Pendant l'Avent et le Carême, leur nombre dépassait deux cents. Très souvent, il passait au milieu d'eux, en portant les plats ou les cruches de vin, il leur rompait le pain et leur distribuait de l'argent. Les jours de jeûne et aux vigiles, il ne s'asseyait jamais à table, avant de les avoir servis lui-même. Il jetait de préférence son dévolu sur les plus pauvres, auxquels il réservait des dons plus abondants. Trois d'entre eux, à tour de rôle, étaient admis chaque jour à sa table, au repas du midi et à celui du soir. C'est à eux d'abord qu'il faisait présenter les plats et il remettait un cadeau à chacun au moment du départ. Il entretint en outre un nombre considérable de pauvres honteux, fonda des hospices, dota des Monastères, secourut des étudiants sans ressources. Ayant appris que les courtisans murmuraient au sujet de cette libéralité, excessive selon eux, il fit cette courte remarque : « Un roi doit faire des dépenses exagérées de cettemanière ou autrement. Or, je préfère donner beaucoup trop en aumônes plutôt que d'être prodigue dans les choses terrestres et mondaines. De cette façon, les excès que l'on commet pour le spirituel excusent et rachètent ceux que l'on est souvent obligé de faire pour des fins mondaines » (2).

(1) MONTALEMBERT : *Histoire de sainte Elisabeth*, II, 115 sq. 133 sq.

(2) « ... Dicebat eisdem, quod cum oporeret quandoque in expensis excedere, potius eligebat, quod excessus fieret in eleemosynis propter Dominum, quam in saecularibus et mundanis : ut excessus, qui fiebat in spiritualibus, excusaret atque redimeret excessum, quem frequenter opor-

Il nous faut arrêter ici, car elle est interminable, la liste des Franciscains qui furent les amis des pauvres. Des millions de Tertiaires dépensèrent leurs richesses, au cours des siècles, pour combattre la misère matérielle sous toutes ses formes. Ils sont innombrables les membres du Premier Ordre, qui ont renoncé à toute possession terrestre pour enrichir les pauvres ; qui ont vécu jusqu'à leur mort d'un dur travail et de maigres aumônes, pour ennobrir et sanctifier la pauvreté ; qui ont eu recours à tous les moyens et à toutes les influences pour soulager la misère des pauvres. Aussi l'histoire ne cesse de confirmer l'éloge que déjà ses contemporains décernaient au *Poverello* : « *Pater pauperum pauper Franciscus* : François, le pauvre, père des pauvres » (2).

tebat fieri in mundanis ». S. LUDOVICI *Vita*, auctore GAUFREDO DE BELLO-
LOCO, *Regis confessario*, c. 3, *Act. Sanct. Augusti* t. V, p. 548 sq.
n. 27-31.

(2) THOM. CEL. I, n. 76.

CHAPITRE XIV

SAINT FRANÇOIS ET SON ACTION PACIFICATRICE

L'exercice de la charité franciscaine ne se borna pas au soin des malades et à l'assistance des pauvres. Le *Poverello* devint aussi le bienfaiteur de la société par son action pacificatrice.

I. Vrai fils de « la douce Assise : *la dolce Assisi* », et de la calme Ombrie, François était, par nature, prédestiné aux œuvres de paix. Tout ce qui était tendre, délicat, l'attirait, tandis que, au contraire, il éprouvait une répulsion instinctive pour toute rudesse, brusquerie ou querelle. Il avait une préférence visible pour Frère Léon, « la petite brebis du bon Dieu », pour les Frères Jean le simple, Junipère, Masseo, Egide et pour les hommes aimables comme eux. Il chérissait les agneaux, les tourterelles et les rossignols, mais il eut des paroles de menace pour la truie cruelle (1) et il contraignit le loup sauvage à changer de vie (2).

Il est fait prisonnier de guerre pendant sa jeunesse.

(1) THOM. CEL. II, n. 111.

(2) *Ibidem*, n. 35 sq. Cf. *Actus*, c. 23.

Sa patience triomphe du caractère hautain et insupportable d'un chevalier qui partageait sa captivité et il détermine ses autres camarades à l'admettre de nouveau gentiment dans leur société (1). Toutefois, c'est sa vocation à la vie évangélique qui a fait de lui définitivement un médiateur de paix. Il comprit alors l'Evangile de la mission des Apôtres et cette recommandation du Sauveur : « Quand vous entrez dans une maison, saluez-la, en disant : « Paix à cette maison » (2). Il regardait ces paroles comme un appel qui lui était surtout adressé et comme une spéciale révélation de Dieu. Il crut fermement pendant sa vie à la réalité de cette révélation et, au moment de mourir, il le déclarait encore : « Le Seigneur m'a révélé cette salutation que nous devons dire : « Le Seigneur vous donne la paix » (3).

Il inséra dans sa Règle le passage de l'Evangile où cette salutation est consignée et il prescrivit aux Frères de souhaiter la paix aux gens le long des chemins et de dire dans toutes les maisons où ils entreraient : « Paix à cette maison » (4). La chose, au début, causa un grand étonnement. Un jour qu'un de ses premiers disciples parcourait la campagne, il employa cette formule pour saluer des hommes et des femmes qui se livraient à leurs travaux. Quelques-uns en rirent, d'autres se fâchèrent et lui dirent : « Que signifie cette singulière salutation ? Le pauvre Frère en fut intimidé et pria François de l'autoriser à se servir d'une autre formule. « Laisse-les dire, répondit le Saint, car ils ne savent

(1) *Ibid.* II, n. 4.

(2) MATT. X, 12. Cf. t. I, p. 52.

(3) « Salutationem hanc revelavit mihi Dominus, ut diceremus : Dominus dat tibi pacem ». *Opusc.* éd. LEMMENS, 80. BOEHMER, 38.

(4) *Regula* I, c. 14. *Opusc.* éd. LEMMENS, 42. BOEHMER, 13.

pas ce qu'est Dieu. Pour toi, n'aie pas honte ; car, avec le temps, même les riches et les princes de ce monde témoigneront de la vénération à toi et à tes Frères, à cause de cette façon de saluer » (1).

François, tout le premier, adressait *ce souhait de paix* aux personnes qu'il rencontrait. Or, il le faisait avec tant de dévotion et de gravité que c'en était assez pour faire retrouver la paix avec eux-mêmes et avec leurs semblables à beaucoup d'hommes qui vivaient dans la haine et l'inimitié.

Dans *ses prédications*, il recommandait toujours la paix d'une façon pressante. Toutes les instructions qu'il adressait au peuple commençaient par ces mots : « Le Seigneur vous donne la paix » (2). Apprenait-il que la désunion et la discorde régnaien dans un lieu, il ne parlait pendant tout son sermon que du rétablissement de la paix (3).

C'est aussi de cette façon que ses Frères devaient se comporter dans l'exercice du ministère de la prédication. La première mission où il les envoya, fut une mission de paix. Il prit congé d'eux en ces termes :

(1) *Spec. perf.* c. 26.

(2) « In omni praedicatione sua, priusquam convenientibus proponeret verbum Dei, pacem imprecabatur dicens: Dominus det vobis pacem. Hanc viris et mulieribus, hanc obviis et obviantibus semper devotissime nuntiabat. Propterea multi, qui pacem oderant pariter et salutem, Domino cooperante, pacem amplexati sunt toto corde, facti et ipsi filii pacis et aemuli salutis aeternae ». THOM. CEL. I, n. 23. Cf. *Tres Socii*, n. 26; JULIEN DE SPIRE : *Leg.* n. 16. Je renvoie à l'intéressant témoignage de la B^e ANGÈLE DE FOLIGNO (*Vita*, c. 9, n. 131, *Act. Sanct. Januarii t. I.* 207) : « Apparuit mihi B. Franciscus totus gloriosus salutationem consuetam afferens, quae est ista : Pax Altissimi tecum sit! Salutat autem semper voce piissima, humillima, gratiosa et affectuosa ».

(3) Ce fait est également établi par le témoignage de l'Archidiacre THOMAS DE SPALATO dont nous parlerons encore. Cf. inf. p. 101-102.

« Allez, bien-aimés Frères, deux à deux, dans toutes les contrées du monde et annoncez aux hommes la paix et la pénitence, afin qu'ils obtiennent la rémission de leurs péchés » (1).

La dernière mission qu'il leur confia fut aussi une mission de paix. Il nous faut la raconter en détail, parce qu'elle montre avec quelle originalité, avec quelle assurance, François et ses disciples travaillaient à la paix, avec quelle force irrésistible ils la rétablissaient.

Quand le Saint, malade à la mort, rentra dans Assise, il apprit qu'une grande discorde s'était élevée entre le podestat et l'Évêque de la ville. Les choses en vinrent au point que l'Évêque Guido excommunia le podestat et que celui-ci, de son côté, interdit aux citoyens de vendre quoi que ce fût à l'Évêque ou de passer un contrat avec lui. François en fut très affligé. « C'est, dit-il, grand honte à nous, serviteurs de Dieu, que l'Évêque et le podestat se haïssent ainsi, sans que personne s'entremette pour les réconcilier ». Il compose aussitôt, pour l'ajouter au *Cantique du Soleil*, une nouvelle strophe sur la paix : « Loué soit mon Seigneur pour ceux qui pardonnent au nom de son amour et supportent les tribulations et les souffrances. Bienheureux ceux qui persévérent dans la paix. Par vous, Dieu très haut, ils seront couronnés ». Puis, il appela un de ses compagnons et lui dit : « Va chez le podestat, et dis-lui de ma part de se rendre au palais épiscopal avec les magistrats et le reste du peuple. Et ce Frère étant allé, il en appela deux autres : « Allez, leur dit-il, devant l'Évêque, le podestat et les autres qui sont assemblés avec eux et chantez-leur le *Cantique du Soleil*. J'ai confiance que

(1) *Tres Socii*, n. 29.

Dieu leur attendrira le cœur et qu'ils s'aimeront en vrais amis comme par le passé ». Ainsi fut-il fait. Et quand les deux Frères se mirent à chanter au nom de saint François, l'Évêque, le podestat et toute la foule qui s'était amassée sur la place de l'évêché, les écoutèrent les mains jointes comme s'ils avaient assisté à l'église au chant de l'Evangile et, finalement, ils éclatèrent en sanglots.

Les derniers mots étaient à peine achevés que le podestat s'avanza et dit en présence de toute l'assemblée : « En vérité, je vous le dis, non seulement je pardonne à l'Évêque que je veux et dois tenir pour mon seigneur, mais je pardonnerais même à qui aurait tué mon frère ou mon fils ». Tombant alors à genoux, devant l'Évêque, il lui fit cette déclaration : « Pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son serviteur François, je suis prêt à vous donner satisfaction comme il vous semblera bon ». L'Évêque alors s'inclina vers son ennemi, le releva et l'embrassa, en disant : « Il me conviendrait, en raison de ma charge, d'être humble ; mais puisque, par nature, je suis enclin à l'emportement, il faut me supporter avec indulgence ». Et tous de louer Dieu qui, par son serviteur François, avait rétabli la paix et la concorde (1).

Afin de *se préparer* à leur mission pacificatrice, François et ses Frères évitaient tout ce qui était de nature à les mettre en contestation avec autrui (2). En toute

(1) *Spec. perf.* c. 101.

(2) HUMBERT DE ROMANS, O. P. (*De eruditione praedicatorum*, lib. 2, c. 26, *Max. Bibl. PP.* t. XXV, 468) attache à ce fait une grande importance : « Fratres Minores declinent occupationes turbativas, ut pacem (quam optare eos Beatus Franciscus voluit docendo eos dicere : Dominus det vobis pacem) habere possint ».

circonstance, ils se montraient avec tous amis de la paix et pleins de douceur (1). François ne cessait de leur répéter : « De même que vous prêchez la paix dans vos discours, ainsi possédez-la encore davantage dans vos cœurs. Ne soyez pour personne un sujet de colère ou de scandale, mais que votre douceur invite tous les hommes à la paix, à la bienveillance et à la miséricorde. Notre vocation en effet, est de guérir les blessés, de panser les infirmes et de ramener les égarés dans le droit chemin »(2).

Ce n'est point par hasard que, vers l'année 1258, un Franciscain, Gilbert de Tournai, professeur à l'Université de Paris, écrit pour ses Frères un *Traité sur la paix et la tranquillité de l'âme*. Il se propose de montrer à ses lecteurs qu'ils doivent avant tout posséder la paix dans leur propre cœur, afin d'être en état de la faire partager aux autres, et il glisse cette observation pleine de finesse, à savoir que la paix du cœur est un fruit que l'on obtient, en s'engageant comme chevalier au service du Christ. « Sassis vigoureusement l'épée des deux mains, s'écrie-t-il, et sois fort, afin que la parole de l'Ange se vérifie à ton sujet : « Paix à toi, le plus brave des hommes ! » Si les chevaliers du siècle luttent vaillamment pour recueillir le vent de la faveur populaire, avec combien plus de courage les chevaliers du

(1) « In his omnibus pacem et mansuetudinem cum omnibus sequabantur ». THOM. CEL. I, n. 48.

(2) « Sicut pacem annuntiatis ore, sic in cordibus vestris et amplius habeatis. Nullus per vos provocetur ad iram vel scandala, sed omnes per mansuetudinem vestram ad pacem, benignitatem et misericordiam provocentur. Nam ad hoc vocati sumus ut vulneratos curemus, alligemus contractos et erroneos revocemus ». *Tres Socii*, n. 58. FALOCI-PULIGNANI a mutilé ce texte, tandis qu'AMONI (*Leg. trium Soc.* p. 84) en donne la leçon exacte.

Christ doivent-ils combattre pour gagner la gloire éternelle ! Et comme, d'après le droit de la guerre, les donations que les chevaliers reçoivent des souverains sont consacrées en partie à leur entretien présent et réservées en partie pour l'avenir, afin de les mettre à l'abri de la ruine que leur causerait une mauvaise administration privée, ainsi toi-même, si tu combats en vrai vassal du Christ, tu auras en partage la paix du cœur en ce monde et, dans l'autre, la paix de Dieu pour l'éternité » (1).

II. — Il était nécessaire d'avoir cette noble et généreuse conception pour se présenter au monde d'alors en apôtre de la paix. Car, il ne s'agissait pas seulement d'établir la bonne harmonie entre des particuliers ou entre des familles, mais trop souvent, c'étaient des villes et des contrées entières qu'il fallait arracher à la malignité des discordes. *Le malaise dont souffrit la société pendant l'âge féodal*, fut la cause la plus fréquente des dissensions.

Il était de l'essence du système féodal que les classes inférieures de la population fussent, sur une vaste échelle,

(1) « Ambidexter et fortis existe. ut audias verbum angelicum, quod scriptum est in libro iudicium (VI, 12) : « Pax tibi, virorum fortissime »... Propter favorem popularem milites saeculares ventum seminant inturbidum, metunt et laborare vel pugnare non cessant; quanto magis Christi militibus pugnandum est strenue pro salute sua, non pro gloria populari, sed pro gloria beatitudinis sempiternae. Sicut autem de lege bellorum hoc legimus institutum, ut ex donativo, quod milites consequuntur, pars quedam, de qua sustentari possent, eisdem erat pro necessariis conferenda, pars autem alia, ne consumerentur inaniter custodita et tempore suo reddenda; ita si legitime certaveris, pax tibi reddetur pectoris, et tandem pars aeternitatis, haec pax super pacem ». GUILBERTI TORNACENSIS, *Tractatus de pace animique tranquillitate*, c. 19, éd. Max. Bibl. PP. t. 25, 391, G-H. Au sujet de l'auteur, cf. WADDING-SBARALEA : *Scriptores Ordinis Minorum*. Rome, 1806, 100. 308 sq.

dominées par les classes supérieures. Le souverain se tenait au-dessus de ses vassaux immédiats auxquels il donnait en fief une portion de son royaume. Les vassaux de la couronne commandaient à leur tour à leurs propres vassaux et ainsi de suite jusqu'au rang le plus infime où l'on ne trouvait plus que de simples serfs. Cette forme politique fut à un rare degré d'une bienfaisante influence, tant que les classes inférieures eurent besoin de l'appui des classes supérieures et tant que les colons dépendirent absolument du seigneur sur les terres duquel ils habitaient. Mais du jour où, grâce à l'emploi de l'argent, ces conditions subirent dans les villes un changement profond, les classes inférieures aspirèrent à la liberté et à l'indépendance. Les *Minores* ou les petits, c'est-à-dire la foule des artisans et des petits commerçants, désireux de conquérir l'égalité des droits et une part d'autorité, entrèrent en lutte avec les *Maiores* ou les grands, qui, groupant les gros négociants, les chevaliers et les nobles, formaient la classe dirigeante (1). Cette lutte dura plusieurs dizaines d'années et dégénéra souvent en guerres civiles, au cours desquelles le sang coula.

C'est au commencement du XIII^e siècle que la lutte entre les deux partis fut la plus violente dans la ville d'Assise. Dès 1198, le peuple se souleva contre les

(1) L'usage de ces expressions : *maiores*, *minores*, dans le sens que nous indiquons était assez général. En voir les preuves dans DUCANGE-CARPENTIER : *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*, sub voc. et aussi le texte très significatif de PIERRE DE LA VIGNE († 1249) : *Epistolae*, lib. 5, cap. 12, Bâle, 1566, 590 : « Eidem ut reformetur pax inter *minores* et *maiores*. Pati nolentes, ut *minores* a *maioribus* opprimantur, discretioni tuae praecipiendo mandamus, quatenus inter *milites* et *populares* civitatis procures pacem et concordiam reformare ».

seigneurs qu'il détestait et les chassa. Ceux-ci firent alliance avec Pérouse, l'ennemie héréditaire d'Assise, et commencèrent leurs préparatifs de guerre. Pour être en mesure de résister au choc de leurs redoutables adversaires, les *Maiores* restés à Assise firent des avances aux *Minores* et leur octroyèrent certains droits. La guerre, qui éclata en 1204, se termina pour eux par une défaite marquée. Les combattants d'Assise, parmi lesquels se trouvait François, furent faits prisonniers, emmenés à Pérouse et retenus dans cette ville une année entière (1).

Une fois la paix rétablie, les *Minores* d'Assise se dressèrent avec une nouvelle force en face des *Maiores* pour obtenir, à leur profit, des droits plus étendus. La solution définitive intervint le 9 Novembre 1210. Les représentants des deux partis signèrent alors une convention qui contient la *Charta magna* de la démocratie d'Assise. Elle commence ainsi :

« Au nom de Dieu. Amen.

Que la grâce du Saint-Esprit soit avec vous !
A l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ, de la

(1) Pour cet exposé, cf. FRANÇOIS PENNACCHI : *L'anno della prigionia de S. Francesco in Perugia*, Perugia 1915, (Estratto dall' Archivio per la Storia ecclesiastica dell' Umbria, vol. II, Foligno, 1915). Cette étude de Pennacchi appellera une révision de la chronologie déjà si incertaine de la jeunesse de saint François. Jusqu'à ce jour, on admettait généralement que la guerre entre Assise et Pérouse et que la captivité du Saint avaient eu lieu entre 1201-1202. Si nous adoptons, pour ces mêmes faits, les années 1204-1205, — et il semble que l'on ne peut faire aucune objection contre cette date fixée par Pennacchi — l'information donnée par les *Trois Compagnons* (n. 5), à savoir que plusieurs années se sont écoulées entre la délivrance de François et son voyage en Apulie, cette information, disje, ne tient plus debout.

bienheureuse Vierge Marie, de l'Empereur Othon et du Duc Léopold.

Voici les dispositions et arrangements, passés entre les *maiores* (les grands) et les *minores* (les petits) d'Assise, et valables à perpétuité : Ils ne peuvent, sans leur mutuel consentement, signer aucune alliance ni avec le Pape ou ses Nonces et Légats, ni avec l'Empereur, le Roi ou leurs Nonces et Légats, ni avec une ville ou une place forte quelconque, ni avec n'importe quel grand seigneur. Mais ils doivent se mettre d'accord sur tout ce qui est nécessaire à l'honneur, au salut et à la prospérité de la ville d'Assise ».

Vient ensuite un certain nombre de clauses par lesquelles les seigneurs féodaux renoncent à leurs priviléges et reconnaissent des droits absolument égaux à ceux qui avaient été jusque-là leurs sujets (1).

Un grand mérite, ce n'est pas douteux, revient à François dans cette pacifique victoire finale de la démocratie. Dès 1198 il avait très certainement soutenu la cause du petit peuple (2). Il s'employa depuis lors avec zèle à assurer le progrès du mouvement populaire. Il marqua si ostensiblement sa préférence envers les classes inférieures qu'il choisit, pour lui et pour son jeune Institut, le nom de *Minores* : les mineurs, les moindres (3). Tous ses efforts tendirent à résoudre pacifiquement ce violent conflit et il ne cessa, non plus que ses Frères, d'engager les grands et les petits à se réconcilier. A tout instant, la cathédrale de sa ville natale

(1) CRISTOFANI : *Delle storie di Assisi libri sei*, 3^e éd. Assise, 1902, 79 sq.

(2) Cf. PENNACCHI, *ibid.* 5 sq.

(3) Cf. t. I, p. 296.

retentissait de ses appels à la paix (1). Ainsi se développèrent peu à peu ces dispositions pacifiques d'où est sortie la convention de l'année 1210 (2).

Le Saint exerça encore ailleurs sa médiation dans des cas semblables de luttes de classes. Il arriva un jour aux portes d'Arezzo, au moment où la cité tout entière était en proie à la guerre civile. Grands et petits se massacraient et la ville semblait irrémédiablement vouée à la ruine. Il envoya en avant son compagnon, Frère Sylvestre, et lui dit : « Va devant la porte de la ville et, de la part du Dieu tout-puissant, ordonne aux démons d'en sortir au plus vite ». Sylvestre s'acquitta de la commission avec une pieuse simplicité. Le Saint, se présentant alors devant la foule ameutée, lui adressa son habituel salut de paix et le calme se rétablit en très peu de temps. Ainsi, cet homme pacifique devint le sauveur de la ville (3).

Quand, du reste, le peuple recourait, dans ses très légitimes revendications, à des moyens parfois injustes, c'est qu'il était allé à l'école des seigneurs féodaux. Ceux-ci reniaient trop souvent, hélas ! l'idéal chrétien de la chevalerie, pour se livrer au pillage et en venir aux mains.

La soif passionnée de la puissance et des richesses les amenait non seulement à dépouiller injustement leurs sujets, mais encore à nourrir entre eux des inimitiés réciproques. Elles sont significatives les paroles que le Pape

(1) S. BONAV. *Leg. c. 4, n. 4.*

(2) Depuis que CRISTOFANI a découvert et publié la convention de 1210, les historiens ont toujours fait ressortir la part que François prit à Assise dans la réconciliation des grands et des petits. Cf. PENNACCHI : *Il patto d'Assisi e San Francesco*, Assise, 1911,

(3) THOM. CEL. II, n. 108. S. BONAV. *Leg. c. 6, n. 9.*

Urbain II adressait aux chevaliers, en 1095, dans son discours sur la Croisade, au Concile de Clermont : « Les armes que vous avez ensanglantées dans le crime et dans le meurtre, tournez-les maintenant contre les ennemis de la foi et du nom chrétien. Purifiez-vous, par des œuvres agréables à Dieu, des vols, des brigandages et des incendies dont vous avez été les auteurs. Vous qui avez opprimé les orphelins, dépoillé les veuves, tué vos frères chrétiens, pillé les biens de l'Eglise et commis toute sorte d'infamies, renoncez à ces abominations et guerroyez pour vos frères dans la foi contre les peuples étrangers » (1). En répondant à cet appel, les chevaliers mettaient au service d'une sainte cause leur indomptable humeur belliqueuse et ils ennoblissaient la chevalerie elle-même. Toutefois, de très nombreux représentants de la noblesse féodale continuèrent à user du droit du plus fort, et ni l'Eglise, ni l'Empire ne parvinrent, malgré leurs efforts, à mettre fin à ce désordre qui se présente à nous même sur les pas du pacifique François.

Les seigneurs de Pérouse étaient renommés au loin pour leurs violences. Aucune ville à la ronde n'était en sécurité contre eux. Ils cherchèrent en particulier, plus d'une fois, à s'emparer d'Assise et à la piller. François nourrit, malgré tout, l'espoir de les amener à d'autres sentiments. Il se rendit dans leur ville et se mit à prêcher. Le peuple accourut en foule ; les seigneurs, au contraire, formèrent le dessein de déranger l'Apôtre de la paix. Ils tinrent un fastueux tournoi et causèrent tant de vacarme que le prédicateur put à peine se faire entendre. François, se tournant vers ces trouble-fête, leur dit avec toute l'ardeur de son zèle : « Quelle déplorable démence

(1) HARDUIN : *Acta Concil. VI*, 2. 1724.

est la vôtre, malheureux hommes, qui ne considérez, ni ne craignez le jugement de Dieu. Ecoutez ce que le Seigneur vous annonce par moi, le petit pauvre. Le Seigneur vous a élevés au-dessus de tous ceux qui vous entourent ; c'est pourquoi vous devriez vous montrer plus doux pour vos voisins et plus reconnaissants envers Dieu. Mais, loin de lui rendre grâce, vous vous ruez sur eux les armes à la main, portant partout le meurtre et le pillage. Je vous le dis, vous n'échapperez pas à la vengeance et, pour vous punir plus sévèrement, Dieu déchaînera chez vous la guerre civile, et la sédition vous dressera les uns contre les autres. *Sa rigueur* vous instruira, puisque *sa douceur* n'a pas prise sur vous ». Quelques jours plus tard, la guerre éclate entre eux. Le peuple se soulève contre les chevaliers et réclame ses droits par la force des armes. Les nobles, de leur côté, tirent l'épée contre les gens de la plèbe. Finalement, la lutte fut si cruelle et si meurtrièr que leurs voisins eux-mêmes qu'ils avaient malmenés, étaient remplis de compassion (1).

Tout différent fut le résultat de la mission du Saint à Bologne. Les familles nobles de cette ville vivaient depuis longtemps, les unes à l'égard des autres, dans une hostilité mortelle. Leurs rivalités avaient souvent causé d'horribles effusions de sang et une réconciliation semblait à tout jamais impossible. François se présenta devant le peuple assemblé, le jour de l'Assomption de

(1) « ... Deveniens ergo Perusium populo congregato incipit praedicare ; cumque milites in equis, ut assolet, currerent et in ludis militaribus arma tenentes verbum Dei praecepiderint... saeviunt in milites populares, et verso gladio nobiles in plebeios ; ultimo tanta immanitate certatum est, quod etiam vicini, quos offenderant, condolebant ». THOM. CEL. II, n. 37.

la Sainte Vierge, en l'année 1222. Presque tous les habitants se trouvaient sur la place de l'hôtel de ville. Il annonça son sujet : « les Anges, les hommes, les démons », mais il parla en réalité, pendant tout son discours, de la nécessité de vaincre les inimitiés et de conclure de nouveau un traité de paix. Il le fit avec tant de conviction et d'onction que non seulement tout le peuple fut ravi d'admiration, mais que les familles des seigneurs, oubliant leurs dissensions se réconcilièrent (1).

François arrêta de même façon, dans une foule d'autres cas, les guerres que les seigneurs féodaux se faisaient les uns aux autres ou qu'ils engageaient contre les peuples, soumis à leur domination. Mais il songea, comme Apôtre de la paix, à couper le mal dans sa racine. Cette racine, à tout prendre, se trouvait dans le fait que le vassal devait prêter *serment* de fidélité au seigneur sur le fonds duquel il demeurait et à la glèbe duquel il était attaché. Il avait en conséquence, à lui rester fidèle, à lui rendre les devoirs de la vassalité et surtout à *prendre les armes* pour lui à tout appel. Cet état de choses rendait possible et favorisait le pillage, de la part des petits, et les guerres offensives, de la part des grands seigneurs, sans excepter le roi ou l'empereur. François paralya ces excès de la féodalité, en insérant dans la

(1) « ... Tota verborum eius discurrebat materies ad extingendas inimicitias et ad pacis foedera reformanda... Sed tantam Deus verbis illius contulit efficaciam, ut multae tribus nobilium, inter quas antiquarum inimicitarum furor immanis multa sanguinis effusione fuerat debachatus, ad pacis consilium reducerentur... ». THOMAE, ARCHIDIACONI SPALATENSIS, *Historia Pontificum Salonitanorum et Spalatinorum*, éd. HEINEMANN, Mon. Germ. hist. Script. XXIX, Hanovre. 1892. 58o. Ce passage se trouve aussi dans SIGONIUS : *De episcopis Bononiensibus libri quinque*, éd. Opera omnia III, Milan, 1732-1737, col. 432, et dans BOEHMER : *Analekten*, 106.

Règle des Frères de la Pénitence ou Tertiaires (1) la prescription suivante :

« Que les Frères ne prennent pas d'armes offensives contre qui que ce soit et qu'ils n'en portent pas avec eux. Que tous s'abstiennent de serments solennels, à moins d'y être forcés par la nécessité, dans les cas que l'indulgence du Souverain Pontife a exceptés, à savoir lorsque la paix, la foi ou la justice sont en jeu... Si les Frères ou les Sœurs souffrent, contre leur droit ou leurs priviléges, des vexations, de la part des autorités ou des gouverneurs des lieux qu'ils habitent, que leurs Recteurs agissent comme il leur semblera bon, après avoir pris le conseil du seigneur Evêque » (2).

A se placer sur le terrain de la justice, on ne pouvait rien objecter à ces ordonnances. Si les Tertiaires vivaient dans le monde, ils étaient cependant des Religieux

(1) Toujours, dans les anciens documents pontificaux, et la plupart du temps, dans la suite, ils sont appelés : *Pénitents*. L'expression *Tiers-Ordre ou Ordre des Tertiaires* se rencontre pour la première fois dans le Bref *Cum dilecti* du 4 Juin 1230.

(2) « Arma mortalia contra quempiam non recipiant vel secum ferant. Omnes a iuramentis solemnibus abstineant nisi necessitate cogente in casibus a summo pontifice exceptis in sua indulgentia, videlicet pro pace, fide, calumnia et testimonio... Si contra ius vel privilegia fratres vel sorores a potestatibus vel rectoribus locorum in quibus habitant vexentur, ministri loci, quod videbitur expedire, cum consilio domini episcopi faciant ». *Regula et vita fratrum vel sororum de paenitentia*, c. 6, n. 3-4, c. 10, n. 3. *Opusc.* éd. BOEHMER, 76, 79. Ces ordonnances ne furent rendues dans la forme ci-dessus indiquée qu'après l'année 1221, puisqu'elles semblent supposer l'existence des décrets pontificaux de 1221, 1227 et 1228, qui se rapportent au même sujet. Mais, ces décrets précisément, qui exemptent les Tertiaires de la prestation du serment et des obligations militaires, montrent que les ordonnances en question se trouvaient *en réalité* dès le commencement dans la *Regula paenitentium*.

properment dits 'et, à ce titre, ils ne relevaient que de la seule juridiction ecclésiastique. Aussi, elle fut incalculable la portée politico-sociale et politico-religieuse des mesures prises par saint François. Par le fait qu'il était interdit aux Tertiaires de prendre les armes et de prêter serment, la féodalité était frappée au cœur. En effet, son principe essentiel consistait en ce que le vassal était obligé, sous la foi du serment, de se lancer dans les combats et les guerres, selon le bon plaisir de son suzerain. Nous comprenons dès lors que les seigneurs féodaux, des plus petits aux plus grands, se soient mis en défense contre les Tertiaires. Nous le comprenons d'autant mieux que nous tenons compte des luttes, engagées en ce temps-là entre les Guelfes et les Gibelins. Le principal appui du parti impérial ou des Gibelins se trouvait dans la noblesse féodale ; les Guelfes ou partisans du Pape avaient le leur dans la bourgeoisie. Or, dès que cette dernière, en entrant dans le Tiers-Ordre, se détachait du parti des nobles, la cause des Gibelins et, par conséquent, la puissance du misérable empereur Frédéric II, si hostile à l'Eglise, étaient frappées d'affaiblissement.

C'est à Faenza que commença la réaction, peu de mois après la fondation du Tiers-Ordre. Les habitants de cette ville avaient toujours appartenu au parti guelfe et ils avaient grandement à souffrir de la part de leurs seigneurs qui étaient gibelins. Ils entrèrent nombreux dans le Tiers-Ordre, dès l'année 1221, avec le secret désir d'être déliés de leur serment et de l'obligation de combattre pour ceux qui avaient été jusque-là leurs seigneurs. Lorsque ces derniers voulurent les y contraindre, ils s'adressèrent à l'Evêque de Rimini, lequel,

de son côté, recourut à Honorius III. Dès le 16 Décembre 1221, le Pape répondit que les Tertiaires étaient déliés du serment de vassalité et que l'Evêque, en vertu des pouvoirs apostoliques, devait les protéger contre les seigneurs qui attaquaient leur bon droit (1).

Les fidèles accoururent alors au Tiers-Ordre de toutes parts. Dans l'espace de plusieurs dizaines d'années, la moitié de l'Italie, pour ne rien dire des autres pays, était rangée sous le religieux et populaire étandard de saint François d'Assise.

Un clerc séculier contemporain exhale ainsi ses plaintes contre les Mendians et leurs Tertiaires, dans un écrit inspiré par la jalouse : « Il ne suffit pas aux Franciscains et aux Dominicains de porter la main dans la moisson d'autrui et de se glisser comme des intrus dans les dignités ecclésiastiques. Il ne leur suffit pas d'usurper les droits d'administrer les sacrements de Pénitence et de Baptême, de donner l'Extrême-Onction aux malades et la sépulture dans leurs cimetières. Voilà que, pour énervier plus fortement notre puissance et nous enlever l'attachement des peuples, ils ont fondé deux nouvelles Fraternités où les hommes et les femmes

(1) « Significatum est nobis, quod Faventiae et in quibusdam aliis civitatibus et locis vicinis quidam sunt, quibus illum Dominus inspiravit affectum, ut mundi iam gloriam non quaerentes, sed ex humilitate abiicientes in saeculo semet ipsos ad poenitentiam se converterint et ad hoc totum deputaverint tempus suum signum humilitatis et poenitentiae in habitu exhibentes. Quia vero tales super iuramento de armis sumendis et sequendis locorum potestatibus exhibendo multotiens molestantur e: eo, quod nunquam defecit, qui bonis actibus invidet, fraternitati tuae per apostolica scripta mandamus, quatenus, cum a talibus fueris requisitus, molestatores suos super huius modi iuramento praemissa monitione sublato appellationis impedimento auctoritate nostra compescas ». **SARALEA** : *Bullarium francisc.* I, p. 8, n. 8.

sont reçus en si grand nombre qu'il reste à peine quelques personnes dont le nom n'y soit pas inscrit » (1). Selon toute apparence, « on peut admettre que la plupart des confréries ecclésiastiques appartenaient aussi au Tiers-Ordre » [de saint François] (2). C'étaient les bourgeois, les paysans et les artisans qui formaient de beaucoup la majorité des Tertiaires ; mais, de nombreux membres de la petite et de la haute noblesse, et même des princes, s'affilièrent au Tiers-Ordre. Louis IX, roi de France, et Elisabeth de Hongrie, la fille des rois, sont les deux plus connus et les deux plus célèbres. Suivant leur exemple, affirme un témoin oculaire, Humbert de Romans, « beaucoup de gens distingués

(1) Nous reproduisons ici en entier ce passage qu'il n'est pas facile de trouver : « Nam fratres Praedicatorum et Minores, qui post suarum religionum exordia, contra nos odio et rancore concepto vitam et conversationem nostram reprobam praedicando multifariam depravarunt, nos et iura nostra minoraverunt in tantum, quod simus iam ad nihilum redacti et qui olim ratione officii dominabamur regibus, principes ligabamus, increpationes faciebamus in populis, nunc simus in opprobrium et derisum : et celeberrima laus nostra versa est in fabulam omni carni. Tacemus autem qualiter praedicti fratres, in alienam messem paulatim manum immittentes, clerum singulis dignitatibus supplantarunt : et sibi poenitentias et baptismata, infirmantium unctiones et coemiteria usurpantes, in se omnem vim et autoritatem clericalis ministerii astrinxerunt. Nunc autem, ut iura nostra potentius enervarent, et a nobis devotionem praecederent singulorum, duas novas fraternitates creaverunt : ad quas sic generaliter mares et foeminas receperunt, quod vix unus et una remansit, cuius nomen in altera non sit scriptum ». PIERRE DE LA VIGNE : *Epistolae*, lib. I, c. 37, Bâle, 1566, p. 234. Cf. HUILLARD-BRÉOLLES : *Vie et correspondance de Pierre de la Vigne, ministre de l'empereur Frédéric II*, Paris, 1865, 148-153. Cet écrit se trouve parmi les *Lettres* de Pierre de la Vigne, qui n'en est cependant pas l'auteur, mais le destinataire. Cf. P. FRÉDÉGAND, O. M. C. *Examen critique d'une phrase attribuée à Pierre de la Vigne*, dans : *Etudes franciscaines*, t. XXXIV (1922) 538-560.

(2) GEORGES SCHANZ : *Zur Geschichte der deutschen Gesellenverbände im Mittelalter*, Leipzig, 1876, 70. Note 1.

par la noblesse de la naissance, les hommes aussi bien que les femmes, surtout dans les contrées de l'Italie, adoptèrent ce genre de vie » (1).

De nombreux seigneurs cherchèrent pendant quelque temps encore à enrayer le mouvement, en tâchant de le tenir sous leur joug ; mais les Tertiaires eurent un puissant soutien dans le bras de l'Eglise. A la mort d'Honorius III, Grégoire IX monta sur le siège de saint Pierre. Il était précisément l'ancien Cardinal Hugolin qui, conjointement avec son ami François, avait organisé le Tiers-Ordre (2). Deux mois seulement après son élection, le 26 Mai 1227 (3), il envoie une Lettre à tous les Evêques d'Italie, leur ordonnant de favoriser les « Pénitents » par tous les moyens et de les défendre contre les puissants. Il se plaint que ces derniers veulent obliger partout les Tertiaires à prêter le serment de vassalité, à se mettre en campagne avec eux et à exercer des emplois publics. Les Tertiaires sont exempts de toutes ces charges et tenus de payer, comme les autres citoyens, les impôts et les droits ordinaires (4). Dans une nouvelle Lettre du 30 Mars 1228, il s'en prend à ces gouverneurs des villes et des bourgades qui exigent des Tertiaires des prestations de serment sur une foule

(1) « Multi magni genere tam viri quam mulieres maxime in Italiae partibus huiusmodi statum vivendi assumperunt ». *De eruditione praedicatorum*, lib. 2, c. 39. *Max. Bibl. PP.* t. XXV, 475.

(2) BERNARD DE BESSE dit expressément (*Liber de laudibus*, c. 7, p. 75) : « In regulis seu vivendi formis istorum (fratrum et sororum de poenitentia) dictandis sacrae memoriae dominus papa Gregorius, in minori adhuc officio constitutus, beato Francisco intima familiaritate coniunctus, devote supplebat, quod viro sancto in dictandi scientia deerat ».

(3) SBARALEA donne comme date le 25 juin 1227.

(4) Bref *Nimis patenter*. SBARALEA, I, 30, n. 7. POTTHAST : *Regesta Pontif. Rom.* n. 7919.

de choses et les accablent de tracasseries, pour se venger indirectement du refus de prendre les armes (1).

En 1230, 1231 et 1234, il est seulement recommandé avec insistance aux Evêques de maintenir contre la violence féodale les priviléges des Tertiaires (2). Ensuite, ces sortes d'avertissement prennent fin. Il semble que les seigneurs se soient arrangés à l'avenir avec la masse des Tertiaires et aient reconnu leurs droits.

Il faut avouer, après le précédent exposé, que saint François a mené à bonne fin l'entreprise hardie d'introduire une vaste réforme sociale, et cela, sans troubler la paix en aucune façon, ni en aucun lieu ; ou plutôt il faut dire que son œuvre pacificatrice a préparé une réforme sociale pleine de bénédiction, et que sa réforme sociale fut une œuvre pacificatrice de première importance. Que François ait été un réformateur social tel, que, depuis Jésus-Christ, le monde n'a sans doute pas vu son pareil, c'est une vérité admise aujourd'hui par des hommes de tout parti et de toute nuance (3). Non, il ne fut pas un socialiste, moins encore un révolutionnaire ; mais il s'est montré plein d'ardeur pour défendre les droits du peuple opprimé et asservi. Si, dans bon nombre de cas, les

(1) Bref *Detestanda humani generis*. SBARALEA, I, 39, n. 20. POTTHAST, n. 8159.

(2) Bref *Cum dilecti* du 4 Juin (Sbaralea donne le 7 Juin) 1230, dans SBARALEA, I, 65, n. 53. POTTHAST, n. 8565. Bref *Nimis patenter* du 5 Avril 1231, dans SBARALEA, I, 71, n. 59. POTTHAST, 8697b. Bref *Ut cum maiori libertate* du 21 Novembre 1234, dans SBARALEA, I, 142, n. 149. POTTHAST, 9768.

(3) Cf. GEORGES RATZINGER : *Die soziale Bedeutung des hl. Franziskus*, dans : *Forschungen zur bayrischen Geschichte*, 1897; FRÉDÉRIC GLASER : *Die franziskanische Bewegung. Ein Beitrag zur Geschichte sozialer Reformideen im Mittelalter.* (*Münchener volkswissenschaftliche Studien*, publié par LUJO BRENTANO et WALTER LOTZ, 59) Stuttgart, 1903; et spé-

efforts des petits pour conquérir la liberté triomphèrent, grâce à François, ses idées sur la pauvreté, l'humilité et la fraternité entre tous les hommes furent pour les aspirations du peuple un puissant encouragement (1) ; et même, comme on l'a dit très justement : « dans la Règle de saint François, se trouvent la consécration et en quelque façon, le point de départ de la démocratie italienne » (2).

Mais, avec tout cela, il s'en faut de beaucoup que François ait invectivé contre la classe opulente et contre les puissants, ni qu'il ait prêché le renversement de l'ordre social établi. Nous savons, au contraire, que, nonobstant sa préférence pour les pauvres et les petits, il porta une grande estime aux riches et honora les personnes de qualité (3). Il n'attaqua pas la richesse, mais l'excès de la possession et le mépris des pauvres et de la pauvreté. Il ne réprouva ni le pouvoir, ni l'autorité, mais bien le mauvais usage qu'on en faisait: l'oppression du peuple, l'exploitation des sujets et les abus du système

cialement le vaste exposé de Léon L. DUBOIS : *Saint Francis Social Reformer*, New-York, 1905.

(1) « Le mendiant d'Assise est le représentant de la masse du petit peuple, du tiers État, qui, pris en corps, aspirait à l'indépendance et à l'autonomie. Il est aussi le représentant de tout individu, considéré isolément, qui a conscience de ses droits ... sur le monde ». HENRI THODE : *François von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien*, Berlin, 1885, 521.

(2) « Nella Regola di San Francesco era stata la consecrazione e in qualche modo il primo inizio della italiana democrazia ». GINO CAPPONI : *Storia della Repubblica di Firenze*, I, Florence, 1875, 180. Item CRISTOFANI : *Loc. cit.* I, 70, et A. CANTONO : *San Francesco d'Assisi e la democrazia cristiana*, dans la collection : *Fede e Scienza*, Rome, 1903.

(3) *Regula* II, c. 2. *Tres Socii*, n. 57 sq.

féodal qui donnaient lieu à des guerres et reconnaissaient le droit du plus fort. En bref, le pacificateur d'Assise condamna les abus qui s'étaient introduits dans l'état social et politique, et il tâcha de les supprimer, en établissant l'égalité entre le pauvre et le riche, le grand et le petit, le maître et le valet, le seigneur et le vassal.

Même son ordonnance catégorique relative au refus du serment et au port des armes, tendait à ce noble but. Il ne songeait pas à provoquer des soulèvements contre les seigneurs, puisqu'il prescrivit aux Tertiaires de payer les impôts et les redevances, et qu'il réconcilia le serf avec le maître qui le dépouillait (1). Il ne les empêcha pas non plus de défendre la glèbe et la patrie, car, après comme avant sa conversion, il se montra un ardent patriote de sa petite cité (2) et il aimait sa grande patrie peut-être plus que personne, lui « le plus italien des saints et le plus saint des italiens : *il più italiano dei santi e il più santo degli Italiani* ». Il défendit, nous l'avons vu, de prendre et de porter les armes en vue d'une *guerre offensive*. Or, il voulait par là, autant du moins que cela dépendait de lui, rendre impossible la guerre offensive et finalement toute autre guerre.

C'était là un plan d'une largeur de vues et d'une portée incomparables. Comme il surpassait la Trêve de Dieu (*Treuga Dei*), observée jusque-là et d'après laquelle il était interdit, à certains jours de la semaine et pendant certaines périodes de l'année, de se livrer à des actes de violence ou de porter les armes (3) ! La Trêve de Dieu

(1) THOM. CEL. II, n. 89. Cf. sup. p. 77.

(2) Cf. sup. p. 96 sq.

(3) *Mon. Germ. hist. Leg. sect. IV*, t. I (1893) 603, note 1. Cf. KLUCKHOHN : *Geschichte des Gottesfriedens*, Leipzig, 1857, 56-73 ;

que François avait en vue, n'admettait ni exception, ni interruption. Elle ressemblait à cette paix éternelle de Dieu qu'exalte le Sauveur dans l'Evangile : « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu » (1).

Cette *action pacificatrice*, les membres du Tiers-Ordre doivent l'exercer selon tout leur pouvoir. Cet *idéal de paix*, les Frères du premier Ordre ont pour mission de le présenter constamment au monde dans leur apostolat de chaque jour. C'est la plus grande action pacificatrice qui ait jamais été entreprise, le plus haut idéal de paix qui ait jamais été proposé.

FEHR : *Der Gottesfriede und die katolische Kirche des Mittelalters*, Augsbourg, 1861, 45.

(1) MATT. V, 9.

}

CHAPITRE XV

L'APOSTOLAT FRANCISCAIN

L'action pacificatrice n'est qu'une partie du vaste programme de l'apostolat franciscain. Celui-ci a pris une place si importante dans la vie du saint Fondateur qu'on lui a décerné le titre honorable « d'homme apostolique ». C'est ce titre que lui donnaient déjà ses premiers compagnons (1) ; c'est sous ce titre que l'Eglise l'a toujours célébré (2) et qu'il continue à vivre dans la mémoire reconnaissante de tous les siècles. Nous, les fils du XX^e siècle, nous ne trouvons plus, peut-être, rien d'extraordinaire dans cette distinction. Mais, pour les contemporains de saint François, c'était quelque chose d'inouï qu'un Fondateur d'Ordre et ses disciples se consacrassent à l'apostolat.

A l'apostolat, disons-nous, entendu au sens propre du mot. Il ne s'agissait pas simplement de participer au ministère habituel des âmes, ou plutôt il ne s'en agissait pas du tout. François ne songeait nullement à

(1) « Apostolicus vir Franciscus ». *Tres Socii*. n. 68.

(2) Le plus ancien Office liturgique de saint François le loue en ces termes : « Franciscus, vir catholicus et totus apostolicus ». P. HILARIN FELDER : *Die Reimoffizien auf die heiligen Franziskus und Antonius gedichtet und komponiert durch Fr. JULIAN VON SPEIER* († c. 1250). Fribourg (Suisse) 1901. 107.

prendre une demeure fixe dans un lieu déterminé, ni à s'astreindre aux obligations d'un bénéfice. Il voulait, au contraire, que son Ordre, à l'imitation des Apôtres, eût le monde entier pour champ de travail et que, dans ce champ, il dépensât toutes ses forces à *perfectionner les croyants* et à *convertir les incroyants*. Voilà ce qu'il entendait par activité apostolique et c'était là l'essence même de la vie apostolique telle qu'il la concevait.

1. — *Les anciens moines*, il est vrai, faisaient profession, eux aussi, de la vie apostolique. Et par là, ils entendaient signifier exclusivement que, à l'exemple des Apôtres, le moine est tenu d'observer non seulement les préceptes, mais encore les conseils de l'Evangile (1). Qu'il fût obligé au surplus comme les Apôtres, de travailler au dehors, d'exercer l'apostolat proprement dit, ils n'en eurent jamais la pensée. Seul, saint Colomban adopta après coup la vocation de missionnaire (2). Mais, dans sa Règle elle-même, il n'est pas question de la prédication (3). Si quelques-uns de ses disciples se sont acquis des mérites immortels par la prédication de l'Evangile, il faut l'attribuer à leur initiative personnelle et non à la Règle de saint Colomban. Au reste, son Institut passa comme un nuage et fit bientôt place partout à celui de saint Benoît.

La Règle bénédictine séparait complètement le moine du monde et entravait par le fait même son apostolat

(1) Cf. t. I, p. 44.

(2) *Vita Columbani Abbatis discipulorumque eius*, lib. I, c. 4, éd. KRUSCH, *Mon. Germ. hist. SS. Rer. Meroving.* t. IV, Hanovre et Leipzig, 1902, 70 sq.

(3) Cf. S. COLUMBANI *Regula coenobialis*, éd. MIGNE, *Patrol. lat.* t. 80, col. 209-230.

au dehors. En outre, les habitants des Abbayes étaient presque tous laïques. Les clercs et les prêtres formaient de rares exceptions : on ne les recevait dans l'Abbaye ou on ne les faisait avancer aux Ordres que difficilement. Et quand un moine était honoré du sacerdoce, il ne pouvait pas même prêcher dans le Monastère et moins encore aux séculiers. Il avait juste la permission de bénir et de célébrer la messe (1). Pour le reste, il devait, comme les autres moines, partager son temps entre le chant de l'office et le travail manuel.

Dans les siècles suivants, les moines-prêtres devinrent de plus en plus nombreux dans les monastères et ils se mirent aussi à prêcher de plus en plus souvent dans leurs propres églises. Lorsque les Clercs réguliers ou Chanoines, qui prirent naissance au XI^e siècle, élevèrent des plaintes à ce sujet, l'Abbé Rupert de Deutz († vers 1130) écrivit une apologie de la vie monastique qu'il intitula : *De la vie vraiment apostolique*. Il y expose qu'un moine-prêtre a reçu, en même temps que l'ordination sacerdotale, le pouvoir de prêcher et de baptiser ; mais, si l'exercice de ce droit lui donne avec les Apôtres une ressemblance plus marquée, cependant l'essence de la vie apostolique consiste simplement dans l'imitation de

(1) « Si quis de ordine sacerdotum in monasteriis se suscipi rogaverit, non quidem citius ei assentiatur; tamen si omnino perstiterit in hac supplicatione, sciat se omnem regulae disciplinam servaturum; nec aliquid ei relaxabitur.... Concedatur ei tamen post abbatem stare et benedicere aut missas tenere.... Clericorum autem si quis eodem desiderio monasterio sociari voluerit, loco mediocri collocentur et ipsi.... Si quis abbas sibi presbyterum vel diaconum ordinari petierit, de suis eligat que dignus sit sacerdotio fungi. Ordinatus autem caveat elationem aut superbiam nec quidquam praesunat, nisi quod ei ab abbate praecepitur.... Locum vero illum semper attendat quo ingressus est in monasterium, praeter officium altaris... ». S. BENEDICTI *Regula*, c. 60, 62.

Jésus-Christ par la pratique des trois vœux. Donc, le vrai moine, quoiqu'il s'en tienne à cette pratique, est un vrai apôtre et, réciproquement, tous les apôtres ont été des moines (1). L'apostolat, en tant qu'il comporte le ministère de la prédication, n'est donc pas compris dans la Règle de saint Benoît.

C'en'est qu'exceptionnellement que les moines prenaient une part effective à l'enseignement de l'Eglise et, ce ministère exceptionnel, ils l'exerçaient derrière les murailles de leur Monastère (2), sauf des cas très peu nombreux, où, à cause de circonstances extraordinaires, des moines comme saint Bernard manifestèrent, à l'étonnement de tous, la puissance de leur parole sur les masses populaires (3).

Il y a plus. Le droit canonique des premiers siècles interdisait absolument aux moines l'office de la prédication (4), selon le vieux principe : « *Monachus non doctoris habet, sed plangentis officium* » (5). Plusieurs dizaines d'années seulement avant saint François, Alexandre II (1061-1073) porta cette ordonnance : « Conformément

(1) RUPERTI ABBATIS TUITIENSIS : *De vita vere apostolica*, lib. 2, c. 16, 17 ; lib. 3, c. 7, 8 ; lib. 4, c. 11. MIGNE : *Patr. lat.*, t. 170, col. 631-634, 637, 648.

(2) On devait, dans les Abbayes, adresser, à certaines fêtes déterminées, une allocution aux moines, assemblés en Chapitre. L'Abbé ou son remplaçant avait aussi, à certains jours, l'obligation de prêcher dans l'église conventuelle aux fidèles qui s'y trouvaient. Voir MARTÉNE : *De antiquis monachorum ritibus*. Lyon, 1690, 266, 334, 342, 602.

(3) Cf. LÉCOY DE LA MARCHE : *La chaire française au Moyen-Age, spécialement au XIII^e siècle*. Paris, 1886, 26 sq.

(4) Plusieurs ordonnances de cette nature se trouvent dans le *Decretum Gratiani*, 2^e pars., causa 16, q. 1, éd. CHRIST. FREIESLEBEN, t. 1, Cologne, 1759, 661 sq.

(5) S. JÉRÔME : *Contra Vigilantium*, n. 15, MIGNE : *Patr. lat.*, 23, 351.

à la Règle de saint Benoît, nous enjoignons aux moines de rester dans leur Monastère. Nous leur défendons de parcourir les villages, les bourgs et les villes, et nous leur ordonnons de cesser toute prédication aux fidèles»(1). Vers le milieu du XIII^e siècle, Berthold de Ratisbonne affirme que les Cisterciens et d'autres moines soutiennent l'Eglise par la prière seulement, tandis que les Frères Mineurs et les Dominicains le font aussi par la prédication (2).

Les Chanoines réguliers eux-mêmes ou Chanoines de saint Augustin ne s'adonnaient point à l'apostolat. Ils affirmaient, c'est vrai, qu'entre tous les Religieux, à eux seuls appartenait le droit de prêcher ; mais, en réalité, ils détenaient des paroisses et des bénéfices (3). Ils avaient par conséquent l'obligation d'être constamment au service des âmes et aussi de leur annoncer la parole de Dieu. Mais, ils étaient attachés à telle paroisse et il ne pouvait nullement être question pour eux d'aller, comme les Apôtres, prêcher d'un lieu dans un autre. Aussi, lorsque saint Dominique, qui avait été jusque-là Chanoine de saint Augustin, s'adonna à ce genre de prédication, on dit de lui que, de Chanoine, il était devenu un homme apostolique (4). Humbert

(1) « Monachis quamvis religiosis, ad normam sancti Benedicti intra claustrum morari praeципimus, vicos, castella, civitates peragrare prohibemus. et a populorum praedicatione omnino cessare censuimus ». DECRET. GRAT. ibid. p. 663, can. 11.

(2) *Serr. 28 de tempore : De quatuor ritis.*

(3) Voir les preuves dans P. DENIFLE, o. p. *Die Konstitutionen des Predigerordens vom Jahre 1228*, dans : *Archiv. für Litteratur-und Kirchengeschichte*, I, 175.

(4) Dans l'Office liturgique de saint Dominique, la première antienne du deuxième Nocturne s'exprime ainsi : « Sub Augustini regula mente profecit sedula ; tandem virum canonicum auget in apostolicum ».

de Romans lui-même observe qu'en acceptant de prêcher, les Dominicains ont introduit dans la Règle de saint Augustin un nouvel élément (1). Saint Thomas dit dans le même sens des Bénédictins et des Augustins : « Ces deux Ordres, c'est-à-dire celui des moines et celui des Chanoines réguliers, sont destinés aux œuvres de la vie contemplative » (2) et non point aux labeurs de l'apostolat.

Saint François, au contraire, — et l'on pourrait dire la même chose de saint Dominique, — se livra à l'action apostolique ou au ministère des âmes avec autant de zèle qu'il s'était consacré à la vie apostolique ou évangélique (3). Il a eu des précurseurs dans cette vocation, en tant que, au cours du XII^e siècle, maints prédicateurs avaient exercé l'apostolat, en prêchant de côté et d'autre : les uns, dans la dépendance de l'Eglise, les autres, en opposition avec elle. Aux premiers appartiennent saint Norbert de Xanten et Robert d'Arbrissel (4); aux seconds, Pierre de Vaux et les Pauvres de Lyon (5).

L'auteur de cet Office est l'un des successeurs immédiats de saint Dominique, c'est-à-dire Jourdain de Saxe ou Constantin d'Orvieto.

(1) « Ipsi supra regulam addiderunt... praedicationem ». HUMBERT DE ROMANS : *De eruditione praedicatorum*, lib. 2, c. 10, éd. *Maxima Biblioth.* PP. t. XXV, 461.

(2) « Utraque religio, scilicet monachorum et canonicorum regularium ordinatur ad opera vitae contemplativae : inter quae praecipua sunt ea, quae aguntur in divinis mysteriis ». *Summa theol.* 2-2, q. 189, a. 8, ad. 2. Cf. S. BONAV. *Quaestiones disputatae de perfectione evangelica*, q. 2, a. 3, n. 12. *Opera*, V, 164 sq. *Determinationes quaestionum circa regulam FF. Minorum*, q. 2, *Opera*, VIII, 338 sq.

(3) Cf. t. I, p. 33.

(4) Cf. sur ces missionnaires et sur d'autres de la première moitié du XII^e siècle, IOH. VON WALTER : *Die ersten Wanderprediger Frankreichs*, 2 parties. Leipzig, 1903 et 1906.

(5) Cf. t. I, p. 138. KARL MÜLLER : *Die Waldenser und ihre*

En 1201, les Humiliés de Lombardie (1) et, en 1207, les Pauvres Catholiques, comme ils s'appelaient (2), avaient reçu d'Innocent III l'autorisation de prêcher partout.

Peu de temps après, François choisit la carrière apostolique. On serait d'abord tenté de croire qu'il s'est laissé influencer par eux pour prendre cette détermination. Mais, il n'en est rien. Nous connaissons assez les idées dont il était pénétré au début de sa nouvelle vocation, pour pouvoir dire que, en se lançant dans la carrière apostolique, il n'a été poussé ni par des exemples venus du dehors, ni par ses préférences personnelles, ni par les besoins du temps. Il s'est laissé conduire uniquement par l'appel d'en haut.

Au commencement de sa conversion, il ne fut dominé que par une seule et grande idée : celle de la chevalerie spirituelle. Il voulait être le chevalier du Christ ; il aspirait à servir l'Empereur du ciel de tout son courage et de tout l'élan de son cœur (3). Mais, quel emploi trouverait-il au service de son très haut Seigneur ? Il ne le savait pas du tout pour le moment. Une seule chose était claire : c'est qu'il s'agissait d'une vie active et non pas de la seule contemplation. On disait, en effet, du vrai chevalier : « L'héroïsme ne se reposera pas sous un toit, mais il ira de tous côtés, travaillera et cherchera

einzelnen Gruppen bis zum Anfang des 14 Jahrhunderts, Gotha, 1886 ; HAUPt : *Waldensertum und Inquisition*, Fribourg, 1890.

(1) TIRABOSCHI : *Vetera Humiliatorum Monumenta*, II, Milan, 1767, 133 sq.

(2) INNOCENTII III *Epistolae*, lib. II, 196. MIGNE : *Patr. lat.*, 215, col. 1513. Cf. PIERRON : *Die katolischen Armen*, Fribourg-en-Br., 1911.

(3) Cf. t. I, p. 67.

partout, dans les régions voisines et dans les pays lointains, des faits d'armes et des aventures » (1).

Pour ce motif, François se voua provisoirement au service des lépreux ; car, se faire leur serviteur, c'était accomplir, à l'égard du Christ, une action chevaleresque de première valeur (2). C'était cependant trop peu de chose à ses yeux. Une force irrésistible le pressait d'annoncer au monde la grandeur et la bonté de son Seigneur. Il parcourait les campagnes et les forêts, chantant en français des chansons de chevalerie à la gloire du Très-Haut. Lorsqu'un jour des brigands se saisirent de lui et lui demandèrent qui il était, il leur fit cette courte réponse : « Je suis le héraut du grand Roi. Que vous importe ? » (3) Les rois et les empereurs avaient des hérauts d'armes pour porter l'annonce des tournois et des autres décisions importantes (4). Le héraut du grand Empereur du ciel avait à publier la grandeur et les exploits de son Seigneur : voilà pourquoi on appelle communément les prédicateurs : hérauts de Dieu (5). On voit comment, aux heures de plus profonde dévotion et de plus haut enthousiasme, François sentait naître en lui la vocation apostolique. Mais, il était encore loin de la reconnaître pour une vocation voulue de Dieu. Il n'osait pas surtout décider lui-même, mais il priait le Maître avec ardeur de l'éclairer (6).

(1) FROISSARD, dans LÖHER : *Ueber Ritterschaft und Adel in späterem Mittelalter. Abhandlung der Münchener Akademie*, 1861, 1, 412.

(2) Cf. sup. p. 65.

(3) « Praeco sun magni Regis, quid ad vos ? » THOM. CEL. I, n. 16.

(4) JOH. BAPT. VON WEISS : *Weltgeschichte*, IV, 3^e éd. Gratz et Leipzig 1891, 625-633.

(5) Cf. DUCANGE-CHARPENTIER, s. v. « praeco, praeconare ».

(6) *Tres Socii*, n. 11-13.

C'est dans cet état d'âme qu'il passa un jour près de la petite église de Saint-Damien à demi-ruinée. Obéissant à un mouvement intérieur, il entra, se jeta à genoux devant l'image du Crucifié et pria, de toute l'ardeur de sa dévotion, le Dieu Sauveur de lui montrer ce qu'il devait faire. Il entendit alors une voix, partant de la croix, lui dire avec autant de douceur que de netteté : « François, ne vois-tu pas que ma maison tombe en ruine ? Va, répare-la ». Surpris et tremblant, il balbutia : « Volontiers, Seigneur, je le ferai ». Et sur l'heure, il se mit à l'œuvre pour restaurer cette petite église, aux murs croulants (1). Qu'en parlant ainsi, le Christ ait eu en vue le temple spirituel pour lequel il avait donné son sang, François ne le comprenait pas encore. Il lui semblait inconcevable qu'il fût choisi pour renouveler l'Eglise sur toute la terre par son apostolat (2).

Un temps considérable s'écoula encore, avant que la Providence déchirât le voile qui en dérobait à sa vue le vaste champ. Nous avons déjà mentionné cette circonstance décisive, en parlant de la vocation de François à la *vie* évangélique et apostolique (3). Mais, il nous faut y revenir ici, en vue de sa vocation au *ministère apostolique*.

C'était dans la petite église de la Portioncule, le 24 février 1209. François entendit lire à la messe le passage de l'Evangile qui raconte comment le Seigneur envoya ses Apôtres prêcher. Profondément touché de ces paroles, il en demanda l'explication au célébrant, aussitôt après le saint sacrifice. Et quand il apprit qu'un parfait

(1) THOM. CEL. I, n. 16 ; II, n. 10 sq. *Tres Socii*, n. 13.

(2) THOM. CEL. II, n. 11.

(3) Cf. t. I, p. 20.

imitateur des Apôtres ne doit posséder ni or, ni argent, ni aucune espèce de monnaie ; ne porter ni besacé, ni bourse, ni bâton ; n'avoir ni souliers, ni double vêtement ; mais que, dépouillé de tous les biens terrestres, *sa mission est de prêcher le royaume de Dieu et la pénitence*, il tressaillit d'une joie divine et s'écria : « Voilà ce que je veux ; voilà ce que je cherche ; voilà ce que de toutes les fibres de mon cœur je veux accomplir » (1).

Ce rayon de lumière céleste l'éclaira tout d'un coup sur la vie qu'il aurait à mener dans la suite. Il devrait, selon la remarque de Frère Jourdain de Giano, « être un imitateur de la pauvreté évangélique et en même temps un zélé prédicateur de l'Evangile » (2). Il devrait pratiquer tout à la fois le renoncement au monde comme les Apôtres et, comme eux aussi, travailler dans le monde et pour le monde. Il devrait donner une place, dans l'idéal qu'il s'était fait de la vie apostolique, à un élément nouveau : le ministère des Apôtres. Ces deux choses réunies : la pauvreté apostolique et la prédication, le renoncement au monde, comme les Apôtres, et leurs travaux au milieu du monde, la vie apostolique et l'exercice du ministère apostolique, devraient essentiellement et au même titre appartenir à la vocation de François, comme elles ont appartenu à la vocation des Apôtres et comme elles sont inséparablement liées dans l'Evangile de leur mission à travers le monde.

François ne tarde pas un seul instant à exécuter ce qu'il vient d'entendre. Il quitte sa chaussure, jette son

(1) THOM. CEL. I, n. 22. *Tres Socii* n. 25. S. BONAV. *Leg.* c. 3, n 1.

(2) « ... imitator evangelicae paupertatis effectus et sedulus evangelii praedicator ». IORD. AIANO : *Chron.* n. 2.

bâton et son sac, et revêt un misérable habit (1). « Alors, l'esprit plein de serveur et l'âme en fête, il se met à prêcher à tous la pénitence, édifiant ses auditeurs par des discours sans apprêt, mais jaillissant d'un cœur sublime. Sa parole était un feu ardent qui pénétrait jusqu'au plus profond des âmes et remplissait les esprits d'admiration » (2).

L'impression que produisit le nouvel Apôtre était si forte, que non seulement les gens se convertissaient en masse (3), mais que quelques hommes magnanimes prirent la résolution de s'attacher aux pas de ce prédicateur sans ressources et de partager sa vocation. François les conduisit à l'église la plus proche et fit ouvrir l'Evangile devant eux, pour savoir s'ils étaient réellement appelés comme lui à la vie apostolique et à la prédication. Trois fois, le saint Livre fut ouvert au hasard et, à chaque fois, tomba sous leurs yeux étonnés le récit de la mission des Apôtres. Le guide alors se tourna vers ses compagnons et leur dit : « Frères, voilà quelle sera notre vie et notre Règle ; ce sera aussi la vie et la Règle de ceux qui viendront se joindre à notre compagnie. Et maintenant, allez et faites ce que vous avez entendu » (4). Ils allèrent donc, vendirent leurs biens et en distribuèrent le prix aux pauvres ; puis ils se mirent en route avec François pour leur première mission.

(1) IORD. A IANO, n. 2.

(2) « Exinde cum magno fervore spiritus et gaudio mentis coepit omnibus poenitentiam praedicare, verbo simplici, sed corde magnifico aedificans audientes. Erat verbun eius velut ignis ardens, penetrans intima cordis, et omnium mentes admiratione replebat ». THOM. CEL. I, n. 23.

(3) *Ibid.*

(4) *Tres Socii*, n. 28 sq. THOM. CEL. I, n. 24; II, n. 15. *Vita fr. Aegidii*, 75. S. BONAV. *Leg.* c. 3, n. 3, 4.

La petite compagnie ne comprenait que quatre membres. Suivant la recommandation faite aux Apôtres, ils allèrent deux à deux. François et Frère Egide se dirigèrent vers la marche d'Ancône, tandis que Frère Sylvestre d'Assise et Bernard de Quintavalle s'engagèrent dans une autre direction. Leur façon d'exercer l'apostolat était tout à fait singulière. Le saint Fondateur marchait pieds nus et, chantant en français, selon son habitude, d'une voix claire et sonore, il bénissait et glorifiait la bonté du Très-Haut. Tous ceux qu'il rencontrait le long des chemins, dans les villages et dans les villes, il les exhortait à aimer et à craindre Dieu, et à faire pénitence de leurs péchés. Frère Egide, de son côté, engageait les gens à écouter François et à le croire, parce qu'il leur donnait d'excellents conseils (1).

Lorsqu'après un court intervalle les Frères revinrent, leur nombre s'accrut de quatre nouveaux compagnons (2). A eux aussi, le Fondateur parla des travaux de l'apostolat : « Frères très chers, leur dit-il, considérons notre vocation. Dieu, dans sa miséricorde, nous a appelés — non seulement pour notre salut, mais pour celui de plusieurs, — à parcourir le monde, en exhortant tous les peuples autant par l'exemple que par la parole à faire pénitence de leurs péchés et à se rappeler les commandements de Dieu. Ne vous effrayez pas d'être tenus pour de petites gens, dignes de mépris et remplis d'ignorance ;

(1) « ... vir sanctus alta et clara voce laudes gallice cantans, benedicebat et glorificabat Altissimi bonitatem... Licet autem vir Dei nondum plene populo praedicaret, quando tamen per civitates et castella transibat, exhortabatur omnes, ut amarent et timerent Deum atque poenitentiam agerent de peccatis. Frater autem Aegidius admonebat audientes, ut ei crederent, quia eis optime consulebat ». *Tres Socii*, n. 33.

(2) THOM. CEL., I, n. 25, 29. *Tres Socii*, n. 35.

mais prêchez la pénitence avec courage et simplicité ; ayez confiance que le Seigneur qui a vaincu le monde, inspire vos paroles de son Esprit pour exhorter les hommes à revenir à lui et à garder ses commandements. Vous en rencontrerez de fidèles, de doux et de bienveillants qui recevront vous et vos paroles avec joie ; mais vous en rencontrerez aussi d'infidèles, d'orgueilleux, de blasphémateurs qui vous chargeront d'injures et résisteront à vos paroles. Soyez bien résolus à tout endurer avec patience et humilité » (1).

Puis, quand il les eut formés pendant un certain temps à leur vocation, il les envoya prêcher, en disant : « Mes bien-aimés, partez deux à deux dans les diverses contrées de l'univers et prêchez aux hommes la paix et la pénitence pour la rémission des péchés. Soyez patients dans la tribulation et ayez l'assurance que Dieu accomplira son dessein et tiendra sa promesse. Si l'on vous interroge, répondez humblement, bénissez ceux qui vous persécuteront, rendez grâces à ceux qui vous accableront d'injures et vous calomnieront, car, en

(1) « Consideremus, fratres carissimi, vocationem nostram, qua misericorditer vocavit nos Deus, non tantum pro nostra, sed pro multorum salute, ut eamus per mundum, exhortando omnes populos tam exemplo quam verbo ad agendam paenitentiam de peccatis suis et habendam memoriam mandatorum Dei. Nolite timere, quia pusilli et despici videamini et insipientes, sed secure annuntiate simpliciter paenitentiam, confidentes in Domino, qui vicit mundum, quod spiritu suo loquitur per vos et in vobis ad exhortandum omnes, ut convertantur ad ipsum et eius mandata observent. Invenietis quosdam homines fideles, mansuetos et benignos, qui cum gaudio vos et verba vestra recipient ; aliosque plures infideles, superbos blasphemosque, qui exprobrantes resistent vobis et his quae dicetis. Ponite ergo in cordibus vestris patienter et humiliter omnia tolerare ». *Tres Socii*, n. 36. Cf. éd. AMONI, p. 56. La recension du texte par HALOCI-PULIGNANI et par AMONI laisse à désirer.

échange de ces tribulations, le royaume éternel nous attend» (1).

Les Frères reçurent avec joie les ordres de l'obéissance. Ils se prosternèrent aux pieds du Saint, prêts à travailler à la conversion du monde et à se rendre où il les enverrait. François les embrassa tendrement et dit à chacun d'eux : « Mettez votre confiance dans le Seigneur, il prendra soin de vous ». Le plan de la mission fut bientôt dressé. François traça sur le sol une croix dont les branches indiquaient les quatre coins du monde et il envoya ses disciples dans ces directions. Frères Bernard et Egide prirent pour but de leur voyage Compostelle, en Espagne ; saint François avec un compagnon choisit une autre région ; les quatre derniers, en deux groupes, se partagèrent le reste du monde (2). Quand ils passaient devant une église ou une croix, ils se mettaient à genoux et saluaient leur Maître et Sauveur de ces paroles que leur Père leur avait enseignées : « Nous vous adorons, ô très saint Seigneur Jésus, ici et dans toutes les églises qui sont sur toute la terre, et nous vous bénissons d'avoir racheté le monde par votre sainte Croix » (3). A leur entrée dans une ville, un bourg, un hameau ou une maison, ils adressaient leur salut de paix, invitant chacun à craindre et à aimer le Créateur du ciel et de la terre, et à garder ses commandements. Ils étaient doux et aimables

(1) « Ite, charissimi, bini et bini per diversas partes orbis, annuntiantes hominibus pacem et paenitentiam in remissionem peccatorum ; et estote patientes in tribulatione, securi quia propositum et promissum suum Dominus adimplebit. Interrogantibus humiliter respondete, persequentiibus benedicite, vobis iniuriantibus et calumniam inferentibus gratias agite, quia pro his regnum nobis praeparatur aeternum ». THOM. CEL. I. n. 29.

(2) THOM. CEL. I. n. 29, sq. S. BONAV. *Leg.* c. 4, n. 33.

(3) *Tres Socii*, n. 37.

envers tous, amis et ennemis, les édifiant et les gagnant à Dieu par leurs paroles et par leurs actes. Au bout d'un certain temps, ils revinrent tous à leur résidence de la Portioncule. Ils se recueillirent dans la prière et la méditation, se racontèrent leurs aventures et leurs succès, et s'encouragèrent mutuellement à travailler sans relâche dans la vigne du Seigneur (1).

Ces premiers essais d'apostolat ressemblent, à s'y méprendre, à ceux des Apôtres dans l'Evangile. Nous trouvons, de part et d'autre, le détachement de tous les biens terrestres, l'envoi dans toutes les directions, les exhortations à la pénitence, le retour auprès du Maître (2); la ressemblance est parfaite, sauf toutefois un seul point : le pouvoir d'opérer des miracles que le Christ avait accordé à ses Apôtres. Le plan de saint François se dessine clairement : imiter en tout la vie active des Apôtres.

Sur ces entrefaites, les disciples du *Poverello* atteignirent le nombre de douze, juste comme les Apôtres. Il tardait à François de solliciter, de la part de l'Eglise, l'approbation de son genre de vie et la *mission* formelle pour son apostolat. « Mes Frères, leur dit-il, je vois que Dieu dans sa miséricorde, veut étendre notre association. Allons à notre mère, la sainte Eglise romaine, et faisons connaître au Souverain Pontife ce que le Seigneur a daigné commencer par nous, afin de continuer notre œuvre avec son approbation et ses conseils » (3). Leur

(1) *Tres Socii*, n. 37-45.

(2) MATT. X, 5-14. MARC. VI, 7-13. LUC. IX, 1-6 ; X, 1-11.

(3) « Video, fratres, quod congregationem nostram vult Dominus misericorditer augmentare. Euntes ergo ad matrem nostram sanctam romanam Ecclesiam notificemus Summo Pontifici, quod Dominus per

voyage à Rome fut une nouvelle course apostolique, qui ressembla aux précédentes. A leur arrivée dans la Ville éternelle, ils trouvèrent, sans s'y attendre, dans le Cardinal Jean Colonna de saint Paul, un puissant protecteur. Celui-ci vit dans ce misérable Pauvre d'Assise le futur capitaine de la cause de Dieu et il l'annonça au Pape en ces termes : « J'ai trouvé un homme très parfait qui veut vivre selon la forme du saint Evangile et observer la perfection qu'il recommande. Par lui, je pense, Dieu se propose de renouveler toute son Eglise dans le monde entier » (1).

Innocent III avait déjà contemplé dans une vision François, soutenant de ses épaules l'Eglise du Latran, et, lorsque le Saint se présenta devant lui, il s'écria : « Vraiment, voici l'homme qui, par ses œuvres et par sa doctrine soutiendra l'Eglise du Christ » (2). Il mit à l'épreuve la constance des douze ; après quoi, il approuva leur Règle et leur apostolat, en disant : « Allez avec la bénédiction du Seigneur et prêchez à tous la pénitence comme il lui plaira de vous l'inspirer. Et quand le Tout-Puissant vous aura fait croître en grâce et en nombre, revenez me le dire ; vous me trouverez confiant en vous et je vous accorderai de plus grandes faveurs » (3).

nos facere cœpit, ut de voluntate et praecepto ipsius, quod coepimus prosequamur. *Tres Socii*, n. 46.

(1) « Inveni virum perfectissimum, qui vult secundum formam sancti Evangelii vivere et evangelicam perfectionem observare ; per quam credo, quod velit Dominus per universum mundum totam suam Ecclesiam renovare ». *Anonymous Perus.* n. 33. Cf. *Tres Socii*, n. 48.

(2) « Vere hic est ille, qui opere ac doctrina Christi sustentabit Ecclesiam ». *Thom. Celi.* II, n. 17. *Tres Socii*, n. 51.

(3) « Ite cum Domino, fratres, et sicut ipse Dominus inspirare dignabitur, omnibus paenitentiam praedicate. Cum autem omnipotens Deus vos multiplicaverit numero maiori et gratia, referetis nobis, et nos plura

Le Pape ajouta encore expressément qu'il autorisait les disciples de François à exercer partout leur apostolat, à condition que le Bienheureux le leur permit aussi (1). Il leur fit ensuite donner la tonsure afin de les incorporer dans le clergé (2), auquel seul appartenait le ministère de la prédication proprement dite (3).

Et c'est justement en cela que se trouvait *l'importance* décisive de la mission pontificale. Jusqu'alors les Pauvres d'Assise n'avaient pas prêché, à proprement parler ; ils avaient seulement, dans de courtes et fortes exhortations engagé les gens à faire pénitence et à changer de vie comme le déclarent nettement les *Trois Compagnons* (4). C'était là un simple apostolat laïque, dont on pouvait s'acquitter sans une autorisation expresse de l'Eglise. « A partir de ce moment, continuent les mêmes biographes, le bienheureux François se mit à parcourir les villes et les bourgades, exerçant partout *l'office de la prédication* d'une façon plus étendue et plus complète... Fort maintenant de l'autorité apostolique, il était bien le vrai prédicateur de l'Evangile » (5). Il y a concordance

his concedemus ac maivo rabiis securius committemus ». *Tres Socii*, n. 49. Cf. THOM. CEL. *Ibid.*

(1) « Dedit etiam sibi (Francisco) licentiam praedicandi ubique paenitentiam ac fratribus suis, ita tamen, ut qui praedicaturi erant, a beato Francisco licentiam obtinerent, et hoc idem postea in consistorio approbavit ». *Tres Socii*, n. 51.

(2) *Ibid.*, n. 52.

(3) Cf. LECOY DE LA MARCHE : *La chaire française au Moyen-Age*, 2^e éd. Paris, 1886, 23 s. 26. ODONIS, EPISCOPI PARISIENSIS, *Constitutiones synodicae* de l'année 1198, dans HARDUIN : *Acta Concil.*, t. VI, pars. 2, p. 1945, n. 41 et RICHARDI POORE *Constitutiones* de l'année 1217, dans HARDUIN : *Ibid.* VII, p. 103, n. 50.

(4) *Tres Socii* n. 33 et FRÈRE LÉON dans la *Vita fr. Egidii*, éd. *Analecta francisc.* III, 76. Cf. inf.

(5) « Exinde beatus Franciscus circumiens civitates et castra, coepit

parfaite entre ces données et la façon dont les *Trois Compagnons* caractérisent son activité apostolique (1). Il y a concordance parfaite entre ce témoignage des *Trois Compagnons* sur l'activité apostolique *officielle* de saint François et le tableau inimitable que nous en trace Thomas de Celano : « Le très vaillant chevalier du Christ se mit donc à parcourir les villes et les bourgades. Il ne faisait appel ni aux artifices du style, ni à la sagesse humaine, mais instruit et fortifié par l'Esprit Saint, il annonçait le royaume de Dieu, prêchait la paix, enseignait la voie du salut et de la pénitence qui remet les péchés.

« Fort de l'autorité apostolique, concédée par Rome, il agissait maintenant avec plus d'assurance, sans user jamais de flatterie, ni de paroles séduisantes. Il ne caressait pas les vices, mais y portait le fer ; n'entretenait pas les pécheurs dans leur état, mais les cinglait de reproches sévères. Comme il avait commencé par mettre en pratique les conseils qu'il donnait aux autres, il ne redoutait aucune contradiction et il disait si hardiment la vérité que les hommes les plus instruits, couverts de gloire et de dignités, admiraient ses discours et se trouvaient saisis, en sa présence, d'une crainte salutaire. Les hommes accouraient, les femmes les suivaient, les clercs se hâtaient, les religieux se précipitaient pour voir et entendre le Saint de Dieu qui leur apparaissait comme un homme d'un autre temps. Tous, sans distinction d'âge ou de sexe, se pressaient pour contempler les prodiges que le Seigneur opérait de nouveau dans le monde par son serviteur. Il semblait vraiment, en ce temps-là, que la présence de saint François ou même sa ubique amplius et perfectius praedicare... Erat enim veridicus praedicator, ex auctoritate apostolica roboratus ». *Tres Socii*, n. 54.

(1) *Ibid.*

seule renommée fût une nouvelle lumière, envoyée du ciel sur la terre pour dissiper l'épaisseur des ténèbres. Elles avaient tellement envahi le pays que presque personne ne savait plus trouver son chemin. L'oubli de Dieu était si profond et l'on s'endormait si bien dans la négligence de ses lois, qu'on avait grand peine à secouer la torpeur, causée par des maux anciens et invétérés.

« François rayonnait comme une étoile brillante dans l'obscurité de la nuit, comme les feux du matin qui chassent les ténèbres. Aussi, en peu de temps, la face de la région fut-elle transformée et, débarrassée de ses anciennes souillures, elle prit un aspect plus riant. L'aridité ancienne disparut et la moisson surgit soudain dans les champs jusqu'alors en friche. La vigne, d'elle-même, se couvrit de bourgeons qui, répandant le parfum du Seigneur, s'épanouirent en floraison suave et produisirent des fruits d'honneur et de justice.

« Partout retentissaient les chants d'action de grâces et de louanges. Nombre de personnes se libéraient des soucis terrestres. A la lumière de la vie et des enseignements du bienheureux Père François, elles apprenaient à se connaître et se sentaient portées à l'amour et à la révérence, dus au Créateur. Touchés par le souffle divin, beaucoup d'hommes, nobles ou roturiers, clercs ou laïques, vinrent se joindre à saint François pour se soumettre à sa discipline et combattre perpétuellement sous ses ordres. Comme un fleuve de grâce, gonflé par les pluies des dons célestes, le Saint de Dieu les rafraîchissait et faisait éclore, dans le champ de leur cœur, les fleurs de toutes les vertus. Il fut l'ouvrier hors de pair qui, par son esprit, sa Règle et son

enseignement, — il faut le proclamer, — rénova l'Eglise dans les chrétiens des deux sexes et fit triompher la triple milice des futurs Elus. Il donnait à tous une règle de vie et montrait à chacun quelle était, dans sa condition, la véritable voie du salut » (1).

L'Ombrie et l'Italie centrale furent d'abord les seules contrées qui recueillirent ces bénédictions de l'apostolat franciscain. Ce n'est qu'exceptionnellement et en passant que les prédicateurs pénétraient dans des régions plus éloignées. Ces ouvriers encore trop peu nombreux dont François disposait, il fallait d'abord les exercer dans un champ étroitement limité et les mettre en état de travailler avec profit. Mais le Fondateur n'oubliait pas un seul instant que le monde entier était le champ d'action, réservé à lui et à ses Frères. Deux choses également étonnantes qu'il nous faut noter : c'est, d'une part, la puissance de propagation avec laquelle l'idéal franciscain attira en très peu de temps de nombreux ouvriers (2) et, d'autre part, l'entrain incomparable avec lequel ces ouvriers se mirent toujours au service de l'apostolat.

Les *Trois Compagnons* attestent que, dès les premiers Chapitres de l'Ordre, saint François se mit particulièrement en peine de fortifier son Institut à l'intérieur par la fidèle observance de la Règle et d'étendre son activité au dehors par l'envoi de missionnaires dans toutes les

(1) THOM. CEL. I, n. 36-37.

(2) HARNACK (*Lehrbuch der Dogmengeschichte*, III, 3^e éd. Leipzig, 1897, 383) dit avec raison : « Par le fait que, à l'idéal de la pauvreté et du renoncement ascétique, s'ajouta l'élément nouveau de la vie *apostolique*, cet idéal reçut une force immanente prodigieuse de *propagation*, comme le monachisme n'en avait pas connue jusque-là et qui, d'ailleurs, n'appartient ni pour le passé, ni pour le présent, à sa nature propre ».

provinces (1). En 1216, le Cardinal Jacques de Vitry écrit que les nouveaux Apôtres ont déjà conquis toute l'Italie, depuis la Lombardie jusqu'à l'Apulie et la Sicile, et semé partout les plus abondantes bénédicitions (2).

Dès 1217, au Chapitre de la Pentecôte, commença la marche concentrique vers les pays du Nord. François se mit lui-même à la tête des missionnaires, destinés à la France. Il n'alla toutefois que jusqu'à Florence, où le Cardinal Hugolin le décida, dans l'intérêt de l'Ordre, à ne pas quitter l'Italie pour le moment (3). Frère Pacificus, « le roi des vers », le remplaça et franchit les Alpes avec quelques compagnons (4). L'expédition n'eut pas un grand succès, parce que les Evêques et le peuple soupçonnèrent les Frères d'appartenir à la secte des Albigeois (5). En 1219, une seconde colonne de Frères partit pour la France. Ils portaient avec eux,

(1) « In pentecoste conveniebant omnes Fratres apud Sanctam Mariam, et tractabant, qualiter melius possent regulam observare, atque constituebant Fratres per diversas provincias, qui populo praedicarent ». *Tres Socii*, n. 57.

(2) « Fervente desiderio et vehementer studio singulis diebus laborant, ut animas, quae pereunt, a saeculi vanitatibus retrahant et eas secum ducant. Et iam per gratiam Dei magnum fructum fecerunt et multos lucrati sunt... Per totum annum disperguntur per Lombardiam et Thusciam et Apuliam et Siciliam... Dominus per huiusmodi simplices et pauperes homines multas animas ante finem mundi vult salvare ». JACOBI VITRIACENSIS *Epistola data Januae a. 1216. Oct.* dans : BOEHMER : *Analekten*, 98 sq.

(3) THOM. CEL., I, n. 74 sq. *Spec. perf.* c. 65. Sur la date, voir POTTHAST : *Regesta*, n. 5487 sq.; GUIDO LEVI : *Società di storia patria*, XII, p. 241 sq.; SABATHER : *Spec. perf.* p. 122, note 2.

(4) S. BONAV. *Leg.* c. 41, n. 9. *Spec. perf.* c. 65. *Chron. XXIV General.* éd. *Anal. francisc.* III, p. 10.

(5) IORD. A IANO, n. 4.

cette fois, des lettres du Souverain Pontife, adressées à tous les Archevêques, Evêques, Abbés, Princes et Prélats du royaume. Le Pape les recommandait à la bienveillance de tous les honnêtes gens, parce que, disait-il, « Frère François et ses compagnons, de l'Ordre des Mineurs, ont renoncé au monde et à toutes les choses du monde ; ils mènent un genre de vie, approuvé par l'Eglise romaine et, à l'exemple des Apôtres, ils vont de pays en pays pour annoncer la parole de Dieu » (1).

En ce même Chapitre de la Pentecôte, l'année 1219, François envoya des missionnaires dans toutes les autres contrées de l'Europe (2).

Seuls, les pays de langue allemande s'opposèrent à leur établissement chez eux. Soixante Frères environ y pénétrèrent sous la conduite de Jean Penna. On les prit pour des hérétiques lombards et ils durent revenir en Italie, au prix de difficultés inouïes (3). Mais en 1221, François fit une nouvelle tentative. A sa demande, quatre-vingt-dix Frères, « pleins de zèle pour les intérêts de Dieu et le salut des âmes, et animés du désir d'endurer le martyre (4) », se déclarèrent prêts à se rendre avec Césaire de Spire pour Provincial chez les Teutons redoutés (5). L'un d'eux, Jourdain de Giano, eut bientôt la joie de raconter les travaux d'une rare fécondité, accomplis par les Mineurs de la Province d'Allemagne (6). Restait encore le royaume des îles britanniques. C'est en

(1) SBARALEA : *Bullar. franc.* I. p. 2, n. 2. POTTHAST : *Regesta*, n. 6081.

(2) IORD. A JANO, n. 3-8.

(3) *Ibid.* n. 5.

(4) *Ibid.* n. 17.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.* n. 18 sq.

1224 que les premiers Frères s'y établirent et cette Province devint en peu de temps la plus importante de toutes les Provinces de l'Ordre (1).

Voilà de quelle façon, du vivant même de leur Fondateur, les Frères Mineurs travaillaient dans tout l'Occident chrétien. La prédiction du Cardinal Jean de Saint-Paul, que François renouvellerait l'Eglise dans le monde entier (2), recevait un magnifique accomplissement. Thomas de Celano jette un coup d'œil d'ensemble sur l'apostolat que François exerça par lui-même ou dans la personne de ses fils et il dit : « En un temps où la doctrine évangélique était stérile, non seulement dans son pays, mais dans tout l'univers, il fut envoyé de Dieu, pour rendre, à travers le monde entier, comme les Apôtres, témoignage à la vérité. Il prouvait avec évidence, par son enseignement, que toute la sagesse du monde n'est que folie et, en peu de temps, guidé par le Christ, il ramena les hommes à la vraie sagesse de Dieu par la folie de sa prédication. Ce nouvel évangéliste de notre âge répandit dans tout l'univers, comme un fleuve du Paradis, les eaux vives de l'Evangile et prêcha par son exemple la voie du Fils de Dieu et la doctrine de vérité. En lui et par lui, l'univers connut un relèvement inespéré, un renouveau de sainteté, et la semence de l'ancienne religion rajeunit soudain ce monde décrépit. Un esprit nouveau fut infusé au cœur des élus et l'onction du salut se répandit dans leur âme, lorsque, tel un des lumineux du ciel, le saint serviteur du Christ rayonna

(1) THOMAS D'ECCELESTON : *Tractatus de adventu FF. Minorum in Angliam, passim.*

(2) Cf. sup. p. 128.

dans le monde. Du temps qu'il vivait encore parmi les pécheurs, il parcourait le monde et prêchait à tous » (1).

II. — Non content de sa mission universelle parmi les fidèles, François avait inscrit depuis toujours, dans son programme, *la conversion des infidèles*. Vivre et mourir pour la propagation de la foi, c'était son désir le plus ardent (2). Nous le comprenons sans peine, si nous nous rappelons, d'une part, les façons chevaleresques du Saint et, d'autre part, l'enthousiasme de la chevalerie pour la foi.

C combattre pour la foi et pour l'Eglise contre le paganisme et en particulier contre le mahométisme, l'ennemi héréditaire du nom chrétien, tel était le but suprême de la chevalerie, au temps des croisades. Les croisades furent surtout une lutte gigantesque, dans laquelle l'enthousiasme religieux de la chevalerie chrétienne se mesura avec le fanatisme des Sarrasins. Marqués de la croix, symbole de leurs communs efforts, au cri de « Dieu le veut », les croisés quittaient familles et patrie, enduraient les privations et les sacrifices les plus épouvantables, et couraient à la bataille comme à une fête. Tout, pour arracher des mains des infidèles les lieux où s'était accomplie notre Rédemption, pour convertir ou pour massacer les païens, ennemis de Dieu. Développement de la chrétienté, conquête du monde entier au Christ et à l'Eglise : tels étaient le cri de guerre et la devise de tant de vrais chrétiens (3). Heureux celui

(1) THOM. CEL. I, n. 89, 120.

(2) THOM. CEL. I, n. 55. S. BONAV. *Leg.* c. 9, n. 5.

(3) Cf. P. Alb. M. WEISS : Die Entwicklung des christlichen Rittertums, dans : Histor. Jahrbuch der Görresgesellschaft. I (1880) 118 f. 129 f. 133-136. 38-140.

qui pouvait laisser sa vie dans ces combats ! On le regardait comme un vrai martyr pour la foi. Il s'applique à la chevalerie chrétienne, cet éloge que fait des paladins de Charlemagne le prêtre Conrad : « Leur cœur était pur, chaste et intègre. Ils sacrifiaient volontiers leur vie, afin que Dieu, leur Seigneur, fit grâce à leur âme. Aussi, désiraient-ils de mourir martyrs pour Dieu et de gagner le ciel » (1).

Et ailleurs : « Ils ne craignaient ni le fer, ni le feu. Dieu leur a bien accordé ce qu'ils avaient toujours désiré pour eux-mêmes pendant leur vie : ils sont tous morts martyrs ; ils ont gagné le ciel » (2).

Nous savons à quel point la *Chanson de Roland* était vivante dans l'esprit de François et de ses disciples (3), et, avec quelle perfection le saint Fondateur reproduisit en soi l'idéal chrétien de la chevalerie. Il n'est pas étonnant qu'il ait désiré de donner son sang et sa vie pour la conversion des infidèles et, en particulier, des Sarrasins.

Seulement le chevalier spirituel d'Assise avait de l'apostolat parmi les infidèles une conception essentiellement différente de celle des chevaliers laïques. Les desseins de ces derniers, leurs efforts, leur vie, leur trépas tiraient leur valeur de l'*apostolat de l'épée* auquel les contraignait la rage des païens, mais que, d'ailleurs, ils acceptaient volontiers. Et de même que, au commencement du Moyen-Age, on avait déjà souvent et trop souvent missionné, en usant des armes de la violence, ainsi maintenant les croisés voulaient vaincre les mahométants et les gagner au christianisme, en recourant

(1) Vers 77-82.

(2) Vers 227-232.

(3) Cf. t. I, p. 65.

à des moyens militaires, matériels et politiques. François, au contraire, spiritualisa l'idée des croisades. Les regards fixés sur l'exemple du Christ et des Apôtres, il se présenta aux Sarrasins comme le prédicateur de l'Evangile de la paix, de la pénitence, de la grâce et de la vérité.

Trois ans seulement après la fondation de l'Ordre (1212-1213), c'est-à-dire au moment où les Frères avaient à peine dépassé les frontières de l'Ombrie, il entreprit cette mission chez les païens. Thomas de Celano la note expressément dans son récit : « Embrasé du divin amour et désirant ardemment recevoir le saint martyre, le bienheureux Père voulut passer en Syrie pour prêcher la foi chrétienne et la pénitence aux Sarrasins et aux autres infidèles (1). Une violente tempête le rejeta ainsi que ses compagnons sur la côte d'Esclavonie et il dut rentrer en Italie par Ancône (2).

Comme il n'avait pour le moment aucun espoir d'aborder l'Islam en Orient, il traverse à pied, peu de temps après, la Lombardie et le sud de la France pour aller (1213-1215) chez les Sarrasins d'Espagne et du Maroc. Son biographe affirme de nouveau le caractère purement évangélique de sa croisade : « François, le serviteur du Très-Haut, s'éloignant alors de la mer, se mit à parcourir la terre, la retourna du soc de sa parole et lui confia la semence de vie qui produisit des fruits de bénédiction... Le martyre demeura pour lui le but sublime qu'il avait toujours le même ardent désir d'atteindre. C'est pourquoi il partit pour le Maroc afin de prêcher au Sultan Miramolin et à ses satellites l'Evangile du Christ. Il brûlait d'une telle ardeur que,

(1) THOM. CEL. I, n. 55 ; *Tract. de mirac.* n. 33.

(2) THOM. CEL. *Ibid.* S. BONAV. *Leg.* c. 9, n. 5.

parfois, laissant son compagnon, il courait, l'esprit plein d'ivresse, au-devant de son rêve. Mais le Seigneur, dans sa bonté, se souvint de moi et de beaucoup d'autres. François avait déjà atteint l'Espagne, quand Dieu lui résista en face et, pour l'empêcher d'aller plus loin, lui envoya une maladie qui interrompit son voyage » (1).

François ne se découragea pas pour cela. Quand, un peu plus tard, en 1219, au Chapitre de la Pentecôte, il envoya des Frères dans les contrées reculées de l'Occident, il partit pour Damiette, ville de Basse Egypte, où les croisés soutenaient de rudes combats avec les légions du sultan Malek-ab-Khamil. « Il ne fallait pas, remarque Jourdain de Giano, que le bienheureux Père eût l'air de chercher du repos, alors qu'il envoyait les Frères à la souffrance et à la peine. Il voulait plutôt, n'écoutant que les sentiments chevaleresques de son âme, se hâter de courir sur les traces du Christ. Aussi tandis que sur son ordre, ses fils allaient prêcher la foi au milieu des périls sans nombre, il s'exposa lui-même, dans l'ardeur de sa charité pour le Christ souffrant, aux périls certains d'un voyage sur mer, aborda chez les infidèles et se rendit chez le Sultan » (2). C'était là une entreprise téméraire, puisque le prince des Sarrasins avait mis à un prix élevé la tête des chrétiens (3). Mais, François se présenta devant lui avec une telle mansuétude et une telle douceur, et en même temps avec une foi si intrépide et une si sainte liberté que le tyran n'osa pas lui faire de mal, l'écouta même avec bienveillance et lui permit de prêcher la doctrine chré-

(1) THOM. CEL., I, n. 56. S. BONAV., *Leg.* c. q, n. 6.

(2) IORD. A TANO, n. 10.

(3) S. BONAV., *Leg.* c. q, n. 7.

tienne. Cependant, dès qu'il s'aperçut que le messager de la foi attaquait l'erreur mahométane, il le fit reconduire avec les honneurs militaires au camp des chrétiens. Cette fois encore, le Saint n'avait pas atteint le but si ardemment désiré : le martyre pour la foi (1).

A son retour en Italie, il mit la dernière main à la rédaction de la première Règle. Celle-ci contient deux chapitres sur l'apostolat : le chapitre XVII^e qui traite de l'apostolat parmi les fidèles et le chapitre XVI^e qui a pour objet la prédication « chez les Sarrasins et autres infidèles » (2). Dans la Règle définitive, écrite en 1223, on retrouve ces deux chapitres : la forme en est abrégée, mais le fond est essentiellement le même (3). Relative-
ment aux missions chez les païens, voici ce que François prescrit pour tous les temps : « Que ceux d'entre les Frères qui, par inspiration divine, voudront aller chez les Sarrasins et autres infidèles, en demandent la permission à leurs Ministres Provinciaux. Mais que les Ministres n'accordent la permission de partir qu'à ceux qui leur paraîtront capables d'y être envoyés » (4). Par là, l'évan-
gélisation des païens est proclamée un point essentiel de l'idéal et de l'action des Frères Mineurs.

(1) Sur le séjour de François au camp des chrétiens et des Sarrasins devant Damiette, nous possédons deux récits d'un témoin oculaire. JACQUES DE VITRY, dans BOEHMER : *Analekten*, 101 f., 104 f. Cf. THOM. CEL. I, n. 57 : 11, n. 30. S. BONAV. *Leg.* c. 5, n. 7-9. IORD. A LANO, n. 10.

(2) *Opusc.* éd. LEMMENS, 43-48. BOEHMER, 14-17.

(3) *Opusc.* éd. LEMMENS, 71-73 sq. BOEHMER, 33 sq. 35.

(4) Le passage parallèle du chapitre XVI^e de la première Règle est ainsi conçu : « Tous ceux des Frères qui, par inspiration divine, voudront aller chez les Sarrasins et les autres infidèles, pourront y aller avec la permission de leur Ministre et serviteur. Et que le Ministre accorde cette permission et ne la refuse pas, s'il les juge aptes à partir : car il sera tenu d'en rendre compte au Seigneur, s'il agit indiscrettement en cela ou en d'autres choses ».

C'est trop peu dire. François regardait la participation à l'évangélisation des païens comme la plus haute fonction de l'Ordre. Quand il en venait à parler des différentes sortes d'obédiences, c'est-à-dire des occupations auxquelles les Frères se livraient par obéissance, il disait : « L'obéissance suprême, où la chair et le sang n'ont aucune part, est atteinte, lorsque, poussé par une inspiration divine, on va chez les infidèles, soit pour sauver les âmes, soit pour cueillir la palme du martyre. Chercher à y atteindre était, à son jugement, faire une œuvre très agréable à Dieu » (1).

Au début, le Saint tourna principalement son attention du côté des Sarrasins, parce que le mahométisme était alors l'ennemi le plus dangereux du christianisme et qu'il menaçait l'Occident chrétien, à l'ouest, au midi et à l'est. Et non seulement François porta en personne chez les Sarrasins le message de la foi, mais il désigna toujours de nouveaux Frères pour cette mission. De bonne heure, il donna l'ordre à Frère Egide d'aller chez les Maures de Tunis (2). En 1218, il envoya en Syrie un groupe de missionnaires, sous la conduite de

(1) « Summam vero (obedientiam) et in qua nihil habent caro et sanguis, illam esse credebat qua divina inspiratione inter infideles itur, sive ob proximorum lucrum, sive ob martyrii desiderium. Hanc vero petere multum Deo iudicabat acceptum ». TITOM. CEL. II, n. 152. Au-dessus de l'obéissance qui conduisait chez les infidèles, il mettait celle qui faisait aller en Allemagne. Les premiers Frères qui s'y rendirent eurent à endurer de cruels tourments, parce qu'on les prit pour des hérétiques. Le Saint ne voulut plus obliger personne à y aller ; aussi, deux ans plus tard, promit-il aux Frères qui se firent inscrire pour la Teutonie le même mérite d'obéissance et un plus grand encore que s'ils allaient outre mer : « Qui zelo Dei et animarum inspirati ire vellent (in Theutoniā), eandem eis obedientiam immo ampliorem dare vult (Franciscus), quam daret euntibus ultra mare ». IORD. A. IANO, n. 17.

(2) *Vita fr. Aegidii*, éd. *Analecta francesc.* III, 78.

Frère Elie Bombarone (1). Lorsque, l'année suivante, il s'arrêta près de Damiette, un bon nombre de Frères travaillaient déjà dans les différentes villes du sultanat de Syrie (2).

Dans le même temps où la mission d'Orient se mit en route, le Saint en dirigea une seconde, par voie de terre, chez les Maures d'Espagne et du Maroc. Les cinq missionnaires qui la composaient : Bérard, Pierre, Othon, Adiutus et Accursius, prêchèrent et souffrissent d'abord à Séville qui était alors au pouvoir des Sarrasins ; puis, après avoir enduré d'incroyables tourments à Marocco, ils y furent décapités de la main même du sultan Miramolin (16 janvier 1220) (3). François se réjouit de leur martyre autant que si cette gloire et ce bonheur étaient échus en partage à lui-même. Il savait maintenant qu'il avait eu cinq vrais Frères Mineurs, s'écria-t-il, quand on lui annonça cette nouvelle. Se tournant alors dans la direction du Portugal, il salua et bénit le Couvent d'Alenquer, d'où les martyrs s'étaient mis en route (4). Enflammé par l'exemple et par les miracles des martyrs du Maroc, le noble Portugais, Don Fernando, qui fut plus tard saint Antoine de Padoue, résolut d'entrer chez les Frères Mineurs et de

(1) JORD. A IANO, n. 7.

(2) JACQUES DE VITRY : *Historia orientalis*, lib. II, c. 32, dans BOEHMER : *Analekten*, 105.

(3) JOURDAIN DE GIANO (n. 8) mentionne une Légende de ces premiers Martyrs de l'Ordre et ajoute qu'elle a déjà passé sous les yeux de saint François. K. MÜLLER (*Die Anfänge des Minoritenordens*, Fribourg-en-Br. 1885, 204-210) a édité le récit d'un témoin oculaire. Un autre récit, un peu postérieur à celui-là, a paru dans les *Analecta francisc.* III, 579-596.

(4) WADDING : *Annales Minorum* ad a. 1220, n. 38.

partir pour la mission d'Afrique, chez les Sarrasins (1). L'année suivante (1221), Frères Daniel, Samuel, Dominus, Léon, Hugolin, Nicolas et Ange, se dirigèrent avec la bénédiction de saint François vers le sultanat du Maroc et versèrent leur sang, pour l'amour du Christ, dans la péninsule de Ceuta (2).

Les résultats obtenus par le sacrifice de ces victimes et de beaucoup d'autres encore dont on ne connaît pas le nombre, furent cependant peu considérables. Jacques de Vitry, qui vit les Frères à l'œuvre chez les mahométans, écrit : « Les Sarrasins admirent l'humilité et la perfection des Frères Mineurs et quand ces prédateurs intrépides viennent à eux, ils les reçoivent volontiers et sont heureux de pourvoir à leur subsistance. Ils écoutent leur prédication sur la foi au Christ et sur la doctrine de l'Evangile, tant qu'elle ne contredit pas le menteur et impie Mahomet. Alors, ils les chargent de coups, au point que ceux-ci mourraient sans une admirable protection de Dieu et ils les chassent de leurs villes » (3). Telle fut la désolante expérience qui a marqué les débuts de l'apostolat des Frères Mineurs chez les Sarrasins et qui dure

(1) *Vita primitiva S. Antonii*, c. 4-5, éd. L. de KERVAL, p. 29-31.

(2) *Acta Sanct. Octobr.* t. VI, 378-392.

(3) « Non solum autem Christi fideles, sed etiam Sarraceni et obtenebrati homines eorum (Fratum Minorum) humilitatem et perfectionem admirantes, quando causa predicationis ad ipsos intrepidi accedunt, grato animo necessaria providentes, libenter recipiunt... Sarraceni autem omnes predictos Fratres Minores tam diu de Christi fide et evangelica doctrina predicantes audiunt, quoisque Mahometo tanquam mendaci et perfido in predicatione sua manifeste contradicunt. Ex tunc autem eos verberantes et nisi Deus eos mirabiliter protegeret, pene trucidantes de civitatibus suis expellunt ». JACQUES DE VITRY : *Historia orientalis*, lib. II, c. 32, dans BOEHMER : *Analekten*, 104-105.

depuis sept siècles : les mahométans ne se convertirent que très rarement.

Aussi les missionnaires franciscains se tournèrent-ils de plus en plus vers les autres infidèles. Ils pénétrèrent avant le milieu du XIII^e siècle jusqu'au cœur de l'empire mongolique : aux Indes et en Chine (1). Nous trouvons encore, au cours de ce même siècle, des missionnaires franciscains dans presque tous les pays du monde alors connus (2). Dominique de Gubernatis commence ainsi l'histoire des missions franciscaines : « Je me lance sur une vaste mer, en entreprenant de raconter les nombreux et illustres travaux, combats et martyrs que les Frères Mineurs ont endurés, par amour du Christ

(1) Ils sont très connus les deux apôtres des Mongols, qui furent en même temps des géographes : Jean de Plan de Carpin (Pian di Carpini) et Guillaume Rubruck. Le premier, sur la commission qu'il reçut de Grégoire IX (1245), longea la côte de la mer Caspienne et de la mer d'Aral, et pénétra en Mongolie jusque chez le grand Khan, près de Karakorum, au sud-ouest du lac Baïkal. Le second se dirigea d'abord vers l'Arménie, puis vers Sarai et, de là, à Karakorum. Pendant tout leur voyage, ils prièrent l'Évangile et recueillirent des renseignements sur les contrées et sur les habitants de l'Asie centrale, dont on ne savait rien jusqu'alors en Occident. Voir d'AVEZAC : *Relation des Mongols ou Tartares par le frère JEAN DU PLAN DE CARPIN*, 1^{re} édition complète, Paris, 1838. P. VIATOR, o. m. c. : *Le premier apôtre franciscain de la Tartarie*, (1182-1252) fr. Jean de Plan Carpin, dans : *Etudes francisc.* V (1901) 505-520, 600-618 ; W. ROCKHILL : *The journey of William of Rubruck to the Eastern parts of the world*, Londres, 1905. H. MATROD : *Le voyage de Fr. Guillaume de Rubrouck* (1253-1255), dans : *Etudes francisc.* XIX (1908) 5-24, 132-152, 349-367, 625-639 ; XX (1908) 142-156, 243-255, 498-508, 682-692.

(2) Voici le témoignage que contient une Lettre du Souverain Pontife : « In terris Saracenorum, Paganorum, Graecorum, Bulgarum, Cumani- rum, Yberorum, Alanorum, Gazarorum, Gothorum, Sichorum, Rutenorum, Jacobinorum, Nubianorum, Nestorianorum, Georgianorum, Armenorum, Indorum, Meclitorum aliarumque non credentium nationum Orientis et Aquilonis ». WADDING : *Annales Minorum*, VI, 97.

et de l'Eglise, dans le monde entier, pour la défense et la propagation de la foi catholique » (1).

Ce développement et cette activité incomparables, dont les fils de saint François ont fait preuve à travers les siècles sur tous les champs de l'apostolat, ne doivent pas étonner. L'Ordre des Mineurs n'est pas seulement, de par son essence même, destiné aux Missions, mais il est aussi le plus ancien des Ordres missionnaires et, dans une certaine mesure, le berceau de tous les Instituts qui, dans la suite, se sont consacrés aux Missions. François est le premier de tous les Fondateurs d'Ordres qui a inséré dans son programme l'apostolat chez les païens. De tous les Occidentaux, il est le premier qui a porté le bienfait de la foi chez les peuples, habitant hors de l'Europe. Avec lui, s'ouvre, dans les temps modernes, l'ère des Missions, qui n'ont cessé de se développer et de se multiplier jusqu'à ce jour. Oui, on peut le dire sans exagération, il est, depuis les temps apostoliques, le premier messager de la foi qui a inscrit sur son drapeau la conversion du monde entier, accomplissant ainsi à la lettre l'ordre donné par le divin Sauveur, d'évangéliser l'univers : « Allez par tout le monde et prêchez l'Evangile à toute créature » (2).

Tout cela nous jette dans l'étonnement et nous nous demandons comment le *Poverello* d'Assise a eu la hardiesse d'insérer dans le programme de son Institut l'œuvre, vaste comme le monde, des Missions à l'intérieur

(1) « Mare magnum iam aggredior, tractatum de gloriosis et tantis Fratrum Minorum per orbem universum laboribus, agonibus et necibus in obsequium Christi et eius Ecclesiae pro fidei catholicae defensione atque propagatione toleratis ». DOMINICUS DE GUBERNATIS A SOSPITELLO : *Orbis seraphicus*, t. V (*de missionibus*, t. primus). Rome, 1689.

(2) MARC. XVI, 15.

et à l'extérieur. Pour François cependant, la chose était toute naturelle. N'avait-il pas, en effet, fait voeu d'observer l'Evangile à la façon des Apôtres ? N'avait-il pas appris un jour par l'Evangile que son Maître l'envoyait prêcher comme jadis il avait envoyé les Douze ? N'avait-il pas lu, dans ce même livre sacré, le testament de Jésus à ses Apôtres, en vertu duquel leur activité devait s'exercer sans limite de temps, ni de lieux ? Ainsi, la volonté du Christ se manifestait clairement à lui et cette volonté était pour le chevalier du Christ la loi suprême. A ce motif s'en ajoutait un autre, je veux dire l'exemple du Sauveur, qui vécut et mourut pour le salut des âmes. *Le zèle des âmes, à l'imitation du Christ, voilà l'étoile qui dirigea l'apostolat franciscain.*

Thomas de Celano l'affirme en ces termes : « Rien, disait François, ne doit passer avant le salut des âmes et il en donnait très souvent la preuve, en rappelant que le Fils de Dieu a consenti, pour les âmes, à être mis en croix. De là, son application à la prière, son empressement à la prédication, son ardeur extrême à donner l'exemple. Il ne se regardait pas comme un ami du Christ, s'il n'aimait pas les âmes que le Christ a aimées. Le principal motif de la vénération dont il entourait les docteurs, c'est qu'ils étaient les auxiliaires du Christ et coopéraient avec le Christ à son œuvre » (1).

Il ne faudrait pas croire que François méconnut

(1) « Saluti animarum praestare nihil dicebat, eo saepius probans, quod Unigenitus Dei pro animabus dignatus fuerit in cruce pendere. Hinc sibi in oratione luctamen, in praedicatione discursus, in exemplis dandis excessus. Non se Christi reputabat amicum, nisi animas diligeret, quas ipse dilexit. Et haec penes eum causa potissima venerandi doctores, quod Christi adiutores unum cum Christo exsequerentur officium ». THOM. CEL. II, n. 172.

l'énorme difficulté d'unir dans une parfaite harmonie la vie contemplative avec les travaux de l'apostolat. Tout au contraire, ce difficile problème le préoccupa constamment ainsi que ses disciples. Peu de temps après avoir reçu d'Innocent III l'autorisation de prêcher, ils se demandèrent sérieusement s'ils ne feraient pas mieux de se retirer dans la solitude, au lieu de vivre parmi les hommes et de travailler au profit de ces derniers. Ils mirent en balance le pour et le contre, et le pesèrent devant Dieu dans une fervente prière. Ce qui fit pencher le plateau, ce fut uniquement l'appel qui leur avait été adressé de se faire, en qualité de chevaliers, les imitateurs du Christ. Le Christ avait vécu et était mort pour sauver les âmes. Dès lors, le nouveau chevalier du Christ voulut vivre avec ses Frères non point pour soi seul, mais pour ceux en faveur de qui le Christ est mort (1).

Ce zèle des âmes, à l'imitation du divin Sauveur, fut l'unique raison qui, plus tard, le détermina toujours à persévérer dans la vocation apostolique, chaque fois qu'il se sentit fortement attiré vers la vie contemplative. Une fois, au sortir de l'oraison, il se prit à douter s'il ne devrait pas renoncer à la prédication. Il entra dans de grandes inquiétudes, — ce fut une sorte d'agonie intérieure, dit saint Bonaventure, — et, pendant de longs jours, il ne parvint pas à la dissiper. Il se décida enfin à poser la question à ceux de ses Frères qui lui étaient

(1) « *Conferebant pariter veri cultores iustitiae, utrum inter homines conversari deberent, an ad loca solitaria se conferre. Sed sanctus Franciscus, qui non de industria propria confidebat, sed sancta oratione omnia præveniebat negotia, elegit non sibi vivere soli, sed ei, qui pro omnibus mortuus est, sciens se ad hoc missum, ut Deo animas lucraretur, quas diabolus conabatur auferre.* » *Ibid.* I, n. 35.

le plus familiers : « Que me conseillez-vous ? leur demanda-t-il. Lequel jugez-vous le meilleur, que je vaque à l'oraison ou que j'aille prêcher ? Je suis un homme simple, parlant sans art ; j'ai reçu la grâce de la prière plutôt que le don de la parole. Il y a, d'ailleurs, profit à prier ; la prière, c'est la source des grâces ; en prêchant, on ne fait que distribuer aux autres les dons qu'on a reçus du ciel. La prière purifie les cœurs et les affections, unit au seul vrai et souverain Bien, donne à la vertu solidité et vigueur. La prédication rend poudreux les pieds de l'homme spirituel ; c'est un emploi qui distrait et dissipe, qui mène au relâchement de la discipline. Enfin, dans l'oraison, nous parlons à Dieu et nous l'écoutons ; nous avons commerce avec les Anges, menant nous-mêmes une vie, pour ainsi dire, angélique. Dans la prédication, il faut user de beaucoup de condescendance envers les hommes et, comme on vit parmi eux, il est même souvent nécessaire de voir, d'entendre, de penser et de parler comme eux, d'une façon tout humaine. Ce sont là des raisons très sérieuses. Et pourtant il y a une chose qui paraît l'emporter devant Dieu : c'est que son Fils unique, la Sagesse souveraine, a quitté le sein du Père pour sauver les âmes, pour instruire les hommes par son exemple et par sa parole, pour les racheter de son sang et leur faire de ce divin sang un bain et un breuvage. Tout ce qu'il avait, il l'a donné pour notre salut : il ne s'est rien réservé. Or, puisque c'est un devoir pour nous de faire toute chose selon le modèle qui nous a été montré dans sa personne, il me semble plus conforme au vouloir divin que je renonce aux douceurs du repos et que j'aille travailler au dehors ».

C'est en vain qu'il conféra des jours entiers à ce sujet avec ses Frères, il ne trouva pas la tranquillité. Il envoya donc quelqu'un à Frère Sylvestre. Celui-ci était alors sur la montagne qui domine Assise et il y vaquait sans interruption à l'oraison. François le fit prier de consulter Dieu sur la question qui le préoccupait et de vouloir bien lui transmettre la réponse, aussitôt qu'il l'aurait connue. Il donna également à sainte Claire la mission de se mettre en prière avec ses Sœurs, afin de savoir la volonté de Dieu sur ce point. Quand revint Frère Massée, qui avait été chargé du message, François se mit à genoux devant lui, se découvrit la tête, croisa les bras et demanda humblement : « Que m'ordonne de faire mon Seigneur Jésus-Christ ? » Frère Massée répondit : « Sa volonté est que tu ailles prêcher à travers le monde, parce que Dieu ne t'a pas appelé pour toi seul, mais aussi pour le salut des autres ». Aussitôt que le Saint eut entendu cette réponse, il se leva, ceignit ses reins et se mit en route, sans perdre une minute. « Or, dit saint Bonaventure, il s'avancait avec tant d'ardeur pour accomplir l'ordre divin, il marchait avec une telle rapidité qu'il semblait être poussé par la main de Dieu et avoir reçu d'en haut une vertu toute nouvelle » (1).

Ce même zèle infatigable et toujours inassouvi fut l'âme de toute sa vie dans la suite. Thomas de Celano

(1) Cet épisode que rapporte S. BONAVENTURE (*Leg. c. XII, n. 1-2*) et qui concorde avec celui que racontent les *Actus B. Francisci* (c. XVI), n'a qu'une lointaine ressemblance avec le fait, dont on trouve la narration dans THOMAS DE CELANO (I, n. 35). Celui-ci s'est passé au moment où les douze premiers Frères revinrent de leur voyage à Rome (1209) ; celui-là doit avoir eu lieu quelques années plus tard, puisqu'il y est fait mention des Clarisses, dont la fondation est de 1212. On constate, en outre, des divergences dans les autres circonstances de ces récits.

la parcourt d'un coup d'œil et la résume en ces phrases très expressives : « Au cours des dix-huit années qui venaient de finir, jamais ou presque jamais il n'avait accordé de repos à sa chair, parcourant sans cesse des contrées diverses et lointaines pour permettre à l'esprit de promptitude, de dévotion et de ferveur qui habitait en lui, de répandre partout la semence de la parole divine. Il remplissait toute la terre de l'Evangile du Christ, visitant dans une même journée cinq ou six bourgades, et même cinq ou six villes, annonçant dans chacune d'elles le royaume de Dieu, édifiant ses auditeurs par l'exemple autant que par la parole, faisant de son corps une prédication vivante » (1).

Et lorsque les stigmates l'empêchèrent de marcher, il se fit, pendant les deux dernières années de sa vie, conduire sur un âne dans les villes et les bourgades pour exciter les gens à porter la croix de Jésus. Voilà jusqu'à quel degré son zèle des âmes était insatiable (2).

Chevalier jusqu'à la dernière minute de sa vie et jusqu'à la plus petite fibre de son cœur, « il se proposait, sous la conduite du Christ, d'accomplir de grands exploits et, avec des membres exténués et un corps à moitié mort, il espérait triompher de l'ennemi dans un

(1) « Nam per decem et octo annorum spatium, quod tunc erat expletum, vix aut nunquam requiem habuerat caro sua, varias et longissimas circuens regiones, ut spargeret ubique semina verbi Dei spiritus ille promptus, spiritus ille devotus, spiritus ille fervens, qui eam inhabitabat. Replebat omnem terram evangelio Christi, ita ut una die quatuor aut quinque castella, vel etiam civitates, saepius circuiret, evangelizans unicuique regnum Dei, et non minus exemplo quam verbo aedificans audientes, de toto corpore fecerat linguam ». *Ibid.* I, n. 97.

(2) « Tantum quoque animarum diligebat salutem et proximorum sitiebat lucra, ut cum per se ambulare non posset, asello vectus circuiret terras ». *Ibid.* a. 98. S. BONAV. *Leg.* c. 14, n. 1.

nouveau combat. Le vrai courage, en effet, ne connaît pas les bornes du temps, car la récompense qu'il espère est éternelle » (1).

L'ardeur du zèle des âmes devait se transmettre comme un legs précieux de François à ses disciples. « François, écrit son plus ancien biographe (2), voulait que ses fils lui ressemblassent vraiment par le zèle des âmes, dont son cœur débordait ». De fait, le zèle brûlant des âmes fut l'héritage très cher des premiers Frères Mineurs (3) et des grands apôtres franciscains de tous les siècles : Antoine de Padoue, Berthold de Ratisbonne, Bernardin de Sienne, Jean de Dukla, Pierre d'Alcantara, François Panigarola, Corneille Musso de Plaisance, Laurent de Brindes, Marc d'Aviano, Joseph de Léonisse, Procope de Templin, Martin de Kochem, Léonard de Port-Maurice, Diégo de Cadix, et une foule d'autres. Le zèle des âmes doit rester le grand maître et la source éternellement jeune de l'apostolat franciscain.

(1) S. BONAV. *Ibid.* THOM. CEL. I, n. 103.

(2) « Animarum zelo, quo perfecte repletus erat, volebat sibi filios vera similitudine respondere ». THOM. CEL. II, n. 155.

(3) « ... proximorum lucra sitiebant ardenter, quos desiderabant ut salvi essent ». *Ibid.* I, n. 27.

CHAPITRE XVI

L'APOSTOLAT FRANCISCAIN (SUITE)

1. — L'apostolat franciscain consista essentiellement à prêcher et à confesser. Au commencement de l'Ordre, il est vrai, les Frères n'administraient pas encore le sacrement de Pénitence. François et la plupart de ses premiers disciples n'étaient pas prêtres (1). Et même ceux d'entre eux qui étaient honorés de la dignité sacerdotale, ne possédaient pas le pouvoir de juridiction, nécessaire pour entendre les confessions.

Innocent n'accorda aux Frères en 1209-1210 que la permission de prêcher (2). Il leur fit sans doute espérer pour l'avenir des faveurs plus étendues (3), mais il est certain que, pour le moment, sa pensée ne se portait pas encore sur le pouvoir de confesser. Cela ressort du décret : *Omnis utriusque sexus*, qu'il promulga quelques années plus tard (1215), au IV^e Concile de Latran et qui contient la disposition que voici : « Tous les fidèles de l'un et l'autre sexe sont tenus de confesser

(1) Des douze premiers compagnons de saint François, Frère Sylvestre (THOM. CEL. II, n. 109) est le seul, semble-t-il qui ait été prêtre.

(2) Cf. sup. p. 147.

(3) « Nos plura concedemus ac maiora vobis securius committemus ». *Tres Socii*, n. 49.

sincèrement tous leurs péchés, au moins une fois par an, à leur propre prêtre... Mais si quelqu'un veut, pour un juste motif, confesser ses péchés à un autre prêtre, il doit auparavant en demander la permission à son propre prêtre et l'obtenir, car, sans cela, l'autre confesseur n'a pas le pouvoir de l'absoudre » (1). Ainsi, l'administration du sacrement de Pénitence était réservée aux pasteurs des âmes, à l'exclusion des Religieux, à qui le droit ecclésiastique alors en vigueur interdisait d'entendre les confessions des séculiers (2).

C'est pour ce motif que saint François ne mentionne cet office de l'apostolat ni dans ses premières Règles, ni dans ses autres déclarations. Il ordonne uniquement aux prêtres de l'Ordre d'absoudre leurs propres frères et aux Frères de ne s'adresser, autant que possible, qu'aux seuls confesseurs de l'Ordre (3). Si marqué que fût l'empressement du clergé à se faire recevoir dans l'Institut franciscain dès les premières années de sa fondation (4), on ne voit cependant nulle part que les

(1) « Omnis utriusque sexus fidelis, postquam ad annos discretionis pervenerit, omnia sua solus peccata saltem semel in anno fideliter confiteatur proprio sacerdoti... Si quis autem alieno sacerdoti voluerit iusta de causa sua confiteri peccata, licentiam prius postulet et obtineat a proprio sacerdote, cum aliter ille ipsum non posset absolvere vel ligare ». DENZINGER-BANNWART : *Enchiridion symbolorum*, éd. 12, Fribourg-en-Br. 1913, n. 437.

(2) « Quod vero poenitentiam dare prohibentur (monachi), inde est, quia nulli sacerdotum licet alterius parochianum ligare vel solvere ». *Decret. Gratian.*, pars II, causa 16, q. 1, c. 19, éd. HENRI FREIESLEBEN, Cologne, 1757, 665.

(3) *Regula* I, c. 20, II, c. 7. *Opusc.* éd. LEMMENS, 49 sq. 69 sq. BOEHMER, 20, 33.

(4) Voir les preuves dans FELDER : *Geschichte der wissenschaftlichen Studien im Franziskanerorden*, Fribourg-en-Br. 1904, 68. Traduction française du P. EUSÈBE DE BAR-LE-DUC, p. 76.

Frères Mineurs prêtres, jusqu'à une courte période avant la mort de saint François, aient entendu les confessions des séculiers.

Mais leur prodigieuse activité ne se borna pas longtemps à la prédication. Le peuple, du reste, réclamait avec une insistance de jour en jour plus pressante de pouvoir recourir, pour les besoins de sa conscience, aux Religieux Mendiants, soit parce que ceux-ci étaient étrangers et tenus pour plus parfaits, soit parce que le clergé paroissial était souvent indigne, incapable ou trop peu nombreux (1). Ainsi en beaucoup d'endroits, avec la permission ou à la demande des curés, les Frères se livrèrent au ministère aussi pénible qu'important de la confession.

Sauf erreur de notre part, le premier renseignement que l'on trouve sur ce sujet, se rapporte aux Pâques de 1224. Frère Aymon de Faversham, qui fut plus tard Général de l'Ordre, entra, à Paris, dans une église paroissiale où une grande foule était assemblée. Craignant que ces gens ne vinssent à s'approcher de la Sainte Table avec de mauvaises dispositions, il leur fit un sermon sur la réception de la divine Eucharistie. Sa parole fut si persuasive que beaucoup ne voulurent point communier, avant de s'être confessés à lui. Le Père s'installa donc à l'église et, pendant trois jours pleins, il entendit les confessions au grand contentement des fidèles (2).

(1) Cf. S. BONAV. *Sentent.* lib. IV, dist. 17, pars 3, a 1, q. 2, conclusio. *Opera* IV, 453 sq. *Determinat. quaest.* pars 1, q. 2. *Opera* VIII, 338 sq. *Quare Fratres Minores praedicent et confessiones audiant,* n. 13 sq. *Opera* VIII, 378 sq.

(2) ECCLESTON, coll. VI, éd. LITTLE, 34 sq. Pour la date, cf. *ibid.* p. 35, note b.

Pendant le Carême de 1231 que saint Antoine prêcha dans la ville de Padoue, il reçut au confessionnal, tous les jours, du matin jusqu'au soir, un nombre presque incalculable de ses auditeurs (1). Ce n'était certes pas la première fois, mais bien depuis le commencement de son apostolat (1222) que le Saint remplissait son double rôle de confesseur et de prédicateur. Et parce qu'il accourrait souvent jusqu'à 30.000 hommes à ses sermons (2), l'empressement à recevoir le sacrement de Pénitence était tel que les nombreux Frères Mineurs et les prêtres séculiers, qui le suivaient dans ses œuvres apostoliques, ne suffisaient pas à entendre tous les pénitents (3).

C'est tout à fait accidentellement que nous ont été conservées ces informations, relatives à Frère Aymon, à saint Antoine et aux confesseurs qui l'accompagnaient. Beaucoup d'autres Frères Mineurs doivent, en ce temps-là ou même déjà plus tôt, avoir entendu les confessions. Thomas d'Eccleston certifie expressément qu'en Angleterre, bon nombre de Frères, qui n'étaient ni prédicateurs, ni Lecteurs, se virent confier, par une insigne faveur des Prélats, le ministère de la confession (4). Ce fut le cas de Frère Salomon, de Maurice de

(1) « ... proprier infatigabilem animarum zelum praedicando, docendo, confessiones audiendo usque ad solis occasum, quam saepe ieiunus manebat ». *Vita S. Antonii*, c. 11, n. 7, éd. L. DE KERVAL.

(2) *Ibid.* c. 13, n. 7.

(3) Antonius « tantam utriusque sexus multitudinem ad confitenda peccata mittebat, ut nec fratres, nec alii sacerdotes, quorum non parva sequebatur eum frequentia, audiendis confessionibus sufficienter ». *Ibid.* c. 13, n. 13.

(4) « Fuerunt quoque et fratres plurimi qui, licet praedicationis vel lectionis officium non haberent, de gratissimo favore praelatorum, per obedientiam et ordinationem ministri provincialis in diversis locis confes-

Derham, de Vincent de Wygornia, de Galfridus de Saresbury, d'Eustache de Mérc et d'autres encore (1). Ailleurs, certains Evêques auront imité leurs collègues d'Angleterre.

Cependant, beaucoup de membres du haut et du bas clergé, et même la plupart, étaient si éloignés d'autoriser les Frères à entendre les confessions dans leur diocèse ou dans leur paroisse, qu'ils prétendaient que même les Religieux Mendians devaient se confesser à leurs curés, recevoir d'eux la sainte Eucharistie, leur payer une contribution, bref, dépendre d'eux en tout et partout. Grégoire IX mit fin à ces empiétements en 1231. Il publia plusieurs Bulles pour défendre, sous les peines ecclésiastiques les plus sévères, d'attaquer ou de restreindre d'une façon quelconque les priviléges, accordés aux Frères par les Souverains Pontifes (2).

siones tam religiosorum quam saecularium audiebant ». *Ecclesiast. coll. XII*, p. 75.

(1) *Ibid.* p. 75-78.

(2) SBARALEA : *Bullar. francisc.* I, p. 74-77, n. 63-66. Grégoire IX écrit entre autres choses : « Non desunt *pterique* tam ecclesiarum praelati, quam alii, qui caeca cupiditate traducti, propriae aviditati subtrahi reputantes, quidquid praedictis Fratribus fidelium pietas elargitur, quietem ipsorum multipliciter inquietat... Volunt namque, *etsi non omnes*, ipsis invitatis, eorum confessiones audire ac eis iniungere poenitentias et eucharistiam exhibere : nec volunt, ut Corpus Christi in eorum oratoriis reseretur ; et Fratres ipsorum defunctos ad ecclesias suas sepelire compellunt... Volunt etiam in domibus eorum dem certum numerum Fratrum sacerdotum, clericorum et laicorum, necnon cereorum, lampadarum et ornamentorum pro sua voluntate taxare... Nec permittunt, ut novi sacerdotes eorum alibi quam in ecclesiis suis celebrent primas missas ; eos nihilominus compellentes, ut in quotidianis missis, quas in suis locis et altaribus celebrant, oblationes ad opus eorum recipient et reservent. Quidquid etiam eis, dum celebrant missarum solemnia intra domorum suarum ambitum, pia fidelium devotione donatur, ab ipsis extorquere oblationis nomine contendentes ; quod eisdem tam in ornamentis altaris

Le grand ami de saint François, qui occupait la chaire de Pierre, ne s'en tint pas là. Il voulut que les Frères pussent, sans être inquiétés, exercer partout le ministère de la confession comme celui de la prédication. Le décret qui tranche cette question est daté du 6 Avril 1237 (1). Jusqu'alors Grégoire IX s'était borné à insister, comme l'avait fait d'ailleurs Innocent III, pour que les Frères Mineurs eussent pleine et entière liberté de prêcher (2). Il avait aussi exigé qu'il leur fût permis d'ériger quelques oratoires dans les paroisses et d'y annoncer la parole de Dieu (3). Pour les pays de Missions, où il n'existaient ni Evêque, ni clergé paroissial, il leur avait, en outre, donné plein pouvoir d'administrer la Pénitence comme les autres sacrements (4). Mais à présent, il commande au clergé séculier de tous les pays chrétiens non seulement de soutenir avec bienveillance les Frères Mineurs qui exercent l'office de la prédication, mais encore de laisser les fidèles entièrement libres d'aller se confesser à eux (5).

quam in libris ecclesiasticis absolute confertur. vendicant perperam iuri suo ». *Ibid.* p. 75, n. 66.

(1) *Ibid.* p. 214 sq, n. 224.

(2) Bulles du 12 Juin 1234, *ibid.* p. 128, n. 131 et du 24 Juin 1235, *ibid.* p. 167, n. 173. Les comparer avec la Bulle d'INNOCENT III du 11 Juin 1219, *ibid.* p. 2, n. 2.

(3) Bulle du 1^{er} Février 1230, *ibid.* p. 58, n. 46.

(4) Bulles du 3 Avril et du 17 Mai 1233, *ibid.* p. 101, n. 97 ; p. 103, n. 101.

(5) « ... dilectos Fratres Ordinis memorati (Minorum) pro reverentia divina et nostra ad officium praedicandi. ad quod sunt ex professione sui Ordinis deputati, benigne recipere procuretis ; ac populos vobis commissos, ut ex ore ipsorum verbi Dei semen devote suscipiant, admonentes, ut in suis necessitatibus eis libenter assistatis ; nec impediatis, quominus illi, qui ad eorum praedicationem accesserint, cum eorum sacerdotibus valeant confiteri... et dicti Fratres per cooperationem vestram suscepti ministerii sui fructum felicius consequantur ». *Ibid.* p. 215, n. 224.

A partir de ce moment, les fils de saint François — et l'on pourrait dire la même chose des Dominicains, — se dépensèrent avec le même zèle en chaire et au confessionnal. Prêcher et confesser, c'était, à leurs yeux, ensemercer et moissonner le champ de l'Eglise (1). Par l'exercice de ce double ministère, ils accomplirent un bien immense et gagnèrent la confiance universelle du peuple chrétien.

Ce zèle eut pour effet d'exciter plus que jamais la jalouse de nombreux prêtres séculiers, qui croyaient y voir une menace pour leurs droits et pour leurs revenus. Ils firent entendre à l'Empereur et au Pape des plaintes si violentes et si continues (2) qu'Innocent IV, qui avait soutenu les priviléges des Mendians (3), limita,

(1) Fr. HUMBERT DE ROMANS (*De eruditione praedicatorum*, lib. 1, c. 43, p. 455) blâme en ces termes la paresse de maint prédicateur à entendre les confessions : « Circa audientiam confessionum a praedicatoribus est notandum, quod multi in praedicatione commoti solent interdum libenter venire ad confitendum praedicatori : sed sunt aliqui praedicatores, qui omnino refugunt confessiones audire, quamvis ad hoc habeant competentem sufficientiam. Isti sunt similes agricolae, qui libenter seminat et nihil vult mettere. Per praedicationem enim seminatur, per confessionem vero colligitur fructus... Ad praedicatorem, si sit sufficienter idoneus ad confessiones audiendas, pertinet, quod eas libenter audiat ».

(2) Voir la déclaration, que nous donnons plus loin, du Pape INNOCENT IV dans la Bulle *Etsi animarum* ; la lettre adressée à PIERRE DE LA VIGNE, chancelier de Frédéric et que nous avons rapportée ci-dessus (Cf. sup. p. 106), enfin tout particulièrement l'ouvrage de GUILLAUME DE SAINT-AMOUR, qui eut un si grand retentissement : *Tractatus de periculis novissimorum temporum. Opera omnia*, Constance, 1632, 17-72.

(3) Le 27 Mars 1248, il écrivit à l'Evêque de Pampelune : « ... intellexi mus, quod tu Fratribus Minoribus, ne in tua civitate ac dioecesi officium praedicationis exerceant et confessiones fidelium audiant pro tuae interdicis arbitrio voluntatis..., mandamus quatenus praedictos Fratres verbum Dei proponere ac fidelium confessiones in praefatis civitate ac dioecesi libere audire permittas ». (*Bullar. francisc.* I, p. 510, n. 269). Le 11 Juin

en 1254, les pouvoirs accordés par ses prédécesseurs et défendit spécialement aux Religieux de confesser qui que ce soit, sans la permission expresse de son curé respectif (1).

Mais, au bout d'un mois, Alexandre IV rapporta ce décret (2) et, bientôt après, il obligea les Evêques et les prêtres séculiers à soutenir les Mendians dans la défense et dans l'exercice de tous les priviléges que les Papes leur avaient octroyés (3).

Malgré cela, maints de leurs adversaires se levèrent contre les deux Ordres avec un redoublement de violence, et, entre tous, Guillaume de Saint-Amour, Professeur à l'Université de Paris qui fit alors paraître (1255) son fameux *Traité sur les périls des derniers temps.*

1249, il adresse les mêmes injonctions à l'Archevêque de Cologne (*Ibid.* p. 528, n. 298).

(1) Dans cette Bulle (Cf. ECCLESTON, coll. XV, p. 118) *Etsi animarum* du 21 Novembre 1254 (DENIFFLE-CHATELAIS : *Chartular. Universit. Paris.* t. I, p. 267-272, n. 240), qui fut adressée à tous les Religieux, mais qui visait en réalité les Dominicains et les Frères-Mineurs, car les autres moines ne s'adonnaient pas à l'apostolat, on lit le passage suivant : « Sane gravis et clamosa querela nostris assidue auribus inculcatur, quod non nulli vestrum suis iuribus et finibus non contenti parochianos alienos... in foro poenitentiali periculose absolvunt... nec ipso sine sui sacerdotis licentia ad poenitentiam ullatenus admittatis, cum si quis alieno sacerdoti iusta de causa sua voluerit confiteri peccata, secundum statuta Concilii (Laterani IV) licentiam prius postulare ac obtinere debeat a proprio sacerdote, vel saltem prius sibi confiteri et recipere absolutiones beneficium ab eodem ».

(2) Par la Bulle *Nec insolitum* du 22 Décembre 1254, *Bullar. francisc.* II, p. 3, n. 2. ALEXANDRE IV la rédigea le lendemain de son couronnement, après avoir déjà supprimé de vive voix, le jour de son élection, la Bulle *Etsi animarum* de son prédécesseur. (ECCLESTON, coll. XV, p. 119 sq. *Chron. XXIV Ministror. General. ed. Anal. francisc.* III, 278).

(3) Bulle *Patris aeterni* du 9 Avril 1255. *Bullar. francisc.* II, p. 29 sq. n. 39.

Ils furent victorieusement réfutés par Thomas d'Aquin et par Bonaventure de Bagnorea, ces deux princes de l'intelligence (1), et enfin condamnés par l'Eglise (2).

L'apologie que composa saint Bonaventure pour défendre l'activité de ses confrères dans le ministère de la prédication et de la confession (3) est inspirée par une grande hauteur de vue, par une charité et une vénération toutes franciscaines envers le clergé séculier. Elle atteint son suprême degré de force dans le développement de ces idées principales : Loin de songer à entrer en rivalité avec le clergé séculier, les Frères veulent, en union avec lui, conduire les âmes à Dieu (4). Ils savent très bien qu'ils ne prêchent et ne confessent qu'en vertu d'un privilège particulier du Souverain Pontife (5), tandis que les curés ont le droit et le devoir de remplir les fonctions ordinaires du ministère pastoral. Les Frères sont donc simplement les pêcheurs de la seconde barque, que les pêcheurs de la première appellent à leur aide, quand la pêche est plus abondante (6). Ils partagent les travaux et les fatigues du clergé paroissial, sans lui porter préjudice dans sa charge ou dans ses prébendes (7). Au cours de leurs prédications, ils

(1) Leurs écrits concernant cette question ont tous été réunis et publiés par SOLDATI : *SS. Thomae et Bonaventurae opuscula adversus Gudielmum de S. Amore*, Rome, 1773.

(2) Voir l'article récapitulatif de BEUMKER : *Wilhelm von S. Amour*, dans : *Kirchenlexikon XII*, 2^e éd. Fribourg-en-Br. 1901, 1580-1586.

(3) Spécialement dans les deux traités : *Determinationes quaestionum*, pars 1, q. 2, et : *Quare Fratres Minores praedicent et confessiones audiunt*. *Opera VIII*, 337-381.

(4) *Ibid.* 338, 380.

(5) *Ibid.* 338 sq. 380, n. 19.

(6) *Ibid.* 339, 377, n. 11.

(7) *Ibid.* 339, 377, n. 9.

ne cessent de rappeler au peuple ses devoirs envers ses prêtres (1) et ils se gardent bien de le détourner d'assister à leurs instructions (2). Au tribunal de la Pénitence, ils ne reçoivent que les pénitents qui se présentent de leur plein gré et ils renvoient à son curé tout pénitent qui ne s'est pas confessé à lui dans le courant de l'année (3). Au reste, ils se conduisent conformément à la mission et aux instructions qu'ils ont reçues du Siège apostolique, lequel les a chargés d'enseigner et de conduire au bien, dans tout le monde, en qualité de prédicateurs et de confesseurs, non seulement les laïques, mais encore les prêtres et les religieux (4).

On ne peut avoir d'informations plus détaillées sur la façon dont les Frères administraient le sacrement de Pénitence, parce que ce côté de leur apostolat échappe à un minutieux contrôle.

II. — Quant à la *prédication franciscaine*, qui en est la plus ancienne et la plus importante fonction (5), nous

(1) *Ibid.* 372-374.

(2) *Ibid.* 338, n. 12.

(3) *Opera* IV, 452-455; VIII, 356, 378, 380. Les Frères agissaient ainsi, comme l'explique à plusieurs reprises S. Bonaventure, pour se conformer aux prescriptions du Concile de Latran, selon lesquelles tout fidèle devait se confesser au moins une fois par an à son propre Curé.

(4) « *Missi sunt Fratres a sede apostolica per mundum, muniti eius testimonio, qui praedictos defectus clericorum, ubi necesse fuerit, suppleant et indigentiae fidelium subveniant et non tantum laicos, sed et ipsos clericos et religiosos praedicationibus instruant, exhortationibus a malo retrahant et in bono confortent et in confessionibus poenitentes absolvant et ad vitam gratiae trahant, insuper exemplis aedificant et orationibus gratiam eis et veniam impetrant apud Deum.* » *Opera* VIII, 380, n. 17.

(5) HUMBERT DE ROMANS (*De eruditione praedicatorum*, lib. I, c. 20, *Maxima Biblioth.* PP. t. 25, 442) prouve, avec autant de justesse que d'enthousiasme, qu'il faut mettre l'office de la prédication au-dessus de

arrivons à en connaître assez exactement les particularités. C'est que la nature de la prédication, sa matière, sa méthode d'exposition, ses rapports enfin avec la vie pratique se montrent à nous manifestement.

Pour porter un jugement vrai sur *la nature de la prédication des Mineurs*, il nous faut bien saisir la différence, que nous avons déjà signalée entre *les pieuses exhortations et la prédication proprement dite*.

Au commencement, François et ses Frères ne donnèrent en somme que de pieuses exhortations. Ils imitèrent, en effet, les Apôtres et, dans les maisons où ils travaillaient ou dans lesquelles ils entraient, dans les rues et sur les places publiques, en pleine campagne et partout où s'en présentait l'occasion, ils engageaient le peuple en peu de mots à faire le bien, sans que ces entretiens sentencieux eussent le caractère de la prédication ecclésiastique.

Dès que François rencontrait des gens réunis, il leur adressait le salut évangélique : « Que le Seigneur vous donne sa paix ! » Puis, emporté par le zèle, il commençait avec une sainte joie son exhortation qui, malgré la simplicité de la forme était d'une portée grandiose et édifiait toujours (1). Si profonde que fût l'impression produite par sa parole et si merveilleux que fussent les fruits qu'elle portait, il est absolument certain qu'il n'y avait pas là une prédication proprement

toutes les œuvres de pénitence et de miséricorde, plus encore, au-dessus de l'administration des Sacrements. Oui, la prédication l'emporte sur l'audition des confessions, parce que le confesseur ne vient en aide qu'à une âme à la fois, tandis que, dans le même temps, le prédicateur en secourt un grand nombre.

(1) THOM. CEL. I, n. 23.

dite, mais seulement une invitation à la pénitence, à la paix, à la vertu ; et, quand le maître s'arrêtait, Frère Egide, son compagnon, encherissait sur lui et s'écriait : « Il a très bien parlé ; croyez-le » (1).

Lorsque le Frère Egide entre en scène, il agit exactement comme François. Les *Dicta aurea* du Bienheureux Egide, recueillis par des témoins auriculaires (2), ne peuvent pas être cités ici en première ligne parce qu'ils s'adressent presque exclusivement à ses amis dans l'Ordre. Toutefois, ils montrent que, dans les relations courantes avec ses confrères, Egide ne négligeait pas la vocation d'instruire les autres, en se servant d'exhortations courtes, incisives, vigoureuses. Sa *Vie*, au contraire, nous le montre s'y exerçant d'une façon tout à fait originale. Qu'il soit tantôt dans la solitude, tantôt en route pour Rome, Compostelle, la Syrie et la Palestine ; que, pour s'assurer les moyens de subsistance, il ramasse du bois dans la forêt et le porte à la ville ; qu'il se loue pour cueillir le raisin et le pressurer, pour abattre les noix ou pour faire cuire le pain ; qu'en certaines rencontres il se fasse porteur d'eau et que, d'autres fois, il tresse des nattes de jonc ou porte les morts au cimetière (3), dans tous ces emplois, il reste fidèle à sa voca-

(1) « *Licet autem vir Dei nondum plene populo praedicaret, quando tamen per civitates et castella transibat, hortabatur omnes, ut amarent et timerent Deum, atque poenitentiam agerent de peccatis. Frater autem Aegidius admonebat audientes, ut ei crederent, quia eis optime consulabat* ». *Tres Socii*, n. 33. Fr. Léon dit la même chose dans sa *Vita fr. Aegidii*, éd. *Anal. fr.* III, 76. Cf. la *Vita B. Aegidii*, dans les *Scripta Fr. LEONIS*, éd. *LEMMENS*, p. 41, n. 3.

(2) *Acta Sanct. April.* t. III, p. 229 sq. MENGE : *Dicta B. Aegidii*, Quaracchi, 1905, et du même auteur : *Der sel. Aegidius*. Paderborn, 1906, 63-94.

(3) Cf. t. I, p. 168.

tion et, partout où l'occasion est favorable, il fait entendre à tous, hommes et femmes, des paroles pleines de doctrine et d'édification, les exhortant à aimer Dieu, à le craindre et à faire pénitence de leurs péchés (1).

Les premiers disciples de François en firent autant. « Partout où ils entraient dans les villes ou dans les villages, dans les métairies ou dans les maisons, dit la *Légende des Trois Compagnons*, ils annonçaient la paix, encourageant tout le monde à craindre et à aimer le Créateur du ciel et de la terre, et à garder ses commandements (2). Ils restèrent fidèles à ce genre d'exhortation, longtemps encore après avoir été autorisés à se livrer à la prédication proprement dite. Nous en avons la preuve dans la description que fait de leur apostolat (1216) le Cardinal Jacques de Vitry. Il nous les montre quittant chaque jour leur demeure et s'en allant dans les villes et les bourgs pour y gagner leur vie ; mais, leur unique désir, en travaillant, est de relever, par leurs exemples et par leurs paroles, le niveau moral et religieux de leurs semblables (3).

Les exhortations, indépendamment de la prédication

(1) « Vadens autem sic per mundum hortabatur homines et mulieres, ut Deum diligenterent et timerent et poenitentiam facerent pro peccatis ». *Vita fr. Aegidii*, 77.

(2) « Quocumque vero intrabant, civitatem vel castellum aut villam vel domum, anuntiabant pacem, confortantes omnes ut timerent et amarent creatorem caeli et terrae, eiusque mandata servarent ». *Tres Socii*, n. 37.

(3) « Hii autem... fervente desiderio et vehementer studio singulis diebus laborant, ut animas, quae pereunt, a saeculi vanitatibus retrahant et eas secum ducant. Et iam per gratiam Dei magnum fructum fecerunt et multos lucratii sunt... De die intrant in civitates et villas, ut aliquos lucri faciant operam dantes actioni, nocte vero revertuntur ad eremum vel loca solitaria vacantes contemplationi ». *IACOBUS VITRIACUS. Epist. data Ianuae, Oct. 1216.* dans BOEHLER : *Analecten*, q6, n. 8, 9.

proprement dite, restèrent en usage plus tard encore et même toujours. François nous en fournit la preuve formelle dans la Règle de 1221, où il donne un plan, très significatif pour nous, de ces sortes d'exhortations. Sous le titre : *Des discours et exhortations que peuvent faire les Frères*, nous lisons : « Tous mes Frères, quand il leur plaira, peuvent faire ce discours et cette exhortation ou tout autre analogue, devant n'importe quel auditoire, avec la bénédiction de Dieu : Craignez et honorez, louez et bénissez, remerciez et adorez le Seigneur, Dieu tout-puissant, dans sa Trinité et son Unité : Père, Fils et Saint-Esprit, Créateur de toutes choses. Faites pénitence ; faites de dignes fruits de pénitence (1), car, sachez-le, vous mourrez bientôt. Donnez et il vous sera donné ; pardonnez et il vous sera pardonné (2). Et si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père qui est dans les cieux ne vous pardonnera pas non plus vos offenses (3). Confessez tous vos péchés. Bienheureux ceux qui meurent dans l'exercice de la pénitence, car ils iront dans le royaume des cieux. Malheur à ceux qui ne meurent pas dans la pénitence, car ils seront les Fils du diable dont ils font les œuvres : ils iront au feu éternel. Veillez et éloignez-vous de tout mal, et persévérez jusqu'à la fin dans le bien » (4). Par ces exhortations, pleines de simplicité, tous les Frères, clercs et laïques, pouvaient avoir part à l'apostolat.

Mais, il y avait de plus *la prédication proprement dite*, qui n'était pas permise à tous les Frères. Il ne

(1) MATT. III, 2. LUC. III, 8.

(2) LUC. VI, 37 sq.

(3) MARC. XI, 26.

(4) *Regula I*, c. 21. *Opusc.* éd. LEMMENS, 50 sq. BOEHMER, 18 sq.

s'agissait pas, comme nous le verrons bientôt, de la prédication de la sainte Ecriture, mais seulement de la prédication de la pénitence. Celle-ci ne différait guère, par les sujets qu'elle traitait, des exhortations dont nous venons de parler. Seulement, la prédication proprement dite se donnait au nom et par une commission de l'Eglise : elle avait, par conséquent, un caractère ecclésiastique officiel et pouvait se tenir non seulement hors des édifices sacrés, mais encore dans le lieu saint et pendant les offices liturgiques (1). Elle ne pouvait

(1) Nous avons prouvé longuement (Voir notre *Geschichte der wissenschaftlichen Studien im Franziskanerorden*, p. 33-48. Traduction française du P. EUSÈBE, p. 39-57) contre K. MÜLLER (*Die Anfänge des Minoritenordens und der Bussbruderschaften*, Fribourg-en-Bri. 1885, 42), et PAUL SABATIER (*Vie de S. François*, 21^e éd. Paris, 1899, 80 sq.) que les exhortations et la prédication proprement dite ont été simultanément en usage pendant les dix premières années de l'Ordre. Ce fait est, depuis lors, assez généralement admis, malgré l'opposition de FRANÇOIS-XAVIER SEPPELT (*Wissenschaft und Franziskanerorden. ihr Verhältnis im ersten Jahrzehnt des letzten*, dans : *Kirchengeschichtl. Abhandlungen*, publié par SDRALEK, 4 vol. Breslau, 1906, 160 sq.). La différence entre le sentiment de Seppelt et le nôtre n'est pas considérable, il est vrai. Seppelt admet, lui aussi, que l'exhortation et la prédication proprement dite ont été pratiquées dans l'Institut des Mineurs ; seulement il croit que cette dernière n'y fut établie qu'en 1221, tandis que nous l'y faisons apparaître aussitôt après la confirmation de la Règle primitive et en même temps que les exhortations. Seppelt écrit finalement : « On peut aussi admettre sans plus qu'au moment de la transition, c'est-à-dire vers 1220, les deux genres de prédication, qui entrent facilement l'un dans l'autre, ont été pratiquement cultivés dans le même temps » (*Ibid.* 165). C'est seulement par suite d'une fâcheuse confusion d'idées qu'il nie, pour les années précédentes, l'existence de la prédication proprement dite. En effet, par « prédication proprement dite », il entend exclusivement « les discours dogmatiques » (*Ibid.* 165) et il leur oppose « les exhortations des laïques » qu'il identifie avec « la prédication morale » ou « la prédication ambulante » (*Ibid.* 160). Il importe de bien distinguer ces différents concepts. On ne peut pas présenter les discours dogmatiques comme le seul mode de la

dès lors être confiée qu'à des Frères capables de s'en acquitter convenablement. Qu'Innocent III, en approuvant l'apostolat des Mineurs, ait eu la volonté de leur permettre non seulement les exhortations, mais aussi la prédication proprement dite, au sens que nous venons d'indiquer, c'est un point que l'on ne saurait mettre en doute. Une approbation formelle de l'Eglise n'était pas requise, après tout, pour ces simples exhortations qu'il était loisible à tout chrétien de faire. De plus, François et ses compagnons n'avaient pas besoin d'être incorporés dans le clergé pour adresser des exhortations, tandis qu'il leur fallait être clercs pour pouvoir se livrer sans opposition à la prédication proprement dite. Enfin le Pape, s'il ne s'était agi que d'exhortations, n'aurait pas spécifié que les Frères qui s'adonneraient dans la suite à la prédication, devraient en avoir reçu la permission de François (1) ; car, nous le savons, il appartenait à tous les Frères indistinctement d'adresser des exhortations.

C'est bien d'ailleurs dans ce sens que François entendit l'approbation du Pape et il est facile de le prouver nettement. A son retour de Rome, il ne se borna plus

prédication proprement dite, tout au moins pour le XIII^e siècle où ils restèrent très loin en arrière de la prédication morale (Cf. inf. p. 185, note 2 ; p. 187, note 2). On ne peut pas davantage identifier, sans l'ombre d'une hésitation, la prédication morale avec les exhortations des laïques, car elle se donnait, comme cela se pratique encore aujourd'hui, pendant les offices liturgiques. Enfin, la prédication ambulante n'était pas le fait des seuls laïques ; des prêtres s'y livraient aussi : et donc, elle ne comprenait pas seulement les exhortations, mais encore la prédication morale et les discours dogmatiques. Il suffit de se rappeler les prédications ambulantes d'Antoine de Padoue, de Berthold de Ratisbonne, de Bernardin de Sienne, de Vincent Ferrier et de tant d'autres.

(1) Cf. sup. p. 129.

à faire, comme d'habitude, des exhortations ; mais, ainsi que nous l'avons établi précédemment (1), il se donna pour un vrai prédicateur. Il prêchait déjà dans les églises, pendant les offices du dimanche, au temps où ses Frères demeuraient encore dans la pauvre mesure de Rivo-Torto. Il avait alors coutume de monter à Assise le samedi soir. Il passait la nuit en prière dans une cabane, située dans le jardin des chanoines, et, le dimanche matin, il annonçait la parole de Dieu dans l'église cathédrale, pendant le saint sacrifice de la messe (2).

Pareillement, en vertu des pouvoirs qu'il tenait

(1) Cf. sup. p. 147 sq.

(2) « Contrahentibus autem Fratribus moram in loco praefato, vir sanctus die quadam sabbati civitatem intravit Assisi, praedicaturus mane diei dominicae, ut moris erat, in ecclesia cathedrali. Cumque in quadam tugurio sito in horto canonicorum vir Deo devotus in oratione Dei more solito pernoctaret... ». S. BONAV. *Leg. c. 4, n. 4*. S. François fait allusion, dans son Testament, à son ministère d'autrefois et il dit : « Si inventirem pauperculos sacerdotes huius saeculi, in ecclesiis, in quibus morantur, nolo praedicare ultra voluntatem ipsorum ». *Opusc.*, éd. LEMMENS, 78. BOEHMER, 36. ROGER DE WENDOVER (*Flores historiarum*, éd. *Monum. Germ. hist. Script.* XXVIII, 41) fait cette déclaration au sujet des premiers Mineurs : « Diebus autem dominicis et festivis de suis habitaculis execentes praedicaverunt in ecclesiis parochialibus evangelium verbi, edentes et bibentes quae apud illos erant, quibus officium praedicationis impendebant ». Il est facile de prouver, d'après les sources les plus anciennes, que François et ses Frères se firent entendre également hors des églises, sur les places publiques, etc., et la chose s'explique, eu égard aux habitudes d'alors. Il est bien vrai que les prédications se donnaient la plupart du temps dans le lieu saint (Cf. LECOY DE LA MARCHE : *La chaire française au Moyen-Age*, 226 sq.), néanmoins les prédicateurs « itinérants » dressaient leur chaire partout où il y avait affluence de peuple (Cf. du même auteur : *Anecdotes historiques d'Etienne de Bourbon*, 73-75, 161, 229, 292), comme aussi dans toutes les circonstances possibles, par exemple à l'occasion de l'armement d'un chevalier, dans un tournoi, une réunion du Parlement, une foire, etc. (Cf. HUMBERT DE ROMANS : *De erunitione praedicatorum*, lib. 2. *Max. Biblioth. PP.* XXV, 506-568.)

d'Innocent III, il permettait d'exercer l'office de la prédication aux Frères les plus capables. Ceux-ci étaient choisis tous les ans, au moment du Chapitre ; puis, ils étaient envoyés dans les différentes Provinces prêcher au peuple (1). François n'examinait pas s'ils étaient clercs ou laïques : il donnait mission de prêcher à tous ceux en qui il discernait l'Esprit de Dieu, joint au don de la parole (2). Nous serions assez porté à penser que François fit admettre dans la hiérarchie, par la réception de la tonsure, les laïques destinés à la prédication, comme lui-même et ses premiers disciples avaient été, pour la même fin, enrôlés dans la cléricature.

Au cours des années suivantes, le Saint se montra de plus en plus sévère dans l'examen des qualités requises pour la prédication. Il abandonna pendant assez longtemps, à la vérité, le choix des prédicateurs aux Ministres Provinciaux. L'extension de l'Ordre et le nombre toujours croissant des Frères suggéraient cette innovation. Mais, quand celle-ci fut établie, il donna de sévères instructions et aux Ministres et aux prédicateurs. La Règle de 1221, en effet, contient ces prescriptions formelles : « Que nul des Frères ne prêche contre la forme et la règle de la sainte Eglise romaine, ni sans la permission de son Ministre. Que le Ministre fasse attention à ne la concéder qu'en connaissance de cause...

Qu'aucun prédicateur ne s'attribue en propre l'office

(1) « In pentecoste conveniebant omnes fratres apud sanctam Mariam, et tractabant, qualiter melius possent regulam observare atque constituebant fratres per diversas provincias, qui populo praedicarent ». *Tres Socii*, n. 57.

(2) « Quicumque ex ipsis habebat Spiritum Dei et eloquentiam idoneam ad praedicandum, sive clericus sive laicus esset, dabat ei licentiam praedi-candi ». *Ibid.* n. 59.

de la prédication, mais qu'à toute heure où il en recevra l'ordre, qu'il abandonne sa charge sans réflexion » (1).

L'expérience que l'on fit de ces mesures ne semble pas, en général, avoir donné des résultats satisfaisants. Du moins, la Règle définitive de 1223 réserve-t-elle au Ministre Général le pouvoir d'approuver les prédicateurs, à condition de leur faire passer un examen devant lui : « Et que nul des Frères n'ose en aucune façon prêcher au peuple, si le Ministre Général de cette Fraternité ne l'a examiné et approuvé, et ne lui a concédé l'office de la prédication » (2).

Nous savons aussi comment cette prescription s'exécuta du vivant de saint François et peu de temps après. Tous les aspirants à l'office de prédicateur étaient obligés de se rendre en personne, de tous les pays du monde,

(1) *Regula I.*, c. 17. *Opusc.* éd. LEMMENS, 46. BOEHMER, 15 sq.

(2) *Regula II.*, c. 9. *Opusc.* éd. LEMMENS, 71. BOEHMER, 33. KYBAL (*Die Ordensregeln*, 151) écrit « que, d'après la III^e Règle (1223) les prédicateurs (c. 9) étaient des Frères appartenant définitivement à l'Ordre, et ceux-là seuls qui avaient été approuvés ; tandis que, dans la II^e Règle (1221), le Général nomme les prédicateurs sans égard à leur culture intellectuelle et seulement pour le temps de chaque mission. C'étaient, pour l'ordinaire, les Ministres Provinciaux en exercice ». De ces affirmations, une seule est vraie, à savoir que la science est exigée avec plus de force en 1223 qu'en 1221. Pour le reste, Kybal a mal compris le chapitre XVII^e de la Règle de 1221. On y lit : « Caveat vero minister, ne alicui indiscrete concedat... Et nullus minister vel praedicator appropriet sibi ministerium fratrum vel officium praedicationis, sed quacumque hora ei iniunctum fuerit, sine omni contradictione dimittat officium suum » ; or, cela signifie : le Ministre doit tenir compte du degré de science des candidats à l'office de la prédication. Une fois approuvé (approuvé ne veut pas dire : savant), le prédicateur conserve sa fonction. — et l'on comprend qu'il en soit ainsi pour un religieux — aussi longtemps que les Supérieurs n'en disposeront pas autrement. Ceux-ci ordonnent-ils à un prédicateur ou à un Ministre de quitter son emploi, ils n'ont l'un et l'autre qu'à obéir de bon cœur.

auprès du Général de l'Ordre pour se soumettre à l'examen. Cette démarche entraînait des difficultés sans nombre; aussi, dès 1230, demanda-t-on à Grégoire IX si le Général ne pourrait pas désigner quelques examinateurs devant lesquels les Frères passeraient l'examen dans leurs Provinces respectives. Le Pape répondit par un refus. Les futurs prédicateurs durent donc se présenter au Ministre Général, de préférence pendant le Chapitre, et être examinés par lui et en présence de leur Ministre Provincial. Il n'y eut qu'une exception en faveur des Frères, à qui leur science théologique, leur éloquence et leurs autres qualités manifestes ne rendaient pas, en somme, l'examen nécessaire (1).

Mais, dix ans plus tard, le même Grégoire IX se vit contraint de renoncer à cette ordonnance dont l'exécution était devenue presque impossible par suite du grand nombre des Frères et des distances considérables à parcourir. Il permit en conséquence, aux aspirants qui avaient fait leurs études de théologie, de passer leur examen, pendant le Chapitre Provincial, devant le Ministre et ses Définiteurs et d'être nommés prédicateurs (2).

(1) « Generalis Minister dictam examinationem, approbationem et missionem... nulli potest absentia committere, sed qui examinatione indigere creduntur, initiantur ad ipsum, ut cum Ministris provincialibus conveniat super hoc in capitulo generali. Si qui vero examinari non egent pro eo, quod in theologica facultate et praedicationis officio sunt instructi, si aetatis maturitas et alia, quae requiruntur in talibus, convenient in eisdem, possunt, nisi quibus Minister Generalis contradixerit, eo modo, quo dictum est, populo praedicare ». Bulle *Quo elongati* du 28 Sept. 1230. *Bullar. francisc.* I, p. 69 sq. n. 56.

(2) « Nos devotionis vestrae precibus inclinati, ut singuli vestrum insuis Provinciis cum Diffinitioribus in provincialibus capitulis congregatis fratres in sacra pagina eruditos examinare ac approbare et eis officium

Tout ceci nous montre que, dans l'Ordre, il fallut toujours remplir certaines conditions pour être autorisé à prêcher et qu'en outre ces conditions devinrent de plus en plus sévères, du vivant même de saint François. En 1209-1210, Innocent III s'en était remis au libre jugement du Fondateur pour délivrer la permission de prêcher. Pendant les dix premières années François l'accorda à des Frères sans instruction, pourvu toutefois qu'ils lui parussent aptes à annoncer la parole de Dieu. Mais, dans la période des dix années suivantes, il fallut se montrer plus exigeant. Il fut indispensable d'instituer un examen sur les connaissances théologiques et, par conséquent, ceux-là seuls, qui avaient fait des études, purent être admis à y prendre part. Quant au programme de l'examen, il avait rapport à *la matière de la prédication franciscaine*.

Celle-ci est caractérisée, dès le commencement, comme *la prédication de la pénitence*. Lorsqu'au moment de sa vocation, François apprend par l'Evangile que le Christ a envoyé les Apôtres pour « prêcher le royaume de Dieu et la pénitence », il s'écrie : « Voilà ce que je veux ! voilà ce que je veux et ce que, de toutes les fibres de mon cœur, je désire accomplir ! » (1) Et aussitôt, surabondant de joie, il se met à prêcher à tous la pénitence (2). Il donne également cette mission à ses Frères et il leur dit : « Mes frères bien-aimés, partez deux à deux dans les diverses contrées de l'univers et

praedicationis, Deum habendo pae oculis, committere valeant, vobis auctoritate praesentium concedimus facultatem ». Bulle *Prohibente Regula* du 12 Déc. 1240. *Bullar. franc.* I, p. 287, n. 325.

(1) THOM. CEL. I, n. 22. *Tres Socii*, n. 25.

(2) THOM. CEL. I, n. 23.

prêchez aux hommes la paix et la pénitence pour la rémission de leurs péchés » (1). Dès qu'ils ont atteint le nombre de douze, ils vont à Rome solliciter l'approbation de l'Eglise. Innocent III « permet à François et à ses Frères de prêcher partout la pénitence », et il ajoute que, plus tard, lorsque leur nombre aura grandi, il leur accordera de plus amples priviléges (2).

De tous ces faits, il ressort avec la plus grande clarté que, dès le principe, François et son Institut se sont livrés exclusivement à la prédication de la pénitence et qu'ils n'ont été approuvés que pour cette prédication. Mais, que signifient exactement ces mots : « prêcher la pénitence » ?

Tout d'abord, qu'on nous permette une observation : c'est que la vie des Mineurs est une vie de pénitence comme leur prédication est la prédication de la pénitence. Avant de mourir, François jette un regard sur la vie qu'il a menée depuis la fondation de son Ordre ; puis, il envisage celle que ses Frères mènent présentement et qu'ils devront pratiquer dans l'avenir. Or, il les désigne l'une et l'autre par ce mot : « *Paenitentiam facere* : faire pénitence » (3). Les premiers disciples du Saint, entraînés par son exemple, sont pleins d'ardeur pour la

(1) *Ibid.* n. 29.

(2) « Ite cum Domino, fratres, et prout Dominus vobis inspirare dignabitur, omnibus poenitentiam praedicate. Cum enim omnipotens Dominus vos numero multiplicabit et gratia, ad me cum gaudio referetis, et ego vobis his plura concedam et securius maiora committam ». THOM. CEL. I. n. 33 ; II. n. 17. *Tres Socii*, n. 49-51.

(3) « Dominus ita dedit mihi fratri Francisco incipere facere poenitentiam... Ubi cumque (fratres) nou fuerint recepti, fugiant ad aliam terram ad faciendam poenitentiam cum benedictione Dei ». *Testament. Opusc.* éd. LEMMENS, 77. BOEHMER, n. 36.

pénitence (1). Quand on les interrogeait avec curiosité sur leur origine, sur l'Ordre auquel ils appartenaient, sur la vie qu'ils menaient, ils répondaient simplement : « Nous sommes des pénitents venus d'Assise » (2). Humbert de Romans résume toute la perfection des Mineurs dans ce seul mot : « la pénitence » (3).

Mais parce que la vie des Mineurs s'appelle et est une vie de pénitence, on pourrait croire que la prédication de la pénitence a été un moyen de propagande dont ils se servirent pour développer leur Institut naissant. D'après quoi, ils auraient cherché avant tout, dans leur prédication, à gagner leurs auditeurs à la vie ascétique qu'ils menaient eux-mêmes et à les faire entrer dans leur société. Qu'ils aient eu ce résultat en vue, on n'en saurait douter.

Le Cardinal Jacques de Vitry voit justement en cela la fin prochaine où tendaient ces prédicateurs, et aussi la preuve de leurs étonnantes succès : ils se donnent une peine incroyable pour arracher les âmes aux vanités du siècle et les entraîner à leur suite ; ils y réussissent dans de vastes proportions (4). Thomas de Celano et la *Légende des Trois Compagnons* nous donnent sur ce point des détails plus précis encore. C'est par troupes que les auditeurs, venus pour entendre prêcher les

(1) « Coeperunt... viri quidam ipsius exemplo ad poenitentiam animari ». *Tres Socii*, n. 27.

(2) « ... confitebantur, quod erant viri poenitentiales de civitate Assisi oriundi ». *Ibid.* n. 37.

(3) « Fratres Minores monendi sunt... ut exemplum poenitentiae quod mundo ostendunt, non maculent aliqua nota in eis reprehensibili, ut sic immaculatum servitium eorum sit aptius exemplar ». HUMBERT DE ROMANS : *De eruditione praedicatorum*, lib. II, tract. 2, c. 26. *Max. Biblioth. PP.* 25, 468.

(4) JACOB. VITRIAC. *Epist. data 10 Oct. 1210*, dans BOEHMER, 98, n. 8

Frères, les suivaient dans leurs ermitages (1). Les femmes, ne pouvant s'adjoindre à eux, imitaient « leur vie de pénitence » dans des monastères particuliers, sous la direction de sainte Claire. D'autres restèrent dans le monde où les retenaient les devoirs de leur état ou de la famille, mais « ils faisaient pénitence » (2). D'après cela, les trois Ordres de saint François apparaîtraient, dès leur fondation, comme des Instituts de pénitence ou comme des créations destinées à promouvoir la pénitence. « Prêcher la pénitence » voudrait donc dire, au sens rigoureux du mot, amener les gens, là où c'est possible, à s'enrôler dans l'un des Trois Ordres franciscains, les convertir par conséquent à la vie évangélique que François a prescrite à son Institut (3).

Mais si l'on considère la réforme dont les Franciscains s'étaient faits les promoteurs et qui devait s'étendre à toutes les classes de la société, il est manifeste que cette expression n'a pas été étendue dans ce sens exclusif. En effet, il était inadmissible de penser que tous les hommes observeraient l'Evangile dans la perfection que François

(1) THOM. CEL. I, n. 37. *Tres Socii*, n. 54.

(2) Cf. t. I, p. 40-43, les preuves qui établissent que le II^e et le III^e Ordre de saint François sont des Ordres pénitents. Ce titre toutefois n'appartient officiellement qu'aux Tertiaires. D'ailleurs, la vie religieuse, soit érémitique, soit monastique, est appelée simplement : « vie de pénitence » et « état de pénitence ». Quand, par exemple, JOURDAIN DE GIANO (n. 1) raconte que François se présenta comme ermite, il dit : « Franciscus vix negotiator... in habitu heremitorio modum poenitentiae est aggressus ». RUPERT DE DEUTZ (*De vita vere apostolica*, lib. I, c. 8. MIGNE, *Patr. lat.* 170, 616), parlant de l'essence du monachisme, fait cette remarque : « Monachi... vitam noscuntur poenitentium agere ». Puis, il explique (*ibid.* 633) que non seulement tous les moines, mais encore « les Patriarches, les Prophètes, les Apôtres et tous les Saints ont mené une vie de pénitence ».

(3) Cf. t. I, Chap. I.

imposait à son Ordre. Le Saint, remarque Bernard de Besse, se proposa plutôt de montrer au genre humain tout entier le chemin de la pénitence dans la mesure qui convient (1), c'est-à-dire comme une obligation que l'Evangile impose à tous les hommes. Prêcher la pénitence signifiait donc, dans un sens plus étendu : engager toutes les classes de la société à observer les lois et les commandements de l'Evangile, les exciter à se convertir et à s'amender, les amener enfin à la pratique intégrale du christianisme.

Voilà ce que nous apprennent les récits des biographes, concernant la prédication de François et de ses disciples. *Les Trois Compagnons* racontent que, dans ses premiers essais de mission, le Saint parcourait les villes et les villages, exhortant les gens à craindre et à aimer Dieu, et à faire pénitence de leurs péchés (2). Ses disciples suivaient son exemple (3), fidèles à la recommandation qu'il leur avait faite, en les envoyant prêcher : « Les Frères Mineurs, disait-il, ont été donnés par Dieu en ces derniers temps pour montrer le chemin de la lumière à ceux qui sont plongés dans la nuit du péché.. Considérons bien notre vocation, mes très chers Frères. Ce n'est pas seulement pour notre salut que Dieu nous a miséricordieusement appelés, c'est aussi pour le salut des peuples ; c'est afin que nous allions exhorter tous les pécheurs, par nos exemples plus encore que par nos paroles, à faire pénitence et à garder les divins

(1) « Nec tamen Sanctus his contentus ordinibus, satagebat omnium hominum generi salutis et poenitentiae viam dare. » *Liber de laudibus b. Francisci*, c. 7. Item THOM. CEL. I, n. 37.

(2) *Tres Socii*, n. 33.

(3) *Ibid.* n. 37.

préceptes » (1). Thomas de Celano affirme pareillement qu'en prêchant la pénitence, François se proposait d'amener ses auditeurs à changer de vie et à se corriger (2), qu'il condamnait tous les péchés, secouait les pécheurs et opérait une transformation totale des mœurs dans tous les rangs de la population (3).

Ils sont conformes à ces données les plans de sermons qui nous ont été conservés de saint François ; son *Instruction* à tous les chrétiens (4) ; les renseignements que nous possédons sur ses discours : à Greccio (5), dans le temps où les loups désolaient le pays ; au Chapitre des Nattes (1221), à la Portioncule (6) ; à Bologne (1222), pendant la lutte que soutenaient entre elles les familles nobles (7) ; comme aussi les idées principales des allocutions qu'il met sur les lèvres d'un Frère simple et d'un Frère savant, dans une assemblée générale, imaginée par lui, de tous les religieux du monde (8). Plus caractéristique encore est l'exhortation que le Saint a insérée dans la Règle de 1221 et que nous avons rapportée plus haut (9). Elle montre que, par « prédication de la pénitence », il entendait ce que nous appelons *la prédication morale*. Enfin, elle concorde avec le précédent exposé l'indication que contient la Règle de

(1) *Ibid.* n. 36.

(2) « ... eos (viros saeculares) provocans ad emendationis vitae viam et poenitentiam peccatorum ». THOM. CEL. I. n. 31.

(3) *Ibid.* n. 36 sq.

(4) *Opusculum commonitorium et exhortatorium sive epist. quam misit omnibus fidelibus. Opusc.* éd. LEMMENS, 87-98. BOEHMER, 49-57.

(5) THOM. CEL. II. 35.

(6) IORD. A IANG, n. 16.

(7) Cf. sup. p. 161.

(8) THOM. CEL. II. n. 191.

(9) Cf. sup. p. 174.

1223, concernant les sujets ordinaires de la prédication franciscaine : « J'avertis aussi et j'exhorté les Frères de veiller à ce que, dans la prédication qu'ils font, leurs paroles soient examinées et chastes, pour l'utilité et l'édification du peuple, lui annonçant *les vices et les vertus, la peine et la gloire*, avec brièveté de discours, parce que le Seigneur a fait la parole abrégée sur la terre » (1).

Aussi, la prédication que permit Innocent III (1209-1210) et à laquelle se livrèrent François et la première génération des Frères Mineurs, fut manifestement la seule *prédication morale*, par opposition à la *prédication de la sainte Ecriture*, qui exposait, en s'appuyant sur le texte sacré, les vérités révélées, concernant la morale et le dogme, et que, pour ce motif, on appelait aussi *prédication dogmatique*.

Qu'à l'origine, la prédication de la pénitence ou la prédication de la morale ait été assignée aux Mineurs, à l'exclusion de la prédication de la sainte Ecriture ou de la prédication dogmatique, cela nous apparaît plus clairement encore, à la lumière du droit coutumier de l'Eglise, déjà formé à cette date en ce qui regarde les prédicateurs populaires. Toutes les fois qu'un laïque ou qu'un clerc sans instruction était autorisé à prêcher, la prédication de la sainte Ecriture était exceptée, car elle était le partage exclusif des clercs qui avaient étudié. Pierre de Vaux et ses sectateurs eurent des démêlés avec l'Archevêque de Lyon, parce qu'ils osaient se mêler d'exposer l'Ecriture ou de la prendre pour sujet de leurs

(1) « Moneo quoque et exhortor eosdem fratres, ut in praedicatione, quam faciunt, sint examinata et casta eorum eloquia, ad utilitatem et aedificationem populi, annuntiando eis vitia et virtutes, poenam et gloriam cum brevitate sermonis : quia verbum abbreviatum fecit Dominus super terram ». *Regula II*, c. 9. *Opusc.* éd. LEMMENS, 71. BOEHMER, 34.

discours, en d'autres termes de faire du dogme (1). En 1201, Innocent III permit aux Humiliés de Lombardie de donner des instructions sur la morale, mais il leur interdit formellement de traiter des articles du Symbole et des Sacrements (2), c'est-à-dire du dogme (3).

Seuls, les *pauvres catholiques* sollicitèrent et obtinrent en 1208 la faveur de prêcher le dogme, mais en s'appuyant sur ce fait qu'ils étaient, pour la plupart, engagés dans la cléricature et qu'ils possédaient la science nécessaire (4). Deux ans plus tard et pour le même motif, une telle concession fut faite aux Lombards réconciliés avec l'Eglise (5).

(1) « Vocati ab archiepiscopo lugdunensi... prohibuit eis, ne intromitterent se de Scripturis exponendis vel praedicandis ». ETIENNE DE BOURBON : *Anecdotes historiques*, éd. LECOY DE LA MARCHE, 291 sq.

(2) « ... Licentia dioecesani episcopi verbum exhortationis proponent his qui convenerint ad audiendum verbum Dei, monentes et inducentes eos ad mores honestos et opera pietatis, ita quod de articulis fidei et sacramentis Ecclesiae non loquantur ». TIRABOSCHI : *Vetera Humiliatorum monumenta*, II, Milan, 1767, 134.

(3) Il est de toute évidence que, par « articles de foi et sacrements de l'Eglise », il faut entendre les vérités dogmatiques et, par « bonnes mœurs et œuvres de piété », les vérités morales. Cette distinction était assez générale, dès le XII^e siècle. Alexandre III précisément, qui accorda pour la première fois aux Vaudois la permission de prêcher (*Anonymous Laudunensis : Recueil des Histoires des Gaules*, XIII, 682; *Monum. Germ. hist. Script.* XXVI, 419) divise la Théologie en trois parties : « fides, sacramenta, caritas (mores honesti et opera caritatis) ». Cf. DENIELE : *Die Sentenzen des Magister Roland, Papstes Alexander III*, dans : *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, 1, 454.

(4) « Cum autem ex magna parte clerici simus et pene omnes litterati, lectioni, exhortationi, doctrinae et disputationi contra omnes errorum sectas decrevimus desudare ». INNOCENTII III. *Epist.* lib. II, c. 196. MIGNE : *Patr. lat.* 215, 1513. Cf. PIERRON : *Die katolischen Armen*, Fribourg-en Br. 1911. Il donne en entier (p. 172 sq.) la Règle de cette association.

(5) Voir les Règles des Lombards réconciliés des années 1210 et 1212 dans PIERRON : *Ibid.* 176-182.

Sur ces entrefaites, le *Poverello* et ses onze compagnons, qui étaient presque tous illétrés(1), se présentèrent devant Innocent III (1209-1210). Ils demandèrent la permission de prêcher et ils l'obtinrent(2). Leur mission, c'était le vrai sens de la permission, avait pour objet la prédication de la morale, par opposition à la prédication du dogme.

Mais, le Pape leur faisait espérer qu'il les approuverait aussi pour cette dernière, en leur assurant « qu'il leur accorderait encore de plus grandes faveurs, lorsque le Tout-Puissant les aurait fait croître en grâce et en nombre ». A quelle date l'Eglise regarda-t-elle cette condition comme réalisée ? Aucun document ne nous renseigne à cet égard. Toujours est-il que les Frères commencèrent à donner des instructions dogmatiques quelques années seulement après la fondation de l'Ordre.

Nous en avons la preuve dans le fait que les missions chez les païens s'ouvrirent dès l'année 1212-1213. François lui-même partit alors « pour aller prêcher la foi chrétienne et la pénitence aux Sarrasins et autres infidèles »(3). Ses Frères et lui s'adonneront désormais à l'œuvre des missions avec un zèle croissant, de sorte que, dès l'année 1221, il fallut lui donner une organisation. Dans le chapitre de la Règle qui traite « de ceux qui vont chez les Sarrasins et autres infidèles », le saint Fondateur indique aux Frères une double façon de se comporter au milieu d'eux. La première consiste à leur donner l'exemple

(1) « Et eramus idiotae ». *Testament. Opusc.* éd. LEMMENS, 81. BOEHMER, 37.

(2) Cf. sup. p. 174.

(3) « ... ad praedicandam fidem christianam et poenitentiam Sarazenis et ceteris infidelibus ». THOM. CEL. I, n. 55. Cf. sup. p. 145.

d'une vie foncièrement chrétienne et à confesser sa foi avec constance ; la seconde, c'est de prêcher les vérités de la religion et, en première ligne, les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption (1).

Parallèlement aux missions chez les infidèles, les Frères se mirent peu à peu à instruire dans la foi le peuple chrétien. Ils avaient là, comme aussi les Dominicains, une grande lacune à combler. L'enseignement religieux laissait beaucoup à désirer, au commencement du XIII^e siècle. Les Synodes sont constamment obligés d'exhorter les pasteurs à faire apprendre et à expliquer aux fidèles tout au moins le Symbole des Apôtres (2), les dix commandements de Dieu (3), l'Oraison dominicale (4) et la Salutation angélique (5). Dans les paroisses plus importantes, on devait en outre, les dimanches et fêtes, commenter l'Evangile ou l'Epître du jour (6).

Cependant, même ce minimum d'instruction religieuse était difficile à réaliser. Le clergé manquait parfois de zèle et plus souvent encore des connaissances nécessaires. Beaucoup de pasteurs d'âmes étaient tellement ignorants qu'on dut leur enjoindre de s'instruire d'abord eux-mêmes, en écoutant les autres prédicateurs, avant d'entreprendre d'enseigner leurs paroissiens (7). En certains cas, les Archidiacres reçurent l'ordre d'exposer les vérités

(1) *Regula* 1, c. 16. *Opusc.* éd. LEMMENS, 44. BOEHMER, 14.

(2) ODONIS EPISCOPI PARISIENS. *Synod. Constitutiones* (1198), n. 32, dans HARDUIN : *Acta Concil. VI*, pars 2, 1944.

(3) *Synode de Trèves* (1227), dans MANSI : *Concil. Collectio XXII*, 31, n. VIII.

(4) *Synode de Gran* (1114), dans MANSI, XXI, 108, c. 2.

(5) RICHARDI POORE. *Constitut.* (1217), c. 3, n. 4, dans HARDUIN, VII, 90.

(6) *Synode de Gran*. *Ibid.*

(7) *Synode de Trèves*. *Ibid.*

de la foi, dans un langage facile à comprendre, aux prêtres, leurs subordonnés, pour les mettre en état de les expliquer aux fidèles (1). Il se trouva même des Evêques qui ne possédaient pas les connaissances préliminaires que requiert l'enseignement de la foi (2).

Devant cette situation critique, le IV^e Concile de Latran prescrivit, en 1215, à tous les Evêques, sous la menace des peines les plus sévères, d'établir partout des prédicateurs « itinérants », doués des qualités requises, qui iraient de paroisse en paroisse annoncer la parole de Dieu et administrer le sacrement de Pénitence (3). Les deux Ordres Mendiants qui avaient été fondés pour ce genre de prédication, durent assumer la plus grosse part de ce travail. Les Dominicains, qui appartenaient à un Ordre de clercs, s'étaient adonnés, dès le principe, à la prédication dogmatique. Les Franciscains l'abor-dèrent à leur tour, aussitôt qu'ils eurent des hommes suffisamment instruits.

De fait, dès 1219, dans les lettres par lesquelles il recommande les Frères Mineurs qui se mettent, comme

(1) RICHARDI POORE. *Constitut. Ibid.*

(2) Voir dans la note suivante le décret du IV^e Concile de Latran.

(3) « Unde cum contingat, quod episcopi propter occupationes multiples, vel inquietudines corporales, aut hostiles incursum, seu occupationes alias : (ne dicamus defectum scientiae, quod in eis et reprobandum omnino, nec de cetero tolerandum), per seipso non sufficiente ministrare populo verbum Dei, maxime per amplas diœceses et diffusas : generali constitutione sancimus, ut episcopi viros idoneos ad sanctae praedicationis officium salubriter exsequendum assumant. potentes in opere et sermone, qui plebes sibi commissas, vice ipsorum, cum per se idem nequierint, sollicite visitantes, eas verbo aedicent et exemplo... Unde præcipimus tam in cathedralibus quam in aliis conventionalibus ecclesiis viros idoneos ordinare, quos episcopi possint coadiutores et cooperatores habere, non solum in praedicationis officio, verum etiam in audiendis confessionibus et penitentiis injungendis ac ceteris, quae ad salutem pertinent animarum... ». *Concil. Later. IV*, c. 10, dans HARDUIN, VII, 27.

prédictateurs, à la disposition des Evêques, Honorius III ne parle plus de la simple prédication de la pénitence, mais il dit tout bonnement : « Les Frères Mineurs, à l'exemple des Apôtres, répandent la semence de la parole de Dieu » (1). Peu de temps après, le bruit court qu'Antoine de Padoue (dès 1222), nouvel évangéliste, ne se contente pas de prêcher aux fidèles dans de nombreux pays, mais qu'il réfute les hérétiques dans des conférences publiques et qu'il les convertit en masse (2). Il porte des coups si terribles aux ennemis de la foi que ses contemporains l'appellent « le marteau des hérétiques » (3).

Chose digne de remarque : Antoine déploya sa merveilleuse activité de prédateur du dogme et de la morale, dans les années mêmes où, avec le concours du Cardinal Hugolin, le futur pape Grégoire IX, François rédige sa Règle et n'y mentionne expressément que la prédication de la morale, celle qui roule sur « les vices et

(1) « ... serendo semina verbi Dei apostolorum exemplo diversas circumvent mansiones ». Bulle *Cum dilecti* du 11 Juin 1219. *Bullar. francisc.* I, p. 2, n. 2.

(2) « ... in tantum opus praedicationis explore studuit, ut nomen evangelistae gestorum strenuitate compensaret... quum multos haeretica cerneret provitate delusos... versuta haereticorum dogmata sole lucidius confutavit. Ita demum verbum virtutis eius et doctrina salutaris in cordibus audientium radices fixit, ut eliminata erroris spurcitia non parva credentium turba Domino fideliter adhaereret. In quibus haeresiarcham unum, Borillum nomine, ab annis triginta errore infidelitatis abductum... ». *Vita S. Antonii*, c. 9, n. 3-6.

(3) « Ita quod vulgato ubique vocabulo haereticorum indefessus malleus dicebatur ». *Legenda « Benignitas »*, (vers 1300), éd. L. DE KERVAL, p. 220. Quel rôle eut à jouer la prédication du dogme dans la réfutation des hérétiques ? Nous le voyons dans ce fait, par exemple, que l'on comptait, dans la seule Lombardie dix-sept confessions non catholiques. Cf. FELICETTOCCO : *L'eresia nel Medioevo*. Florence, 1884, 146, note.

les vertus, la peine et la gloire » (1). Cette prédication, dont parle la Règle de 1223, ne bannit pas sans façons la prédication du dogme, pas plus que les prescriptions portées en dehors de l'Ordre, concernant la prédication, n'excluent celle du dogme, quoiqu'elles ne mentionnent, elles aussi, que la seule prédication de la morale (2).

D'autres Franciscains, et ils furent nombreux, s'adonnaient comme saint Antoine à la prédication du dogme. Aussi Grégoire IX peut-il, en 1237 déjà, rendre ce témoignage : « Parce que l'iniquité a fait des progrès croissants et que la charité d'un grand nombre s'est refroidie, voici que le Seigneur a suscité l'Ordre des Frères Mineurs, nos chers fils, qui se sont voués à publier la parole de Dieu pour terrasser les hérésies et pour extirper les autres fléaux qui apportent la mort » (3).

(1) Cf. sup. p. 178 sq.

(2) Les indications les plus importantes sur la façon dont les prédictateurs s'acquittaient de leur mission, nous sont fournies par le Cistercien ALAIN DE LILLE († 1202) *Summa de arte praedicatoria*. MIGNE : *Patr. lat.* 210, 111-198) et par le Général des Dominicains HUMBERT DE ROMANS [vers 1250] *De eruditione praedicatorum. Maxima Biblioth. PP.* XXV, 420-567]. Ils prennent l'un et l'autre la morale pour thème de leurs discours et s'en tiennent aux vices et aux vertus, aux sermons de circonstance et aux devoirs d'état. C'est un peu plus tard que parut l'*Ars concionandi*, attribuée à saint Bonaventure, mais à tort probablement. On n'y trouve guère que des sujets empruntés de la morale. Cf. S. BOIX. *Opera IX*, 8 sq. Enfin, on lit cette remarque : « ... non est conandum indifferenter causas rerum omnium et effectus sustinere, sed maxime rerum moralium, quas volumus commendare vel reprobare, scilicet virtutum, vel vitiorum, vel eorum, quae faciunt ad meritum... Unde verissime theologia habet cognoscere vitia et virtutes ». *Ibid.*, n. 51, p. 20 sq.

(3) « Quoniam abundavit iniquitas et refriguit charitas plurimorum, ecce Ordinem dilectorum filiorum Fratrum Minorum Dominus suscitavit, qui non quae sua sunt, sed quae sunt Christi quaerentes, tam contra profligandas haereses, quam contra pestes alias mortiferas extirpandas, se dedicarunt evangelizationi verbi Dei ». Bulle *Quoniam abundavit* du 6 Avril 1237. *Bullar. francisc.* I, p. 214, n. 224.

A quelque temps de là, Alexandre IV fait cet éloge des deux Ordres Mendiants : « Ce sont eux qui combattent les ennemis de l'âme avec le bouclier de la foi, la cuirasse de la justice, l'épée de l'esprit, le casque du salut et la lance de la persévérence ; ils tâchent de procurer à tous les catholiques un accroissement de foi, d'espérance et de charité, d'ouvrir aux méchants le chemin de la vérité et de dissiper les œuvres de la perfide hérésie » (1).

Nous pouvons maintenant nous faire une idée assez exacte des sujets que traitèrent les Mineurs dans leurs prédications. Au commencement, ils s'en tinrent à la pénitence ; en d'autres termes, ils visèrent dans leurs exhortations comme dans les sermons proprement dits à la conversion et à l'amendement des mœurs. Les années suivantes, les Frères qui en étaient capables prêchèrent aussi la Sainte Ecriture, c'est-à-dire qu'en se fondant sur le texte inspiré, ils expliquèrent toute la doctrine révélée concernant la morale et le dogme. Lorsqu'ils ne s'adressaient pas aux incroyants ou aux hérétiques, mais au peuple catholique, ils exposaient de préférence, il est vrai, même encore à cette date, les vérités morales ou pratiques, c'est-à-dire ils prêchaient la morale appuyée sur le dogme ; et, alors même qu'ils donnaient un discours purement dogmatique, ils n'oublaient pas qu'ils étaient, par leur origine, les prédicateurs de la pénitence, appelés à édifier, à éléver, à secouer et à convertir les masses.

(1) « Hi sunt. qui hostes animae per scutum fidei, loricam iustitiae, gladium spiritus, salutis galeam, hastam perseverantiae debellantes obtinere satagunt, ut catholicis universis fidei, spei et caritatis augmenta proveniant, ac perfidis veritatis via pateat, et haereticæ pravitatis insaniam evanescat ». Bulle *Patris aeterni* du 9 Avril 1255. *Bullar. francisc.* II, p. 29 sq. n. 39.

Les sermons manuscrits des Mineurs du XIII^e siècle que nous possédons, ont, tous et toujours, ce caractère (1) et, en particulier ceux du plus grand de tous, Frère Berthold de Ratisbonne.

La plupart des sermons de Berthold (2), qu'ils aient été prononcés les dimanches, aux fêtes de Notre-Seigneur et des Saints, pour des circonstances particulières ou devant un auditoire spécial, sont des instructions morales, solidement appuyées sur le dogme. C'est étonnant comme il y prend souvent position contre les hérésies de son temps (3). Tenant compte des menées des hérétiques et des besoins de ses auditeurs, il a coutume, quand c'est possible, de glisser quelques vérités dogmatiques dans chacun de ses discours et principalement dans ses instructions du matin, pendant la messe (4). De plus, il nous reste de lui des sermons

(1) Ces sermons sont beaucoup plus nombreux qu'on ne pourrait le supposer. LÉCOY DE LA MARCHE (*La chaire française au Moyen-Age, spécialement au XIII^e siècle*, 2^e éd. Paris 1886, 495-531) cite les noms d'environ 50 prédicateurs, appartenant à l'Ordre des Mineurs, dont les manuscrits sont conservés à la Bibliothèque Nationale de Paris. Cf. les sermons de S. BONAVENTURE : *Opera*, VIII, 23-731, et ADOLPHE FRANZ : *Drei deutsche Minoritenprediger aus dem 13 und 14 Jahrhundert*, Fribourg-en-Bris. 1907. Pour les Sermons qui ont été publiés sous le nom de S. ANTOINE DE PADOUE, il faudrait d'abord en examiner l'authenticité, afin de pouvoir porter un jugement sur eux. LIÉON DE KERVAL (*S. Antonii Vitae duae*, Paris, 1901) en énumère les différentes éditions.

(2) Nous fondons notre jugement, non pas tant sur les sermons allemands qui ont déjà été publiés sous le nom de Berthold, que sur les sermons latins qui sont beaucoup plus nombreux et dont il est indubitablement l'auteur.

(3) Cf. l'excellente étude d'ANTOINE SCHÖNBACH : *Das Wirken Bertholds gegen die Ketzer. (Studien zur Geschichte der altdeutschen Predigt)*. 3 Stück, dans : *Sitzungsberichte der kaiserl. Akademie der Wissenschaften in Wien*, phil.-hist. Klasse, 147 Bd. Vienne, 1904).

(4) Il regrette vivement que tant de prédicateurs ne fassent que de la

purement dogmatiques, en particulier sur les sacrements. Ces derniers, pour ne rien dire de ceux qui ont trait à la morale, ne s'en tiennent pas à la seule doctrine : partout et toujours, on y trouve des directions, concernant la vie pratique et la conduite à tenir au milieu des maladies morales dont souffrait la société d'alors. Déjà Roger Bacon saluait dans Berthold le modèle accompli de l'orateur populaire franciscain (1).

Toutefois, en exprimant ce jugement, Bacon n'envisage pas seulement le côté pratique de ses sermons ; il considère plus encore la *méthode vraiment populaire* de Berthold, laquelle contraste avec la façon pesante dont prêchaient ses contemporains.

Jusqu'au XI^e siècle, les prédicateurs, imitant les homélies des Pères, employaient habituellement et expliquaient la Sainte Ecriture. Cette forme de prédication devint cependant de plus en plus rare, quand s'exerça la prédominance de la scolastique. La Sainte Ecriture resta toujours, sans aucun doute, la source principale de l'éloquence sacrée comme de la Théologie scientifique. Anselme de Cantorbéry († 1109), « le père de la scolastique », le déclare. « Notre prédication, dit-il, est sans utilité pour le salut des âmes, si elle ne découle pas de la Sainte Ecriture que l'Esprit de Dieu a miracu-

morale : « Scis plures curare minus aliqua de fide in sermonibus propnere, sed pro communi utilitate nihil utilius iudico in praedicatione, quam quasi semper aliqua de fide inserere, maxime in mane, ut ardentius cordibus imprimatur. Nimis enim heu haeretici nunc latenter multiplicantur et fervor fidei etiam in cordibus fidelium nimis debilitatur ». Ainsi parle BERTHOLD dans un sermon sur la foi (*De fide*). Voir SCHÖNBAGH : *Ibid.* 12, Cf. 29.

(1) ROGER BACON : *Compendium studii philosophiae*, c. 5, éd. BREWER, Londres, 1859, 427.

leusement fécondée ou si elle ne peut s'y ramener » (1). Malgré les progrès de la spéculation, cette conviction se grava plus profondément encore dans toutes les Ecoles pendant le XII^e et le XIII^e siècles (2).

Mais, quand la scolastique eut laissé les Sentences et que, par conséquent, l'examen systématique des Livres inspirés se substitua peu à peu au texte suivi de la Sainte Ecriture, les prédicateurs, à leur tour, prirent de préférence un texte détaché pour « thème » de leurs discours et ils le développèrent selon les procédés de la méthode scolastique. De cette façon, la simple homélie fit place insensiblement au sermon, composé d'après les règles de l'art. Clarté des divisions, enchaînement rigoureux des parties, composition logique de tout le discours: tels furent les avantages de la nouvelle méthode. Toutefois, ils se manifestèrent très facilement et très souvent aux dépens de la prédication populaire, qui se recommande par la clarté, la vigueur et l'énergie. Plus que cela, ils contribuèrent à la ruine de l'éloquence sacrée, sitôt que la prédication scolastique dégénéra en subtilités et en jeux de dialectique. La chose se produisit souvent, hélas ! quand, vers la moitié du XIII^e siècle, la dialectique d'Aristote et de Porphyre s'établit comme chez elle dans les cours de Théologie. Alors, la plupart des prédicateurs parurent oublier que le but unique de la parole est d'instruire les auditeurs, de les affermir dans la foi et de les faire marcher dans la voie des saints commandements. Ils s'appliquèrent, en revanche, à établir, dans

(1) S. ANSELME CANTUAR. : *De concordia praescientiae Dei cum libero arbitrio*, q. 3, c. 6, éd. MIGNE : *Patr. lat.* 158, 528.

(2) Cf. FELDER : *Geschichte der wissenschaftlichen Studien im Franziskanerorden*, 490-496. Traduction française du P. EUSÈBE, 504-510.

les textes et dans les idées, des divisions, des subdivisions et des distinctions sans fin ; ils recherchèrent l'harmonie des mots et ils tombèrent dans une stérile verbosité. On aurait dit qu'ils voulaient faire de leurs discours des filets pour prendre l'esprit et le cœur de leurs auditeurs. C'est à peine si la prédication scolastique conserva quelques vestiges du savoir et de la véritable éloquence populaire (1).

Quant à François et à ses disciples immédiats, ils ne courraient aucun danger de se laisser gagner à cette inconvenante méthode. Ils vivaient au milieu des hommes et non dans le cabinet de travail d'un savant. Leur prédication n'avait donc rien en elle-même qui sentît l'école, la leçon apprise, la routine. Elle était l'effusion de leur zèle pour les âmes, zèle qui était inspiré par Dieu et qui ne visait que la conversion et l'amendement des hommes, en un mot, « la pénitence ». Malheureusement, les témoins auriculaires ne nous ont transmis aucun sermon achevé du grand Pénitent d'Assise. Mais il nous suffit de savoir que sa parole

(1) « Principalis intentio ecclesiae et ultimus finis est opus praedicationis, ut infideles ad fidem convertantur et fideles in fide et moribus conserventur. Sed quia utrumque vulgus praedicantium ignorat, ideo convertit se ad summam et infinitam curiositatem, scilicet per divisiones porphyrianas, et per consonantias ineptas verborum et clausularum, et per concordantias vocales, in quibus est sola vanitas verbosa, omni carens ornatu rhetorico et virtute persuadendi. Quoddam enim phantasma est pueriliter effusum et a pueris adinventum, vacuis ab omni sapientia et eloquendi potestate. Et tamen est ibi maxima temporis consumptio. Nam propter curiositatis superfluitatem plus in decuplo laborant circa huiusmodi telam araneeae construendam, quam circa sententiam sermonis ». ROGER BACON : *Opus tertium*, c. 75, éd. BREWER, 304. « Quae fiunt in textu principaliter legendo et praedicando sunt tria principaliter : scilicet divisiones per membra varia... concordantiae violentes... et consonantiae rhythmicæ ». Id. *Opus minus*, 323.

trouvait un puissant écho dans tous les cœurs, qu'elle attirait par son charme tous les rangs de la population, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles (1), pour affirmer avec une certitude absolue qu'il fut l'un des plus grands orateurs populaires qui ont jamais vécu. Les admonitions, les instructions et les lettres même qui nous ont été conservées de lui, si pâles qu'elles soient en comparaison de la parole vivante, dénotent en lui, par leur simplicité, leur cordialité, leur onction, leur chaleur et leur force, l'orateur populaire que Dieu a comblé de ses dons. Rappelons-nous, par exemple, sa saisissante exhortation à honorer le Sacrement de l'autel(2) et son dramatique exposé de la mort du pécheur impénitent (3). Ces pages nous font pressentir la saine originalité des tout premiers prédicteurs franciscains.

Elles nous apprennent aussi leur profonde vénération pour la Sainte Ecriture. Ce serait une erreur de croire que ces Frères, n'étant pas versés dans la Sainte Ecriture, n'en faisaient aucun usage, au contraire des orateurs sacrés contemporains qui observaient toutes les règles de l'école.

A l'origine, assurément, la prédication proprement dite de la Sainte Ecriture, c'est-à-dire l'explication homélique de passages des Saints Livres ne leur fut pas permise, pas plus d'ailleurs que la prédication du dogme, précisément parce qu'ils n'avaient pas fait d'études théologiques ; mais que leur prédication de la pénitence ait dû être conforme à l'Ecriture, cela va de soi, après

(1) Cf. sup. p. 150.

(2) Cf. t. I. p. 95.

(3) *Epist. ad omnes fideles. Opusc.* éd. LEMMENS. 95-97. BOEHMER. 55 sq.

les explications que nous venons de fournir. Personne ne savait mieux que François parler selon l'esprit de l'Evangile, qu'il avait pris pleinement et absolument pour règle de sa vie. Au surplus, chacun peut constater le riche usage qu'il faisait de la lettre même des Livres sacrés. Ceux de ses écrits que nous possédons contiennent un choix magnifique de textes de la Sainte Ecriture et, principalement, de presque tous les livres du Nouveau Testament. Il semble que, d'ordinaire, François parlait sans gène sur une vérité déterminée et, quand il le pouvait, il renforçait et éclairait sa parole de la parole de la Sainte Ecriture. Mais, dans d'autres cas, — le fait est très intéressant pour nous, — il prenait pour point de départ une sentence de la Sainte Ecriture et il la développait méthodiquement, à la façon des savants prédicateurs du temps.

Ainsi, un témoin oculaire, Jourdain de Giano, raconte qu'au Chapitre de 1221 François prêcha sur ce verset des Psaumes : « Béni soit le Seigneur, mon Dieu, qui a dressé mes mains au combat » (1). Il se trouvait là des milliers de Frères et il voulait les exciter à pratiquer la vertu et à donner au monde de bons exemples (2). Dans la parabole du Chapitre Général auquel assistent tous les religieux de la terre, il met en scène un Frère simple et lui fait donner sur un texte des Psaumes un sermon composé avec art. Quant au savant, il adresse à l'assemblée cette courte observation : « Nous avons

(1) Ps. CXLIII. 1.

(2) « In hoc capitulo beatus Franciscus assumpto themate : Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad prelium, fratribus predi-
cavit et docens virtutes et monens ad patientiam et ad exempla mundo demon-
stranda. Similiter fiebat sermo ad populum, et fiebat edificatio in
populo et in clero ». IORD. A IANO, II, 16.

promis de grandes choses ; de plus grandes nous sont promises. Observons les unes, soupirons après les autres. Le plaisir est court : la peine est éternelle. La souffrance est légère : la gloire est infinie. Beaucoup sont appelés, peu sont élus. Tous recevront leur récompense » (1).

A Bologne, en 1222, le jour de l'Assomption, François annonça la division de son discours : les Anges, les hommes, les démons. Il parla sur ce thème et conclut à l'urgence d'éteindre les haines, de signer des traités de paix et des pactes d'union (2). Mais il s'affranchit des divisions qu'il avait annoncées (3).

(1) « Procedit sapiens sacco vestitus et cinere adspersus caput, et mirantibus cunctis, facto plus praedicans, abbreviat verba : Magna, inquit, promisimus, maiora promissa sunt, servemus haec, suspiramus ad illa. Voluptas brevis, poena perpetua, modica passio, gloria infinita. Multorum vocatio, paucorum electio, omnium retributio. — Erumpunt in lacrimas auditorum corda compuncta, vereque sapientem venerantur et sanctum. Haec sine, ait simplex in corde suo, totum mihi praeripuit sapiens quidquid facere vel dicere statui. Sed novi quid faciam. Scio quosdam versus de psalmis; geram ego sapientis morem, postquam ille simplicis morem gessit. — Advenit crastina sessio, surgit simplex, psalmum proponit in themate. Divino igitur afflatus spiritu tam ferventer, subtiliter, dulciter ex inspirato Dei dono perorat, ut omnes repleti stupore dicant : Cum simplibus sermocinatio eius ». THOM. CEL. II, n. 191.

(2) « Eodem anno in die assumptionis Dei Genitricis, cum essem Bononiae in studio, vidi sanctum Franciscum praedicantem in platea ante palacium publicum, ubi tota pene civitas convenerat. Fuit autem exordium sermonis eius : Angeli, homines, demones. De his eminentibus spiritibus rationalibus ita bene et diserte proposuit, ut multis litteratis, qui aderant, fieret admiracioni non modice sermo hominis ydiote. Nec tamen ipse modum predicanis tenuit, sed quasi concionantis. Tota verborum eius discurrebat materies ad extingendas inimicicias et ad pacis federa reformatas ». THOMAE, ARCHIDIACONI SPALATENSIS, *Historia Pontificum Salonicorum et Spalatinorum*, éd. HEINEMANN, *Monum. Germ. hist. Script.* XXIX, Hanovre, 1892, 580.

(3) « Non distinctionum clavibus utebatur, quia quos ipse non inveniebat non ordinabat sermones ». THOM. CEL. II, n. 107.

Plus la prédication franciscaine de la pénitence s'étendit dans tout le domaine du dogme et de la morale, plus elle s'appuya fortement sur les méthodes alors en usage. Elle sut néanmoins conserver son caractère de simplicité, de naturel et de popularité, même lorsque la forme dialectique fut en vogue presque partout. Roger Bacon flagelle les faiseurs de sermons « à la façon de Porphyre » et il le fait sur un ton qui montre que lui et bon nombre de ses frères avaient une idée haute de la véritable éloquence populaire et qu'ils étaient, les uns et les autres, animés à son égard d'un enthousiasme plus grand encore.

Ceux même d'entre les Franciscains sur qui la dialectique exerça trop d'empire, ont toujours conservé une allure plus populaire et, par suite, exercé sur les masses une influence plus puissante que les Dominicains et les autres prédicateurs (1). Frère Berthold de Ratisbonne, en particulier, sut profiter des avantages de la scolastique, sans aucun dommage pour le vrai art oratoire ; conduire l'éloquence religieuse populaire à son plein épanouissement et ainsi, selon le mot de Bacon, faire plus de bien, à lui seul, que presque tous les autres Franciscains et Dominicains ensemble (2).

(1) LECOY DE LA MARCHE (*La chaire française au Moyen-Age*, p. 140.) porte avec une grande compétence le jugement suivant : « Les Frères Mineurs ont suivi, au XIII^e siècle, la même voie que les Frères Prêcheurs. On peut dire cependant que leur prédication a toujours conservé une allure plus populaire... Alors même qu'ils subissent l'empire de la scolastique, leur langage garde plus de simplicité ; il exerce plus d'action sur les masses. C'est ce qu'indiquent, du moins, la nature de leurs succès et les récits des contemporains ».

(2) « Sed licet vulgus praedicantium sic utatur (il parle de la prédication savante, dialectique), tamen aliqui modum alium habentes, infinitam faciunt utilitatem, ut est Frater Bertholdus Alemanus, qui solus plus facit de utilitate magnifica in praedicatione quam fere omnes alii fratres ordinis utriusque ». ROGERI BACONIS. *Opus tertium*, c. 75, p. 310.

L'action oratoire de saint François ne fut pas moins populaire, au meilleur sens du mot, que sa méthode d'exposition. Nous savons comment, dans sa prédication, il se donna pour le Troubadour de Dieu, proclamant d'une voix claire et sonore la bonté du Très-Haut (1). L'amour de Dieu, l'inspiration de Dieu étaient l'atmosphère où son âme vivait habituellement et du sein de laquelle il prononçait ses discours. Son commerce ininterrompu avec Dieu et la contemplation continue des choses divines le mettaient en état de donner les prédications les plus entraînantes, sans avoir à réfléchir longtemps. La préparation immédiate semblait être pour lui un inconvénient plutôt qu'un avantage. Il lui arriva parfois, après avoir soigneusement préparé son sermon, de voir les idées lui échapper et de ne pouvoir se retrouver sur le moment. Alors, sans nulle honte, il avouait à son auditoire qu'il avait beaucoup médité, mais qu'il avait absolument tout oublié. S'il ne trouvait rien à dire, — et ce fut le cas quelquefois, — il se retirait, après avoir donné sa bénédiction au peuple. Et cette bénédiction était, avec son humilité, la meilleure prédication qu'il eût pu faire. D'ordinaire pourtant, quand il avait fait l'aveu de son impuissance, l'Esprit de Dieu s'emparait de lui et, sans plus se mettre en peine du discours qu'il avait préparé, François s'abandonnait à l'improvisation et il parlait avec une telle éloquence qu'il jetait dans l'admiration l'âme de tous ses auditeurs (2).

(1) « ... alta et clara voce laudes gallice cantans benedicebat et glorificabat Altissimi bonitatem ». *Tres Socii*, n. 33.

(2) « De puritate mentis providebat sibi securitatem dicendi sermonem, et non praecogitatus mira et inaudita omnibus loquebatur. Si quando vero

Il aurait pu se contenter, selon l'usage alors reçu (1), de débiter les sermons d'autrui. Une fois cependant, mais ce fut la seule, comme il devait prendre la parole à Rome devant Honorius III et devant la Cour pontificale, il consentit à apprendre par cœur un discours que le Cardinal Hugolin lui avait composé selon les règles. Le moment venu, l'homme de Dieu se présente avec toutes ces belles phrases auxquelles il n'était pas habitué, quand soudain la mémoire lui fait défaut. Son parti est vite pris : il ouvre son Bréviaire et tombe sur ce passage des Psaumes : « La confusion couvre toujours mon visage » (2). Il applique ce verset aux Prélats qui composent l'assistance, leur montrant qu'ils sont le visage de l'Eglise et que, par conséquent, ils doivent contribuer non à sa confusion, mais à son honneur. Que n'ont-ils pas à redouter, s'ils donnent le scandale ? Qu'elle est accablante la responsabilité des mauvais prélats ! Ah ! qu'ils brillent plutôt aux yeux des fidèles par toute sorte de vertus. François parla sur ce sujet avec tant de profondeur, d'assurance et d'adresse que les nobles

aliqua meditatione praeveniret sermonem congregatis populis, et meditata quandoque non recordabatur, et loqui alia ignorabat, absque rubore aliquo confitebatur populis, se multa praecogitasse, quorum nihil penitus poterat recordari, sique de subito tanta eloquentia replebatur, ut in admirationem converteret animos auditorum. Quandoque vero nihil sciens loqui, benedictione data, ex hoc solo maxime praedicatos populos dimittebat ». THOM. CEL. I, n. 72.

(1) De très nombreux prédicateurs avaient coutume, comme cela se pratiquait depuis des siècles (Cf. *Concile de Reims*, II, can. 15, dans HARDUIN, IV, 1019 ; *Concile de Mayence*, I, c. 2. *Ibid.* V, 8 ; HINCMAR, *Archevêque de Reims : Capitula*, 8. *Ibid.* V, 392), d'apprendre par cœur un certain nombre d'homélies des Pères ou d'autres sermons, composés par des prédicateurs connus, et de les réciter chaque année, régulièrement. (Cf. LECOY DE LA MARCHE : *La chaire française au Moyen-Age*, 322.)

(2) *Ps. XLIII, 16.*

seigneurs en éprouvèrent autant de surprise que de saisissement (1).

Et parce qu'il était très intimement uni à Dieu et n'agissait que pour son intérêt, il se présentait devant les auditoires les plus nombreux et les plus distingués, et leur parlait avec la même tranquillité que s'il eût parlé à l'un de ses familiers. Les plus grandes multitudes étaient à ses yeux comme un seul homme et il mettait autant de soin à prêcher à un seul homme qu'à une multitude (2).

Dès qu'il prenait la parole, l'enthousiasme dont son âme était remplie, se communiquait à tout son extérieur. Thomas de Celano le dépeint en quelques traits : « C'était un homme de la plus haute éloquence, au visage ouvert, à l'air bienveillant... Sa parole était miséricordieuse, brûlante et pénétrante ; sa voix, prenante et douce, claire et sonore... C'était le Christ, vraie force et vraie sagesse, qui donnait cette force à sa parole » (3). Son verbe, au témoignage des *Trois Compagnons* et de saint Bonaventure, était comme un

(1) THOM. CEL. I, n. 73. S. BONAV. *Leg.* c. 12, n. 7. ETIENNE DE BOURBON, O. P. *Tractatus de septem donis Spiritus Sancti*, pars 4, titulus 5, dans LECOY DE LA MARCHE : *Anecdotes historiques d'Etienne de Bourbon*, 215 sq., n. 254 ; 407, n. 473. Le fait est raconté dans ses moindres détails par Etienne de Bourbon.

(2) « Revera constantissimus erat valde, et in nullo, nisi quod erat Domini, attendebat. Nam cum inter multa millia hominum verbum Dei saepissime praedicaret, ita securus erat, ac si cum familiari suo loqueretur. Populorum maximam multitudinem quasi virum unum cernebat, et uni quasi multitudini diligentissime praedicabat ». THOM. CEL. I, n. 72. « Eadem mentis constantia magnis loquebatur et parvis, eademque spiritus iucunditate pacatis loquebatur et multis ». S. BONAV. *Leg.* c. 12, n. 8.

(3) « Facundissimus homo, facie hilaris, vultu benignus... lingua placabilis, ignea et ardor; vox vehemens, dulcis, clara et sonora. Dabat vocis suae vocem virtutis verae virtutis et sapientia Christus ». THOM. CEL. I, n. 83 ; II, n. 107.

feu dévorant; il pénétrait jusqu'au plus intime des cœurs et remplissait tous les esprits d'admiration ; car, on ne voyait en lui rien des vains ornements de la science humaine, mais tout y respirait le souffle d'une révélation céleste (1).

Le débit de François était accompagné d'un geste qui n'avait rien de commun et qui lui était tout à fait spécial. L'étudiant qui le vit et l'entendit prêcher à Bologne, en 1222, le jour de l'Assomption, en fut tellement surpris qu'il fit cette remarque : « Il ne suivit pas la marche ordinaire des prédicateurs. Son discours était plutôt une harangue comme en font les orateurs populaires » (2). Tout en lui était vie, mouvement, représentation, à tel point qu'on accourrait sinon pour l'entendre, tout au moins pour le voir (3). « Il avait fait de son corps une prédication vivante », dit excellement Thomas de Celano (4). En lui, tout l'homme parlait, et sa parole était, au sens le meilleur et le plus noble du mot, une scène animée, un spectacle.

Cela s'explique en partie par le fait que, chez François, l'orateur fut doublé d'un poète et forma une personnalité

(1) « Erant autem verba eius non inania, nec risu digna, sed virtute Spiritus Sancti plena, cordis medullas penetrantia, ita ut in stuporem vehementer converterent audientes ». *Tres Socii*, n. 26. « Erat enim verbum eius velut ignis ardens (*Eccli. XI.VIII*, 1), penetrans intima cordis, omniumque mentes admiratione replebat, cum non humanae inventionis ornatum praetenderet, sed divinae revelationis afflatum redoleret ». S. BONAV. *Leg. c. 12*, n. 7.

(2) « Nec tamen ipse modum praedicantis tenuit, sed quasi concionantis ». *Ex THOMAE historia pontificum Salonianorum et Spalatensis*, éd. Heinemann 580.

(3) « Omnis aetas, omnis sexus properabat virum novum mundo caelitus datum et cernere et audire ». S. BONAV. *Leg. c. 12*, n. 8.

(4) « ... de toto corpore fecerat linguam ». THOM. CEL. I, n. 97.

éminemment poétique ; en partie par cet autre fait que sa prédication, comme nous le savons déjà, fut l'effusion cordiale d'un apôtre, tout plongé en Dieu et brûlant de zèle pour Dieu. L'union de ces deux facteurs explique seule pleinement que le *Poverello* fut un troubadour spirituel, un jongleur de Dieu. On l'a justement remarqué : François a toujours eu un goût marqué de dramatiser toute chose.

« Cet instinct plein d'ingénuité, — je ne trouve que ce mot profane pour rendre ma pensée, — lui resta en propre jusqu'à sa mort. Il *joue* le mendiant ; il *joue* le pèlerin ; il *joue* le mystère de Noël ; il *joue* la sainte Cène. Toute sa vie se transforme, au sens le plus élevé du mot, en un *jeu*. En effet, marcher à la suite du Christ, c'est pour lui imiter complètement le Christ ; c'est représenter la vie même du Sauveur jusque dans ses souffrances et sa mort sur le Golgotha » (1). Il n'est donc pas étonnant que, prédicateur, il « joue » encore, qu'il « représente » les vérités chrétiennes, tout comme les jongleurs séculiers donnaient leurs *Chansons de geste*, en les jouant et en les représentant.

Il n'abandonna jamais cette façon très populaire de prêcher, qu'il eût à prendre la parole devant des gens simples ou devant des personnages savants et haut placés. Il ne s'en départit pas, même à la Cour pontificale. Il parla, sans trembler, devant l'auguste assemblée du Pape et des Cardinaux. Son esprit était si plein d'ardeur qu'il ne se tenait pas de joie et que, tout en parlant, il s'agitait, dansant presque, non comme un baladin mais comme un homme brûlé par le feu du divin amour.

(1) BOEHMER : *Analecten*, L, où il fournit les preuves de ce qu'il avance.

Aussi, bien loin d'exciter le rire, il arrachait à tous les assistants des gémissements douloureux. Son ami Hugolin, d'abord plein d'inquiétude, priait Dieu de toute son âme pour que la simplicité du Bienheureux ne fût pas tournée en dérision. A présent, il se réjouissait, avec toute l'assistance, de l'admirable prédication du Jongleur de Dieu (1).

Aux derniers jours de sa vie, le Saint montra encore combien ce mode de prédication lui tenait au cœur. Il venait de composer un nouveau Cantique des créatures. Il voulait envoyer chercher Frère Pacifique, « le roi des vers » et « le maître des chanteurs », et lui donner quelques Frères qui iraient avec lui par le monde, prêchant et chantant les Laudes du Seigneur. Celui d'entre eux qui savait le mieux prêcher commencerait, disait-il, par prêcher au peuple ; puis, tous entonneraient les Laudes comme des jongleurs du Seigneur. Le prédicateur dirait alors au peuple : « Nous sommes les jongleurs du Seigneur et, comme tels, vous devez nous payer, en demeurant dans la véritable repentance ». Et le Bienheureux ajoutait : « Que sont les serviteurs de Dieu, sinon ses

(1) « Qui (Franciscus) coram tantis principibus assistens, licentia et benedictione suscepta, intrepidus loqui coepit. Et quidem cum tanto fervore spiritus loquebatur, quod non se capiens prae laetitia, cum ex ore verbum proferret, pedes quasi saliendo movebat, non ut lasciviens, sed ut igne divini amoris ardens, non ad risum movens, sed planctum doloris extorquens. Multi enim ipsorum compuncti sunt, divinam gratiam et tantam viri constantiam admirantes. Verum venerabilis Dominus episcopus Hostiensis timore suspensus erat, totis visceribus orans ad Dominum, ne beati viri contemneretur simplicitas, quoniam in eum sancti gloria resultabat et dedecus, eo quod erat pater super eius familiam constitutus ». THOM. CEL. I, n. 73. Ce récit est manifestement du Cardinal Hugolin, qui avait chargé Thomas de Celano d'écrire la Vie de saint François.

jongleurs qui doivent élever le cœur des hommes et les émouvoir à la joie spirituelle » (1) ?

Et de même que les Frères avaient à donner, comme jongleurs de Dieu, une représentation vivante de l'Évangile, ainsi devaient-ils, en qualité de chevaliers du Christ, *le réaliser dans leur propre vie*. Les plus anciens biographes le remarquent : Si François ne redoutait aucune contradiction et disait si hardiment la vérité, c'est qu'il avait commencé par mettre en pratique les conseils qu'il donnait aux autres (2). Il considérait qu'à une époque où la doctrine évangélique était stérile dans le monde, il devait d'abord, à l'exemple des Apôtres, faire de la vérité chrétienne la règle effective de sa vie ; puis, lui rendre témoignage dans son enseignement et ainsi travailler, par l'exemple et par la parole à convertir le monde (3). Les chroniqueurs contemporains l'affirment de leur

(1) « ... volebat mittere pro fratre Pacifico, qui in saeculo vocabatur rex versuum et fuit valde curialis doctor cantorum, et volebat dare sibi aliquos fratres, ut irent simul cum eo per mundum praedicando et cantando Laudes Domini. Dicebat enim, quod volebat, ut ille qui sciret praedicare melius inter illos, prius praedicaret populo, et post praedicationem omnes cantarent simul Laudes Domini tanquam ioculatores Domini. Finitis autem Laudibus volebat, quod praedicator diceret populo : Nos sumus ioculatores Domini et pro his volumus remunerari a vobis, videlicet ut stetis in vera poenitentia. Et ait : Quid enim sunt servi Dei, nisi quidam ioculatores eius, qui corda hominum erigere debent et movere ad laetitiam spiritualem ». *Spec. perf.*, c. 100, p. 197 sq.

(2) « Quoniam sibi primo suaserat opere, quod verbis aliis suadebat, et non timens reprehensorem, veritatem fidentissime loquebatur ». THOM. CEL. I, n. 36. *Tres Socii*, n. 54.

(3) « Nam cum doctrina evangelica, etsi non particulariter sed generliter defecisset, missus est hic a Deo, ut universaliter per totum mundum, apostolorum exemplo, perhiberet testimonium veritati. Sicque factum est, ut doctrina sua omnem mundi sapientiam ostenderet evidentissime fore stultam, et brevi spatio temporis ad veram sapientiam Dei, per stultitiam praedicationis, inclinaverit, Christo duce ». THOM. CEL. I, n. 89.

côté : la vie apostolique des Frères Mineurs a donné à leur prédication cette force irrésistible, qui a converti en masse les mondains, esclaves du vice, et en a conquis un grand nombre à leur Ordre (1).

François lui-même faisait tout reposer sur cet accord entre la conduite et la prédication, les œuvres et la parole, l'exemple et l'enseignement. Si zélé qu'il fût pour annoncer la vérité évangélique, il tâchait de l'être bien davantage encore pour la traduire en actes dans le détail de sa vie (2). Les Frères Mineurs, affirmait-il, ont été envoyés par Dieu dans le monde surtout pour éclairer par leurs exemples ceux qui sont ensevelis dans les ténèbres du péché. Ils doivent avoir pour principe « d'aller par le monde et d'exhorter tous les hommes plus par l'exemple que par la parole à faire pénitence de leurs péchés et à garder les commandements de Dieu » (3). Le Saint pensait même que l'Ordre n'avait plus le droit

(1) « Sicque in praeparatione Evangelii discalceatus incedens et vitam apostolicam amplectens diebus dominicis ac festivis in ecclesiis parochialibus et aliis fidelium conventiculis praedicationis officium implevit (Franciscus); quod tanto efficacius cordibus audientium imprimere potuit, quanto a carnalibus desideriis et gastrimargiae crapulis exstinctus alienus ». ROGER DE WENDOVER : *Chronica, Archiv. francisc. hist.* I, 81. « Non solum autem praedicatione, sed exemplo vitae sanctae et conversationis perfectae multos non solos inferiores ordinis homines, sed generosos et nobiles ad mundi contemptum invitant, qui relicitis oppidis et casalibus et amplis possessionibus temporales divitias in spirituales felici commercio commutantes habitum fratrum Minorum... assumpserunt ». IACOB. VITRIAC. *Hist. orientalis*, c. 32, dans BOEHMER, 103 sq.

(2) « Saluti namque animarum praestare nihil dicebat... Hinc sibi in oratione luctamen, in praedicatione discursus, in exemplis dandis excessus ». THOM. CEL. II. n. 172.

(3) « Affirmabat Minores fratres novissimo tempore idcirco a Deo missos ut peccatorum obvolutis caligine lucis exempla monstrarent ». *Ibid.* n. 155.

de vivre, ni de compter sur les aumônes des fidèles, s'il cessait de leur donner de bons exemples (1).

Il ressort de là cette conclusion, que pas un seul Frère Mineur ne peut être délié de l'obligation de prêcher par le bon exemple. Tous ne sont pas appelés à prononcer des discours, mais « tous doivent prêcher par les œuvres », ainsi l'ordonne François (2). Un docteur en sacrée Théologie l'interrogea un jour sur le sens de cette parole d'Ézéchiel : « Si tu ne représentes pas à l'impie son impiété, je te demanderai compte de son âme » (3). François répondit : « Le serviteur de Dieu doit rayonner par sa vie et sa sainteté, et c'est la lumière de son exemple et l'éloquence de ses actions qui feront reproche à tous les impies. Ainsi, l'éclat de sa vie et le parfum de sa renommée révèlera à tous leur impiété » (4).

Il avait coutume, dans tous les Chapitres de l'Ordre et dans mainte autre occasion, de mettre les Frères en garde contre le scandale (5). Un jour, à la pensée que des Frères porteraient préjudice à l'Ordre par de mauvaises actions et de funestes exemples, il tendit les mains vers le ciel et, le visage baigné de larmes, il proféra cette prière

(1) « Commercium est inter mundum et fratres ; debent ipsi mundo bonum exemplum, debet mundus eis provisionem necessariam. Quando ipsi retraxerint bonum exemplum fide mentita, retrahit mundus manum iusta censura ». THOM. CEL. II, n. 70.

(2) « Omnes tamen fratres operibus praedicent ». *Regula* I, c. 17. *Opusc.* éd. LEMMENS, 46. BÖHMER, 16.

(3) EZECH. III, 18.

(4) « Dixit ad eum B. Franciscus : Si verbum universaliter debet intellegi, taliter ego accipio, quod servus Dei sic debet vita et sanctitate in se ardere, ut luce exempli et lingua conversationis omnes impios reprehendat. Sic, inquam, splendor vitae eius et odor famae ipsius omnibus annuntiabit iniquitatem eorum ». THOM. CEL. II, n. 103.

(5) *Spec. perf.* c. 87, p. 177.

ou plutôt cette imprécation : « Seigneur Jésus, vous avez choisi les Apôtres au nombre de douze ; malgré la chute de l'un d'entre eux, les autres vous sont restés attachés et, remplis du même esprit, ils ont prêché le saint Evangile. Voici, Seigneur, qu'en ces derniers temps, vous souvenant de votre ancienne miséricorde, vous avez planté l'Ordre des Frères pour ranimer la foi et pour accomplir par eux le mystère de votre saint Evangile. Qui donc oîtrira satisfaction pour eux devant vous, s'ils ne s'acquittent pas de leur mission et si, loin de donner à tous les hommes des exemples de lumière, ils leur montrent des œuvres de ténèbres ? Qu'ils soient maudits, Seigneur très saint, par vous, par toute la cour céleste et par moi, votre petit pauvre, ceux qui, par leurs funestes exemples, ruinent et détruisent l'édifice que jadis, par les saints Frères de cet Ordre, vous avez élevé et auquel vous ne cessez de travailler » (1).

En compensation, il lui semblait, disait-il, être enveloppé de délicieux parfums et oint d'un onguent précieux, quand il entendait raconter les grandes choses accomplies par les saints Frères qui sont répandus dans le monde. Il tressaillait de joie, en apprenant que ses fils, par la parole ou par les œuvres, amenaient les pécheurs

(1) « ... Domine Iesu Christe, qui duodenum apostolorum numerum elegisti, de quo licet uno cadente, caeteri tamen adhaerentes tibi sanctum evangelium uno repleti spiritu praedicaverunt, tu, Domine, in hac hora novissima antiquae misericordiae memorans, fratrum plantasti religionem in tuae fidei fulcimentum, et ut evangelii tui per eos mysterium impleretur. Quis ergo pro ipsis coram te satisfaciet, si ad quod missi sunt, non solum omnibus lucis exempla non monstrant, sed potius ostendant opera tenebrarum ? A te, sanctissime Domine, et a tota caelesti curia, et a me parvulo tuo sint maledicti, qui suo malo exemplo confundunt et destruunt, quod olim per sanctos fratres ordinis huius aedificasti et aedificare non cessas ». THOM. CEL.. II, n. 156.

à l'amour du Christ et il les comblait de ses bénédictions les meilleures (1). Il ne se possérait plus de joie, embaumé qu'il était par le parfum de leurs vertus. Il se levait pour louer Dieu et, du fond de son cœur, s'échappaient ces paroles : « Je vous rends grâces, Seigneur, qui sanctifiez et conduisez les pauvres, de m'avoir donné la joie d'entendre parler ainsi de mes Frères. Répandez sur eux, je vous prie, de très abondantes bénédictions et sanctifiez par une grâce spéciale ceux qui, en donnant le bon exemple, remplissent le monde du parfum de leur vie religieuse » (2).

(1) « Suavissimis dicebat se repleri odoribus et unguenti pretiosi virtute liniri, cum sanctorum fratrum per orbem distantium audiebat magnalia... Exsultabat sanctus in talibus, cum suos filios audiebat ex se ipsis exempla sanctitatis educere, benedictionibus omni acceptione dignissimis fratres illos accumulans, qui verbo vel opere ad Christi amorem inducerent peccatores ». *Ibid.* n. 155.

(2) « Non se poterat prae gaudio capere sanctus Franciscus tali respersus filiorum odore. Subito surrexit in laudem, et quasi haec sola sibi gloria foret, audire bona de fratribus, plenis eructavit visceribus : Gratias tibi ago. Domine, pauperum sanctificator et rector, qui me de fratribus meis tali laetificasti auditu. Benedic, precor, illos fratres benedictione largissima, et omnes, qui per bona exempla redolere faciunt professionem suam, speciali dono sanctifica ». *Ibid.* n. 178.

CHAPITRE XVII

LA SCIENCE FRANCISCAINE

Le ministère apostolique et la vie apostolique : voilà les deux points de vue où François se plaçait pour juger de la science dans son Ordre. Le ministère apostolique donna à la science franciscaine son impulsion ; la vie apostolique en fut la norme (1).

(1) Nous avons traité cette question, il y a une quinzaine d'années dans notre ouvrage : *Histoire des études dans l'Ordre de saint François depuis sa fondation jusque vers la moitié du XIII^e siècle*, traduit de l'allemand par le P. EUSÈBE DE BAR-LE-DUC, Paris, 1908. Nous y avons réfuté l'opinion de certains érudits, d'après lesquels saint François et son Institut auraient pris position contre la science. Mais des critiques se sont demandé « si l'auteur du livre, tout en justifiant saint François du reproche immérité d'avoir méprisé et méconnu la science, n'avait pas quelque peu dépassé les limites ». (P. EUBEL : *Litterarische Rundschau*, 1905, 332). FRANÇOIS-XAVIER SEPPELT (*Wissenschaft und Franziskanerorden, ihr Verhältnis im ersten Jahrzehnt des letzten*, dans : *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, publiées par SDRALEK, 4 vol. Breslau, 1906, 157-179) examine de nouveau nos données relatives aux origines franciscaines avant 1221. Elles lui parurent « attribuer parfois aux dix premières années de l'Ordre des attitudes qui ne se manifestèrent que plus tard, et n'être pas absolument exemptes de toute tendance à voir renfermé dans l'état primitif, le germe de tous les développements ultérieurs ». (SEPPELT : *Ibid.* 178.) Pourtant, malgré les différences d'appréciation dans les détails, les conclusions auxquelles on aboutit de part et d'autre ne présentent pas un écart bien sensible. Nous avons ainsi résumé notre jugement d'ensemble :

I. — François et ses disciples ne connaissaient qu'une sphère idéale d'activité : *le ministère apostolique*. Aussi ne faisaient-ils cas de la science que dans la mesure où elle était nécessaire ou tout au moins utile, soit médiatement, soit immédiatement, à l'exercice de la prédication et à l'administration du sacrement de Pénitence. De science qui serait son but à elle-même, il n'y en a jamais eu dans l'Ordre. Saint Bonaventure l'affirme en un temps où les études étaient déjà parvenues dans l'Ordre à leur apogée (1). A combien plus forte raison cela était-il vrai pour les premières dizaines d'années de sa fondation et surtout du vivant de François.

Le fils de Pierre Bernardone ne fut ni un savant, ni

« On aurait tort de s'appuyer sur ces considérations (sur l'apostolat franciscain avant 1219), pour vouloir trouver, chez les Frères Mineurs de ce temps-là, un mouvement scientifique plus marqué, le restreignit-on d'ailleurs à quelques essais individuels (*Histoire des études*, p. 56). Or, Seppelt (*Ibid.* 169) s'exprime d'une façon à peu près identique : « Si nous ne nous laissons pas séduire par des conjectures, au lieu de nous en tenir au fait, et si, en même temps, nous ne dénaturons pas le caractère de la science d'alors, nous ne pouvons parler que difficilement de science dans l'Ordre ». Dans le présent chapitre, nous allons de nouveau et aussi brièvement que possible examiner le problème, en nous fondant sur nos études antérieures et en tenant compte, autant qu'il nous paraîtra équitable, des avis de notre contradicteur.

(1) S. BONAV. *Determinationes quaestionum*, pars 1, q. 3 : « *Cur fratres intendant studio litterarum* » ? *Opera*, VIII, 33g. Chez les Dominicains aussi, l'étude devait absolument avoir pour but le ministère des âmes. « *Cum Ordo noster specialiter ob predicationem et animarum salutem ab initio noscatur institutus fuisse et studium nostrum ad hoc principaliter ardenterque suminopere debet intendere, ut proximorum animabus possimus utiles esse...* » lit-on dans le prologue des : *Constitutiones antiquae O. P.* de l'année 1228, publiées par P. DEMEL dans : *Archiv. für Lit. und Kirchengeschichte des Mittelalters*, I, 194. Si, en ce temps-là, on ne constate, pour ainsi dire, aucune manifestation scientifique de la part des Ordres monastiques, cela tient à ce que ces Ordres ne se consacraient pas à l'apostolat.

un esprit cultivé. C'est seulement à titre de curiosité que nous mentionnons l'opinion de Roger de Wendover († 1236) et de son continuateur Mathieu de Paris. D'après eux, François s'était appliqué de bonne heure aux belles lettres et aux sciences théologiques, et était devenu un maître accompli (1). Ses biographes, au contraire, font ressortir qu'il n'avait pas été nourri dans l'étude de la science (2). Quant à François, il se donne lui-même pour un ignorant (3).

Il ne faudrait pas cependant prendre cette déclaration trop à la lettre. Dans la langue du Moyen-Age, le mot ignorant ne désignait pas seulement ceux qui n'avaient pas reçu d'instruction, mais encore les laïques par opposition aux clercs, étant donné que ces derniers étaient presque seuls les soutiens du haut enseignement. Dans l'Ordre même, on appelait tout bonnement les Frères laïques : « ignorants », pour les distinguer des prêtres (1). En ce sens, François était un ignorant et il pouvait donner cette dénomination à ses premiers

(1) ROGER DE WENDOVER : *Chronica*, dans : *Archiv. francisc.* I, 81. MATHIEU DE PARIS : *Historia maior*, éd. WATS, Londres, 1640, 222. Cf. 339 sq.

(2) « Quamvis homo iste beatus nullis fuerit scientiae studiis enutritus ». THOM. CEL. II, n. 102. D'après ÉTIENNE DE BOURBON, François était : « simplex in litteratura », « homo valde parum litteratus ». LECOY DE LA MARCHE : *Anecdotes d'Etienne de Bourbon*, p. 215, n. 254 ; p. 407, n. 473. C'est aussi ce que dit le *Spec. perf. c. 45*. Selon ANGE DE CLARIN (*Historia septem tribulationum*, éd. DÖLLINGER, *Beiträge zur Sektengeschichte*, II, 441, 451) François était « illitteratus respectu multorum sapientium (Ordo-nis Min.) patrum ».

(3) « ... cum beatus Franciscus se idiotam diceret ». THOM. CEL. II, n. 103.

(4) Cf. DUCANGE-CHARPENTIER : *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*. Sub voc. « idiota ».

compagnons (1), quoiqu'il s'en trouvât plusieurs parmi eux qui, pour l'époque, n'étaient pas du tout illettrés (2).

François, dans son enfance, avait appris pour le moins à lire et à écrire (3) ; il avait une certaine connaissance du français (4) et du latin (5), et il était familiarisé avec les poètes et les chantres du XIII^e siècle. Il possédait donc la culture à laquelle parvenaient d'ordinaire les fils des gros négociants (6).

Il s'appliqua plus tard, au cours de sa vie religieuse, à développer ces modestes connaissances, non seulement par la prière, mais encore par l'étude (7). Eprouvait-il de l'abattement ; les souffrances et la maladie menaçaient-elles de lui ravir la joie de l'esprit, il recourait aussitôt à la lecture de l'Ecriture sainte et il y trouvait toujours la lumière, le repos, la paix et l'allégresse (8). Hors de

(1) « Et eramus idiotae et omnibus subditi ». *Testament. Opusc.* éd. LEMMENS, 79. BOEHMER, 37.

(2) Ainsi Fr. Sylvestre (THOM. CEL. II, n. 109), Fr. Pierre de Catane (IORD. A IANO, n. 11 sq.)

(3) THOM. CEL. I, n. 23. S. BONAV. *Leg. c.* 15, n. 5.

(4) THOM. CEL. I. n. 16 ; II, n. 13, 127. A vrai dire « le français et l'italien n'étaient guère, en ce temps-là, que des dialectes d'une même langue-mère, de sorte que même les gens des basses classes s'en servaient couramment ». M (ARGUERITE) L (iscow) : *Der hl. Franziskus* (Rapport sur Raphaël Mariano : Francesco d'Assisi, *alcuni dei suoi più recenti biografi*). *Preussische Jahrbücher*, 87^e vol. 1897, 288.

(5) THOM. CEL. I, 22.

(6) Cf. EMILE MICHAEL : *Geschichte des deutschen Volkes seit dem 13 Jahrhundert*, I, 3^e éd. Fribourg-en-Br. 1897, 229.

(7) S'en rapportant à la parole d'un témoin encore vivant, S. Bonaventure dit (*Epistola de tribus quaestionibus ad Magistrum innominatum. Opera*, VIII, 334, n. 10) : « ... Cum paucas litteras sciret, postmodum in litteris profecit in Ordine, non solum orando, sed etiam legendō ».

(8) « Infirmanti sibi et undique pervaso doloribus dixit aliquando socius eius : Pater, semper ad Scripturas confugium habuisti, semper illae tibi

là, il se plaisait encore à lire les saints Livres, et les vérités que son intelligence avait saisies se gravaient en traits ineffaçables dans son cœur. Il repassait dans une méditation constante ce qu'il avait lu et entendu, si bien que sa mémoire lui tenait lieu de bibliothèque. Cette méthode, si opposée à la folle passion de la lecture, était à ses yeux le plus sûr moyen de formation intellectuelle. Pour mieux approfondir les vérités qu'il possédait, il engageait souvent avec les siens des discussions sur des points controversés, et si les finesse de langage scolaistique lui étaient étrangères, il n'en faisait que mieux paraître la pénétration et la supériorité de son intelligence (1). « Alors que d'autres n'arrivent pas au but, malgré la solidité de leur instruction, les efforts de leur intelligence et la méthode de leurs procédés, François trouve toujours la solution juste. Il avait la vision claire, l'intuition du génie qui saisit la vérité sans peine et comme naturellement, tandis que le talent lui-même se donne une peine inouïe et lutte en vain » (2).

Incomparablement plus importante que cette source naturelle de ses connaissances fut l'illumination extraordinaire, surnaturelle, dont Dieu le favorisa.

Les témoins, en effet, sont unanimes à déclarer que

dolorum praebuere remedia. Fac, oro, et nunc tibi de prophetis aliquid legi... ». THOM. CEL., II, n. 105.

(1) « Legebat quandoque in sacris libris et quod animo semel iniecerat, indelebiliter scribebat in corde. Memoriam pro libris habebat, quia non frustra semel capiebat auditus, quod continua devotione ruminabat affectus. Hunc discendi legendique modum fructuosum dicebat, non per millenos evagari tractatus... Enodabat frequenter quedam dubia quaestionum, et imperitus verbis intellectum et virtutem luculenter promebat ». *Ibid.* B. 102.

(2) SEPPELT : *Ibid.* 170.

François eut, en théologie, une science absolument unique. Il parlait sur les plus hauts mystères de la foi, sur les problèmes religieux les plus difficiles, sur les passages les plus obscurs de la Sainte Ecriture avec une clarté, une précision et une profondeur étonnantes. Même des prêtres instruits, des docteurs et des princes de l'Eglise priaient cet « ignorant » de les éclairer sur des points où leur science ne pouvait atteindre (1). Un Frère Prêcheur, maître en sacrée Théologie, déclarait après un entretien avec François : « Mes Frères, la Théologie de cet homme, fondée sur la pureté et la contemplation, est comme un aigle qui plane dans le ciel, tandis que notre science rampe péniblement sur la terre » (2).

Si ce n'est pas à une communication directe de la part de Dieu que François est redévable de son savoir, c'est à coup sûr à la vivacité de sa foi et à l'ardeur de sa charité, car ces vertus donnent parfois à des gens ignorants une connaissance nette et entière des mystères les plus élevés, tandis que les grands savants n'y voient que ténèbres. Le Cardinal Hugolin attribuait déjà à une illumination surnaturelle le savoir de son saint ami (3). Thomas de Celano certifie que ce n'est point la science humaine, mais une lumière divine qui lui donnait la clef des mystères de la Théologie et que l'ardeur de sa charité l'introduisait là où ne pouvait pénétrer la science des maîtres (4). Cette contemplation

(1) THOM. CEL. II, n. 103.

(2) « *Fratres mei, theologia viri huius, puritate et contemplatione subnixa, est aquila volans; nostra vero scientia ventre graditur super terram* ». *Ibid.*

(3) D'après Fr. ANGE DE CLARIN : *Historia septem tribulationum, tribul.* I, éd. DÖLLINGER. *Beiträge zur Sektengeschichte*, II, 442.

(4) « *Quamvis homo iste beatus nullis fuerit scientiae studiis enutritus,*

amoureuse de Dieu et cette illumination surnaturelle le remplirent d'une sagesse, qui dépassait de beaucoup celle des hommes les plus instruits de son temps (1).

Grâce à cette science, d'origine surnaturelle, notre saint Patriarche prend, dans les créations artistiques de la renaissance, une place d'honneur parmi les Docteurs de l'Eglise (2), et le roi des poètes le voit habiter, avec saint Thomas et saint Bonaventure, les sphères ensoleillées du Paradis (3). Tout ce qui, dans la vie de saint François, dénote de profondes connaissances scientifiques, doit être considéré comme provenant de cette source. Si, d'après la comparaison qu'emploient deux de leurs plus grands disciples, on peut regarder saint François et saint Dominique comme des Chérubins, tout resplendissants de science (4), il est plus juste de faire dériver les connaissances du premier de la fournaise d'amour où s'embrasent les Séraphins et d'attribuer au second la palme de la sagesse des Chérubins. « Les ardeurs de l'un le font ressembler aux Séraphins et le savoir de

tamen quae de sursum est a Deo sapientiam discens, et aeternae lucis irradiatus fulgoribus de Scripturis (c'est-à-dire de la Théologie) non infime sentiebat. Penetrabat enim ab omni labore purum ingenium mysteriorum abscondita, et ubi magistralis scientia foris est, affectus introiebat amantis ». THOM. CEL. II, n. 102.

(1) « Hic vero, cum in via Dei et ipsius cognitione a primaevō iuventutis flore, parum vel nihil esset instructus... gratia et virtute Altissimi super omnes tempore suo repertos divina sapientia est repletus ». *Ibid.* I, n. 89.

(2) Cf. LÉON LE MONNIER : *Histoire de saint François*, II, 4^e éd. Paris, 1891, 85.

(3) DANTE : *La Divina Commedia, Paradiso*, canto XI.

(4) « Hi sunt duo Cherubim, pleni scientia... », disent les deux Généraux des Ordres Mendians, FR. HUMBERT DE ROMANS et FR. JEAN DE PARME, dans leur circulaire de 1255, que donne WADDING : *Annal. ad a. 1255*, n. 12.

l'autre était comme un éclat de la lumière des Chéribins » (1).

C'est surtout la prédication de saint François qui bénéficia de cet avantage. Les contemporains ont beau faire ressortir ses talents naturels d'orateur et les porter bien haut, « le très vaillant chevalier du Christ annonçait le royaume de Dieu, sans faire appel ni aux artifices du style, ni à la sagesse humaine, mais instruit et fortifié par l'Esprit Saint » (2). « Il tirait de la plénitude de son cœur ce que le Saint-Esprit lui suggérait » (3). Il reste donc à se demander si et dans quelle mesure il s'est formé par l'étude au ministère de la prédication.

La même question se pose aussi pour ses premiers disciples. Ils étaient, comme nous le savons déjà, presque tous laïques, et, par conséquent, « ignorants », dépourvus de toute formation scientifique. Aussi avaient-ils peur de se lancer dans la prédication. Mais François, en les envoyant, leur adresse des paroles de consolation et d'encouragement : « Vous êtes peu nombreux et vous manquez de science : que cela ne vous arrête pas. Prêchez la pénitence avec assurance, vous confiant dans le Seigneur qui a vaincu le monde. C'est lui qui parlera en vous et exhortera par votre bouche » (4). Lorsque le

(1) DANTE : *Ibid.* vers 37-39.

(2) « Circuibat proinde fortissimus miles Christi Franciscus civitates et castella, non in persuasibus humanae sapientiae verbis, sed in doctrina et virtute Spiritus annuntians regnum Dei ». THOM. CEL. I, n. 36. Cf. n. 72, 89, Les *Tres Socii* (n. 54) disent exactement la même chose.

(3) « Praedicat... eructans de pleno, quidquid Spiritus suggerit ». THOM. CEL. II, n. 25.

(4) « Nolite timere, quia pusilli et despici videamini et insipientes, sed secure annuntiate simpliciter poenitentiam, confidentes in Domino qui vicit mundum, quod spiritu suo loquitur per vos et in vobis, ad exhor-

nombre des Frères se fut accru, le saint Fondateur ne donna plus la mission de prêcher qu'à ceux qui possédaient les qualités requises, qu'ils fussent clercs ou laïques. Son choix se portait non pas sur les plus savants, mais sur ceux en qui il discernait l'esprit de Dieu, joint au don de la parole » (1)

Les choses purent aller ainsi, tant que les Frères s'en tinrent à la prédication de la pénitence ou à la prédication de la morale, entendue dans le sens plus restreint du mot. Le pouvoir de s'y livrer, nous l'avons déjà vu (2), avait été accordé, avant saint François, à certaines associations de laïques et lui-même avait reçu, pour lui et pour ses disciples, l'autorisation de prêcher la pénitence, sans qu'il ait été question de faire des études. La préparation théologique ne paraissait donc pas, à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e, une condition indispensable.

Il en allait tout différemment de la prédication, prise dans le sens absolu du mot. Celui qui voulait prêcher « l'Ecriture », c'est-à-dire exposer les vérités révélées, dogmatiques et morales, en se fondant sur les Saints Livres, devait étudier « l'Ecriture » ou, comme nous disons aujourd'hui, la Théologie. Alain de Lille († 1202) le déclare en ces termes : « La science est nécessaire aux prédicateurs ; il faut qu'ils soient versés dans les deux Testaments et exercés à se servir des textes de l'Ecri-

tandum omnes, ut convertantur ad ipsum et eius mandata observent ». *Tres Socii*, n. 36.

(1) « Quicumque ex ipsis Spiritum Dei habebat et eloquentiam idoneam ad praedicandum, sive clericus, sive laicus esset, dabat ei licentiam praedicandi ». *Tres Socii*, n. 59.

(2) Cf. sup. p. 180.

ture » (1). Les Statuts synodaux d'Odon de Sully, Archevêque de Paris (vers 1197) défendent aux curés, sous peine d'excommunication, de laisser les prédicateurs ignorants prêcher dans leurs églises ou en d'autres lieux (2). Le concile provincial de Trèves (1227) interdit la prédication « aux prêtres ignorants, afin qu'ils n'enseignent pas l'erreur » et il ordonne « de faire annoncer la parole de Dieu le plus souvent possible par des hommes capables (3). Le IV^e Concile de Latran enjoint à tous les Evêques de placer partout, pour prêcher, des prêtres instruits et il exige la science dans les Prélats, en vue de cet office (4).

La conduite de l'Eglise, à l'égard des associations religieuses qui sollicitaient le droit de prêcher, fut conforme à ces prescriptions. Les Vaudois invoquèrent vainement leurs succès pour être admis à prêcher la Sainte Ecriture, l'Archevêque de Lyon les écarta (5). Lorsqu'ils renouvelèrent leurs instances, au III^e Concile de Latran (1179), Gautier Mapes fit valoir qu'ils étaient à peu près ignorants et que, pour ce motif, leur requête n'était pas recevable (6). Innocent III refusa également en 1201 aux Humiliés de Lombardie la permission de prêcher le dogme, parce qu'ils n'avaient pas reçu de formation théologique ; le même Pape toutefois l'accorda peu de temps après (1208) aux *pauvres*

(1) « Ad praedicatorum pertinet scientia, ut sint exercitati in utroque Testamento et sententiis examine discreti ». ALANUS AB JNSULIS : *Summa de arte praedicatoria*, c. 38. MIGNE : *Patrol. lat.* 210, 183.

(2) ODONIS episc. Paris. : *Synodicae Constitut.* n. 41. HARDUIN, VI, 1945.

(3) MANSI : *Conciliorum collectio*, XXII, 31-32.

(4) Cf. sup. p. 183.

(5) Cf. sup. p. 179.

(6) GAUTHIER MAPES : *De nugis curialium*, Camden Society, 1850, 64.

catholiques, en considération de leur savoir (1). Quelques années plus tard (1215), saint Dominique fonda l'Ordre des Frères Prêcheurs. Or, si la prédication, toute la prédication ecclésiastique, était nettement indiquée comme le but de l'Ordre, la science était signalée non moins catégoriquement comme le moyen essentiel d'atteindre ce but (2).

Dès 1212-1213, les Franciscains avaient passé de la prédication de la pénitence à l'évangélisation des païens et ils avaient commencé, quelques années après les Dominicains, à se livrer au ministère de la prédication, entendu au sens le plus large du mot, c'est-à-dire qu'ils exposaient le dogme aux catholiques et aux hérétiques. (3) C'est donc dans ce même temps qu'il faut placer, chez eux, le commencement des études théologiques.

Nous disons : le commencement des études théologiques ; car, c'est certain, et nous le montrerons bientôt, il ne pouvait s'agir que de la Théologie ou, pour parler plus exactement, de la Sainte-Ecriture. Que cette étude de l'Ecriture ait été renfermée dans d'étroites limites, c'est un fait indubitable. Si l'Eglise, au commencement du XIII^e siècle, se montra sévère à l'égard des prédicateurs dans la question des études, elle dut cependant se contenter d'un faible minimum de connaissances (4). Les Dominicains eux-mêmes n'imposèrent, en 1228, que trois années d'études aux *Predicants*.

(1) Cf. sup. p. 180.

(2) Cf DENIFLE: *Die Konstitutionen der Predigerordens vom Jahre 1228*, dans : *Archiv für Lit.-und Kirchengeschichte des Mittelalters*, I, 184-192.

(3) Cf. sup. p. 183.

(4) Voir FELDER : *Geschichte der wissenschaftlichen Studien*, p. 49. Traduction du P. EUSÈBE DE BAR-LE-DUC, p. 56.

tores générales qui travaillaient chez les hérétiques. Quant aux prédicateurs ordinaires, ils les laissaient, au bout d'un an, exercer leur ministère (1). Ils n'ont pas dû, à l'origine, en demander autant. Les prétentions des Franciscains furent encore plus modérées : ils se bornèrent le plus souvent à l'étude sommaire *lectio cursoria*) des saints Livres.

Cette étude, François l'exigea des Frères à quiétait conté l'office de la prédication ecclésiastique. Voici la réponse de saint Bonaventure à une objection de Guillaume de Saint-Amour, qui était l'ennemi des études chez les Franciscains : « Si tu veux savoir en quelle haute estime François tenait l'étude de la Sainte-Ecriture, écoute ce qui suit. Un de mes confrères qui est encore en vie, m'a raconté que, de son temps, on ne disposait dans la Communauté que d'un seul exemplaire du Nouveau Testament et qu'ainsi plusieurs Frères ne pouvaient s'en servir à la fois. Alors François déchira cet unique volume et en partagea les feuillets à ses Frères, afin qu'ils pussent étudier tous, sans être une cause de dérangement les uns pour les autres » (2). Ce fait s'est passé manifestement dans les dix premières années de l'Ordre. Plus tard, quand sa maladie d'yeux mit François dans l'impossibilité de lire, il rappelait le zèle qu'il apportait autrefois à la lecture des Saints Livres. Il recommandait instamment cette pratique à ses Frères, comme moyen de développer leurs connaissances théologiques (3). Il voulait surtout, au témoignage de

(1) *Die Konstitutionen der Predigerordens. ibid.*, 223, n. 31.

(2) S. BONAV. *Epist. de tribus quaestionibus*, n. 10. *Opera*, VIII, 334.

(3) « Bonum est Scripturae testimonia legere, bonum est Dominum Deum nostrum in ipsis exquirere ; mihi vero tantum iam ipse de Scrip-

Thomas de Celano, que les ministres de la parole de Dieu fussent à même de s'appliquer aux études spirituelles, sans être empêchés par aucune charge. Leur fonction l'exige, « car, disait-il, ils ont été choisis par un grand Roi pour transmettre aux peuples les ordres qu'ils reçoivent de sa bouche » (1).

Elles sont conformes à ces vues les ordonnances que François porta dans *la Règle* définitive, alors que les Frères se livraient, depuis quelques années déjà, à la prédication de l'Écriture. Nous n'y trouvons aucune prescription formelle concernant l'étude et nous ne pouvions nous attendre à en trouver. Il n'y a pas un seul des anciens Ordres qui, de par la Règle, soit tenu d'étudier (2). Saint Dominique lui-même n'imposa pas cette obligation à ses Religieux, quoiqu'il ait toujours attaché la plus grande importance à l'étude (3). Saint François ne régla donc que d'une façon générale les occupations de ses Frères, clercs ou laïques : « Que les Frères, à qui le Seigneur a donné la grâce de

turis adlegi, quod meditanti et revolventi satissimum est » THOM. CEL. II. n. 105.

(1) « Ministros verbi Dei tales volebat, qui studiis spiritualibus intendentis nullis aliis praepedirentur officiis. Hos enim a quodam magno rege dicebat electos ad edicta, quae ex eius ore perciperent, populis demandanda » *Ibid.* n. 163.

(2) Voir les preuves dans FELDER : *Geschichte der wissenschaftlichen Studien*, 74-76. Traduction du P. EUSÈBE, 82-84.

(3) Dominique, comme on sait, adopta la Règle de saint Augustin, qui ne donne aucune place aux études. Toutefois, les Frères Prêcheurs reçurent, du vivant même de leur Fondateur, au sujet des études, des ordonnances très nettes (Fr. HUMBERT DE ROMANS : *De eruditione praedicatorum*, *Max. Biblioth. PP.* XXV, 631 F, et P. DENIFLE, *ibid.* 187), auxquelles se rangent, dans leurs décisions relatives à cet objet, les anciennes Constitutions des Frères Prêcheurs de l'année 1228. DENIFLE, *ibid.* 194, 197, 222, 223.

travailler, travaillent fidèlement et dévotement, de telle sorte qu'en bannissant l'oisiveté, ennemie de l'âme, ils n'éteignent point l'esprit de sainte oraison et de dévotion auquel les autres choses temporelles doivent servir » (1). Qu'il ait voulu par là astreindre les clercs au travail intellectuel et les laïques au travail manuel, nous l'avons déjà établi (2).

La chose d'ailleurs est manifeste d'après cet autre précepte de la Règle : « Et que ceux qui ne savent pas les lettres ne se soucient pas de les apprendre » (3), ou, en d'autres termes : qu'il ne soit pas permis aux Frères laïques d'étudier. Telle fut toujours la maxime de saint François. Il leur donna, dès le commencement, une sorte de Bréviaire qui ne dépassait pas la portée des illettrés ; il alla même jusqu'à leur défendre la lecture du Psautier (4). Il ne permit jamais qu'un Frère laïque se jetât dans la science. Tous, clercs et laïques, doivent

(1) *Regula II*, c. 5. *Opusc.* éd. LEMMENS, 58. BOEHMER, 32.

(2) Cf. T. I, p. 249 sq. Voici l'interprétation que donnent du Chapitre Ve de la Règle les plus anciennes Constitutions de l'Ordre, rédigées du vivant même des derniers compagnons de saint François : « Cum Regula dicat, quod fratres, quibus dedit Dominus gratiam laborandi, laborent fideliter et devote, ordinamus, quod fratres tam clericci quam laici compellantur per suos superiores in scribendo, studendo et aliis laboribus sibi competentibus exerceri ». (P. EURLE : *Die ältesten Generalkonstitutionem des Franziskanerordens*, dans : *Archiv für Lit.- und Kirchengesch.* IV, 102). « Quia igitur quidam Fratrum gratiam habent laborandi spiritualiter, quidam vero corporaliter, omnibus dans regulam generalem, dicit, ut unusquisque gratia sua utatur ». S. BONAV. *Expositio Regulae FF.* Min. c. 5, n. 4. *Opera*, VIII, 420 Cf. idem : *De perf. evang.* q. 2, a. 3, n. 16. *Opera*, V, 165.

(3) « Et non current nescientes litteras litteras discere ». *Regula II*, c. 10. *Opusc.* éd. LEMMENS, 72. BOEHMER, 34.

(4) *Fratri laico volenti habere psalterium, et ab eo licentiam postulanti, cinerem pro psalterio obtulit* ». THOM. CEL. II, n. 195. Ce fait est rapporté dans le *Spec. perf.* c. 4, et par FR. UBERTIN DE CASALE : *Declaratio*, éd. EHRLE, *Archiv*. III, 177.

rester dans leur état particulier et s'adonner au travail qui lui est propre (1).

Il est évident, d'après cela, que les clercs ont le devoir d'étudier. François, du reste, s'était prononcé depuis longtemps dans ce sens. Quand on lui demandait si les savants qui étaient admis dans l'Ordre devaient continuer l'étude de la Sainte Ecriture, il répondait affirmativement sans hésitation (2). « Je dis donc, ajoute saint Bonaventure par manière d'explication, que la Règle interdit l'étude, non aux savants et aux clercs, mais bien aux ignorants et aux laïques. Elle veut, en effet, selon la parole de l'Apôtre (3), que chacun demeure dans l'état où il était, quand il a été appelé ; que personne ne passe de l'état des clercs à celui des laïques et, inversement, que les clercs n'abandonnent pas les études et ne deviennent pas laïques ; autrement, il faudrait regarder François lui-même comme transgresseur de sa Règle. Il n'avait apporté avec lui qu'un mince bagage de connaissances scientifiques ; or, étant religieux, il a fait des progrès dans les sciences non seulement par le moyen de l'oraison, mais aussi par le moyen de l'étude » (4).

L'étude est encore plus expressément recommandée aux clercs dans le chapitre qui traite « des prédicateurs ».

(1) *Dolebat si, virtute neglecta, scientia quaereretur, praesertim si non in ea vocatione quisque persisteret, in qua vocatus a principio fuerit.* », THOM. CEL. II, n. 195. Les mêmes prescriptions, relatives aux Frères laïques, se lisent dans les Constitutions des Frères Prêcheurs de l'année 1228 (*Ibid. 127*) : « *Conversis, qui nunc habent psalteria, tantum duobus annis liceat retinere ab inde, et ipsis aliis psalteria inhibemus... Item nullus conversus fiat canonicus, nec in libris causa studendi se audeat occupare.* ».

(2) S. BONAV. *Leg. C. II*, n. 1.

(3) I COR. VII, 20.

(4) S. BONAV. *Epist. de tribus quaest.* n. 10, *Opera*, VIII, 334.

On y lit : « Et que nul des Frères n'ose en aucune façon prêcher au peuple, si le Ministre Général de cette Fraternité ne l'a examiné et approuvé, et ne lui a concédé l'office de la prédication » (1). Il est clair que l'examen des prédicateurs suppose des études préalables. Grégoire IX qui collabora, on le sait, à la rédaction de la Règle, indique les connaissances requises des candidats. L'examen, déclare-t-il, quatre ans à peine après la mort de saint François, a pour but d'établir que le futur prédicateur « est instruit dans la Théologie et dans la prédication » (2). Il dit essentiellement la même chose dans une autre Bulle, où il ordonne de ne nommer prédicateurs que des Frères « savants en Ecriture Sainte » (3). Puisqu'il s'agit de l'approbation pour prêcher l'Ecriture, il est tout naturel que l'étude de l'Ecriture et un examen de Théologie soient requis.

C'est dans ce sens également qu'il faut entendre la recommandation qui clôt ce chapitre de la Règle : « J'avertis aussi et j'exhorte les mêmes Frères de veiller à ce que, dans la prédication qu'ils font, leurs paroles soient examinées et chastes, pour l'utilité et l'édification du peuple, lui annonçant les vices et les vertus, la peine et la gloire avec brièveté de discours, parce que le Seigneur a fait la parole abrégée sur la terre » (4).

(1) *Regula II*, c. 9. *Opusc.* éd. LEMMENS, 71. BOEHMER, 33.

(2) «... quo.l in theologica facultate et praedicationis officio sunt instructi». Bulle *Quo elongati* du 28 Sepembre 1230. *Bullar. francisc.* I, 69, n. 56.

(3) « Fratres in sacra Pagina eruditos examinare ac approbare et eis officium praedicationis. Deum habendo pree oculis committere valeant. » Bulle *Prohibente Regula* du 12 décembre 1240. *Bullar. francisc.* I, 287, n. 325.

(4) *Regula II*, *Ibid.*

Roger Bacon émet à ce propos une remarque sur le ton plaisant qui lui est habituel et non sans donner un coup de langue à la méthode de prédication « d'après Porphyre » (1) : « Parmi les choses nécessaires au salut, il y en a beaucoup de faciles, par exemple celles qui se rapportent aux vertus et aux vices, à la gloire du ciel et aux peines du purgatoire et de l'enfer. Les religieux, en tant que théologiens, ne sont pas les seuls à connaître ces vérités. Tous les clercs, et les laïques, et les vieilles femmes en savent long là-dessus. Car, tout homme porte dans son cœur un grand livre où il découvre les vices dans lesquels il est tombé depuis sa jeunesse et ceux où les autres sont tombés. Il a également une pareille connaissance des vertus. Voilà pourquoi les paysans et les vieilles femmes, non seulement chez les chrétiens, mais encore chez les Sarrasins et autres infidèles, savent parler avec tant de conviction des vertus et des vices, des peines et de la gloire. Ajoutez que tout chrétien, familiarisé avec l'enseignement de l'Eglise, sait parfaitement ce qui est nécessaire au salut. Aussi n'est-ce pas une merveille que les deux Ordres qui étudient (les Mendians) parlent au peuple des vertus et des vices, de la peine et de la gloire, d'autant plus que, dans le texte de la Sainte Ecriture, beaucoup de choses sont compréhensibles par elles-mêmes à un homme qui sait lire et qui a étudié les ouvrages des Saints Pères » (2).

Mais le passage de la Règle dont il est question ici, ne peut pas, ainsi que nous l'avons déjà prouvé, s'entendre exclusivement de la prédication morale, quoique, pris à la lettre, il ne fasse mention que d'elle seule. Il désigne

(1) Cf. sup. p. 189.

(2) ROGER BACON: *Compendium studii philosophiae*, c. 5, éd., BREWER, 427.

aussi la prédication pratique de l'Ecriture (1) et requiert, par conséquent, une connaissance convenable de l'Ecriture ou de la Théologie. Car, à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e, la Théologie aussi bien que la prédication s'attacha principalement au côté pratique des vérités révélées. Ainsi, dans son *Verbum abbreviatum*, Pierre Cantor (†1198), qui fut un professeur et un prédicateur distingué, ne s'occupe que de la morale : il attaque les vices, il recommande les vertus et la sage conduite de la vie (2). Or, le *Verbum abbreviatum* doit être regardé comme le résumé du cours théologico-homilétique de son auteur. Saint François a donc dû pareillement, au moins à partir de 1223, exiger de ses jeunes prédicateurs une connaissance sommaire de la Théologie ou de la Sainte-Ecriture, et de ses applications pratiques.

De fait, Thomas d'Eccleston dit des Frères qui, dès 1225, étudiaient à Oxford, sous Robert Grossetête : « Ils ont fait en peu de temps, sous ce maître, d'incroyables progrès dans les questions et dans les moralités subtiles qui conviennent à la prédication » (3). Or, « les moralités subtiles » et beaucoup moins encore « les questions » ne sauraient désigner la Théologie morale. Nous savons de source certaine que le docteur franciscain Grossetête ne prenait pas seulement la Sainte-Ecriture pour sujet de ses leçons, mais qu'il mettait

(1) Cf. sup. p. 184-185.

(2) «... ad vitiorum singulorum redargutionem et ad virtutum et morum commendationem et operum nostrorum directionem ». MIGNE : *Patrol. lat.* 205, 25.

(3) « Sub quo inaestimabiliter infra breve tempus tam in quaestionibus quam praedicationi congruis subtilibus moralitatibus protecerunt ». *De adventu Minorum in Angliam*, éd. LITTLE, 60.

largement à contribution, dans l'intérêt d'une exégèse forte et pratique, la philosophie et les sciences naturelles (1). Le célèbre dominicain Jean de Saint-Egide, Professeur à l'Université de Paris dans le même temps, est appelé « *suarissimus moralizator* » (2), et son frère, Maître Richard Fitzakre, est tenu en grand honneur pour ses « délicieuses moralités » (3). Dans l'un et l'autre cas, cette manière de parler revient à dire que ces deux hommes ont eu le talent d'allier la profondeur théologique de l'exégèse à d'heureuses applications concernant la pratique de la vie. Quand donc on affirme que les Mineurs qui, entre 1223 et 1236, étaient promus, en Angleterre, à l'office de la prédication, s'appuyaient sur des « moralités subtiles », cela veut dire simplement : ils étudiaient la Sainte Ecriture, en se fondant toujours sur la Théologie et sans jamais perdre de vue l'utilité pratique qu'en retirent la prédication et le commerce de la vie quotidienne. Thomas d'Eccleston donne lui-même le vrai sens de sa pensée, quand il écrit dans sa conférence sur « la promotion des prédicateurs » : « Quoique les Frères (les premiers d'Angleterre) aient soigneusement visé en tout à la plus grande simplicité et pureté de conscience, toutefois lorsqu'il s'agissait d'entendre expliquer la loi de Dieu et de prendre part aux exercices scolastiques, ils se montraient si empressés qu'ils partaient bravement, pieds nus, malgré la rigueur du

(1) Cf. FELDER. *Ibid.* 263. Traduction du P. EUSÈBE, 274.

(2) FR. NICOLAS TRIVET, O. PR. *Annales sex regum Angliae, qui a constitutis Andegavensibus originem traxerunt*, éd. THOMAS HOG, Londres, 1845, 212.

(3) *Ibid.* 230.

froid, l'épaisseur de la bœue et l'éloignement, pour assister tous les jours aux classes de Théologie » (1).

L'amour de la science et les progrès réalisés ne furent pas évidemment aussi marqués dans toutes les Provinces de l'Ordre. Cependant, les rapides progrès que firent dans les études, au XIII^e siècle, les Ordres Mendiants, élevèrent en très peu de temps le niveau intellectuel des Frères, destinés à la prédication (2).

Le développement des *Etudes* ou Ecoles de l'Ordre s'accomplit, — cela ressort déjà de ce qui précède, — dès l'instant où les Frères s'adonnèrent au travail intellectuel. Jusqu'au temps environ où fut rédigée la Règle définitive, ils reçurent l'instruction dans les Etudes privées. Mais bientôt ils suivirent les cours de Théologie, soit chez eux, soit au dehors (3). Le premier Professeur ou Lecteur de l'Ordre, nommé par saint François, fut Antoine de Padoue. Il l'investit de cette fonction l'année même où il composa la Règle qu'Honorius III confirma par une Bulle (4). Afin de marquer en quelle haute véné-

(1) « *Licet autem fratres summae simplicitati et conscientiae puritati summopere studerent in omnibus, in audienda tamen lege divina et scolasticis exercitiis ita fuerunt ferventes, ut scolas theologiae, quantumcumque distarent, adire quotidie nudis pedibus in frigoris asperitate et luti profunditate non pigritarentur.* » *Ibid.* n. 33.

(2) Cf. FELDER. *Ibid.* 380-546. Traduction du P. EUSÈBE 395-559.

(3) Voir les preuves dans FELDER. *Ibid.* 135-141. Traduction du P. EUSÈBE, 144-149.

(4) D'après la *Chronique des XXIV Généraux* (éd. *Anal. francisc.* III. 132), cette nomination se fit par la lettre suivante : « *Carissimo meo fratri Antonio frater Franciscus salutem in Christo. Placet mihi, quod sacram theologiam legas fratribus. dummodo propter huiusmodi studium sanctae orationis et devotionis spiritum non extinguant, sicut in Regula continetur. Vale.* », « *A mon très cher Frère Antoine, Frère François, salut dans le Christ. Il me plaît que vous enseigniez à nos Frères la sainte Théologie, de telle sorte, cependant, que cette étude n'éteigne pas en eux*

ration il tenait les maîtres de Théologie, il lui écrivit une lettre portant cette inscription : « A Frère Antoine, mon Evêque » (1). Cette estime extraordinaire qu'il avait pour les savants se manifesta maintes fois en d'autres rencontres. Voici ce que raconte Jourdain de Giano, à l'occasion du voyage que fit en Orient (1219) le séraphique Père : « Comme Frère Pierre (de Catane) était un savant et un homme de haute condition, François ne cessa, par courtoisie, de lui donner le titre de « Seigneur » (et non de Frère), afin de l'honorer. Ils observèrent entre eux cette mutuelle déférence au-delà des mers aussi bien qu'en Italie » (2). Son plus ancien biographe ajoute à ce propos que, dès les premiers temps, François accueillait avec distinction les savants qui entraient dans l'Ordre et qu'il honorait en eux la science elle-même (3). S'il disait qu'il faut révéler l'office de la prédication et vénérer ceux qui en sont chargés, il jugeait les docteurs en sacrée théologie dignes des plus grands honneurs encore (4). Il recommande aux Frères, dans son testa-

p'sprit de sainte oraison et de dévotion, ainsi qu'il est prescrit dans la Règle. Adieu. » FR. NICOLAS GLASSBERGER (*Chronica, éd. Anal. francis.* II, 34) donne exactement le même texte de cette lettre, tandis que PIERRE DE TOSSIGNANO (*Historiarum seraphicae religionis libri tres*, lib. 1, Venise, 1586, 78) et d'autres écrivaient la reproduisent, depuis le XVe siècle, avec de légères variantes. Si donc la teneur de cette lettre n'est pas certaine, il reste du moins, d'après THOMAS DE CELANO (voir la note suivante) que saint François a réellement écrit à Antoine.

(1) « Fratri Antonio episcopo meo » THOM. CEL, II, n. 163.

(2) IORD. A IANO, n. 12.

(3) « Quos (litteratos et nobiles) ut erat animo nobilissimus et discretus, honorifice atque digne pertractans, quod suum erat unicuique piissime impendebat. Revera discretione praecipua praeditus, considerabat in omnibus cunctorum graduum dignitatem ». THOM. CEL. I, n. 57.

(4) « Reverendum hoc dicebat officium (praedicationis), et qui illud administrarent, omnibus venerandos... Sacrae vero theologiae doctores amplioribus dignos censebat honoribus ». *Ibid.* II, n. 163.

ment, d'honorer et de vénérer les théologiens comme ceux qui nous communiquent l'esprit et la vie (1). Aussi François était-il attaché aux maîtres de Théologie par des sentiments *d'intime conviction*.

Il survint, en outre, cette circonstance extérieure : que *les clercs devinrent de jour en jour plus nombreux*. À peine François se fut-il mis à prêcher que l'Ordre reçut de la part des clercs, un magnifique accroissement (2). Lorsqu'il entreprit bientôt après (1212-1213) sa mission de Syrie d'abord, puis celle d'Espagne, toute une troupe de clercs s'adjointit à lui, à Ancône (3), et à Sainte-Marie des Anges à son retour (4). Une prédication qu'il donna dans la ville d'Ascoli eut le même résultat (5). L'entrée des clercs dans l'Ordre devint bientôt un fait très ordinaire (6). Bien avant 1216, si l'on peut s'en rapporter au chroniqueur Mathieu de Paris, une foule de clercs et

(1) « Et omnes theologos et qui ministrant sanctissima verba divina debemus honorare et venerari sicut qui ministrant nobis spiritum et vitam ». *Testament. Opusc.* éd. LEMMENS, 79. BOEHMER, 37. Sur quoi S. BONAV. (*Epist. de tribus quaest.* n. 10. *Opera VIII*, 335) fait cette remarque : « In morte mandavit fratibus, quod doctores sacrae Scripturae in summa veneratione haberent tanquam illos, a quibus perciperent verba vitae ».

(2) « Cooperunt multi de populo, nobiles et ignobiles, clerci et laici, divina inspiratione compuncti, sanctum Franciscum accedere, cupientes sub eius disciplina et magisterio perpetuo militare ». THOM. CEL. I, n. 37.

(3) « Statim namque quamplures boni et idonei viri, clerci et laici... eum devote secuti sunt ». *Ibid.* n. 56.

(4) « ... quidam litterati viri et quidam nobiles ei gratissime adhaeserunt ». *Ibid.* n. 57.

(5) Triginta viri clerci et laici tunc temporis ab ipso sanctae Religionis habitum suscepserunt ». *Ibid* n. 62.

(6) « Festinabant proinde multi homines, nobiles et ignobiles, clerci et laici, divina inspiratione inflati, beati Francisci vestigiis inhaerere ». *Tres Socii*, n. 54. De même GAUTHIER DE GYSBURN : *Chronica de gestis regum Angliae*, éd. *Monum. Germ. hist. Script.* XXVIII, 631, lign. 31-36.

de savants se rencontraient dans la nouvelle famille des Mineurs (1). En 1219, le Cardinal Jacques de Vitry constata par lui-même quelle puissante force d'attraction la prédication de saint François et son Ordre exercèrent à Damiette, sur les hommes instruits qui se trouvaient dans l'armée des croisés. Un bon nombre de clercs que ce prince de l'Eglise honorait de son amitié entrèrent dans l'Ordre sur le champ et on eut bien de la peine à retenir les autres pour le service de l'armée et du diocèse (2). Saint François n'était pas encore mort que les étudiants accourraient en foule chez les Mineurs à Paris, à Oxford et en d'autres lieux (3). Il est clair que ces jeunes gens, qui allaient certainement continuer leurs études, seraient un jour de bons théologiens.

Mais, ces considérations mises à part, ce fut *le désir de l'Eglise* de voir les Ordres mendians s'adonner aux études et à l'enseignement aussi bien qu'à la Théologie, et cela pour l'avantage des prêtres de l'Ordre et du clergé séculier. Oui, il y eut une vie intellectuelle intense dans les Universités, au commencement du XIII^e siècle ; les Etudes particulières, trop peu nombreuses, qui s'occupèrent de la formation du clergé se sont acquis de justes mérites ; toutefois, le cercle d'ecclésiastiques dans lequel se fit sentir leur influence fut relativement très resserré. La plupart des prêtres, particulièrement à la campagne, étaient, pour ainsi dire, ignorants. Ils avaient une connaissance à peine suffisante du latin

(1) MATHIEU DE PARIS : *Chron. maiora*, éd. *Monum. Germ. hist. Script.* XXVIII, 248, lign. 1-6.

(2) JACQUES DE VITRY : *Epist. scripta a. 1220*, Mart. dans BOEHMER, 101 sq.

(3) Voir les preuves dans FELDER : *Ibid.* 167 sq. 305. Traduction du P. EUSÈBE, 174, 316.

pour réciter le Bréviaire. Les Synodes et les Papes déplorèrent sans relâche ce malheureux état de choses et ils imposèrent la fondation d'écoles. Leur voix resta le plus souvent sans écho. On ne s'inquiéta pas même d'exécuter l'ordonnance du IV^e Concile de Latran, enjoignant d'instituer, près de chaque siège épiscopal, un maître de grammaire et, dans chaque église métropolitaine, un maître de théologie. La réforme des études ecclésiastiques resta un problème brûlant que ni le clergé séculier, ni les anciens ordres ne voulurent et ne purent résoudre (1).

Aussi l'Eglise se tourna-t-elle du côté des deux Ordres « qui étudiaient » (2). La Papauté put disposer avec pleine et entière liberté de ces milices volantes de saint Dominique et de saint François, dans le temps où elle promouvait de tout son pouvoir la réforme des études. Les Ordres Mendians avaient alors fixé leur organisation définitive et celle-ci trouva son perfectionnement dans une constante union avec la Cour de Rome. L'affaire que la Curie avait tant à cœur : le développement des études, leur fut donc recommandée. Les Dominicains, aussitôt après l'approbation de leur règle (1216), se portèrent avec enthousiasme vers les études, comme vers le but qui leur était assigné. Quant aux Mineurs, on devait d'autant plus s'attendre, de leur part, à des visées pareilles que les trois personnages qui entreprirent et réalisèrent avec un zèle admirable la réforme scientifique, étaient ceux qui avaient tracé à l'Ordre sa véritable voie : Innocent III (†1216),

(1) Cf. FELDER, 113-120. Traduction du P. EUSÈBE, 121-131.

(2) ROGER BACON : *Compendium studii philosophiae*, c. 5, éd. BREWER, 426 sq.

Honorius III (†1227) et Grégoire IX (†1241). Depuis surtout qu'Honorius III s'était fait représenter chez les Mineurs par deux des plus grands protecteurs des sciences : le Cardinal Hugolin qui fut plus tard Grégoire IX, et Frère Elie de Cortone (1), l'Institut fut obligé d'arrêter son attention sur la question des études. D'autre part, le fait que François lui-même choisit Hugolin pour Cardinal-Protecteur (à partir de 1216), et Frère Elie pour Vicaire-Général (à partir de 1221), et qu'il leur resta attaché jusqu'à la mort par les liens d'une étroite amitié (2), ce fait montre une fois de plus combien le saint Fondateur tenait compte du mouvement qui avait porté son Ordre vers les sciences.

Nous voyons, en effet, que, du vivant même de saint François, les Frères Mineurs étaient établis dans les trois centres d'études les plus renommés, c'est-à-dire à Bologne, à Paris et à Oxford (3). De ces capitales de la science où les étudiants accourraient par milliers, où les corporations universitaires formaient un Etat dans l'Etat, où les maîtres les plus célèbres annonçaient la parole de Dieu, et où, par conséquent, les prédicateurs et les auditeurs étaient des gens instruits, on ne pouvait attendre que d'excellents résultats sur le terrain d'une vraie formation théologique. L'Ordre avait à préparer d'habiles prédicateurs : il devait

(1) BERNARD DE BESSE (*Catal. General. Minist.*, éd. P. HILARIN, 97. *Annal. franc.* III, 695) s'exprime ainsi : « Vir adeo in sapientia etiam humana famosus, ut raros in ea pares in Italia putaretur habere ». SALIMBENE DE PARME (*Chron.* 405) énumère les nombreuses fautes de Fr. Elie et ajoute : « Hoc solum habuit bonum Fr. Helyas, quia Ordinem fratrum Minorum ad studium theologiae promovit ».

(2) Voir FELDER : *Ibid.* 121, note 4. Traduction du P. EUSÈBE, 130, note 3.

(3) Sur cette question et sur celles qui vont suivre, Cf. FELDER : *Ibid.* 123-316. Traduction du P. EUSÈBE, 131-330.

donc songer aussi à former ses propres sujets de façon à se concilier, pour la valeur scientifique, la considération et l'estime des milieux universitaires.

L'entrée dans l'Ordre d'un certain nombre d'étudiants et de professeurs rendit cette nécessité plus pressante encore et on la toucha bientôt du doigt, lorsqu'on vit des maîtres, qui avaient pris avec leurs élèves le pauvre habit de saint François, continuer leurs leçons dans l'enceinte du Couvent. Et de même que Bologne, Oxford et surtout Paris servirent de modèle à toutes les Universités qui se fondèrent au Moyen-Age, ainsi les anciennes Etudes des Mineurs sortirent de ces trois Universités et c'est par elles que les autres maisons d'enseignement s'étendirent comme un vaste réseau sur l'Ordre franciscain.

Nous savons que, dès la moitié du XIII^e siècle, les prêtres séculiers de l'Université de Paris engagèrent, contre les professeurs dominicains et franciscains, une lutte acharnée dont le principe fut uniquement la jalousie. Saint Thomas d'Aquin constate à cette occasion, que le clergé séculier n'a pas encore exécuté à cette heure les statuts du IV^e Concile de Latran, relatifs aux études les plus indispensables, tandis que, par la grâce de Dieu, les Mendians ont fait beaucoup plus que l'Eglise n'avait demandé (1). En 1254, les professeurs, ennemis de l'Ordre, se plaignent que les Mendians enseignent la

(1) « Cum etiam propter litteratorum inopiam nec adhuc per saeculares potuerit observari statutum Lateranensis Concilii, ut in singulis ecclesiis essent aliqui, qui theologiam docerent ; quod tamen per religiosos gratia Dei cernis multo latius impletum quam etiam fuerit statutum ». *Contra impugnantes Dei cultum et religionem*, C. 4, § 12, éd. [SOLDATI] : *S S. Thomae et Bonaventurae Opuscula contra Guillelmum de S. Amore*. I, Rome, 1776, 76.

Théologie dans toutes les villes et tous les gros bourgs, de sorte que les maîtres qui appartiennent au clergé séculier, n'ont presque plus d'auditeurs (1). Bacon est d'accord avec eux, lorsqu'il écrit en 1271 : « Jamais il n'y a eu d'aussi belles manifestations de la science, ni un zèle aussi prononcé pour l'étude, en tant de Facultés et en tant de pays, comme depuis quarante ans. Les docteurs, en effet, et spécialement ceux en Théologie, se rencontrent partout : dans les villes, dans les places fortes et dans les bourgs, grâce surtout aux deux Ordres qui étudient. La chose ne s'est pas vue depuis quarante ans environ » (2).

Ainsi, les Mendians avaient résolu avec succès, dans l'espace de plusieurs dizaines d'années, la question des études ecclésiastiques, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour le clergé séculier. Car, des témoignages déjà cités de saint Thomas, des professeurs de Paris et de Roger Bacon, il résulte que la majorité du clergé séculier faisait ses études chez les Mendians (3) et que ceux-ci

(1) « Propter scholarium apud nos in theologia studentium raritatem, cum iam in civitatibus et aliis locis maioribus universis per fratres eosdem mendicantes et alios non sine grandi periculo dictae litterae doceantur ». DENFLE-CHATELAIN : *Chartular. Universit. Paris.* I, 254, n. 230.

(2) « Nunquam fuit tanta apparentia sapientiae, nec tantum exercitium studii in tot facultatibus, in tot regionibus, sicut iam a quadraginta annis. Ubique enim doctores sunt dispersi. et maxime in theologia in omni civitate, et in omni castro, et in omni burgo ; praecipue per duos Ordines studentes, quod non accidit nisi a quadraginta annis, vel circiter ». *Compendium studii phil.* c. 1, éd. BREWER, 398.

(3) La plupart des Ecoles des Mendians étaient, en effet, des établissements publics, accessibles à tous. De même que personne ne songeait à fermer l'église au public, ni à restreindre la parole de Dieu à une seule classe d'auditeurs, ainsi, pour l'ordinaire, il ne serait pas venu à l'idée d'un professeur de Théologie de n'ouvrir son cours qu'aux seuls clercs de sa maison ou de son Couvent. Les Ecoles privées ou les Etudes

étaient les principaux appuis de la formation ecclésias-tique, du professorat, de l'érudition, de la science des Ecritures. Le clergé était à leur endroit dans une dépendance si étroite que Roger Bacon fait cette déclaration : « Les prêtres séculiers n'ont, depuis quarante ans, composé aucun ouvrage de Théologie et ils estiment ne rien savoir, s'ils n'ont suivi pendant dix ans et plus, les cours des Religieux des deux Ordres. Ils n'osent pas commenter les sentences, se présenter au doctorat, donner une leçon, présider une discussion ou prêcher, sans prendre pour guides les cahiers de cours des Moines Mendiants. Or, tout le monde le sait, il en est ainsi à l'Université de Paris et partout ailleurs » (1).

Il nous est acile maintenant de comprendre que l'enseignement même et toute l'activité scolaire des Franciscains furent profitables à l'apostolat. Le professeur et le prédicateur expliquaient l'un et l'autre la Sainte Ecriture : celui-là le faisait avec plus de profondeur ; celui-ci, d'une façon plus populaire. Le cours était pour

domestiques, au sens strict du mot, n'existaient que dans les lieux où il n'y avait pas de maître, capable de professer en public, où l'on ne cherchait pas à donner une formation de toute première valeur, ou bien encore où l'on ne pouvait compter sur les élèves du dehors pour la fréquentation des cours. (Voir les preuves dans FELDER : *Ibid.* 329-332. Traduction du P. EUSÈBE, 341-345.)

(1) « Propter quod accidit, ut saeculares a quadraginta annis nullum composuerint in theologia tractatum, nec reputant se aliquid posse scire, nisi per decem annos, vel amplius, audiant pueros duorum Ordinum. Nec aliter praesumunt legere sententias, nec incipere in theologia, nec unam lectionem, nec disputationem, nec praedicationem, nisi per quaternos puerorum in dictis Ordinibus, sicut manifestum est omnibus in studio Parisiis et ubique ». ROGER BACON. *Ibid.* c. 5, p. 428 sq. L'expression : « Pueri duorum Ordinum » désigne dans Bacon, comme dans Albert le Grand, Thomas d'Aquin, etc., les professeurs appartenant aux Religieux Mendiants. *Ibid.* p. 426.

les théologiens instruits ce que la prédication était pour le simple peuple : c'était la prédication des clercs. Plus que cela, les clercs se formaient et s'armaient de toutes pièces à l'école, en vue de l'exercice de la prédication : l'école était l'apprentissage de l'apostolat. Et même, ce n'est pas assez dire : l'école n'était que la première partie de la prédication, comme la prédication était la mise en œuvre et le but des études théologiques. Ensemble, elles formaient les deux parties intégrantes de l'édifice scientifique du clergé. Entendons le célèbre professeur et prédicateur, Pierre Cantor, nous exposer les idées de son temps sur l'étroite union de la prédication et de l'enseignement théologique : « L'exercice de la Sainte Ecriture consiste en trois choses : les cours, la discussion, la prédication... Les cours sont comme les fondements et les substructions de la discussion et de la prédication, lesquelles tirent d'eux toute leur utilité. La discussion forme en quelque sorte les murailles de cet édifice intellectuel, car on ne peut avoir la pleine intelligence d'une vérité, ni la prêcher fidèlement, si on ne l'a d'abord soumise à l'épreuve de la discussion. Quant à la prédication qui a pour auxiliaires les cours et la discussion, elle est, pour ainsi dire, le toit sous lequel les chrétiens s'abritent contre les agitations et les tempêtes des vices. Il faut donc, pour aborder la prédication, avoir suivi auparavant les cours de théologie et sérieusement discuté toutes les questions controversées » (1).

(1) « In tribus igitur consistit exercitium sacrae Scripturae (i. e. Theologiae) : circa lectionem, disputationem et praedicationem... Lectio autem est quasi fundamentum et substratorium sequentium : quia per eam cæterae utilitates comparantur. Disputatio quasi paries est in hoc exercitio et aedificio, quia nihil plane intelligitur, fideliterve praedicatur, nisi prius

Saint François n'a certainement pas saisi toute cette importance de la science pour la prédication de ses Frères ; encore moins a-t-il provoqué ou seulement soupçonné le magnifique essor qu'elle prit dans son Ordre. Toutefois, cet essor avait son principe dans l'idée de l'apostolat franciscain ; il ne fut que la continuation directe du développement que l'Ordre prit, du vivant même du saint Fondateur et, somme toute, il ne fit que donner son plein retentissement à l'admonition de saint François : « Nous devons honorer et vénérer tous les théologiens, et ceux qui nous dispensent les très saintes paroles divines (*la Sainte Ecriture*) comme ceux qui nous communiquent l'esprit et la vie ».

II. — Le grand, le perpétuel souci de François fut cependant d'accorder la science avec *la vie apostolique*. Il ne pouvait autoriser que les études qui ne portaient pas atteinte à son idéal de vie apostolique selon l'Evangile. Il y avait des points de contact où un choc était à craindre : c'était *la pauvreté*, *l'humilité* ou *la simplicité* et *la piété*. Il est clair, à première vue, que, dans une foule de cas particuliers, la science devait entrer en conflit avec ces trois vertus de l'auréole séraphique, et le saint Fondateur n'avait pas besoin d'être prophète, sa connaissance des hommes et du monde suffisait pour

dente disputationis frangatur. Praedicatio vero, cui subserviunt priora, quasi tectum est tegens fideles ab aestu et a turbine vitiorum. Post lectionem igitur sacrae Scripturae, et dubitabilium per disputationum inquisitionem, et non prius praedicandum est». *Verbum abbreviatum*, c. I. MIGNE : *Patrol. lat.* 205, 25. Cette doctrine se retrouve essentiellement la même dans ALAIN DE LILLE, *Summa de arte praedicatoria, praefatio*. MIGNE, 210, 111) et PIERRE D'AILLY (*Tractatus Universitatis*, éd. d'ARGENTRÉ, *Collectio iudiciorum de novis erroribus* 1, 2, Paris, 1728, 77).

lui faire envisager, à cet égard, le mouvement scientifique avec une sérieuse appréhension.

C'était un problème très difficile — la suite le fit bien voir, — d'allier *la pauvreté* de l'Ordre avec la science et de concilier le renoncement absolu aux possessions terrestres avec la nécessité d'avoir des livres. Dégageons, de l'ensemble des renseignements que nous possédons, la véritable pensée de François sur ce point.

Remarquons, pour mieux éclairer le lecteur, que, outre les sources primitives, le *Speculum perfectionis* et les écrits d'Ange de Clarin et d'Ubertin de Casale, chefs des Spirituels, sont d'un grand prix pour la critique. Le *Speculum* traite principalement de la question qui nous occupe dans son second chapitre, c'est-à-dire dans la partie de cette compilation qu'on a manifestement le droit d'attribuer avec plus de certitude à Frère Léon, le secrétaire de saint François (1). Ange de Clarin, dans les informations dont il s'agit, en appelle au témoignage de Frère Léon (2). Quant à Frère Ubertin, il répète à plusieurs reprises qu'il emprunte le sujet de son récit à un manuscrit, composé par Frère Léon, et aux *Rotuli Fratris Leonis*; au surplus, ses relations personnelles avec d'autres amis de saint François lui ont permis d'en contrôler l'exactitude (3). Si nous considérons que ces

(1) Le passage suivant, dont personne ne conteste l'authenticité, prouve à n'en pas douter, que Fr. Léon est l'auteur des récits ayant trait à cette question, qui se trouvent dans le *Speculum*: « Nos qui cum ipso (Francisco) fuimus, ad hoc respondemus sicut audivimus ab ore eius, quoniam ipse dixit fratribus haec... » *Spec. perf. c. 2* éd. SABATIER, p. 6.

(2) ANGE DE CLARIN : *Expositio Regulae Fratrum Minorum* : éd. LIVARIUS OLIGER, 200. *Historia septem tribulationum*, éd. DÖLLINGER : *Beiträge zur Sektengeschichte*, 2^e partie, 445.

(3) «... Beatus Franciscus expressit intentionem suam et de libris et de studio, sicut dictum est supra ; sicut aperte patet in dictis fratris Leonis

témoignages ont été apportés dans une discussion publique pour défendre l'idéal de la pauvreté, sans que la Communauté ait pu les réfuter, personne, semble-t-il, ne sera assez hardi pour en contester la valeur. Ajoutons enfin qu'ils sont en parfaite harmonie avec les biographies les plus anciennes. Cet ensemble de circonstances nous autorise à reconnaître en Frère Léon, compagnon et secrétaire de saint François, l'auteur des informations que le *Speculum*, Ubertin de Casale et Ange de Clarin disent avoir puisées chez lui. Ce point a pour nous une valeur d'autant plus considérable que ces récits nous fournissent, sur la question de la pauvreté, des renseignements confirmatifs et complémentaires de ceux que transmettent les sources les plus anciennes.

Et d'abord, il est certain que *François n'a voulu enlever les livres ni à ses Frères ni aux Couvents*. Il n'accorde, c'est vrai, que l'usage des choses nécessaires à l'entretien de la vie et aux occupations que sa vocation respective assigne à chacun. Mais sûrement, il comptait parmi ces choses les livres les plus indispensables. Comme nous l'apprennent les *Trois Compagnons*, il se trouvait déjà, dans les anciennes résidences, quelques livres, mis à l'usage commun des Frères (1). François, rapporte Thomas de Celano, ne mettait les Frères en garde que contre le luxe des ouvrages : ils doivent y rechercher la parole de Dieu et non la valeur, l'édition et non la beauté des exemplaires. Il voulait qu'on n'en possédât

manu sua conscriptis, sicut ab ore sancti patris audivit, et ego ipse audivi a pluribus aliis sociis beati Francisci, quos vidi ». *Responsio*, éd. EHRLE, lignes 9-12. *Ibid.* 168, lignes 24-30. et *Arbor vitae*, liv. 5, c. 3. 5.

(1) «... Nihil insuper sibi proprium vindicabant, sed libris et aliis collatis utebantur communiter ». *Tres Socii*, n. 43. Cf. *Spec. perferv.* p. 14.

qu'un petit nombre et qu'ils fussent mis à la disposition des Frères qui en avaient besoin (1). Saint Bonaventure établit que François ne voulait, ni ne pouvait refuser des livres à ses Frères. Ils sont tenus de prêcher, écrit le Docteur séraphique, c'est la volonté formelle de leur Fondateur. Si donc ils ne doivent pas prêcher des fables, mais la parole de Dieu ; s'ils ne peuvent acquérir la science que par l'étude et s'ils ne peuvent étudier qu'à la condition d'avoir des livres, il est manifestement aussi conforme à la perfection de la Règle d'avoir des livres que de prêcher ; et de même qu'il n'est pas contraire à la pauvreté de l'Ordre d'avoir des Missels pour célébrer la messe et des Bréviaires pour psalmodier les Heures canoniales, ainsi ne la blesse-t-on pas davantage, en ayant, en vue de la prédication, des Bibles et d'autres ouvrages nécessaires. Par conséquent, il n'est pas défendu aux Frères d'avoir des livres (2). Ubertin sedéclare partisan de cette manière de voir et il ajoute : Frère Léon, qui en fut le témoin auriculaire, rapporte que saint François voulait que, dans chaque maison, il y eût une bibliothèque commune, composée de livres peu nombreux et pauvres, et non d'une quantité d'ouvrages curieux (3).

Du temps de François, cela pouvait suffire. Non seulement lui-même, mais l'Ordre en général, comme nous le montrerons bientôt, limitaient les études à la Théologie et celle-ci ne s'étendait pas alors au-delà d'une

(1) « In libris testimonium Dei quaerere non pretium, aedificationem non pulchritudinem edocebat. Paucos tamen haberi volebat eosdemque ad Fratrum egentium necessitatem paratos ». THOM. CSEL. II, n. 62.

(2) S. BONAV. *Epist. de tribus quaest.* n. 6, *Opera*, VIII, 332 sq.

(3) «... sicut dixit sanctus Leo ex ore ipsius Francisci volebat, quod in communi ad hoc (studium) haberentur libri sufficientes et pauperes, non superflui nec curiosi ». UBERTIN : *Arbor vitae*, liv. 5, c. 5.

étude comparée des textes de la Sainte Ecriture et de passages tirés des œuvres des Saints Pères (1). Les Religieux pouvaient donc facilement se contenter de l'Ecriture Sainte et de quelques écrits des Pères, par exemple, d'une *Catena Patrum*.

Quand les études gagnèrent tout à la fois en intensité et en extension, il fallut nécessairement accroître les bibliothèques des Couvents. On fut alors obligé de faire la part de circonstances nouvelles, inévitables, et en même temps de rejeter toute possession des livres aussi bien que des autres meubles. Le seul moyen pratique de résoudre la difficulté était d'attribuer à la Curie romaine la propriété de ces objets et d'en laisser l'usage aux Frères. Le Pape Grégoire IX sanctionna, en 1230, cette solution du problème des bibliothèques et des livres, et il déclara qu'elle répondait de tout point aux intentions bien conçues de son ami François (2).

Cette même interprétation sert de fondement à la Décrétale (1279) de Nicolas III : *Exiit qui seminat* (3) et Ubertin y souscrit au nom des Spirituels, en ce sens que la bibliothèque de chaque maison sera plus ou moins considérable selon le nombre des Frères et la nature de leurs fonctions ; chacun y prendra les livres dont il aura besoin ; après quoi, il les rapportera et les remettra au service de tous.

Il est donc certain que François autorise les biblio-

(1) UBERTIN : *Responsio*, 73, ligne 35.

(2) « Et quum ex longa familiaritate, quam idem confessor Nobiscum habuit, plenius noverimus intentionem ipsius, et in condendo praedictam Regulam (de l'année 1223) obtinendo confirmationem ipsius per Sedem Apostolicam ipsi astiterimus... ». Bulle *Quo elongati. Bullar. francisc.* I, 68. Cf. t. I, p. 187.

(3) *Bullar. francisc.* III, 409.

thèques communes ; mais il ne l'est pas moins qu'il *ne permet à aucun Frère d'avoir à son usage une bibliothèque particulière.* Thomas de Celano (1) et les *Trois Compagnons* (2) attachent à ce point une importance capitale. Le saint Fondateur, disent-ils expressément, ne concéda jamais qu'une bibliothèque qui servait à tous les Frères de la communauté. Thomas de Celano raconte au surplus qu'un Ministre Provincial s'en vint trouver le séraphique Patriarche pour lui demander la permission de conserver par devers lui des livres fastueux et de grand prix. Il reçut cette réponse laconique : « Je ne veux pas, à cause de tes livres, perdre le livre de l'Evangile que nous avons promis. Pour toi, fais ce que tu voudras : ce ne sera pas avec ma permission » (3). Frère Léon raconte, avec de plus longs détails, cette anecdote et d'autres du même genre (4). Remarquons ici spécialement que les auteurs qui citent les mêmes faits renvoient le lecteur avec persistance et sans crainte d'être accusés de mensonge aux manuscrits posthumes de Frère Léon et d'autres premiers compagnons de saint François (5).

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) « ... Cum quidam Minister libros ambitiosos multumque valentes eius licentia retinendos expeteret, audivit ab ipso : Librum Evangelii, quod promisi, pro tuis librīs perdere nolo. Tu quidem quod volueris facies, mea non fiet licentia ». *Ibid.*

(4) *Spec. perf.*, c. 2, éd. SABATIER, p. 7 sq. FR. UBERTIN : *Arbor vitae*, liv. 5, c. 3. *Responsio*, 75 et *Declaratio*, 177. FR. ANGE : *Expositio*, 32 sq. 65 et *Historia septem tribulationum*, 445. Ici et en beaucoup d'autres endroits, le texte que donne DÖLLINGER est altéré, comme nous avons pu nous en convaincre, en examinant à la Laurenziana de Florence le Codex 7, Plut. 20, fol. 12b-13a, dont il s'est servi.

(5) *Spec. perf.* p. 6 : « Nos qui cum ipso fuimus ad hoc respondemus, sicut audivimus ab ore eius » FR. ANGE. *Expositio*, 65 : « Et sicut frater Leo scribit et alii sotii eiusdem sancti ». FR. UBERTIN : *Declaratio*, 178,

Elle est caractéristique l'explication que François donna un jour à Frère Richer. Celui-ci lui demanda si l'on permettrait aux Frères d'avoir un certain nombre de livres à leur disposition, puisque ces livres n'appartenaient pas à l'individu, mais à l'Ordre. Le saint Fondateur lui répondit : « Ma première et dernière volonté a été et est encore que les Frères ne possèdent rien en propre, à l'exception de l'habit, de la corde et des chausses » (1). En d'autres circonstances, on lui posa de pareilles questions et il fit la même réponse, en rappelant la pauvreté évangélique, à laquelle les Frères se sont engagés par vœu (2).

Ces exemples prouvent qu'il ne s'agissait en aucune façon d'accorder ou de refuser à un Religieux le droit de propriété sur un certain nombre de livres. Une telle propriété ne pouvait être concédée à un Frère Mineur : la chose est évidente. Aussi la question se pose-t-elle tout autrement. Le Frère Mineur n'est affilié à aucun Couvent particulier ; il voyage beaucoup et souvent ; or, les livres qui lui sont le plus utiles, a-t-il le droit de les emporter pour son usage particulier d'un lieu dans un autre ? François le nie absolument, ainsi qu'en fait foi le récit d'Ubertin de Casale.

Oui, dit-il, le séraphique Père voulait qu'il y eût une

lign. 9-12 : « Haec omnia scripta sunt per manum fratris Leonis in libro, qui est Assizii et in rotulis, quos habemus. ut superius est expressum. Ex quibus patet, quod intentio sancti Francisci omnem appropriationem librorum exsuffiat ». UBERTIN (*Arbor vitae*, liv. 5, c. 3) dit que les « *rotuli Fratris Leonis* » sont conservés au Couvent de Sainte Claire, à Assise.

(1) *Spec. perf.* p. 4 sq. UBERTIN : *Arbor vitae*, *ibid.* ; *Responsio*, 75. *Declaratio*, 177.

(2) « Unde quotquot fratres veniebant ad eum pro habendo consilio eius super huiusmodi, hoc modo respondebat eis ». *Spec. perf.* p. 12. UBERTIN : *Declaratio*, 177. Il invoque le témoignage de Frère Léon.

bibliothèque dans chaque Couvent. « Toutefois, ce bienheureux Patriarche n'a jamais eu la pensée de permettre à un Frère de se procurer une charge de livres, de les regarder comme sa propriété et de les emporter avec lui, en changeant de résidence » (1). Au contraire, aucun Religieux ne pouvait disposer d'un seul livre selon son bon plaisir, ni l'emporter d'un lieu dans un autre. On n'exceptait pas même le cas où ce livre aurait été donné en souvenir par des parents ou offert en cadeau par un intime ami (2). Que chacun prenne des ouvrages à la bibliothèque commune selon ses besoins, son emploi et ses capacités ; puis, qu'il les y reporte, après s'en être servi (3). Si, aujourd'hui ou demain, il se met en route,

(1) « Absit autem, quod pater noster beatus Franciscus intenderet, quod quilibet frater sibi salmas librorum conquereret vel sic sibi appropriaret et quod quando frater mutatur de loco ad locum semper post te salmam deferret ». UBERTIN : *Rotulus*, 111, lign. 20-23. Cf. *Declaratio*, 179, lign. 29 sq. *Arbor vitae*, livr. 5, c. 5. Il est inutile de répéter qu'une pareille « *salma* » ou « *sarcina* » de manuscrits représentait facilement la valeur d'une vraie bibliothèque, telle que nous l'entendons aujourd'hui.

(2) « Expresse autem asseruit beatus Franciscus, quod qui vuit esse verus frater minor, non debet habere nec libros nec aliud quid suo usui appropriatum exceptis necessariis vestimentis. unde nunquam voluit concedere, quod aliquis frater haberet librum aliquem ad suum proprium usum, quantumcumque a sibi carissimis instantissime fuerit requisitus, sed volebat, quod libri ad divinum cultum et sacrarum scripturarum studium essent in communi et in illis addiscerent illi, quibus Deus daret gratiam intellectus ». UBERTIN : *Rotulus*, 111, lign. 13 sq. « Et licet hec (la prédication) supponant scientiam, et scientia studium, et studium usum librorum ; tamen ex his, que dicta sunt supra de verbis sancti fratris Leonis... non fuit intentio beati Francisci, quod fratres habarent tot salmas librorum ad usum proprium, immo nec unicum librum ». *Arbor vitae*, livr. 5, c. 5.

(3) UBERTIN : *Declaratio*, 179 sq. Ce sentiment est exprimé dans les passages que nous avons déjà cités de THOM. CEL. II, n. 62 et des *Tres Socii*, n. 43.

qu'il n'emporte avec lui que l'habit qu'il a sur le corps (1) et le bréviaire, afin de pouvoir réciter les Heures (2).

Ils ne manquèrent certes pas les Religieux qui firent au saint des représentations à cet égard (3). Certains d'entre eux lui demandèrent de les autoriser, au moins exceptionnellement, à conserver quelques livres et à les emporter avec eux (4). Si François dut parfois tolérer cet abus, sans rien dire (5), il n'en resta pas moins, personnellement, le partisan résolu du principe qu'il avait établi dès le commencement (6). A la fin de sa vie, il demandait encore à son successeur de ne pas être un collectionneur de livres, mais de se contenter, pour les affaires de l'Ordre, d'un petit carnet, d'une écritoire et du sceau (7).

Mais les besoins, devenant plus nombreux avec le temps, l'emportèrent ici encore sur l'idéal primitif. Les plaintes que contient le *Speculum* et pour l'authenticité desquelles il se réclame de Frère Léon, celles de

(1) *Spec. perf.* c. 2, p. 12. UBERTIN : *Declaratio*, 178, lign. 1 sq.

(2) *Regula I*, c. 3 ; II, c. 3. *Opusc.* LEMMENS, 28, 66. BOEHMER : 4, 31. Cf. notre travail : *S. François d'Assise et le Bréviaire romain*, dans : *Etudes franciscaines*, V, Paris, 1901, 490 sq.

(3) *Spec. perf.* p. 3, 6, 29 sq.

(4) *Spec. perf. ibid.* UBERTIN : *Declaratio*, 177 sq.

(5) « ... beatus Franciscus tempore suo non fecit ita Regulam et paupertatem (quoad libros) observari a fratribus... nec ita observandum mandavit... quia valde timebat scandalum et in se et in fratribus, nolebat contendere cum ipsis, sed condescendebat invitus voluntati eorum ». *Spec. perf.* p. 6.

(6) « Unde ipse ad litteram observavit totum sanctum evangelium (Cf. *Luc.* IX, 3) a principio, ex quo coepit habere fratres, usque ad diem mortis suae ». *Spec. perf.* p. 9 ; cf. 6 sq.

(7) « Sufficere, inquit, debet huic pro se habitus et libellus, pro fratribus vero pennarium et sigillum. Non sit aggregator librorum ». THOM. CEL. II, n. 185.

Frère Ubertin de Casale montrent que, souvent, les Frères emportaient avec eux d'un lieu dans un autre, les livres dont ils ne pouvaient se passer. Le chroniqueur Mathieu de Paris rapporte que, vers l'année 1255, il rencontra des Frères Mineurs qui portaient avec eux en voyage une petite bibliothèque dans un sac (1). Cinq ans plus tard, en 1260, saint Bonaventure régla définitivement cette question dans les vieilles Constitutions, que publia le Chapitre Général de Narbonne. Les religieux sont autorisés individuellement à garder pour leur usage particulier les livres nécessaires et à les transporter avec eux d'un Couvent dans un autre et même de Province à Province. Ils ont cependant l'obligation de solliciter à cet effet la permission de leur Ministre Provincial et, à leur mort, ces livres feront retour à leur Province d'origine (2).

Etre pauvre pour François (3), c'était non seulement

(1) « Libros continue suos, videlicet bibliothecas in forulis a collo dependentes baiulantes ». MATHIEU DE PARIS : *Historia Anglorum*, éd. *Monum. Germ. hist. Script.* XXVIII, 397. On pourrait d'ailleurs penser tout d'abord au Bréviaire que les Frères portaient avec eux.

(2) « Nullus frater libros scribat vel scribi faciat ad vendendum, nec minister provincialis audiat habere vel retinere aliquos libros absque licentia generalis ministri, nec aliqui fratres accipiunt vel habeant absque licentia suorum provincialium ministrorum. Et nulla biblia emenda precium 20 librarum turonensium excedat. Si contingat aliquem fratrem transferri de una provincia ad aliam ad morandum, libros ei concessos ad usum possit habere ; post mortem vero suam libri scripti vel empti de eleemosina ad illam provinciam revertantur, ad quam dicta eleemosina pertinebat ; et ad hoc fideliter faciendum ministri firmiter, in quorum provinciis decesserit, teneantur... Nullus libros aliquos retineat sibi assignatos, nisi sint totaliter in ordinis potestate, quod libere per ministros dari valeant et auferri ». *Die ältesten Redaktionen der Generalkonstitutionem des Franziskanerordens*, éd. EHRLÉ, *Archiv für Lit. u. Kirchengesch.* VI, 111.

(3) Cf. sup. le chapitre sur l'humilité, t. I, c. VIII.

renoncer aux biens matériels, mais encore ne pas se prévaloir de sa science, imposer une règle au « moi » égoïste par le dépouillement « du mien et du tien », et le corriger par l'*humilité* et la *simplicité*. Nous avons déjà vu comment ces deux vertus se conservèrent chez les savants de l'Ordre et imprimèrent à la science franciscaine un cachet particulier (1). Il apparut aussi par là combien François pensait avec noblesse et perspicacité de l'harmonie entre la science et l'*humilité*; combien il était éloigné de sacrifier l'*humilité* pour la science ou la science pour l'*humilité* et combien, au contraire, il était convaincu que l'*humilité* sincère est avantageuse à la vraie science et que la vraie science rend humble, simple, modeste.

Mais le détachement du monde et de soi-même par l'*humilité* et la pauvreté ne suffit pas. François demande que les Frères qui étudient soient unis à Dieu par la pratique de la *piété*. Le précepte qu'il fait dans sa Règle à tous les Frères qui travaillent s'adresse aussi tout particulièrement, cela va de soi, à ceux qui se livrent à l'étude : « Que les Frères, à qui le Seigneur a donné la grâce de travailler, travaillent fidèlement et dévotement, de telle sorte qu'en bannissant l'oisiveté, ennemie de l'âme, ils n'éteignent point en eux l'esprit de sainte oraison et de dévotion, auquel les autres choses temporales doivent servir » (2). C'est dans ce même sens que François parle des rapports entre l'étude et l'oraison dans sa Lettre à saint Antoine (3). La première place

(1) Cf. t. I, p. 292, 346.

(2) Cf. supra p. 219.

(3) Cf. supra p. 227.

revient à l'oraision. L'étude dirige l'oraision et l'oraision sert de flambeau à l'étude (1).

Voyait-il des Frères cultiver la science aux dépens de la vie intérieure, il en gémissait amèrement : « Ces Frères, disait-il, qui sont poussés par un vain désir d'apprendre, se présenteront les mains vides, au jour de la rémunération. Je les voudrais mieux affermis dans la vertu, afin qu'au temps de la tribulation ils aient avec eux le Seigneur dans leur angoisse. Car, elles viendront les heures de la tribulation et les livres alors ne serviront de rien ; on les jettera dans l'embrasure des fenêtres et dans les coins » (2). « Ainsi parlait le Saint, remarque Thomas de Celano, non pas certes pour condamner l'étude de l'Ecriture Sainte, mais pour enlever à tous ses Frères le souci exagéré d'acquérir la science. Il préférait les voir affermis dans la charité plutôt que brûlés de la soif d'apprendre. Il pressentait que, dans un avenir prochain, la science serait une cause de ruine, tandis que ce serait un soutien pour l'esprit de s'être appliqué aux choses spirituelles » (3). Il faisait allusion

(1) « Fuit ergo sua intencio, quod... fratres, quibus daret Deus aptitudinem intellectus in illis (libris) legendō et alias instruendo proficerent, ita tamen quod magis esset principalis intencio et occupatio oracionis quam studii, et studium oracionem dirigeret, et oracio studium illustraret ». UBERTIN : *Responsio*, 75. *Declaratio*, 178. Dans ces deux passages, Frère Ubertin fait remonter ses informations à Frère Léon.

(2) « Dolebat si, virtute neglecta, scientia quaereretur, praesertim si non in ea vocatione quisque persistaret, in qua vocatus a principio fuerit. Fratres, ait, mei, qui scientiae curiositate ducuntur, in die retributionis manus invenient vacuas. Vellem eos magis roborari virtutibus, ut, cum tempora tribulationis venirent, secum haberent in angustia Dominum. Nam et ventura est, inquit, tribulatio, qua libri ad nihilum utiles in fenestrīs proiiciantur et latebris ». THOM. CEL. II, n. 195.

(3) « Non hoc dicebat, quod Scripturae studia displicerent, sed quo a

à cet avenir, quand il disait : « Il y en a beaucoup qui recherchent la science, jour et nuit, de toute leur application et de tous leurs efforts ; ils laissent de côté la sainte oraison et les exercices de piété et ils deviennent infidèles à leur vocation » (1).

Eu égard au caractère de son ordre, François ne croyait pas seulement que toute étude dût passer après la prière, mais il n'admettait et ne recommandait que les études théologiques.

Si nous comparons, en effet, les différentes expressions dont il se servait, en parlant des études dans l'Ordre, nous constatons qu'il mentionne exclusivement « l'étude spirituelle », « l'étude de la sagesse », « l'étude de la Sainte Ecriture », « la science de la Sainte Théologie ». Or, ces expressions désignent toutes, nous le savons, la science de Dieu ou la Théologie. Quant à la sagesse profane ou Philosophie, il n'en est question nulle part (2).

En permettrait-il l'étude dans l'Ordre ou la défendrait-il ? Il ne semble pas que la question lui ait jamais été posée. Mais, il est certain, le cas échéant, que sa réponse aurait été négative.

superflua cura discendi universos retraheret, et quosque magis charitate bonos, quam curiositate sciolos esset vellet. Praeodorabatur etiam tempora non longe ventura, in quibus occasionem ruinae fore scientiam sciret, spiritus vero fulcimentum spiritualibus intendisse ». Ibid.

(1) « Et dicebat : Multi sunt, qui totum studium suum et sollicitudinem suam die noctuque ponunt in scientia, dimittentes vocationem suam, sanctam et devotionem orationem suam ». Fr. Léon : *S. Francisci intentio Regulae*, éd. Lemmens, *Documenta antiqua franciscana* pars 1a, Quaracchi, 1901, 90.

(2) THOMAS DE CELANO (II, n. 189) dit simplement : « Haec est (simplicitas), quae graecas glorias non optimas arbitrans, plus eligit facere quam discere vel docere ». On pourrait voir dans ces paroles une allusion à la Philosophie grecque ; toutefois, il ne s'agit là que d'une réflexion personnelle de Thomas de Celano et non du sentiment de saint François.

La chose se comprend très bien. La Philosophie, jusqu'au XII^e siècle, n'avait pas été admise dans les écoles d'Occident (1). Celui qui aspirait à faire des études supérieures de Théologie, de Droit ou de Médecine, n'avait besoin que de posséder la Grammaire, c'est-à-dire le latin en usage parmi les lettrés, et, autant que possible, un peu de Logique. Or, ce qu'on appelait alors la Logique n'était qu'une simple initiation aux formes linguistiques de l'enseignement scientifique. C'est au XIII^e siècle seulement que les Latins connurent la Dialectique d'Aristote ; puis, on mit en circulation, au commencement du XIII^e siècle, les traductions de sa *Physique*, de sa *Métaphysique* et de ses ouvrages sur les *Sciences naturelles* (2). Ainsi apparurent tout d'un coup les trésors insoupçonnés de la Philosophie grecque tout entière.

Il parut cependant indigne de la science chrétienne et de la théologie en premier lieu d'en faire usage. Elle était, en outre, pleine de périls pour la foi et enfin, malgré tout le génie du Stagirite, elle était complètement envahie par l'esprit païen. Il faut ajouter que les traductions qu'on en offraitavaient été faites par des philosophes arabes et importées de la péninsule hispanique avec les commentaires d'Avicenne et d'Averroès. Il s'agissait,

(1) Sur le résumé suivant, cf. notre *Geschichte der wissenschaftlichen Studien im Franziskanerorden* et particulièrement les pages 447-490 (Traduction du P. EUSÈBE DE BAR-LE-DUC, p. 462-504), qui donnent un exposé détaillé de l'introduction progressive de la Philosophie dans les écoles du XIII^e siècle et plus spécialement dans celles des Religieux Mendians.

(2) Les anciennes traductions de Boëce († vers 524) disparaissent, au moment de la ruine de l'ancienne culture, sauf pourtant les deux premiers Livres de l'*Organon*, c'est-à-dire la Logique d'Aristote. *Ibid.* p. 200. P. EUSÈBE, p. 210.

en fait, d'une philosophie arabe, à laquelle l'aristotélisme, dénaturé sur une foule de points, servait de fondement ; elle favorisait l'hédonisme et le déisme, et pouvait devenir, pour l'Occident chrétien, plus dangereuse que les armées de l'Islam. L'Eglise vit avec terreur le mal qui la menaçait. Elle défendit plusieurs fois, à partir de 1210, à la Faculté des Arts de Paris de donner des cours sur *la Physique* et *la Métaphysique* d'Aristote, jusqu'à ce que les erreurs, contenues dans ces ouvrages, en aient été retranchées, et elle exhortait les théologiens à interpréter la parole de Dieu, en s'appuyant sur les Saints Pères, au lieu de recourir à des philosophes païens qui ne connaissent pas Dieu (1).

Les Ordres religieux déployèrent sur ce point une grande sévérité. Sans parler des moines « qui n'étudiaient pas », nous lisons dans les premières Constitutions des Dominicains : « Les Religieux ne doivent pas étudier les ouvrages des philosophes païens ; tout au plus peuvent-ils y jeter un coup d'œil en passant. Ils n'ont en somme, l'autorisation d'apprendre aucune science profane, à moins que le Maître Général ou le Chapitre Général ne fasse une exception pour celui-ci ou pour celui-là. Tous les autres Religieux, jeunes et vieux, doivent s'en tenir à la Théologie » (2). Nous avons vu que François et ses premiers disciples écartaient la Philosophie d'une façon tout au moins aussi catégorique et nous comprenons maintenant très bien leur attitude.

Mais bientôt, le mouvement en faveur d'Aristote se

(1) *Chartul. Univers. Paris*, éd. DENIFLE-CHATELAIN, I, n. 11, p. 70 ; n. 59, p. 114-116 ; n. 79, n. p. 138 ; n. 87, p. 143.

(2) *Die Konstitutionen des Predigerordens vom Jahre 1228*, éd. DENIFLE, *Archiv*, I, 222.

dessina sur toute la ligne. On se mit en peine d'éliminer les erreurs que lui et ses commentateurs professaient, et d'utiliser, au profit de la science chrétienne, leurs œuvres gigantesques. Chose étonnante ! les écoles des Mineurs, à Oxford et à Paris, précédèrent toutes les autres dans cette voie.

A Oxford, le docteur franciscain Robert Grossetête mettait au service de la Théologie, dès 1225, non seulement les Langues et les Sciences naturelles, mais encore la Philosophie. Son disciple Adam de Marsh, imita son exemple jusqu'au temps de Roger Bacon. Bacon, qui avait étudié à leur école, n'hésite pas à les placer l'un et l'autre à côté d'Aristote et d'Avicenne, et à déclarer que lui-même ne marche que dans « ces chemins magnifiques » qu'ils lui ont ouverts (1).

Un pareil changement s'accomplit à l'école des Mineurs de Paris, en 1231, lorsque le célèbre professeur, Alexandre de Halès en prit la direction. Le premier de tous les auteurs de *Sommes*, il employa les écrits du Stagirite dans l'exposé des questions théologiques. Il appliqua, dans une foule d'endroits, au dogme chrétien les spéculations de ce Philosophe et de ses interprètes, Avicenne et Averroès. Il redressa des opinions fausses et découvrit les sophismes de ses deux disciples arabes. Il utilisa, dans l'intérêt des recherches théologiques, toute la puissance de la Dialectique d'Aristote, déclarant que, grâce à ce Philosophe, la scolastique prendrait un développement extraordinaire. Ainsi ouvrit-il aux grands esprits qui allaient paraître : Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Bonaventure, Duns Scot, la voie dans laquelle

(1) Cf. FELDER, *ibid.* 457-459. P. EUSÈBE DE BAR-LE-DUC. 472-474.

ils marchèrent à d'immortelles victoires (1). Son disciple et imitateur, Jean de la Rochelle († 1245), osa, dans un discours public, non seulement désapprouver la lutte engagée contre la Philosophie, mais encore affirmer que Satan lui-même en était l'instigateur. S'inspirant d'un passage de l'Écriture, il en donne cette interprétation : « Il n'y avait pas de forgerons dans tout le pays d'Israël. Les Philistins avaient interdit l'exercice de ce métier, dans la crainte que les Hébreux ne vinssent à se fabriquer des lances et des épées (2). Les forgerons sont les maîtres de Philosophie. Voyez comme ils soulèvent leurs objections, fortes, irréfutables, qui aiguisent l'esprit comme un glaive; voyez comme leurs arguments portent loin, pareils à ces lances qui jettent des éclairs. Voilà pourquoi Satan met tout en œuvre pour rendre impossible l'étude de la Philosophie ; il ne veut même pas que les chrétiens fidèles aient l'esprit pénétrant » (3).

Après l'exemple des deux Etudes générales d'Oxford et de Paris, la Philosophie fut introduite dans les autres Etudes de l'Ordre, sous le Généralat de Crescent de Jesi. Ange de Clarin dit en propres termes que « les arts funestes d'Aristote, vraies plaies d'Egypte » se sont abattus sur l'Ordre, du temps de Crescent (4). Celui-ci, en dehors de ses autres infractions à la Règle, a favorisé à l'excès « cet insatiable désir de savoir », qui poussa, malgré tout, « à faire étudier les sciences profanes et à multiplier les écoles où on les enseignerait ». Dans les Provinces d'Italie, en particulier, on vit quantité de

(1) *Ibid.* 198 sq. 459 sq. P. EUSÈBE, 208 sq. 474 sq.

(2) I REG. XIII, 19.

(3) Cf. FELDER, 461, P. EUSÈBE, 476.

(4) *Expositio*, 210.

Frères « abandonner l'oraison et préférer à la divine sagesse la science vaine et stérile d'Aristote, désirer avidement de suivre les cours de Sciences naturelles et de Dialectique, fonder à cette fin des écoles spéciales et dépenser leur zèle à les multiplier » (1). C'est alors que l'opposition des Spirituels aux études profanes éclata dans toute sa force (2), prit une forme toujours plus aiguë et fut, pour finir, une des causes principales qui amena les Spirituels à se séparer de l'Ordre.

Les plus modérés d'entre eux, ils appartenaient à la vieille génération, ne se plaignaient que des excès en fait de Philosophie et d'études, aux dépens de la piété et de l'esprit d'oraison. Ainsi, le Général de l'Ordre, Jean de Parme (1247-1257), affirme très catégoriquement que l'édifice de l'Ordre repose sur la vertu et sur la science comme sur une double muraille ; mais, faisant allusion à la façon dont on se sert de la Dialectique en Théologie, il se plaint qu'on élève la muraille de la science « plus haut que le ciel » et qu'on donne à la muraille de la vertu

(1) *Historia septem tribulationum*, éd. EHRLE, *Archiv*. II, 356-358. (Döllinger, p. 466, qui aurait pu consulter le texte du Père Ehrle, mutilé gravement ce passage). Ange de Clarin a tort, quand il affirme que, sous Crescent, l'étude de la Philosophie reçut partout et définitivement droit de cité. Son organisation commença à cette date, elle se développa au cours des trente ou quarante années qui suivirent et elle s'acheva, en 1292, avec les Constitutions générales qui portèrent cette ordonnance : « Iura vero et physica in scolis theologie ab eodem lectore et eodem tempore non legantur, sed alibi et ab aliis, ubi fuerit opportunum ; saeculares autem ad huiusmodi lectiones nullatenus admittantur. Nec ratione huiusmodi studii ab humilitatis obsequiis et divinis officiis eximantur, parcatur tamen iuvenibus a discursu ». EHRLE : *Die ältesten Redaktionen der Generalkonstitutionen des Franziskanerordens*, dans : *Archiv*. VI, 108. Cf. FELDER, *ibid.* 462-466. P. EUSÈBE, 477-481.

(2) FELDER, 463. P. EUSÈBE, 478.

de bien moindres proportions (1). Pierre Jean Olivi († 1297) regrette, lui aussi, la part trop grande faite à la philosophie. Il admet cependant que cette étude peut se concilier avec l'idéal franciscain, dans la mesure où elle vient en aide à la Théologie et n'éteint pas l'esprit d'oraison (2).

Les Spirituels extrêmes qui vinrent plus tard et spécialement Ange de Clarin et Ubertin de Casale condamnaient les études philosophiques pour le seul motif qu'on n'en avait point fait du temps de saint François. Ils oubliaient que les conditions étaient devenues tout autres : la philosophie grecque avait été pénétrée par l'esprit chrétien ; la science ecclésiastique, en s'appuyant sur Aristote, avait pris un développement qui tenait du prodige ; les hommes les plus éclairés et les plus saints s'adonnaient à la Scolastique qu'on ne peut concevoir sans Aristote ; l'Eglise la défendait comme la prunelle de ses yeux et François lui-même, le fils le plus obéissant de l'Eglise, aurait souscrit à ses décisions, puisque les circonstances n'étaient plus les mêmes. Les Spirituels furent seuls à s'opiniâtrer, sur ce point comme sur d'autres, dans leur rigorisme intransigeant ; ils laissèrent tomber de plus en plus les études théologiques et l'apostolat, se révoltèrent contre l'Ordre, le Pape

(1) « Cum ex duobus parietibus construatur aedificium Ordinis, scilicet moribus bonis et scientia, parietem scientiae fecerunt ultra coelum et coelestia sublimem, in tantum ut quaererent, an Deus sit ; parietem vero morum permiserunt ita bassum esse, ut pro laude magna dicatur de fratre : Securus homo est ; unde non convenienter videbantur aedificare ». THOMAS D'ECCESTON : *De adventu Minorum in Angliam*, coll. XIII, p. 92.

(2) EHRLE : *Petrus Iohannes Olivi, sein Leben und seine Schriften*, dans : *Archiv*, III, 480 sq. 503 sq.

et l'Eglise ; et périrent victimes de leur fanatisme (1317-1318).

La vraie place que la science devait occuper dans l'Ordre, au milieu d'un état de chose qui s'était peu à peu modifié depuis la mort de saint François, avait été déterminé depuis longtemps par saint Bonaventure, « le second Fondateur de l'Ordre franciscain », non moins grand par la sainteté que par la science. En face des attaques du dehors et des excès des laxistes comme des rigoristes, au dedans, il trace à ses confrères, pour leurs études, les règles suivantes :

1. *L'étude de la Théologie ou de la Sainte Ecriture est, en raison de l'apostolat, un devoir essentiel de la vocation des Frères. « Puisque l'Ordre, remarque le saint Docteur, est obligé, conformément à sa profession régulière, de prêcher et d'entendre les confessions, et que ces emplois supposent la connaissance de la Sainte Ecriture, il nous est indispensable de faire des études et d'avoir des professeurs d'Ecriture sainte »* (1). Et encore : « Ces pauvres Frères s'appliquent à sauver les âmes, mais ils sont incapables de le faire sans le secours de la Sainte Ecriture ; or, ils n'arrivent à la posséder à fond que par l'étude de la Théologie, qui consiste à lire, à méditer, à prier, à se livrer à la contemplation, à écouter, à discuter et à prêcher le texte de la Sainte Ecriture : *loquendo, meditando, orando, contemplando, audiendo, conferendo, praedicando* ». Ils sont donc tenus de s'adonner à ces études qui, par suite des difficultés qu'elles présentent, absorbent l'homme tout entier et, par le fait de leur supériorité, dépassent tout autre

(1) *Determin. quaest.* pars I, q. 3. *Opera*, VIII, 339.

occupation corporelle (1). A supposer même que les Frères cultivent d'autres sciences, « ils ne doivent pas trop s'éloigner de la Sainte Ecriture qui est leur maison paternelle » (2), et s'ils font usage de ces sciences dans la Théologie, ce doit être toujours avec mesure et prudence. Il ne faut pas mélanger au vin de la Sainte Ecriture l'eau de la Philosophie en telle quantité que le vin devienne de l'eau. Ce serait là un funeste miracle. Le Christ a changé l'eau en vin, il n'a pas fait le contraire (3).

2. En conséquence, *l'étude de la Philosophie ou des sciences profanes* se justifie et devient obligatoire dans l'intérêt de la Théologie et de l'apostolat. Saint Bonaventure blâme quelques Frères de perdre leur temps à des études vaines et inutiles ou de cultiver les sciences profanes pour elles-mêmes seulement (4). Les disciplines philosophiques ne sont permises qu'autant qu'elles sont des auxiliaires de la Théologie, qu'elles préparent à la Théologie, qu'elles se proposent la Théologie pour fin et qu'elles sont sanctifiées par cette fin déterminée (5). Ainsi entendues, saint Bonaventure leur accorde une grande importance. Son traité : *De reductione artium ad Theologiam* est un hymne sur l'harmonie de la science naturelle avec la science surnaturelle et la foi.

(1) *Apologia pauperum*, c. 12, n. 13, *Opera*, VIII, 320.

(2) *Collatio XVII in Hexaëmeron*, n. 25, *Opera*, V, 413.

(3) *Collatio XIX in Hexaëmeron*, n. 14, *Opera*, V, 422.

(4) *Epist. de tribus quaest.* n. 12 sq. *Opera*, VIII, 335 sq.

(5) *Collatio XXII in Hexaëmeron*, n. 21. *Opera*, V, 440. Le principe qui domine tout l'enseignement au Moyen-Age, c'est que la Théologie est l'unique objet qui mérite de fixer l'attention des esprits. Toutes les autres sciences ne sont que des routes et des moyens pour arriver à ce terme suprême. Voir les preuves dans FELDER, 380 sq. P. EUSÈBE, 395 sq.

« Toutes les connaissances, écrit-il, sont précieuses pour comprendre la Sainte Ecriture qui est leur fin ; par l'Ecriture, elles reçoivent leur perfection et sont ordonnées à l'illumination éternelle... Il est donc évident que la sagesse de Dieu dont la Sainte Ecriture donne une lumineuse connaissance, est aussi cachée dans toutes les sciences et que chacune d'elles rend service à la Théologie. Leur principal avantage est de fournir des matériaux à l'édifice de la foi (1). Oui, la Philosophie est utile ; plus que cela, elle est absolument indispensable. Sans elle, il devient souvent impossible de défendre l'enseignement de la foi ; de nombreux passages de la Sainte Ecriture sont incompréhensibles, quand on ignore les sciences profanes (2). La Philosophie construit, à l'aide de ces études de la nature, un miroir dans lequel la Théologie contemple la vérité divine. Ces deux sciences forment ensemble l'échelle de Jacob, dont le pied repose sur le sol de la Philosophie et dont le faîte s'élève jusqu'au ciel de la Théologie, et cela par Jésus-Christ, Maître du monde et de la vérité, dans l'ordre naturel comme dans l'ordre surnaturel (3).

3. C'est par cette échelle que les Frères doivent constamment monter vers le ciel, en cultivant la Théologie et la Philosophie avec *esprit de piété*. C'est en cela, d'après saint Bonaventure, que consiste le signe caractéristique de la science des Mineurs. Les Dominicains et les Franciscains se distinguent de tous les autres Religieux par la spéulation scientifique, explique-t-il ; puis, il indique le caractère distinctif de la

(1) *De reductione artium ad theol.* n. 7, 26, *Opera*, V, 322, 326.

(2) *Epist. de tribus quaest.* *Ibid.*

(3) *Breviloquium*, Prol. § 3, *Opera*, V, 205.

science dominicaine et de la science franciscaine : les Dominicains tendent d'abord à la spéulation, puis à la piété ; les Franciscains tendent d'abord à la piété, puis à la spéulation. Oh ! puissent cette piété et cette onction ne les abandonner jamais (1) !

La science franciscaine est incarnée dans saint Bonaventure. Son intime ami et secrétaire, Bernard de Besse, dit de lui : « De même qu'on voyait Bonaventure grandir parmi les flambeaux de la science et progresser surtout dans la Sainte Ecriture avec une capacité étonnante, ainsi la grâce de la dévotion prenait sans cesse en lui de nouveaux accroissements. C'est que toute vérité dont il acquérait l'intelligence, il la convertissait en prière et en louange de Dieu, et il la contemplait avec un infatigable amour » (2). Ce commerce ininterrompu avec Dieu répandit dans ses ouvrages l'onction et le parfum mystique que tous admirerent et lui mérita le titre de « *Doctor devotus, Doctor seraphicus* : Docteur pieux, Docteur séraphique ».

(1) « Alii principaliter intendunt speculationi et postea unctioni ; alii principaliter unctioni et postea speculationi. Et utinam iste amor vel unctionio non recedat ». *Collatio XXII in Hexaëmeron*, n. 21, *Opera*, V, 440.

(2) « Hic sicut in luminibus scientiarum et maxime in Scripturis sacris videbatur miranda capacitate proficere, ita in devotionis gratia continuum sumebat augmentum. Siquidem omnem veritatem, quam percipiebat intellectu, ad formam orationis et laudationis divinae reducens, continuo ruminabat affectu ». *Catalogus Gener. Ministr.* éd. P. HILARIN DE LUCERNE, 112.

CHAPITRE XVIII

LA PIÉTÉ DE S. FRANÇOIS

« En François, écrit Adolphe Harnack, la piété du Moyen-Age arrive à sa plus claire et à sa plus puissante expression » (1). Henri Tilemann partage aussi cette opinion : « La piété de François est le type parfait du sentiment religieux au Moyen-Age » (2). Si des hommes, qui ne sont pas catholiques, pensent ainsi, c'est que, manifestement, la piété a été pour François l'affaire essentielle, le point le plus élevé, le plus sublime de son idéal. Mais alors, dira-t-on peut-être, d'où vient que vous en parlez seulement à cette heure, et encore dans un seul chapitre ? Nous pourrions répondre à cette objection, en demandant à notre tour : Et comment se fait-il que nous allons traiter encore de la piété de saint François dans un chapitre spécial, puisque c'est d'elle seulement qu'il est question dans tout le cours de ce travail ?

La piété tourne vers Dieu l'homme tout entier. La piété chrétienne le conduit à la suite de l'Homme-Dieu, Jésus-Christ et lui fait imiter et reproduire ses vertus. La piété, comme l'ont comprise tous les *Fondateurs*

(1) *Dogmengeschichte* III, 3^e éd. Fribourg-en-Br. 1897, 380.

(2) *Studien zur Individualität des Franziskus von Assisi*. Leipzig-Berlin, 1914, 213.

d'Ordre avant saint François, n'est qu'une forme plus haute de cette imitation du Sauveur : elle demande aux moines d'observer en même temps que les préceptes, les conseils évangéliques. *La piété du Séraphin d'Assise* s'en distingua, en ce qu'elle se proposa de pratiquer parfaitement tout l'Evangile, quant à l'esprit et quant à la lettre, et d'imiter constamment le Sauveur non seulement dans sa vie cachée et contemplative, mais encore dans sa vie publique et active. Voilà le caractère propre de l'idéal de sa piété. Vie active *ou* vie contemplative : il n'y avait pas eu jusque-là d'autre solution. Vie active *et* vie contemplative, déclara François, en réduisant cette antithèse dans l'unité plus haute de la constante imitation de Jésus-Christ. Servir, pour l'amour de ce Maître adoré, le prochain par les œuvres de la charité et de l'apostolat, ce fut l'apogée de sa piété. Ainsi, la vie, prise dans son ensemble, devient pour lui, une religieuse piété.

En passant en revue les différents idéals de cet homme uniquement pieux, nous ressemblions à des visiteurs qui s'avancent à travers les nefS d'une église et en admirent les beautés. Il ne nous reste plus maintenant qu'à pénétrer dans l'intérieur du sanctuaire pour considérer de plus près *la piété du Poverello*, au sens strict du mot : *sa vie de prière, ses exercices de prière, son esprit de prière*.

I. — Cette parole : *vie de prière* de saint François, n'est pas une exagération. Le commerce intime avec Dieu y tient, en effet, une si large place, il y prend une telle importance que sa vie s'est changée proprement en prière. « Il faisait de son temps un saint repos, durant lequel il gravait la divine sagesse en son cœur », ainsi

s'exprime son biographe (1). La prière était son bonheur ici-bas, le soleil toujours resplendissant qui éclairait chacune de ses journées, l'asile le plus sûr où son cœur demeurait caché. Il ne la limitait point à quelques instants, il la faisait durer le plus longtemps possible. Il paraissait ne pouvoir plus se séparer de Dieu devant qui il se tenait dans une prière ardente, humble, filiale. Lorsqu'il marchait ou s'arrêtait, qu'il mangeait ou buvait, dans sa cellule et au dehors, pendant le travail comme pendant le repos, partout et toujours il priait, de sorte qu'on avait l'impression qu'il consacrait à cet exercice non seulement son cœur et son corps, mais aussi ses œuvres et son temps (2).

« Aussi son grand désir était-il de se libérer de tout ce qui est du monde, afin que, même pour un temps, la sérénité de son esprit ne fût pas troublée au contact de cette poussière. Il se rendait insensible à tous les bruits du dehors et, de toutes ses forces, il recueillait ses sens extérieurs et maîtrisait les mouvements de son âme pour ne s'occuper que de Dieu. Il se nichait dans les crevasses des rochers ou habitait dans les trous des murailles. Il recherchait avec une sainte dévotion les maisons abandonnées et il restait très longtemps anéanti dans les plaies du Sauveur. Il se retirait fréquemment

(1) « *Otium sanctum, quo sapientiam cordis inscriberet, faciebat de tempore suo.* » THOM. CEL. II, n. 94.

(2) « *Nam eius tutissimus portus erat oratio, non unius existens momenti, vacuave aut praesumptuosa, sed longa tempore, plena devotione, humilitate placida ; ... ambulans, sedens, comedens et bibens orationi erat intentus.* » *Ibid.* I, n. 71. « *Nam ambulans et sedens, intus et foris, laborans et vacans, orationi adeo erat inter.us, ut illi videretur non solum quidquid erat in eo cordis et corporis, verum etiam operis et temporis dedicasse.* » S. BONAV. *Leg. c. 10, n. 1.*

dans des lieux déserts pour pouvoir occuper son esprit uniquement de Dieu » (1).

« Quand, parfois, des visites de séculiers ou des affaires le réclamaient, il brisait les entretiens plutôt qu'il ne les finissait, afin de se replonger dans les profondeurs de son âme. Le monde lui paraissait insipide, après qu'il s'était nourri de la céleste douceur, et les délices divines l'avaient rendu trop délicat pour goûter les grossières joies humaines » (2). S'il n'arrivait pas à se débarrasser d'importuns visiteurs, il se mettait à dire ce verset du Psaume : « J'ai caché, Seigneur, vos paroles dans mon cœur pour ne pas pécher contre vous » (3). Dès qu'il avait prononcé ces mots, les Frères savaient qu'ils avaient à donner poliment, mais sur le champ, congé aux étrangers » (4).

L'Evêque d'Assise vint à la Portioncule, un jour que François était plongé dans une profonde oraison. Il se rendit sans plus de façons à la cellule du Saint et, cédant à un mouvement d'indiscrète amitié, il frappa à la

(1) « Propterea summum eius studium erat ab omnibus, quae in mundo sunt, liber existere, ne, vel ad hanc, contagione alicuius pulveris, mentis eius serenitas turbaretur. Insensibilem omnibus quae perstrepunt exterius se reddebat, et totis visceribus undique sensus exteriore recolligens ac motus animi cohibens, soli vacabat Deo. In foraminibus petrae nidificabat, et in caverna maceriae habitatio eius. Felici certe devotione circuibat caelibus mansiones et in vulneribus Salvatoris exinanitus totus diutius residuebat. Eligebat proinde frequenter solitaria loca, ut ex toto animum in Deum posset dirigere ». TIOM. CEL., I, n. 71.

(2) « Si quando visitationes saecularium seu quaevis alia negotia ingruerant, praecisis potius quam finitis ad intima recurrebat. Insipidus quidem erat mundus caelesti dulcedine pasto, et ad grossa hominum divinae delitiae fecerant delicatum ». *Ibid.* n. 94.

(3) *Psalm.* CXVIII, 11.

(4) THOMAS CEL., I, n. 96.

porte et ouvrit, avant d'avoir été invité à entrer. Mais à peine eut-il passé la tête et aperçu le Saint en prière, qu'il fut soudain frappé de terreur. Ses membres devinrent rigides, il perdit l'usage de la parole et une force irrésistible le repoussa au dehors pour l'empêcher de surprendre les secrets de l'homme de Dieu (1).

François ne laissait pas voir même à ses Frères qu'il s'entretenait continuellement avec Dieu. « Il avait pris l'habitude de se lever si furtivement, si doucement, pour prier qu'aucun de ses compagnons ne s'apercevait qu'il s'était levé et qu'il priait. Et lorsque, le soir, il gagnait sa couche, il faisait du bruit et presque du tapage, afin que tous se rendissent compte qu'il allait prendre son repos » (2). C'est ainsi qu'il se comportait *à la maison et dans sa cellule*.

Mais, *en voyage*, il priait encore d'une façon aussi incessante qu'exempte de singularité. Quand le Seigneur le visitait subitement, il laissait ses Frères aller les premiers, ralentissait sa marche et s'abandonnait à jouir de ce divin colloque. S'il n'avait pas le moyen de se retirer à l'écart, « il se faisait un abri avec son manteau pour ne pas rester sans cellule. Plus d'une fois, n'ayant pas de manteau, il se couvrit le visage à l'aide de sa manche pour ne pas livrer les secrets de la manne cachée. Il mettait toujours quelque chose entre lui et les assistants, afin qu'ils ne s'aperçussent point de la visite de l'Epoux, si bien que, dans une nef étroite, serré dans la foule, il priait sans être remarqué. Et s'il ne pouvait se protéger ainsi, il se faisait de son cœur un temple. Dans

(1) *Ibid.* n. 100.

(2) *Ibid.* n. 99.

l'extase, il ne criait, ni ne gémissait, et le ravissement en Dieu allait sans suffocations, ni signes extérieurs (1).

Parfois, quand il était en route et au milieu de la foule, la douceur de la contemplation le transportait, au point de le ravir hors de lui-même. Il goûtait alors les suavités divines et ne savait rien de ce qui se passait autour de lui.

« Un jour, que voyageant à âne, il devait passer par Borgo-San-Sepolcro, il désira s'y reposer dans une léproserie. La nouvelle s'étant répandue que le Saint de Dieu allait passer par là, de toute part, des hommes et des femmes accoururent pour le voir, remplis du désir de le toucher avec la dévotion accoutumée. Qu'arriva-t-il ? On le toucha, on le bouscula, on coupa des morceaux de sa tunique pour les conserver. Et lui, insensible à tout cela comme un corps sans âme, il ne s'aperçut de rien. Il continua sa route et avait laissé bien loin derrière lui Borgo-San-Sepolcro, quand ce contemplateur des choses célestes, semblant revenir d'ailleurs, s'inquiéta de savoir si l'on approchait de Borgo ». Des faits de cette nature se renouvelaient assez souvent : ses compagnons en ont fait eux-mêmes l'expérience (2).

Les travaux apostoliques ne purent non plus le détourner jamais de la prière. A première vue, cela paraît incroyable, surtout quand on envisage la place considérable que l'apostolat tint dans sa vie. Mais son secret consista précisément en ceci, que les œuvres dont

(1) « Cum in publico subito afficeretur, visitatus a Domino, ne sine cella foret, de mantello cellulam faciebat. Nonnunquam mantello carens, ne manna absconditum proderet, manica vultum tegebat. Semper aliquid obiiciebat adstantibus, ne sponsi tactum cognoscerent, ita ut in arto navis plurimis insertus ostret invisis ». *Ibid.* II, n. 94 sq.

(2) *Ibid.* n. 98. S. ISONAV. *Leg.* c. 10, n. 2.

il s'acquittait dans le monde s'appuyaient sur la prière et se résolvaient en prière, aussi bien que le travail manuel et intellectuel qui s'exécute dans le cloître. Quoi qu'il entreprît pour le salut du prochain, il ne manquait pas de le recommander d'abord à Dieu dans une fervente prière (1). « Ceux-là, disait-il, font un mauvais calcul, qui donnent tout à la prédication et rien à la dévotion. — Sans doute, il louait le prédicateur, mais celui-là qui, à certaines heures, recherche la sagesse pour lui et s'en nourrit lui-même » (2). Il disait encore : « Le prédicateur doit commencer par puiser dans de secrètes prières ce qu'il répandra ensuite dans ses discours sacrés ; il doit brûler du feu intérieur, autrement il ne prononcera que de froides paroles » (3).

Comme les Frères devaient passer de la prière à la prédication, ainsi devaient-ils quitter le monde le plus rapidement possible et revenir de la prédication à l'oraison. Ils adoptèrent cette pratique dès l'origine : nous en avons pour garant le Cardinal Jacques de Vitry. « Les Frères Mineurs, dit-il, ne s'occupent pas du tout des choses temporelles, mais travaillent chaque jour avec une grande ardeur et avec un zèle immense à retirer des vanités du siècle les âmes qui se perdent et à les attirer à eux... Au jour, ils entrent dans les cités et les villes pour gagner quelques âmes, en se livrant à l'action ;

(1) « Sancta oratione omnia praeveniebat negotia ». *Ibid.* I, n. 35.

(2) « Eos vero dicebat male dividere, qui praedicationi totum, devotioni nihil impendunt. Laudabat revera praedicatorem, sed eum, qui pro tempore sibi saperet sibique gustaret ». *Ibid.* II, n. 164.

(3) « Dicebat autem : Prius praedicator haurire secretis orationibus debet, quod postea sacris effundat sermonibus ; prius intus calescere, quam foris frigida verba proferre ». *Ibid.* n. 163.

le soir, ils retournent à leurs ermitages ou lieux solitaires pour s'y livrer à la contemplation » (1).

François leur donnait l'exemple. Après les travaux de la journée, il restait en oraison la plus grande partie de la nuit. Frère Bernard l'observait et le voyait n'accorder presque rien au sommeil, mais passer la nuit en prière, louant Dieu et la glorieuse Vierge, sa Mère (2). Thomas de Celano raconte qu'il commençait son oraison le soir et qu'il la terminait à peine, au matin (3).

Non content de cela, il interrompait souvent ses travaux apostoliques, pendant un temps plus ou moins long, afin de s'adonner à la contemplation dans quelque *ermitage* solitaire. « Le temps qui lui avait été accordé pour gagner des mérites, dit saint Bonaventure, il avait appris à le partager si prudemment qu'il en consacrait une partie à recueillir un gain laborieux auprès des hommes, et l'autre au paisible ravissement de la contemplation. Lors donc que, selon l'exigence des temps et des lieux, il s'était employé au salut des autres, il abandonnait les agitations de la foule et se retirait dans une paisible solitude, afin de secouer, en conversant plus librement avec Dieu, la poussière amassée dans les rapports avec le monde » (4). Une force indicible

(1) « Hi autem circa temporalia nullatenus occupantur, sed fervente desiderio et vehementer studio singulis diebus laborant, ut animas, quae pereunt, a saeculi vanitatibus retrahant... De die intrant civitates et villas, ut aliquos lucri faciant operam dantes actioni, nocte vero revertuntur ad eremum vel loca solitaria vacantes contemplationi ». *Epist. data Januae a. 1216*, dans BOEHMER : *Analekten*, 98.

(2) « Videbat eum tota nocte erantem, ratiissime dormientem, laudinem Dominum et gloriosam Virginem matrem eius ». THOM. CEL. I, n. 24.

(3) « Si sero incipiebat, vix mane finiebat ». *Ibid.* n. 71.

(4) S. BONAV., *Leg.* c. 13, n. 1. Cf. THOM. CEL. I, n. 71 : « Eligebat proinde frequenter solitaria loca, ut ex toto animum in Deum posset diri-

le poussait à Greccio, dans la vallée de Rieti ; à Celle, près de Cortona ; aux Carceri du mont Soubase, à Sartiano, à l'Alverne et en d'autres lieux fortunés, véritable oasis de paix séraphique et de tendre union avec Dieu, dont le souvenir vivra toujours dans l'histoire du Saint et de ses compagnons. Il se faisait préparer une petite cellule sous un rocher en saillie ou dans la forêt, et là, tout en restant dans le voisinage de ses Frères, il pouvait, sans être dérangé, se plonger dans les délices d'une céleste dévotion (1).

« Il avait l'habitude de passer toute la journée dans une cellule solitaire et il ne rejoignait ses Frères que lorsque la nécessité l'obligeait à prendre de la nourriture. Mais ce n'était pas à heure fixe qu'il sortait pour manger ; car, très souvent, la contemplation, dont il était par-dessus tout affamé, l'absorbait tout entier » (2). « Ce qu'il éprouvait alors était au-dessus de l'intelligence humaine et il ne le révélait à personne » (3). « Quand il sortait de la prière qui le transformait presque en un autre homme, il mettait tout son soin à se comporter comme les autres, afin qu'on ne vit point le feu qui le dévorait intérieurement » (4).

« Il répétait souvent à ses familiers : « Lorsque, dans

gere, nec tamen pigratabatur, cum tempus esset opportunum, se negotiis
ingerere ac saluti libens intendere proximorum ».

(1) THOM. CEL. I, n. 71, 91 sq. 104; II, n. 35, 45, 95.

(2) « Mos erat sancto Francisco integrum diem solitaria in cella transigere, nec ad Fratres reverti, nisi sumendi cibi necessitas perurgeret. Non tamen signatis horis coenaturus exibat, quoniam edacior contemplationis fames totum sibi frequentius vindicabat ». *Ibid.* II, n. 45.

(3) « Suspendebatur multoties tanta contemplationis dulcedine, ut supra semetipsum raptus, quod ultra humanum sensum experiebatur, nemini revelaret ». *Ibid.* n. 98.

(4) *Ibid.* n. 99.

sa prière, le serviteur de Dieu reçoit du Seigneur quelque nouvelle consolation, il doit, avant de sortir de l'oraison, lever les yeux au ciel, joindre les mains et dire à Dieu : « Seigneur, vous m'avez envoyé du haut du ciel cette consolation et cette douceur, à moi qui suis pécheur et indigne. Je vous la rends, pour que vous me la gardiez, car je suis un voleur de votre trésor ». Et encore : « Seigneur, privéz-moi de vos biens en ce monde et conservez-les moi pour l'autre ». Ainsi, disait-il, lorsque le Frère a fini son oraison, il doit apparaître aux autres aussi pauvre et pécheur que s'il n'avait reçu aucune nouvelle grâce ». Il ajoutait encore : « Il arrive que l'on échange, pour une bagatelle, une chose d'un prix inestimable, et que l'on amène ainsi Celui qui nous l'avait donné à ne plus se montrer généreux » (1).

Malgré tout, ses compagnons apprirent quelque chose de ce qui se passait dans son oraison solitaire. Plus d'une fois, en effet, poussés par une sainte curiosité, ils se glissèrent à sa suite pour l'observer en secret et l'épier. Ils le voyaient alors et l'entendaient remplir les bois de ses gémissements, arroser la terre de ses larmes, se frapper la poitrine et s'entretenir avec son Seigneur comme avec un familier. Là, il répondait à son Juge ; là, il suppliait son Père ; là, il parlait à son Ami. Il implorait, par des cris et des lamentations, la divine miséricorde en faveur des pécheurs et il pleurait amèrement la Passion du Sauveur comme si elle se fût déroulée sous ses yeux. Là, on le vit les bras en croix, le corps élevé au-dessus de terre et enveloppé d'une nuée lumineuse, dont l'éclat était le symbole des clartés qui inondaient son âme. Souvent, les lèvres immobiles, il

(1) *Ibid.*

parlait intérieurement et, recueillant en lui-même tous ses sens extérieurs, il faisait monter son esprit jusqu'au ciel. Et quand il concentrat ainsi son intelligence et son cœur sur la grâce qu'il demandait à Dieu, ce n'était plus un homme qui prie, c'était la prière même, selon la magnifique expression de Thomas de Celano : « *Totus non tam orans quam oratio factus* » (1).

Cette préférence qu'il avait pour les lieux solitaires, si favorables à l'oraison et à l'union avec Dieu, François la faisait partager également à ses Frères. Beaucoup d'entre eux demeuraient un certain temps dans des ermitages, et d'autres, toujours. Cette circonstance amena le saint Fondateur à rédiger pour eux le règlement suivant :

« Que ceux des Frères qui veulent vivre religieusement dans les ermitages soient trois ensemble ou quatre au plus. Que deux d'entre eux prennent le rôle de mères et les deux autres celui d'enfant, ou un tout au moins. Que les premiers mènent la vie de Marthe et les deux autres la vie de Marie-Madeleine.

« Que ceux qui mèneront la vie de Marie aient un cloître, et que chacun y ait sa cellule, et qu'ils ne demeurent, ni ne couchent ensemble. Qu'ils disent toujours Complies de jour, quand le soleil est sur son déclin ; qu'ils s'appliquent à garder le silence, qu'ils récitent leurs Heures et se lèvent à Matines, et qu'ils cherchent d'abord le royaume de Dieu et sa justice. Et en temps convenable, qu'ils disent Prime et Tierce ; et après Tierce, qu'ils ne soient pas tenus au silence, et qu'ils puissent aller parler avec leur mère et, s'ils veulent, qu'ils puissent lui demander l'aumône pour l'amour du Seigneur Dieu comme de petits pauvres.

(1) *Ibid.* n. 95. S. BONAV. *Leg.* c. 10, n. 4.

Et ensuite qu'ils récitent Sexte et None, et Vêpres, à l'heure voulue.

« Et dans le cloître où ils habitent, qu'ils ne laissent personne entrer ou manger. Et que les Frères qui ont le rôle de mères s'appliquent à s'écartier de tout étranger et, par obéissance à leur Gardien, qu'ils éloignent tout le monde de leurs enfants et que personne ne puisse leur parler. Et que ces enfants ne s'entretiennent avec personne, si ce n'est avec leurs mères ou avec leur Gardien, quand il lui plaira d'aller les visiter, avec la bénédiction de Dieu. Que les enfants prennent quelquefois la place des mères, à tour de rôle, comme il leur aura plu d'en disposer. Et que tous s'appliquent à l'observance fidèle et empressée de tous ces avis » (1).

François ne pouvait se tenir de joie, quand il apprenait que des Frères menaient exactement cette vie de retraite et de prière (2).

Le plus souvent néanmoins, lui et ses fils ne purent, à cause de leur apostolat, se retirer du monde. Ils cherchèrent alors à concilier le double caractère, actif et contemplatif, de leur vocation et, pour cela, ils s'établirent dans le voisinage des villes et des bourgades, mais à une certaine distance. Dès le 3 Décembre 1224, Honorius III leur accorda le privilège « de célébrer, dans leurs lieux et oratoires, la messe et les autres cérémonies religieuses sur un autel portatif, parce qu'ils fuient le tumulte des foules comme contraire à leur vocation et qu'ils vivent de préférence dans des retraites cachées, afin de se livrer plus facilement à la prière dans une sainte tranquillité » (3).

(1) *De religiosa habitatione in eremo.* Opusc. éd. LEMMENS, 83 sq.
BOEHMER, 67.

(2) THOM. CEL. II, n. 178.

(3) Bulle *Quia populorum tumultus.* Bullar. francisc. I, 20, n. 17.

Ubertin a certainement compris l'idéal du saint Fondateur sur ce point, quand il écrit : « François ne négligea jamais de se retirer de temps en temps dans la solitude, quoique, même au milieu des hommes, il se livrât, autant que possible, à la retraite et à la contemplation. Telle fut la manière de vivre et de prêcher qu'il recommanda toujours à ses Frères. Il voulut, en conséquence, que ceux-ci s'établissent dans le voisinage des autres habitations, afin de venir en aide au prochain avec empressement. Mais, pour les préserver de rapports trop intimes avec le monde et leur conserver le goût de la prière et des paisibles méditations, il désira que leur voisinage avec les autres hommes les fit cependant rester des étrangers pour eux ; il voulait établir leurs résidences non loin des populations, mais de telle façon pourtant qu'elles se trouvassent hors des localités, dans des endroits silencieux et retirés ».

Il reste donc que, malgré les pressants appels de François à l'apostolat, *son principal souci fut de voir ses disciples mener en première ligne la vie de prière.* « Il affirmait avec force que, le religieux doit désirer par-dessus tout la grâce de l'oraison et, persuadé que, sans elle, nul ne peut avancer dans le service de Dieu, il excitait par tous les moyens possibles ses Frères à s'y adonner » (1). Il leur apprenait lui-même à prier (2) et il les exhortait vivement à éviter tout ce qui affaiblit les bonnes dispositions de l'âme à la prière, ne serait-ce qu'une conversation inutile, en dehors du temps réservé

(1) « Orationis gratiam viro religioso desiderandam super omnia firmiter asserebat, nullumque credens sine ipsa in Dei prosperari servitio, modis, quibus poterat, fratres suos ad eius studium excitabat ». S. BONAV.

Leg. c. 10, n. 1.

(2) THOM. CEL. I, n. 45.

aux exercices de piété (1). Il les animait surtout par son propre exemple à lutter sans relâche pour obtenir la grâce de la prière. C'est ainsi qu'il forma cette élite d'hommes d'oraison, dont nous parlent toutes les sources de la vieille histoire franciscaine (2).

II. -- Venons-en maintenant aux *exercices de prière* qui étaient particuliers à saint François. Nous ne pouvons, avant tout, nous empêcher de reconnaître que sa piété ne comportait pas des pratiques nombreuses ou compliquées. Sa dévotion consistait simplement dans l'adoration et la glorification humble, filiale et bienheureuse du Dieu, *un en trois personnes*. « Ne cesser jamais d'adorer et de considérer d'un cœur et d'un esprit purs le Seigneur, Dieu vivant et vrai ». Voilà l'idée qu'il s'était faite de la vie de prière (3). Il suffit de parcourir la première Règle pour se convaincre de l'ardeur avec laquelle il honorait la très sainte Trinité et en recommandait le culte à ses Frères.

Au chapitre XVII^e, il leur souhaitait de désirer « avant tout la crainte divine, la sagesse divine et l'amour divin du Père, du Fils et du Saint Esprit ». Puis il leur fait cette recommandation : « Rapportons tous les biens au Très-Haut, Souverain Seigneur et Dieu ; reconnaissons qu'ils lui appartiennent et rendons-lui en

(1) *Ibid.* II, n. 160.

(2) THOM. CEL. I, n. 20, 40. *Tres Socii*, 11..41. FR. AEGIDIUS *Vita*, 76, 78, 79, 85, 86, 109, 110, 113. *Dicta*, 10, 41-52, 70-74. S. CLARAE ASSIS. *Vita*, c. 3, n. 19, sq. p. 759 ; c. 5, n. 36, p. 762. S. ANTONIUS PAT. *Legenda prima*, c. 7, n. 6-10, p. 36 sq. c. 15, n. 1-7, p. 50-52. THOM. DE ECCLEST. coll. IV, p. 28 ; coll. V, p. 30 sq. ; coll. XIV, p. 97, etc.

(3) « ... semper adorare et videre Dominum Deum vivum et verum mundo corde et animo ». *Admonitiones*, n. 16. *Opusc.* éd. LEMMENS, 14. BOEHMER, 46.

grâces, à lui d'où procède tout bien. Que le Très-Haut, le Souverain Seigneur, le seul vrai Dieu possède, reçoive et accepte tous les honneurs et respects, toutes les louanges et bénédictions, toutes les actions de grâces, toute la gloire. Lui d'où vient tout bien, Lui qui seul est bon. Et quand nous voyons faire le mal ou que nous entendons un blasphème contre Dieu, bénissons le Seigneur, faisons une bonne œuvre et louons Celui qui est béni dans les siècles des siècles. Amen » (1).

Le chapitre XXI^e contient une exhortation que tous les Frères, clercs et laïques, doivent adresser au peuple. Elle commence ainsi : « Craignez et honorez, louez et bénissez, remerciez et adorez le Seigneur, Dieu tout-puissant, dans la Trinité et l'Unité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit » (2).

Au chapitre XXII^e, François se fait plus pressant encore : « Frères, veillons tous beaucoup sur nous. Que l'espoir d'une vaine récompense, d'un plaisir, d'un avantage, ne nous fasse rien perdre, ni ne détourne de Dieu notre esprit et notre cœur. Et au nom de la sainte charité qui est Dieu, je conjure tous les Frères, Ministres et autres, d'écartier tout obstacle, tout souci, tout embarras et, de leur mieux, de servir, adorer et honorer le Seigneur avec un esprit et un cœur purs. Faisons-lui toujours un temple et une demeure en nous, à lui, le Seigneur tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit » (3).

La Règle se termine enfin par l'admirable chapitre qui est intitulé : *Prière, louange et action de grâces* et dont voici la teneur :

(1) *Opusc.* éd. LEMMENS, 47 sq. BOEHMER, 17.

(2) LEMMENS, 50. BOEHMER, 19.

(3) LEMMENS, 54 sq. BOEHMER, 21.

« Dieu tout-puissant, très saint, très haut et souverain, Père saint et juste, Seigneur, Roi du ciel et de la terre, nous vous rendons grâces pour vous-même ; car, par votre volonté sainte, par votre Fils unique et par votre Esprit-Saint, vous avez créé les êtres spirituels et corporels, et vous nous avez faits à votre image et à votre ressemblance, et vous nous avez placés dans le Paradis(1), et nous l'avons perdu par notre faute. Nous vous rendons grâces de ce que vous nous avez créés par votre Fils ; de ce que, par cette sainte et vraie dilection par laquelle vous nous avez aimés, vous l'avez fait naître de la glorieuse et bienheureuse sainte Vierge Marie, vrai Dieu et vrai homme ; de ce que vous avez voulu nous racheter de notre captivité par sa croix, son sang et sa mort. Nous vous rendons grâces aussi, parce que votre Fils lui-même viendra de nouveau dans la gloire de sa majesté, jeter au feu éternel les maudits qui n'ont pas fait pénitence et ne vous ont pas connu, et dire à ceux qui vous ont connu, adoré et servi en esprit de pénitence : « Venez, les bénis de mon Père, recevez le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde » (2).

« Et parce que, nous tous, misérables et pécheurs, nous ne sommes pas dignes de vous appeler par votre nom, nous vous demandons humblement que Notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils bien-aimé, en qui vous avez mis vos complaisances (3), vous rende grâces avec le Saint-Esprit consolateur ; selon qu'il est agréable à vous et à eux, pour tous vos bienfaits, lui (Jésus), qui

(1) Cf. GEN. I, 26 et II, 15.

(2) MATT. XXV, 34.

(3) MATT. XVII, 5.

vous suffit toujours à tout et par qui vous nous avez accordé tant de faveurs. Alleluia !

« Et vous, glorieuse et bienheureuse Marie, Mère de Dieu toujours vierge ; bienheureux Michel, Gabriel et Raphaël ; tous les chœurs des esprits bienheureux : Séraphins, Chérubins et Trônes, Dominations, Principautés, Puissances, Vertus, Anges et Archanges ; bienheureux Jean-Baptiste, Jean l'Evangéliste, Pierre, Paul ; bienheureux patriarches, prophètes, saints Innocents, apôtres, évangélistes, disciples, martyrs, confesseurs, vierges ; bienheureux Elie et Enoch, et vous tous, ô saints passés, présents et à venir, nous vous en supplions par amour pour Dieu, rendez-lui grâces de tous ses bienfaits comme il lui plaît, à lui, le Dieu Souverain, éternel et vivant, à son Fils très cher, Notre Seigneur Jésus-Christ, et au Saint-Esprit consolateur, dans les siècles des siècles. Amen. Alleluia !

« Et tous ceux qui veulent servir le Seigneur Dieu dans la sainte Eglise catholique et apostolique, tous les ecclésiastiques, prêtres, diacres, sous-diacres, acolythes, exorcistes, lecteurs, portiers, tous les clercs, tous les religieux et toutes les religieuses, les jeunes garçons et les enfants, les pauvres, les malheureux, les rois, les princes, les ouvriers, les gens des campagnes, les serviteurs, les maîtres, les vierges, les personnes mariées, les continents, les laïques, les hommes, les femmes, les plus petits enfants, les adolescents, les jeunes gens, les vieillards, les sains, les infirmes, les humbles et les grands, tous les peuples, les familles, les tribus, les langues, toutes les nations, tous les hommes de la terre présents et à venir, nous les prions humblement, nous les supplions, nous tous, Frères Mineurs, serviteurs inutiles, de demander

pour nous la grâce de la persévérence dans la vraie foi et la pénitence, car personne ne peut se sauver autrement. Aimons tous de tout notre cœur, de toute notre âme, de tout notre esprit, de toutes nos forces (1), de toute notre intelligence, de tous nos moyens, de toutes nos entrailles, de tous nos désirs et de toute notre volonté, le Seigneur Dieu qui nous a donné et nous donne à tous tout notre corps, toute notre âme et toute notre vie, qui nous a créés, rachetés et sauvés par sa seule miséricorde, qui nous a donné et nous donne tous nos biens, à nous, misérables et malheureux, corrompus et fétides, ingrats et méchants.

« N'ayons donc qu'un désir et qu'une volonté : n'aimer et ne goûter que notre Créateur, notre Rédempteur et notre Sauveur, seul vrai Dieu, Bien complet et parfait, entier, vrai et suprême ; Bien unique qui est seul doux et miséricordieux, plein de tendresse et de suavité ; qui est seul saint, juste, vrai et droit ; qui est seul bon, innocent et pur ; de qui, en qui et par qui vient tout pardon, toute grâce, toute gloire de tous les pénitents, de tous les justes et de tous les bienheureux qui se réjouissent dans le ciel. Que rien ne nous écarte de lui, que rien ne nous en isole, que rien ne nous en sépare.

« Partout, en tout lieu, en tout temps, à toute heure, chaque jour et continuellement, croyons tous vraiment et humblement au fond de notre cœur, aimons, honorons, adorons, servons, louons et bénissons, glorifions, exaltions, célébrons et remercions le Très-Haut, Dieu souverain et éternel, Trinité et Unité, Père, Fils et Saint-Esprit, Créateur universel, Sauveur de ceux qui placent en lui leur foi, leur espérance, leur amour, Dieu immuable,

(1) Cf. MARC. XII, 30 et 33.

sans fin, ni commencement, invisible, inénarrable, ineffable, incompréhensible, bénî, loué, glorieux, exalté, grand, sublime, suave, aimable, délectable, entièrement et par-dessus tout désirable dans les siècles » (1).

Vraiment, voilà un hymne en l'honneur de la très sainte Trinité comme on n'en trouve nulle part de plus profond, de plus pieux, de plus céleste. François lui-même, tout « prière, louange et action de grâces », invite le ciel et la terre, et surtout ses Frères, à adorer, glorifier, aimer le Dieu, un en trois personnes (2). Telle est *la dévotion* du Séraphin d'Assise.

Mais cette dévotion se porte de préférence vers la deuxième Personne de la divinité, c'est-à-dire l'*Homme-Dieu, Jésus-Christ*. Le Christ, la chose se conçoit sans peine, a toujours occupé la première place dans la piété chrétienne. Mais, depuis le siècle des Croisades, depuis le moment où la chrétienté fut possédée par l'idée de reconquérir les saints Lieux de notre rédemption, on vit reparaître les anciens jours où les fidèles étaient simplement appelés : « ceux qui invoquent le nom de Jésus », « ceux qui adorent le Seigneur Jésus » (3). Cette période s'ouvrit avec le grand prédicateur de la Croisade, saint Bernard, Abbé de Clairvaux, mais le germe, qui était en lui et dans son siècle, « s'épanouit

(1) *Regula I*, c. 23. *Opusc.* éd. LEMMENS, 57-62. BOEHMER, 23-26.

(2) PAUL SABATIER (*Vie de S. François d'Assise*, 21^e éd. Paris, 1889, 295) écrit très bien et très justement : « Ces naïves répétitions n'ont-elles pas un charme mystérieux qui s'insinue délicieusement jusqu'au fond du cœur ? N'y a-t-il pas là une sorte de sacrement, dont les paroles ne sont que le véhicule grossier ? François se réfugie en Dieu comme l'enfant va se jeter dans le sein de sa mère et, dans l'incohérence de sa faiblesse et de sa joie, lui balbutie tous les mots qu'il sait et par lesquels il ne veut que repérer l'éternel « Je suis à toi » de l'amour et de la foi ».

(3) Cf. FELDER : *Iesus Christus*, I, 3^e éd. Paderborn, 1223, 331, 352

dans le Mendiant d'Assise en une floraison, dont le parfum remplit le monde » (1).

La vie de prière de François, bien plus, sa vie tout entière a le Christ pour centre, au sens le plus haut du mot, ainsi que nous l'avons établi dans le premier chapitre de cet ouvrage. Tout ce que nous y avons dit peut se résumer dans cette courte phrase de Thomas de Celano : « Toute son âme avait soif du Christ et il se donnait à lui non seulement de cœur, mais de corps » (2). Sa dévotion envers le Christ trouve son expression dans l'*Office de la Passion du Seigneur* qu'il a composé (3). Il a groupé avec un sens touchant, naïf et pieux, des Psaumes qu'il a tirés, pour la plupart, de la Sainte Ecriture, mais qu'il a, en partie, arrangés lui-même. Ces Psaumes devaient exciter en lui et dans les autres « la vénération, le souvenir et la louange de la Passion de Notre Seigneur » (4).

A vrai dire, il ne s'agit pas exclusivement d'un Office de la Passion, mais bien d'un Office du Christ, dans lequel les principaux mystères de la vie de l'Homme-Dieu sont célébrés, de telle façon pourtant que la Croix et le Crucifié en forment le point central. Ainsi, le psaume des Vêpres, à Noël, qui chante les joies de la naissance de l'Enfant-Dieu, se termine ici par un souvenir de la Passion du Christ :

(1) HARNACK : *Dogmengeschichte*, II, 386.

(2) « Tota in Christum unum anima sitiebat, totum illi non solum cor-dis, sed corporis dedicabat ». THOM. CEL. II, n. 94.

(3) *Officium Passionis Domini. Opusc.* éd. LEMMENS, 126-148. BOEHMER, 107-122.

(4) « ... ad reverentiam et memoriam et laudem passionis Domini ». LEMMENS, 126. BOEHMER, 107.

« Faites retentir des chants d'allégresse en l'honneur de Dieu, notre force ; célèbrez par des cris de joie le Seigneur, Dieu vivant et vrai.

« Car, le Seigneur est très haut, redoutable, grand Roi sur toute la terre ;

« Car, le Père très saint, notre Roi avant la naissance des siècles, a envoyé son Fils du haut du ciel ; et celui-ci est né de la bienheureuse Vierge Marie.

« Il criera vers moi : « Vous êtes mon Père », et je l'établirai mon Premier-né, le plus grand des rois de la terre.

« En ce jour-là, le Seigneur notre Dieu, a commandé à sa miséricorde ; la nuit, j'ai chanté ses louanges.

« Voici le jour que le Seigneur a fait ; livrons-nous à l'allégresse et à la joie.

« Car, un Enfant cheri et très saint nous a été donné ; il a pris naissance pour nous le long du chemin et il a été placé dans une crèche, parce qu'il n'y avait pas de place dans l'hôtellerie.

« Gloire à Dieu, notre Seigneur, au plus haut des cieux et, sur la terre, paix aux hommes de bonne volonté.

« Que les cieux se réjouissent et que la terre soit dans l'allégresse ; que la mer s'agite avec tout ce qu'elle contient ; que la campagne s'égaye avec tout ce qu'elle renferme.

« Car, le Seigneur est grand et digne de louange ; il est redoutable par-dessus tous les dieux.

« Rendez au Seigneur, familles des peuples, rendez au Seigneur gloire et puissance ; rendez au Seigneur la gloire due à son nom.

« Présentez vos corps en hosties et portez sa sainte croix, et gardez jusqu'à la fin ses commandements » (1).

La dévotion de François pour le Christ se communiqua à tout son Ordre et même à tout son siècle que l'on a coutume d'appeler le siècle franciscain. Que ses fils aient conservé cette dévotion comme un précieux héritage, c'est un fait, connu de tous. Il est attesté par les armoiries que François a données à son Ordre, par la garde que

(1) LEMMENS, 147 sq. BOEHMER, 121 sq.

celui-ci monte aux Saints Lieux depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours, par la dévotion au *Chemin de la Croix* qu'il a propagée, à travers les siècles, dans toutes les classes de la société. Les filles de saint François ont cultivé la dévotion au Christ et à la Croix avec un zèle égal, depuis sainte Claire jusqu'aux Sœurs de la Croix de notre temps. Thomas de Celano rapporte que Claire mourrait spirituellement, chaque jour, avec le Sauveur crucifié, qu'elle récitat avec la même ferveur que François l'*Office de la Passion*, dont il était l'auteur, qu'elle invoquait sans cesse les plaies de l'adorable Victime et que, en somme, elle avait une ardente dévotion à Jésus Crucifié et qu'elle la recommandait à ses sœurs (1). Dans ses Lettres à la Bienheureuse Agnès de Prague, elle manifeste un touchant amour pour le divin Sauveur (2). On dut lui lire une dernière fois, sur son lit d'agonie le discours de Jésus après la Cène et l'histoire de sa Passion ; puis, elle fit venir Frère Junipère et, toute joyeuse, le pria de lui dire quelque chose de nouveau à la louange du Seigneur, car elle n'ignorait pas que « cet excellent troubadour du bon Dieu savait trouver à l'adresse du Seigneur des paroles embrasées » (3).

Dans ce même temps, les mystiques franciscains prirent la plume, afin de répandre au loin la dévotion envers le Dieu Sauveur. Déjà vers le milieu du XIII^e siècle, Frère David d'Augsbourg composa, sans parler d'autres écrits en latin et en allemand, des méditations et des prières débordantes de tendresse, en l'honneur « du bien-aimé Seigneur Jésus-Christ ». On en

(1) *Vita S. Claræ*, c. 4, n. 30 sq. *Act. Sanct. Augusti*, t. II, p. 761.

(2) *Act. Sanct. Martii*, t. I, p. 505-507.

(3) *Vita S. Claræ*, c. 6, n. 51, p. 764.

trouverait difficilement qui réunissent au même degré la profondeur, l'onction et la grâce (1).

Saint Bonaventure, le prince des mystiques, a donné une impulsion encore plus forte à la dévotion envers Notre Seigneur. Il recommande, dans des passages presque innombrables de ses œuvres, de vénérer le divin Crucifié : c'est le chemin le plus court et le plus sûr pour arriver, par delà tous les degrés d'oraison, au sommet de l'union mystique avec Dieu. L'âme qui veut pénétrer dans les mystères de la vie spirituelle doit se purifier dans le sang du Crucifié, se laisser porter vers lui par un brûlant amour et, sans relâche, l'adorer, le prendre pour sujet de ses méditations et le glorifier (2).

L'influence que la dévotion franciscaine envers le Christ exerça dans la suite du Moyen-Age se fait sentir dans le livre presque divin de Thomas de Kempen (1379-1471). La tentative de faire de saint Bonaventure l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* a sans doute échoué. Mais il est indéniable que Thomas de Kempen a connu et utilisé les œuvres du séraphique Docteur (3) et que ses pages sont comme un miroir où se reproduit la piété, pratiquée et enseignée par saint François (4). Personne, avant la période franciscaine, n'aurait eu l'idée de composer un livre intitulé : *De l'imitation de Jésus-Christ*.

(1) FRANÇOIS PFEIFFER (*Deutsche Mystiker*, I, 2^e éd. Göttingen, 1907, 309-386) a publié un certain nombre de ces textes, écrits en vieil allemand.

(2) Voir dans le P. EPHREM LONGPRÉ, O. F. M. (*L'athéologie mystique de S. Bonaventure*, dans : *Archivum francisc.* XIV, 1921, 68-71) un recueil des passages de S. Bonaventure, qui se rapportent à ce sujet.

(3) Voir la forte étude du P. SYMPHORIEN DE MONS, O. M. CAP. *L'influence spirituelle de S. Bonaventure et l'Imitation de Jésus-Christ*, dans : *Etudes Franciscaines*, XXXIII (1921) 56-96, 235-255, 344-359, 433-457; XXXIV (1922) 23-65, 158-194.

(4) MGR PUYOL (*L'auteur de l'Imitation*, 121-126) l'a démontré.

Franciscaines sont les pensées et les prières de chaque chapitre de l'*Imitation* ; franciscaine, en particulier, est l'intimité établie entre l'âme, la croix et le tabernacle ; franciscain enfin est le principe supérieur qui domine tout : « Que notre principale étude soit donc de méditer la vie de Jésus-Christ... Quand vous possédez Jésus-Christ, vous êtes riches et il vous suffit » (1). C'était là justement l'étoile conductrice de saint François : « Je connais le Christ, pauvre et crucifié. Je n'ai pas besoin d'autre chose » (2).

Avec le Christ et à cause du Christ, il honorait *la très sainte Vierge Marie* (3). Il fut toujours rempli « d'une brûlante dévotion envers la Mère de toute bonté » et « la Souveraine du monde » (4). « Il entourait d'un indicible amour la Mère de Jésus, parce que, disait-il souvent, elle nous a donné pour frère le Dieu de majesté » (5). Il se réjouissait comme un enfant des hommages qui lui étaient rendus. « La bienheureuse Vierge Marie, observe-t-il, reçoit de si grands honneurs, et elle les mérite, parce qu'elle a porté le Seigneur dans son très chaste sein » (6).

(1) « Summum nostrum studium sit : in vita Iesu Christi meditari... Cum Christum habueris, dives es et sufficit tibi ». *Imitatio*, lib. 1, c. 1 ; lib. 2, c. 1.

(2) « Non pluribus indigeo, fili. Scio Christum pauperem et crucifixum ». THOM. CEL. II, n. 105.

(3) Cf. P. ATHANASE BIERBAUM, O. F. M. *Der hl. Franziskus von Assisi und die Gottesmutter*, Paderborn, 1904.

(4) « ... devotione seruebat erga totius bonitatis Matrem ». THOM. CEL. I, n. 21. « Devotionem ferventem habebat ad Dominam mundi ». S. BONAV. *Leg.* c. 2, n. 8.

(5) « Matrem Iesu indicibili complectebatur amore, eo quod Dominum maiestatis fratrem nobis efficerit ». THOM. CEL. II, n. 198.

(6) « Beata Virgo Maria sic honoratur, ut dignum est, quia ipsum

L'amour de François envers Marie ne se fondait pas seulement sur la maternité divine, mais aussi sur le fait que la sainte Vierge avait partagé la vie pauvre de son divin Fils et, par là, était devenue d'une façon toute spéciale le modèle des Frères Mineurs.

François ne se lassait pas de revenir sur ce sujet. Il appelait la pauvreté « une vertu royale, parce qu'elle a brillé d'un magnifique éclat dans le Roi et dans la Reine » (1), c'est-à-dire dans le Christ et dans sa très sainte Mère. S'il tenait la quête en si haute estime, c'est « parce que Notre Seigneur Jésus-Christ s'est fait pauvre et étranger, et qu'il a vécu d'aumônes, lui et la bienheureuse Vierge » (2). Tout pauvre qu'il rencontrait, il le considérait comme « un miroir du Seigneur et de sa Mère pauvre » (3). Il ne pouvait se rappeler, sans verser des larmes abondantes, les grandes privations auxquelles la très sainte Vierge fut soumise ainsi que son divin Enfant (4). Un jour, pendant le repas de midi, un Frère fit allusion à l'extrême pauvreté de Marie, lorsque, dans la nuit de Noël, elle enfanta le Sauveur. Aussitôt François se leva, secoué de sanglots douloureux et, tout baigné de larmes, il s'assit sur la terre nue pour manger le reste de son pain (5).

L'exemple de Jésus et de Marie, c'était assez pour l'exciter lui-même avec ses Frères et ses Sœurs à mener une vie pauvre. C'est bien pour cela qu'il écrivit un

portavit in sanctissimo utero ». *Epist. ad capitulum generale. Opusc. éd. LEMMENS, 102, BOEHMER, 59.*

(1) THOM. CEL. II, n. 200.

(2) *Regula I. c. 9. Opusc. éd. LEMMENS, 37. BOEHMER, 10.*

(3) THOM. CEL. II, n. 83.

(4) *Ibid. n. 200.*

(5) THOM. CEL. Ibid. *Tres Socii. n. 15*

jour à sainte Claire et à ses filles de Saint-Damien : « Moi, petit Frère François, je veux suivre la vie et la pauvreté de notre très haut Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte Mère, et persévéérer dans cette voie jusqu'à la fin. Et je vous demande, et je vous conseille de vivre toujours dans cette très sainte vie de pauvreté » (1).

Voilà pourquoi aussi il consacra très spécialement sa personne et son Ordre à Marie, Mère de Dieu et Mère des pauvres. Le petit sanctuaire de Sainte-Marie des Anges ou de la Portioncule fut le berceau de son Institut et en resta le foyer. Dans cette chapelle, écrit saint Bonaventure, « François suppliait par ses gémissements continuels Celle qui conçut le Verbe, plein de grâce et de vérité, de vouloir bien être son avocate. Il obtint, par les mérites de cette Vierge miséricordieuse, de concevoir et de mettre au monde l'esprit de la vérité évangélique » (2). Dans cette chapelle encore, il conduisit toujours les Frères qui s'adjointaient à lui, « afin que, à l'endroit même où l'Ordre des Mineurs avait pris naissance par les mérites de la Mère du Seigneur, il trouvait, grâce à son assistance, l'accroissement et la prospérité » (3).

Cette chapelle de la Mère de Dieu « devint le point de départ du nouvel Ordre, l'âme de sa fondation (de François). De là jaillit la source, humble et modeste, qui se répandit sans bruit, par mille ruisseaux limpides, dans le jardin de l'Eglise et changea des terres stériles et désertes en de fertiles et verdoyantes prairies. C'est là que François revenait toujours après ses lointains

(1) *Opusc.* éd. LEMMENS, 76. BOEHMER, 35.

(2) S. BONAV. *Leg.* c. 3, n. 1.

(3) *Ibid.* c. 4, n. 5.

voyages en Orient et en Occident, au cours desquels il avait réjoui et réconforté ses Frères par sa présence, fait des fondations, revêtu de l'habit de la pauvreté des princes et des seigneurs, des pauvres et des humbles, des hommes et des jeunes filles, consolé les affligés, réconcilié les ennemis, fait l'aumône de sa parole et d'un morceau de pain. C'est là qu'il se sentait toujours attiré, vers cette paisible petite église, berceau de son Ordre » (1).

Il aimait ce sanctuaire plus qu'aucun autre lieu du monde et, avant de mourir, il en recommandait la garde à ses Frères (2). C'est à son ombre qu'il voulut rendre le dernier soupir (3), « après avoir établi Notre Dame avocate de son Ordre et avoir mis sous ses ailes, pour qu'elle les réchauffât et les défendit jusqu'à la fin, les fils qu'il allait abandonner » (4).

Nous pouvons par là nous faire une idée de la fréquence et de la ferveur avec lesquelles François invoquait notre Mère du ciel. Sa dévotion ne se contentait pas des prières mariales que contient l'office liturgique, ni de l'office de la sainte Vierge qu'il y ajoutait (5).

(1) HETTINGER : *Aus Welt und Kirche*, 1, 5^e éd. Fribourg-en-Br. 1922, 229.

(2) THOM. CEL. I, n. 21.

(3) *Ibid.* n. 108.

(4) « Sed quod laetificat plurimum, Ordinis advocatam ipsam constituit, suisque alis quos relicturus erat filios usque in finem fovendos et protegendos submisit ». *Ibid.* II, n. 198. Le biographe ajoute cette instance prière : « O Patronne des pauvres, daigne remplir envers nous ton office de protectrice jusqu'au jour marqué par le Père ».

(5) *Opusc.* éd. LEMMENS, 119, 126. BOEHMER, 66, 107. En revanche, l'ordonnance que l'on attribue toujours à saint François, en s'appuyant sur WADDING (*Annales ad annum 1219*, n. 30), et qui prescrit de célébrer, tous les samedis, une messe solennelle en l'honneur de la Conception immaculée de Marie, n'a pas le Séraphique Père pour auteur, mais saint Bonac-

Thomas de Celano s'en porte garant : « Il faisait, dit-il, monter des louanges vers la Mère de Jésus, répandait à ses pieds des gerbes de ferventes prières et lui offrait les élans de son cœur, tant et si bien qu'aucune langue humaine ne le pourrait exprimer » (1). Il mettait en elle après Jésus toute sa confiance (2) et il espérait obtenir par elle le pardon de ses prétenus manquements (3). Il passait des nuits entières à louer Dieu et la glorieuse Vierge (4). Il commençait et terminait toutes les heures de son Office de la Passion par cette antienne :

« Sainte Vierge Marie, il n'y a pas au monde de femme semblable à vous, Fille et servante du Roi très haut, le Père céleste, Mère de notre très saint Seigneur Jésus-Christ, Epouse de l'Esprit Saint. Priez pour nous avec saint Michel Archange et toutes les Vertus des cieux et tous les Saints, auprès de votre cher et très saint Fils, Notre Seigneur et Maître » (5).

Plus gracieuse encore est la *Salutation à la très sainte Vierge* qu'il avait composée et qu'il répétait constamment :

venture. Celui-ci, en effet, porta le décret suivant, en 1269, au Chapitre Général d'Assise : « Ordinamus in reverentiam gloriose Virginis, ut in quolibet sabbato ad ipsius honorem dicatur solemniter missa, quando fieri poterit bono modo. Ad cuius etiam honorem Fratres praedicent populo, quod quando auditur campana complectrii ipsa beata Virgo aliquotiens salutetur ». LITTLE : *Decrees of the General Chapters of the Friars Minor 1260 to 1282*, dans : *The English Historical Review*, vol. XIII, 1898, 705.

(1) « Peculiares illi persolvebat laudes, fundebat preces, offerebat affectus, quot et qualiter humana promere lingua non posset ». *Ibid.* II, n. 198.

(2) S. BONAV. *Leg.* c. 9, n. 3.

(3) *Opusc.* éd. LEMMENS, 105, 121. BOEHMER, 61, 72.

(4) Videbat (Bernardus) eum tota nocte orantem, rarissime dormientem, laudantem Deum et gloriosam Virginem matrem eius ». THOM. CEL. I, n. 24.

(5) *Opusc.* éd. LEMMENS, 128. BOEHMER, 108.

« Ave, Domina sancta, regina sanctissima, Dei Genitrix Maria !

Quae es Virgo perpetua, electa a sanctissimo Patre de cælo !

Quam consecravit cum sanctissimo dilecto Filio et Spiritu Paracletu !

In qua fuit et est omnis plenitudo gratiæ et omne bonum

Ave, palatium eius !

Ave, tabernaculum eius !

Ave, domus eius !

Ave, vestimentum eius !

Ave, ancilla eius !

Ave, mater eius !

Et vos omnes sanctae virtutes, quae per gratiam et illuminationem sancti Spiritus infundimini in corda fidelium, ut de infidelibus fideles Deo faciatis » !

A côté de ce culte envers la Reine du ciel, François nourrissait une tendre dévotion envers *les Anges* et *les Saints*. Par un sentiment vraiment chevaleresque, il considérait les Anges comme nos frères d'armes dans le combat que nous soutenons contre les puissances des ténèbres. « Il faut, disait-il, honorer sans cesse de tels compagnons et invoquer de tels gardiens » (2). Il ne

(1) *Opusc.* éd. LEMMENS, 123. BOEHMER, 70.

(2) « Angelos, qui nobiscum in acie sunt, quive nobiscum ambulant in medio umbrae mortis. maximo venerabatur affectu. Tales ubique socios reverendos esse dicebat, tales nihilominus invocandos custodes ». THOM. CEL. II, n. 197.

« Salut, ô sainte Dame, Reine très sainte, Mère de Dieu !

Vous, la Vierge perpétuelle, choisie du haut du Ciel par le Père très saint !

Consacrée par lui et par son très cher Fils et par l'Esprit Consolateur !

Vous en qui se trouvent et résident la plénitude de la grâce et tout bien !

Salut, palais de Dieu !

Salut, tabernacle de Dieu !

Salut, maison du Seigneur !

Salut, vêtement du Seigneur !

Salut, servante du Seigneur !

Salut, mère de Dieu !

Salut, ô vous toutes, saintes vertus qui, par la grâce et l'illumination du Saint-Esprit, êtes répandues dans les coeurs des fidèles, et d'infidèles faites des disciples à Dieu » (1).

supportait rien en lui qui eût pu blesser leurs regards et il enseignait qu'il ne faut pas faire devant eux les actions dont on rougirait devant les hommes. Et comme les Psaumes se chantaient au chœur, en présence des Anges, il voulait que tous les Frères qui étaient libres se réunissent dans l'oratoire pour psalmodier avec dévotion (1).

Il honorait tout particulièrement l'Archange *saint Michel*, qui, en sa qualité de vainqueur des anges révoltés, est le Patron des chevaliers (2). Ceux-ci marchaient au combat, rangés sous son étandard et ils faisaient retentir au loin ce cri de guerre :

« O duc Michel, vaillant et invincible héros,
Tiens-toi à côté de nous,
Viens à notre aide dans le combat,
Duc Michel, duc Michel ! » (3)

Le chevalier spirituel d'Assise s'empressa de se mettre sous la conduite du Chef de la milice céleste, qui brûle de zèle pour les âmes et qui a la charge de les introduire auprès de Dieu (4). Il jeûnait quarante jours en son honneur, à partir de la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, et il s'adonnait à la prière avec une grande

(1) « Inoffensos eorum aspectus servare docebat, nec praesumere coram eis, quod non coram hominibus fieret. Pro eo, quod in conspectu angelorum psallebatur in choro, omnes qui possent in oratorium convenire volebat, et ibidem psallere sapienter ». *Ibid.*

(2) JEAN-BAPTISTE WEISS : *Weltgeschichte*, IV, 3^e éd. Graz, 1891, 623.

(3) ÉMILE MICHAEL : *Geschichte des deutschen Volkes*, I, 3^e éd. Fribourg-en-Br. 1897, 214 sq.

(4) « Beatum vero Michael, eo quod animarum repraesentandarum haberet officium, saepe dicebat excellentius honorandum ». THOM. CEL. *Ibid.* Cf. S. BONAV. *Leg.* c. 9, n. 3.

ferveur pendant ce temps (1). Il n'imposait pas ce jeûne à ses Frères, mais il leur disait : « Chacun doit offrir à Dieu, en l'honneur d'un si grand Prince, un tribut de louange ou quelque présent particulier » (2).

Parmi les Saints, il vénérait avec une très grande dévotion les Princes des Apôtres, *Pierre et Paul*, qui se distinguent par leur ardente charité envers le Christ et qui étaient pour lui, François, de sublimes modèles dans l'exercice du ministère apostolique. Il se préparait chaque année à leur fête par un jeûne de quarante jours. Il aimait aussi les autres Saints et leurs exemples étaient comme des charbons embrasés qui allumaient en lui un incendie tout divin (3). Tout ce qui touchait à leur culte était sacré à ses yeux, surtout leurs reliques (4). Mais l'affaire capitale, selon lui, c'était de les imiter. Il exhortait souvent ses Frères non seulement à honorer les serviteurs de Dieu, mais aussi à demeurer comme eux fidèles au Seigneur dans la tribulation, dans la perfection, dans l'opprobre, dans l'infirmité, les tentations et autres épreuves » (5).

Il disait ensuite, toujours à la façon d'un chevalier : « L'empereur Charles, Roland et Olivier, et tous les paladins, et les robustes guerriers qui furent puissants dans les combats et poursuivirent les infidèles, en suant beaucoup et en peinant jusqu'à la mort, ont remporté sur

(1) THOM. CEL. *Ibid.* S. BONAV. *Ibid.* François jeûnait également, en l'honneur de la Mère de Dieu, pendant les quarante jours qui précèdent la fête de l'Assomption. S. BONAV. *Ibid.*

(2) « Dicebat enim : quilibet pro tanti honore principis aliquid laudis vel muneric specialis Deo deberet offerre ». THOM. CEL. *Ibid.*

(3) S. BONAV. *Ibid.*

(4) THOM. CEL. II, n. 202.

(5) *Admonitiones*, c. 6. *Opusc.* éd. LEMMENS, 9 sq. BOEHMER, 44.

eux une victoire mémorable et, comme de saints martyrs, tous sont tombés dans la bataille pour leur foi en Jésus-Christ. Mais aujourd'hui, on en voit beaucoup qui, par le seul récit des hauts faits que d'autres ont accomplis, prétendent recevoir les honneurs et les éloges des hommes. Ainsi en est-il plusieurs parmi nous qui prétendent aux honneurs et aux louanges en racontant et en prêchant les œuvres des saints » (1).

François donnait à l'*Office divin* la préférence sur toutes les dévotions particulières. Naturellement, le service divin ne revêtait pas dans les cloîtres petits et pauvres des Mineurs la solennité et la pompe, dont il était rehaussé dans les grandes abbayes et dans les cathédrales. Mais, pour la ferveur avec laquelle ils s'acquittaient de la prière liturgique, les fils de François ne le cédaient en rien aux moines et aux chanoines réguliers. Le saint Fondateur fait déjà cette prescription dans la Règle de 1221 : « Que tous les Frères, clercs ou laïques, récitent l'office divin, les Laudes et les oraisons, selon la forme prescrite. Que les clercs fassent l'Office et le disent pour les vivants et pour les morts, ainsi que le pratiquent les autres clercs (2). Et dans son Testament, le Saint déclare que lui et ses Frères récitent l'Office comme les autres clercs (3). Dans la Règle définitive, il laissa de côté, à l'exception du Psautier, l'Office généralement usité, pour adopter celui de l'Eglise romaine, c'est-à-dire de la chapelle papale. « Que les clercs, ordonne-t-il maintenant, fassent l'Office divin selon l'ordre de la

(1) *Spec. perf.* c. 4.

(2) *Regula* I, c. 3. *Opusc.* éd. LEMMENS, 28. BOEHMER, 3 sq.

(3) « Officium dicebamus clericū secundum aliōs clericos ». *Opusc.* éd. LEMMENS, 79. BOEHMER, 37.

sainte Eglise romaine, excepté le Psautier » (1). Il eut toujours à cœur de garder fidèlement cet Office et de s'en acquitter consciencieusement. Déjà proche de la mort et incapable de lire par suite de sa faiblesse et de sa cécité presque complète, il se faisait néanmoins réciter l'Office tous les jours par un clerc. Il punissait très sévèrement toute négligence de ses Frères sur ce point (2).

Comme nous l'avons déjà vu (3), l'Office divin devait, autant que possible, se dire à l'Eglise, en union avec les

(1) *Regula II, c. 3. Opusc.* éd. LEMMENS, 66. BOEHMER, 31. La chapelle papale se servait du Psautier romain, comme on l'appelait (*Psalterium romanum*), et que S. Jérôme avait corrigé d'après les Septante. Cette version du Psautier ne devint jamais populaire, tandis que la recension, faite d'après les Hexaples d'Origène (on la désignait sous le nom de Psautier gallican : *Psalterium gallicanum*), était connue de tout le monde. Le caractère populaire de saint François et l'habitude qu'avaient ses Frères d'employer le Psautier en usage dans le peuple, le déterminèrent à donner la préférence à ce dernier. Et comme le Bréviaire qu'il adopta et que la chapelle papale avait été seule jusque-là à réciter, obtint un si prodigieux succès qu'il se répandit bientôt dans le monde entier sous le nom de Bréviaire des Frères Mineurs, la version du Psautier que suivait la chapelle papale ou l'Eglise romaine fut abandonnée, et la version populaire a été jusqu'à ce jour généralement reçue dans le Bréviaire, grâce au Séraphin d'Assise. Quels motifs déterminèrent S. François à prendre le Bréviaire romain ? Quelle influence lui et son Ordre exercèrent-ils sur la formation et la diffusion de ce Bréviaire, nous l'avons exposé en détail dans les : *Etudes franciscaines*, V, 1901, 490-504 : *S. François d'Assise et le Bréviaire romain*. Cf. aussi P. HILARIN FELDER : *Die liturgischen Reimoffizien auf die hl. Franziskus und Antonius*, Fribourg (Suisse), 1901, 15 sq.

(2) « Et quamvis sim simplex et infirmus, tamen semper volo habere clericum, qui mihi faciat officium, sicut in regula continetur. Et omnes alii fratres teneantur... facere officium secundum regulam. Et qui inventi essent, qui non facerent officium secundum regulam et vellent alio modo variare... omnes fratres ubicumque sunt, per obedientiam teneantur... ipsum fortiter custodire sicut hominem in vinculis die noctique... ». *Testament. Opusc.* éd. LEMMENS, 81. BOEHMER, 38 sq.

(3) Cf. sup. p. 288.

Saints Anges et, dans la mesure où les circonstances le permettaient, on devait non seulement le réciter, mais le chanter d'après le choral romain (1). Francois conjure ses Frères d'exécuter ce chant du chœur avec la plus grande piété et dignité : « Que les clercs disent l'Office avec dévotion devant Dieu, ne faisant pas attention à la mélodie de la voix, mais à son accord avec l'esprit, de sorte que la voix s'unisse à la pensée, et la pensée à Dieu. Et que tous puissent, par la pureté de leur conscience, plaire à Dieu et non flatter les oreilles de l'assistance par la volupté de leur voix » (2). Les Frères devaient réciter les Heures avec la même dévotion et le même respect, lorsqu'ils ne pouvaient pas se rendre au chœur.

François d'ailleurs était pour eux un magnifique exemple. Il disait les Psaumes avec autant d'attention que s'il avait vu Dieu, présent devant lui (3). Quoiqu'il souffrit des yeux, de l'estomac, de la rate et du foie, il ne voulait pas, pendant la psalmodie, s'appuyer contre la muraille ou la cloison ; mais toujours debout et sans le capuchon sur la tête, ne laissant pas ses regards errer de côté et d'autre, il récitait les Heures, sans en omettre une syllabe. Quand il voyageait à pied à travers le monde, il s'arrêtait pour dire son Office et, s'il était

(1) Nous en avons donné les preuves dans notre *Histoire des Etudes dans l'Ordre franciscain*, 426-439. Traduction française du P. EUSÈBE DE BAR-LE-DUC, 440-455.

(2) « Clerici dicant offici um cum devotione coram Deo non attendentes melodiam vocis, sed consonantiam mentis, ut vox concordet menti, mens vero concordet cum Deo, ut possint per puritatem mentis placere Deo et non cum lascivitate vocis aures populi demulcere ». *Epist. ad capitul. gener.*, Opusc. éd. LEMMENS, 106, BOEHMER, 61.

(3) S. BONAV. *Leg.* c. 10, n. 6.

à cheval, il descendait de sa monture. La pluie pouvait tomber à verse, il ne s'écartait pas de son habitude. « Si, disait-il parfois, le corps prend en repos la nourriture qui deviendra un jour avec lui la proie des vers, quelle paix et quelle tranquillité ne faut-il pas assurer à l'âme pour qu'elle reçoive son aliment qui est Dieu lui-même ! » (1)

Il croyait pécher gravement, lorsque, durant sa prière, il était troublé par de vaines imaginations. Et quand pareille chose lui arrivait, il n'attendait pas un instant pour se confesser, afin d'expier sa faute sur le champ. Cette application de l'esprit était devenue une habitude chez lui, si bien qu'il était rarement incommodé par les « mouches » de cette espèce. Pendant un Carême, il avait fait un petit vase, auquel il travaillait à ses courts instants de loisir, afin de ne perdre aucune parcelle de son temps. Un jour, ses yeux s'étant portés sur ce vase, pendant qu'il récitait Tierce, il éprouva un moment de distraction. Il en fut si chagrin que, l'Office terminé, il dit aux Frères qui étaient là : « Hélas ! cette bagatelle a pour moi tant de prix qu'elle a détourné sur elle l'attention de mon esprit. Je veux sacrifier au Seigneur cet objet qui m'a empêché d'offrir mon sacrifice ». A ces mots, il saisit le vase et le jeta dans le feu (2).

Dans les premières années de l'Ordre, les Frères, à cause de leur simplicité, ne savaient pas encore réciter l'Office canonial. François leur ordonna de le remplacer par le *Pater noster* (3). Ils chantèrent dès lors l'Oraison

(1) THOM. CEL. II, n. 96.

(2) *Ibid.* n. 97.

(3) « Deprecati sunt eum fratres tempore illo, ut doceret eos orare, quoniam in simplicitate spiritus ambulantes adhuc ecclesiasticum officium ignorabant. Quibus ipse ait : Cum orabitis, dicite : Pater noster, et Ado-

dominicale sur son ton suppliant, non seulement aux heures fixées, mais même à tout instant (1). Dès que le nombre des Frères s'accrut, il leur prescrivit, comme nous l'avons vu, de réciter l'Office ecclésiastique, tandis qu'il imposa aux Frères laïques pour chacune des heures canoniales, la récitation d'un certain nombre de *Pater noster* (2). Cette ordonnance de la Règle de 1221 passa presque sans changement dans la Règle définitive où nous lisons : « Que les Frères lais disent vingt-quatre *Pater noster* pour Matines ; pour Laudes, cinq ; pour Prime, Tierce, Sexte et None, pour chacune des heures, sept ; pour Vêpres, douze ; pour Complies, sept ; et qu'ils prient pour les trépassés » (3).

Un semblable Bréviaire, à l'usage des laïques, avait déjà été donné antérieurement aux Templiers (4) et aux Convers de l'Ordre cistercien (5). François ne pouvait l'ignorer. Toutefois, ce ne furent pas ces précédents, la chose est évidente, mais son amour pour l'Evangile qui lui fit recommander instamment à la dévotion des siens, clercs et laïques, l'Oraison dominicale. Il ne cessa de les engager, dès le commencement de l'Ordre (6) et plus

ramus te, Christe, et ad omnes ecclesias, quae sunt in universo mundo et benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum ». *Ibid.* I, n. 45.

(1) « Dum enim, igne Spiritus sancti succensi, non solum constitutis horis, verum etiam qualibet hora, cum parum eos terrena sollicitudo vel molesta curarum anxietas occuparent, Pater noster in melodia spiritus voce supplici decantarent... ». *Ibid.* n. 47.

(2) *Regula* I, c. 3. *Opusc.* éd. LEMMENS, 28. BOEHMER, 4.

(3) *Regula* II, c. 3. *Opusc.* éd. LEMMENS, 66. BOEHMER, 31.

(4) SCHNÜRER : *Die ursprüngliche Templerregel*, Fribourg-en-Br. 1903, 135.

(5) P. EBERHARD HOFFMANN : *Das Konverseninstitut des Zisterzienserordens*, Fribourg (Suisse), 1905, 62.

(6) Voir plus haut p. 293, note 3.

tard encore (1) à se montrer fervents dans la récitation du *Pater noster*, leur répétant simplement les paroles du Sauveur : « Quand vous vous levez pour prier, dites : Notre Père qui êtes aux cieux » (2). Et pour leur faire mieux comprendre le sens profond de cette prière, il en composa une saisissante paraphrase qu'il récitait lui-même à chaque Heure du Bréviaire et avant l'Office de la Sainte Vierge (3). Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire cette prière, qui est un véritable joyau :

« *Notre Père* très saint, notre Créateur, Rédempteur, Sauveur et Consolateur.

« *Qui êtes aux cieux*, dans les Anges et dans les Saints, les illuminant pour leur donner la connaissance, car vous êtes lumière, ô Seigneur ; les enflammant d'amour, car vous êtes amour, ô Seigneur ; habitant en eux et les comblant de bonheur, car vous êtes, ô Seigneur, le souverain Bien, le Bien éternel d'où sort tout bien, sans lequel n'existe aucun bien.

« *Que votre nom soit sanctifié*. Que votre connaissance brille en nous, afin que nous sachions la largeur de vos bienfaits, la longueur de vos promesses, la hauteur de votre Majesté et la profondeur de vos jugements.

« *Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel*. Que nous vous aimions de tout notre cœur, en pensant toujours à vous ; de toute notre âme, en

(1) Cf. *Regula* I, c. 22. *Opusc.* éd. LEMMENS, 55. BOEHMER, 21.

(2) MARC. XI, 25. MATT. VI, 9. LUC. XI, 2.

(3) *Laudes*. *Opusc.* éd. LEMMENS, 119-121. BOEHMER, 71-73. Boehmer range l'*Exposition du Pater* parmi les *Ecrits douteux* ; mais les raisons qu'il fait valoir ne sont pas justes du tout (*Analekten*, XXX). Lemmens, au contraire, s'appuie sur des motifs intrinsèques et extrinsèques et tient cet écrit pour indubitablement authentique (*Opusc.* 196 sq.).

vous désirant toujours ; de tout notre esprit, en dirigeant toutes nos intentions vers vous et en cherchant votre honneur en tout ; de toutes nos forces, en soumettant toutes nos facultés et nos sens de l'âme et du corps à l'obéissance de votre amour unique. Amons notre prochain comme nous-mêmes, attirons de notre mieux tout le monde à votre amour, réjouissons-nous du bien des autres comme du nôtre, compatissons au mal et n'offensons jamais personne.

« Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, votre cher Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ, pour nous rappeler, nous faire comprendre et respecter l'amour qu'il a eu pour nous, et tout ce qu'il a dit, fait et souffert pour nous.

« Pardonnez-nous nos offenses, par votre miséricorde ineffable, en vertu de la Passion de votre cher Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ, par les mérites et l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie et de tous vos Elus.

« Comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ce que nous ne remettons pas pleinement, faites, ô Seigneur, que nous le pardonnions tout à fait, que vraiment nous aimions nos ennemis à cause de vous, que nous vous priions dévotement pour eux, que nous ne rendions à personne le mal pour le mal et que nous nous efforçions d'être utiles à tous pour vous.

« Et ne nous laissez pas succomber à la tentation, cachée ou manifeste, subite ou de longue durée.

« Mais délivrez-nous du mal, passé, présent et futur. Amen » (1).

(1) LEMMENS, 119-121. BOEHMER, 71-73.

III. — Les pratiques de dévotion dont nous venons de parler ne nous font pas connaître toute la vie de prière de saint François, mais seulement quelques-unes de ses manifestations. « On peut prier de trois manières, écrit Frère David d’Augsbourg : « La première consiste à réciter des prières, composées par d’autres hommes sous l’inspiration du Saint-Esprit, comme les Psaumes, les Hymnes, le *Pater noster* et autres formules semblables. Dans la deuxième, nous laissons notre cœur, conduit par le Saint-Esprit, parler confidentement à Dieu et à ses Saints de nous-mêmes et du prochain. La troisième est tout intérieure et consiste en désirs brûlants : elle exclut la parole, car les lèvres ne sauraient exprimer l’ardeur des sentiments que renferme le cœur. La première est bonne, la deuxième est meilleure, la troisième est excellente » (1).

Que François ait été maître dans l’une et l’autre de ces manières, le précédent exposé le montre clairement. Il ne nous reste donc qu’à examiner *l'esprit de prière* qui l’y animait.

C’était, pour tout dire d’un mot, l’esprit de *contemplation*. Le Saint lui-même l’indique comme son idéal : « Adorer et *contempler* toujours le Seigneur, Dieu vivant et vrai » (2). Les Frères qui vivaient dans son intimité admiraient surtout en lui « la contemplation et la connaissance des vérités éternelles » (3). Saint

(1) *Die sieben Vorregeln der Tugend*, dans PFEIFFER : *Deutsche Mystiker*, 342 sq.

(2) Cf. sup. p. 272.

(3) « Contemplatio et sapientia aeternorum ». THOM. CEL. II, n. 82. Par « contemplation », on entend la mystique *in actu* et par « connaissance des vérités éternelles », la mystique *in habitu*. Cf. ZAHN : *Einführung in die christliche Mystik*, 2^e éd. Paderborn, 1918, 38.

Bonaventure dit de son côté : « Saint François était enflammé du désir de s'attacher à Dieu, en goûtant le bonheur de le contempler sans relâche » (1)

Ce mot de contemplation ne désigne pas ici, manifestement, la piété en général, mais la piété *affective*, la prière du cœur. L'esprit, il est vrai, avait également sa part dans la prière de saint François, comme d'ailleurs dans toute prière ; mais, le point de départ et le centre de celle-ci était, pour François, dans le cœur, le sentiment, la volonté, tendant de toutes ses forces vers Dieu, dans l'union enfin et dans l'intimité avec Dieu. Toutes les prières que nous avons de lui en sont la preuve. Oui, il se livre, en priant, à la plus haute spéculation du mystère de la très sainte Trinité ; mais quelle que soit la profondeur de ses pensées, sa prière devient, sans le vouloir, une suite ininterrompue de suaves aspirations (2). Il s'enfonce dans la considération de la vie et des souffrances de l'Homme-Dieu (3), mais il termine les prières qu'il lui adresse, comme le remarque Thomas de Celano, en exprimant le désir d'être délivré de sa chair et de vivre avec le Christ (4). Sa dévotion envers Marie est d'une tendresse infinie et il ne se lasse pas de lui bégayer, comme un enfant fait à sa mère, sa confiance et son amour (5). Il récite l'Office divin et chaque Heure est pour lui une effusion d'amour ;

(1) « *Sanctus Franciscus Spiritu Dei plenus desiderio flagravit... ut totus posset adhaerere Deo per assidue contemplationis eius gustum* ». S. BONAV. *Determin. quaest.* pars 1, q. 1. *Opera VIII*, 338.

(2) Cf. sup. p. 274-277.

(3) Cf. sup. p. 277-282.

(4) « *Desideravit dissolvi et esse cum Christo* ». THOM. CEL. i, n. 71.

(5) Cf. sup. p. 282-287.

chaque Psaume, un cri puissant vers Dieu (1). Il dit et paraphrase l'Oraison dominicale et les demandes successives, à mesure qu'il les prononce, sont comme un prisme ensoleillé où viennent se briser les rayons de sa charité et de son ardeur pour Dieu (2). Que durent être ces heures, et même ces jours et ces nuits où il se plongeait en secret dans une fervente prière et où son âme restait comme inséparablement unie au Très-Haut (3) ?

Mais, comment sa prière fut-elle l'œuvre du cœur plutôt que de l'esprit ? Ce n'est pas en suivant la route fatigante de la réflexion qu'il en arriva là ; non, mais son âme se plongeait *immédiatement* en Dieu. Tel est le caractère essentiel de la haute contemplation mystique. Tout homme qui fait oraison, celui qui débute, et celui qui progresse, doit regarder l'application de l'esprit à la considération d'une vérité (*meditatio*) comme un moyen d'exciter les affections ; mais, arriver sans ce moyen et par un simple regard de l'esprit (*contemplatio*) à l'union avec Dieu, c'est, à moins d'une faveur exceptionnelle, le lot des parfaits. François possédait ce mystique état d'âme à un haut degré. Un regard sur une église ou sur une croix (4), une parole sur Notre Seigneur ou sur sa très sainte Mère (5) le jetaient dans une profonde contemplation. Il n'en fallait pas tant : une simple allusion accidentelle aux choses de Dieu suffisait pour faire briller la vérité de son esprit dans la pleine lumière, pénétrer son intérieur, enflammer sa

(1) Cf. sup. p. 290-293.

(2) Cf. sup. p. 295-296.

(3) Cf. sup. p. 260-270.

(4) THOM. CEL. I, n. 45 ; II, n. 105.

(5) THOM. CEL. II, n. 200, *Tres Socii*, n. :

volonté, enthousiasmer son cœur, le jeter tout entier dans une sainte admiration, dans une suave béatitude. Aussi, qu'il prit son repas, qu'il fût en marche ou en repos, à la maison ou en voyage, il conversait avec Dieu sans trêve, ni fatigue (1).

Souvent même, il n'y avait besoin ni d'une cause extérieure, ni d'une considération intime : Dieu s'emparait de lui d'une façon si admirable et avec une telle puissance, que François, dans la pleine possession de ses sens ou dans un ravissement extatique, était complètement perdu en Dieu (2). Il était retenu par le corps loin du Seigneur, mais son âme vivait dans le ciel avec les Anges et, devenu déjà leur concitoyen, il n'était séparé d'eux que par la muraille de sa chair (3). Il semblait s'être déjà fixé dans les bienheureuses demeures du ciel (4) et entendre retentir à son oreille les harmonies de l'éternité.

Deux notes surtout caractérisent son esprit de prière : *l'amour* et *la louange*.

Il suffit de rappeler ici que *l'amour de Dieu* fut le fondement de la piété de saint François. Dans les

(1) Cf. sup. p. 261.

(2) Cf. sup. p. 264.

(3) « Hominum conversationem fugere proponebat et ad loca remotissima se conferre, ut sic exutus omni cura, et aliorum sollicitudine deposita, solus carnis paries inter se et Deum interim separaret ». THOM. CEL. I, n. 203. « Corpore perigrinus a Domino vir Dei Franciscus praesentem spiritum caelo contendebat inferre, et angelorum civem iam factum solus carnis paries disiungebat ». *Ibid.* II, n. 94.

(4) « ... ut ipse liberius suam intentionem dirigere posset ad Deum, et beatarum mansionum in caelo positarum, frequenter mente excedens, circuire posset ac ingredi officinas, et in pinguedine gratiae coram placidissimo et serenissimo universorum Domino se in caelestibus præsentare... ». *Ibid.* I, n. 102.

premiers chapitres de cet ouvrage (1), nous avons montré qu'il fut le chevalier de l'amour divin et que tout son être se fondait en une prière d'amour. Tout ce que nous avons dit de sa piété peut finalement se résumer dans ce *seul* mot : l'amour. Oui, l'amour est le secret de toute sa vie de prière. L'amour est l'accent le plus pénétrant qui résonne dans chacun de ses exercices de prière et quand nous définissons son esprit de prière : une contemplation affective et immédiate, nous signifions avant tout que la note dominante de sa piété fut un ardent et triomphant amour de Dieu. Voilà bien la caractéristique constante de notre Saint. « Il était enivré d'amour de Dieu », disent les *Trois Compagnons* (2). Thomas de Celano le présente « toujours brûlant d'amour de Dieu » (3). Entendait-il prononcer cette parole : amour de Dieu, il était bouleversé, ému, enflammé comme si l'archet de la parole extérieure eut touché les cordes intimes de son cœur (4). « Qui pourrait dire de quelle ardente charité brûlait François, l'ami de l'Epoux ? s'écrie saint Bonaventure. Semblable à un charbon embrasé, il paraissait pénétré tout entier du feu du divin

(1) Cf. en particulier t. I, ch. II, p. 71 sq.

(2) « Alii pietate commoti movebantur ad lacrimas, videntes eum... ad tantam ebrietatem divini amoris tam cito venisse ». *Tres Socii*, n. 21.

(3) « Amore divino fervens semper a fortia mittere manum, et dilatato corde viam mandatorum Dei ambulans, perfectionis summam attingere cupiebat ». THOM. CEL. 1, n. 55.

(4) « Inter alia verba, quorum usus esset in communī sermone, amorem Dei non sine quadam sui immitatione valebet audire. Subito namque ad auditum amoris Dei excitabatur, afficiebatur, inflammabatur, quasi plectro vocis extrinsecæ chorda cordis interior tangeretur ». *Ibid.* II, n. 106. « Nam supra hominum intellectum afficiebatur, cum nomen tuum, sancte Domine, nominaret, et totus existens in iubilo ac iucunditate castissima plenus, novus certe homo alterius saeculi videbatur ». *Ibid.* I, n. 82.

amour » (1). « Il fut un Séraphin par l'ardeur de sa charité », chante l'Alighieri dans la *Divine Comédie* (2), et la postérité lui a décerné ce titre glorieux : « Le séraphique François ».

Par suite de son amour de Dieu, sa vie et sa prière furent une *louange* perpétuelle.

De même que les ménestrels chantaient les hauts faits de leurs héros, ainsi le Troubadour spirituel d'Assise voulut annoncer au monde entier la magnificence de Dieu et ses grandes actions. Dès qu'il se sentit appelé à être le chevalier du Christ, il se donna pour le Jongleur du Très-Haut et il se mit à chanter les louanges de son Créateur dans la langue des troubadours provençaux à travers les campagnes et les forêts (3). Bientôt après, il crut qu'il avait à procurer la gloire de son Seigneur, en réparant des églises pauvres et ruinées. A cette fin, il parcourut les rues de sa ville natale, en chantant, comme enivré de l'amour divin, les louanges du Seigneur. Son chant terminé, il demandait l'aumône, puis il recommençait à louer Dieu (4). Quand ses premiers compagnons se furent groupés autour de lui, il les envoya deux à deux en mission. Lui-même, avec Frère Egide pour compagnon, se dirigea vers la Marche, chantant en français d'une voix claire et sonore les louanges de Dieu et glorifiant la bonté du Très-

(1) « Caritate ferventem, qua Sponsi amicus Franciscus ardebat, quis enarrare sufficiat ! Totus namque quasi quidam carbo ignitus divini amoris flamma videbatur absorptus ». S. BONAV., *Leg. c. 9, n. 1.*

(2) « L'un fu tutto serafico in ardore ». DANTE : *Divina Com. Paradiso XI, 37.*

(3) THOM. CEL. I, n. 16.

(4) *Tres Socii*, n. 21. THOM. CEL. II, n. 13.

Haut (1). Il agit de la même façon pendant toute sa vie. Souvent, les paroles ne lui suffisaient plus pour exprimer son enthousiasme. Alors, par sa pose et par ses gestes, il faisait semblant de jouer d'un instrument de musique, comme les troubadours avaient coutume de faire (2).

Etais-il ravi dans une contemplation extatique, ce qui arriva maintes fois, les Frères devaient, pendant ce temps, louer et prier Dieu à sa place (3). Il les exhortait constamment à exalter le Très-Haut. « La vie des Frères dans le monde, leur disait-il, doit être telle que quiconque les verra ou les entendra, glorifie et bénisse le Père céleste » (4). Il lui arriva d'écrire aux Frères par une pluie battante en pleine campagne, pour les inviter à se réjouir, en disant à la Très sainte Trinité : « Bénissons le Père, et le Fils et le Saint-Esprit » (5). Une autre fois, il leur fit cette recommandation par écrit : « Annoncez et prêchez à tous les grandeurs de Dieu, pour que tous, par toute la terre, à toute heure et au son des cloches, rendent toujours grâces et hommages au Dieu tout-puissant » (6).

Il adressa également une Lettre à tous les fidèles : « Aimons Dieu, leur dit-il, adorons-le et offrons-lui nos

(1) *Tres Socii*, n. 33.

(2) THOM. CEL., II, n. 127.

(3) *Tres Socii*, n. 15.

(4) « Talis deberet esse Fratrum conversatio inter gentes, ut quicumque audiret vel videret eos, glorificaret Patrem caelestem et devote laudaret » *Tres Socii*, n. 58.

(5) « Per ipsum (fratrem Martinum de Bartona) scripsit beatus Franciscus propria manu litteram, sub divo in pluvia non madefactus, ministro et Fratribus Franciae, ut visis litteris iubilarent laudes Deo Trinitati dicentes : Benedicamus Patrem et Filium cum Sancto Spiritu ». ECCLESTON, coll. VI, p. 40.

(6) *Epist. ad omnes custod. Opusc.* éd. LEMMENS, 114. BÖEHMER, 64.

louanges et nos prières, le jour et la nuit... O quelle gloire, quelle dignité, quelle grandeur d'avoir un Père dans le ciel! Quelle dignité, quelle beauté, quelle douceur d'avoir un Epoux au ciel ! Quelle dignité, quel charme, quel bonheur, quelle paix, quelle douceur, quelle joie intime, quelle fortune suprême que d'avoir un tel Frère! il a exposé sa vie pour ses brebis... Et parce qu'il a tant souffert pour nous, parce qu'il nous a fait tant de bien et qu'il nous en procurera tant encore dans l'avenir, que toute créature dans le ciel et sur la terre, sur la mer et dans les abîmes, rende à Dieu louange, gloire, honneur et bénédiction ; car, il est notre force, il est seul bon, le seul Très-Haut, le seul Tout-Puissant et admirable, le seul saint et glorieux, louable et béni dans l'infinité des siècles des siècles. Amen » (1).

Ainsi fit-il de sa vie et de la vie de ses Frères une prière de louange. Cela est particulièrement vrai de ses exercices particuliers de dévotion. Ils ont autant pour objet, comme le prouve notre précédent exposé (2), la louange que l'amour de Dieu. Mais, c'était encore trop peu pour François. Aussi voulut-il encadrer tous ses exercices de piété d'une prière qu'il avait spécialement composée et qui est, dans toute l'acception du mot, une louange de Dieu : *Laudes Dei*. C'est d'ailleurs le nom qu'il lui a donné.

Avant chacun de trois Offices qu'il récitait tous les jours : l'Office canonial, l'Office de la sainte Vierge et l'Office de la Passion, il récitait les *Laudes Dei*, dont voici le texte :

(1) *Epist. ad omnes fideles. Opusc.* éd. LEMMENS, 90, 94 sq. BOEHMER, 51, 54.

(2) Cf. sup. p. 300.

« Saint, saint, saint est le Seigneur, Dieu tout-puissant, qui est, qui était et qui sera toujours. Louons-le et exaltions-le à jamais.

« Vous êtes digne, Seigneur, notre Dieu, de recevoir louange, gloire, honneur et bénédiction. Louons-le et exaltions-le à jamais.

« Il est digne, l'Agneau qui a été mis à mort, de recevoir la puissance, la divinité, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire et la bénédiction. Louons-le et exaltions-le à jamais.

« Bénissons le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Louons-le et exaltions-le à jamais.

« Chantez les louanges du Seigneur, ô vous toutes ses créatures. Louons-le et exaltions-le à jamais.

« Louez Dieu, vous tous ses serviteurs, vous qui craignez Dieu, petits et grands. Louons-le et exaltions-le à jamais.

« Que les cieux et la terre, que toute créature au ciel, sur la terre et sous la terre, la mer et tout ce qu'elle contient célèbrent la gloire de ce Dieu. Louons-le et exaltions-le à jamais.

« Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Louons-le et exaltions-le à jamais.

« Comme au commencement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. Louons-le et exaltions-le à jamais » (1).

Il terminait par cette oraison : « O Dieu tout-puissant, très saint et très haut, vous qui êtes le Bien suprême, le Bien universel, le Bien absolu, vous le seul bon, nous vous offrons toute louange, toute gloire, toute action de

(1) *Opusc.* éd. LEMMENS, 119, 126. BOEIMER, 66 sq., 107.

grâce, tout honneur, toute bénédiction, et nous vous rendons toujours hommage de tout bien qui existe. Ainsi soit-il » (1). A la fin de l'Office, il ajoutait : « Louons le Seigneur, Dieu vivant et vrai. Offrons-lui constamment louange, gloire, honneur, bénédiction et bien de toute nature. Amen ! Amen ! Fiat ! Fiat ! » (2)

Deux ans avant sa mort, lorsqu'il portait déjà dans sa chair les plaies de Jésus Crucifié, il composa, dans les transports de sa reconnaissance, des *Louanges de Dieu* qui sont, on l'a dit à bon droit, « un *Te Deum* comme on n'en a jamais chanté de plus brûlant » (3).

« Tu es sanctus Dominus
Deus solus, qui facis mirabilia.

Tu es fortis. Tu es magnus.
Tu es altissimus.

Tu es Rex omnipotens,
Pater sancte, Rex caeli et
terrae.

Tu es trinus et unus Dominus
Deus, omne bonum.

Tu es bonum, omne bonum,
summum bonum, Dominus
Deus, vivus et verus.

Tu es caritas, amor.

Tu es sapientia.

Tu es humilitas.

Tu es patientia.

Tu es securitas.

Tu es quies.

Tu es gaudium et laetitia.

« Vous êtes saint, Seigneur,
Dieu unique qui opérez des merveilles.

Vous êtes fort. Vous êtes grand.
Vous êtes le Très-Haut.

Vous êtes le Roi tout-puissant,
Père saint, Roi du ciel et de la
terre.

Vous êtes le Seigneur Dieu
trine et un, le Bien universel.

Vous êtes le Bien, le Bien uni-
versel, le Bien suprême, le Sei-
gneur Dieu, vivant et vrai.

Vous êtes la charité, l'amour.

Vous êtes la sagesse.

Vous êtes l'humilité.

Vous êtes la patience.

Vous êtes la sécurité.

Vous êtes la quiétude.

Vous êtes la joie et l'allégresse.

(1) LEMMENS, 123. BOEHMER, 67.

(2) LEMMENS, 128. BOEHMER, 109.

(3) SCHNÜRER : *Franz von Assisi*, 113.

Tu es iustitia et tempe- rantia.	Vous êtes la justice et la tempé- rance.
Tu es omnis dixitia ad suffi- cientiam.	Vous êtes la richesse qui suffit.
Tu es pulchritudo.	Vous êtes la beauté.
Tu es mansuetudo.	Vous êtes la mansuétude.
Tu es protector.	Vous êtes notre protecteur.
Tu es custos et defensor.	Vous êtes notre gardien et notre défenseur.
Tu es fortitudo.	Vous êtes notre force.
Tu es refrigerium.	Vous êtes notre rafraîchissem- ment.
Tu es spes nostra.	Vous êtes notre espoir.
Tu es fides nostra.	Vous êtes notre confiance.
Tu es magna dulcedo nostra.	Vous êtes notre grande douceur.
Tu es vita aeterna nostra, magnus et admirabilis Domini- nus, Deus omnipotens, misericors Salvator ».	Vous êtes notre vie éternelle, grand et admirable Seigneur, notre Dieu tout-puissant, notre miséricordieux Sauveur (1). »

(1) Ces *Laudes Dei* se trouvent sur une feuille que le Saint remit à Frère Léon. Ce dernier ajouta la note suivante : « Deux ans avant sa mort, le bienheureux François observa sur le mont Alverne, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie et du bienheureux Archange Michel, un jeûne de quarante jours, depuis la fête de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, jusqu'à la fête de saint Michel, en septembre. Et la main du Seigneur s'est manifestée sur lui, dans l'apparition du Séraphin avec lequel il s'entretint et dans les plaies du Christ qu'il reçut dans sa chair. Il a composé les *Louanges* qui sont de l'autre côté de cette feuille et il les a écrites de sa propre main pour remercier le Seigneur des bienfaits dont il avait été favorisé ». Cette précieuse feuille, qui contient aussi la *Bénédiction de saint François à Frère Léon*, se conserve dans un reliquaire, au *Sagro Convento* d'Assise. Le texte toutefois a souffert, parce que, selon le désir du Saint, Frère Léon a porté cette feuille sur lui pendant toute sa vie. Or, il n'est mort qu'en 1271. Nous donnons les *Louanges du Seigneur* d'après la reconstruction de FALOCI-PULIGNANI : *Gli autografi di S. Francesco. Miscellanea francesca*. vol. VI, 35 sq. Cf. LEMMENS, *Opusc.* 198, et THOMAS DE CELANO, II, n. 49.

François ne cessa de louer Dieu dans le temps même où ses souffrances corporelles étaient presque insupportables. Son esprit, au contraire, était toujours soumis à Dieu, uni à Dieu, joyeux en Dieu. Les derniers jours de sa vie, il les employa en action de grâces, demandant à ses compagnons très aimés de s'unir à lui pour chanter les louanges du Christ. Il invitait même toutes les créatures à louer Dieu et redisait le chant qu'il avait composé autrefois pour les exhorter au divin amour (1) et qu'il avait lui-même intitulé : *Nouvelle louange de la part des créatures* » (2).

(1) « Paucos dies, qui usque ad transitum eius restabant, expendit in laudem, socios suos valde dilectos secum Christum laudare instituens. Invitabat etiam omnes creaturas ad laudem Dei, per verba quaedam, quae olim composuerat, ipse eas ad divinum hortabatur amorem ». THOM. CEL. II, n. 217.

(2) « ... novam laudem de creaturis Domini ». *Spec. perf.* c. 100, p. 197. Voir la conclusion du chapitre suivant.

CHAPITRE XIX.

S. FRANÇOIS ET LA NATURE

L'amour de la nature fut dans saint François d'une tendresse et d'une vivacité singulière. C'est là un fait qui n'a pas besoin d'être établi. S'il est déjà exagéré de soutenir, comme on l'a fait souvent, que le haut Moyen Age n'avait pas d'yeux pour contempler les beautés de la nature (1), il n'est pas juste du tout de laisser placer à la Renaissance le réveil de l'amour de la nature (2). Tout au contraire il a commencé avec le *Poverello* d'Assise (3). Longtemps avant que Dante, Boccace et Pétrarque aient composé leurs stances, François se promenait, ivre de joie, à travers la campagne : il admirait le charme des montagnes et des vallées, la beauté des fleurs et des animaux, la puissance redoutable des éléments. Il réunissait dans sa personne toutes les qualités d'un contemplateur attentif et d'un ami délicat

(1) Cf. ZOEPF : *Das Heiligen-Leben im 10 Jahrhundert*. Leipzig et Berlin, 1908, 219-229.

(2) Cf. BIESE : *Die Entrücklung des Naturgefühls im Mittelalter*. Leipzig, 1888.

(3) « Nous ne saurions hésiter un instant à considérer ses chants et ses dithyrambes (de François) comme des preuves importantes d'un réveil de l'amour pour la nature ». HENRI TILEMANN : *Studien zur Individualität des Franziskus von Assisi*. Leipzig, 1914, 210.

de la nature : la pureté du regard de l'enfant, la fraîcheur d'imagination et la sensibilité exquise du poète (1), la joie surnaturelle et la divine charité du Saint. Mais, quelle que soit l'importance que l'on attache aux deux premières de ces qualités, il faut regarder la troisième comme la source principale des joies que lui procurait la nature et de l'amour qu'il avait pour elle. *Tout son commerce avec la nature est essentiellement religieux.* Il a Dieu pour principe et pour fin, et il peut se résumer en ces mots : *du Créateur à la créature ; de la créature au Créateur.*

1. — *Du Créateur à la créature.* Ce n'est pas dans les avantages des choses de la nature, ni dans le caractère de saint François, mais dans *son ardent amour de Dieu qu'il faut voir le motif fondamental de son amour de la nature.* Le *Speculum perfectionis* le marque en ces termes : « Tout absorbé dans son amour pour Dieu, le bienheureux François discernait parfaitement la bonté de Dieu, non seulement dans son âme, ornée déjà de la perfection de toutes les vertus, mais encore dans toutes les créatures ; aussi les aimait-il d'une affection particulière et profonde » (2).

Tout saisi et pénétré de cette pensée qu'il était l'enfant de Dieu, il considérait les autres créatures comme formant

(1) BOEHMER (*Analekten*, XLIX-LII) montre très bien que l'esprit de François était éminemment poétique.

(2) « Absorptus totus in amore Dei beatus Franciscus non solum in anima sua iam omni virtutum perfectione ornata, sed in qualibet creatura bonitatem Dei perfecte cernebat, propter quod singulari et viscerosa dilectione afficiebatur ad creaturas ». *Spec. perf.* c. 113, p. 223. TILEMANN (*Ibid.* 186 sq.) présente aussi cette note comme caractéristique de l'amour de François pour la nature.

la grande famille du Père céleste. Il admirait en chacune d'elles la sagesse, la puissance et la bonté du Créateur (1). Un simple regard sur le soleil, la lune et les étoiles, sur les créatures grandes ou petites, le remplissait d'une joie ineffable (2).

Et parce qu'elles étaient toutes sorties du sein paternel de Dieu, François leur reconnaissait une étroite parenté avec lui : elles devenaient ses *frères* et ses *sœurs*. Elles pouvaient sembler petites, viles, méprisables ; son cœur pénétrait leurs secrets, découvrait leur essence intime et, de sa poitrine, s'échappaient ces mots : « Frère, sœur en Dieu, Créateur et Père de toute chose » (3). Il ne s'en tenait pas à une simple appellation, qui n'était, à tout prendre, que l'expression d'une conviction profonde et d'un sentiment vrai. Mais, il était rempli de charité et ému jusqu'aux entrailles non seulement devant les hommes dans le besoin, mais encore devant les animaux sans raison, les reptiles, les oiseaux et les autres êtres, sensibles ou insensibles (4). Il était

(1) « Quis enarrare sufficeret dulcedinem, contemprians in creaturis sapientiam Creatoris, potentiam et bonitatem eius ». THOM. CEL., I, n. 80.

(2) « Revera, miro atque ineffabili gaudio ex hac consideratione saepissime replebatur, cum respiciebat solem, cum lunam cernebat, cum stellas et firmamentum intuebatur ». *Ibid.*

(3) « Omnes denique creaturas fraterno nomine nuncupabat et modo praeceilenti atque caeteris inexperto creaturarum occulta cordis acie decernebat, utpote qui iam evaserat in libertatem filiorum Dei ». *Ibid.* n. 81. « Consideratione quoque primae originis omnium, abundantiori pietate repletus, creaturas quantumlibet parvas, fratri vel sororis appellabat nominibus, pro eo quod sciebat eas unum secum habere principium ». S. BONAV. *Leg.* c. 8, n. 6.

(4) « Afluebat spiritu charitatis, pietatis viscera gestans, non solum erga homines necessitatem patientes, verum etiam erga muta brutaque animalia, reptilia, volatilia et caeteras sensibiles et insensibiles creaturas ». THOM. CEL., I, n. 77

poussé comme malgré lui à les protéger et à leur venir en aide. Il lui était insupportable de voir faire du mal même au dernier d'entre eux ou d'entendre prononcer contre lui des paroles de malédiction (1).

Ainsi *enlaça-t-il le monde dans les liens d'une bienheureuse harmonie*, pareille à celle qui exista entre l'homme et la nature, à l'aurore de la création. Ses appels d'amour retentissaient à travers toute la nature et les échos de la nature lui renvoyaient des accents d'amour. Le charme de cette harmonie se manifeste particulièrement dans les rapports du Saint avec *les animaux*. Quelques exemples nous en fourniront la preuve.

François vint, un jour, dans la bourgade d'Alviano pour y prêcher la parole de Dieu. Ayant gravi une éminence pour être vu de tous, il demanda le silence. La foule se tut et attendit respectueusement. Mais une troupe d'hirondelles qui nichaient en ce lieu babillait et menait grand bruit. Le bienheureux François qui ne pouvait arriver à se faire entendre, s'adressa ainsi à ces bavardes : « Mes sœurs les hirondelles, c'est à mon tour maintenant de discourir, car vous avez assez parlé. Ecoutez la parole de Dieu, gardez le silence et ne bougez plus jusqu'à ce que j'aie fini de parler du Seigneur ». Et ces petits oiseaux, à la stupéfaction de tous les assistants, se turent aussitôt et ne bougèrent pas, tant que dura la prédication (2).

Un gentilhomme du comté de Sienne envoya un faisand au bienheureux François qui était alors malade.

(1) « Molestissimum erat ei, cum alicui pauperum cerneret exprobrari, vel in aliquam creaturarum maledictionis verbum audiret ab aliquo intorqueri ». *Ibid.* n. 70.

(2) *Ibid.* I, n. 59.

Celui-ci l'accepta avec bonheur, non qu'il désirât le manger, mais parce que, en voyant de tels oiseaux, il avait coutume de se réjouir par amour pour le Créateur. Il dit au faisan : « Loué soit notre Créateur, frère faisan ». Puis, s'adressant à ses Frères : « Nous allons voir maintenant si frère faisan veut demeurer avec nous ou s'il préfère regagner les retraites qui lui sont familières et qui lui conviennent mieux ». Un Frère sur l'ordre du Saint, prit donc l'oiseau et le porta fort loin dans une vigne ; mais celui-ci revint à tire-d'aile à la cellule du Père. François le fit porter plus loin encore et, de nouveau, avec une ténacité incroyable, l'oiseau revint à la porte de la cellule et y pénétra de vive force, en passant sous la robe des Frères qui se trouvaient sur le seuil. Alors, le Saint ordonna qu'on prît soin de le bien nourrir et il se mit à le caresser, en lui adressant de douces paroles (1).

Dans le temps qu'il demeurait à Greccio, un Frère lui apporta un levraut vivant, pris au lacs. A sa vue le Bienheureux fut ému de compassion : « Petit lièvre, mon frère, viens ici. Pourquoi t'es-tu laissé prendre ? » Le Frère qui le portait l'ayant lâché, il courut vers le Saint et alla spontanément se cacher dans son sein comme dans le plus sûr asile. Il y demeura quelques instants ; puis, François l'ayant caressé avec la douceur d'une mère lui donna congé de retourner en liberté dans ses bois. Mais, comme on l'avait plusieurs fois reposé à terre et qu'il revenait toujours dans le giron du Saint, celui-ci le fit reporter par les Frères jusque dans la forêt qui était proche. La même scène se renouvela, un

(1) *Ibid.* II, n. 170.

jour, avec un lapin sauvage, dans une île du lac de Pérouse (1).

François éprouvait la même affectueuse pitié pour les poissons et, quand l'occasion s'en présentait, il remettait dans l'eau ceux qu'on avait pêchés, en leur recommandant de ne plus se laisser prendre une autre fois.

Un jour qu'il était assis dans une barque, près d'un port, sur le lac de Rieti, un pêcheur ayant pris un magnifique poisson, une tanche, vint respectueusement le lui offrir. François le prit avec joie et bienveillance, l'appela « mon frère » et, le jetant par dessus bord dans l'eau, il se mit à bénir dévotement le nom du Seigneur. Tant que dura la prière, le poisson, sans s'écarter, évolua autour de la barque. Il ne s'en éloigna que lorsque le Saint, sa prière finie, lui eut permis de s'en aller (2).

Un autre jour que le bienheureux François traversait en barque ce même lac pour se rendre à l'ermitage de Greccio, un pêcheur lui offrit un petit oiseau aquatique, pour qu'il s'en réjouît dans le Seigneur. Le Saint se fit un plaisir de l'accepter et, ouvrant les mains, il l'invita doucement à reprendre sa liberté. Comme l'oiseau ne voulait pas s'en aller, mais se blotissait dans ses mains comme dans un nid, le Saint leva les yeux au ciel et entra en oraison. Quand, longtemps après, semblant revenir de loin, il reprit ses sens, il enjoignit avec bonté au petit oiseau de retourner sans crainte à sa liberté d'autrefois. Quand il eut reçu cette permission et que le Saint l'eut béni, l'oiselet manifesta sa joie par ses mouvements, puis s'envola (3).

(1) *Ibid.* I, n. 60.

(2) *Ibid.* I, n. 60.

(3) *Ibid.* II, n. 167.

A ces traits et à d'autres qui sont vraiment historiques, la légende en a ajouté qui ne reposent sur aucun témoignage ou dont l'authenticité est douteuse. Qu'il nous suffise de rappeler l'épisode bien connu du loup de Gubbio, raconté dans les *Fioretti*. Il n'est pas facile de démêler dans ce récit la part de l'histoire et celle de la poésie, mais on peut sûrement affirmer que François rencontra Frère Loup dans le voisinage de Gubbio (1) et que, dans une autre occasion, il délivra les gens de Greccio de la dent des loups (2). Et parce que ce fléau était alors la terreur de maintes contrées, l'amour de François pour les animaux et la puissance qu'il exerçait sur eux auront été présentés sous l'allégorie de cet admirable et poétique récit : *Du loup très féroce, ramené par saint François à une grande douceur* (3).

Les éléments eux-mêmes semblaient attirés par le

(1) L'auteur de la *Legenda de passione sancti Verecundi militis et martyris*, donne, en se fondant sur le rapport de deux témoins oculaires, le récit suivant : « Beatus Franciscus ex maxima carnis maceratione, nocturnis vigiliis, orationibus et ieuniis consumptus ac debilitatus, cum ambulare non posset, et praecipue, postquam fuit insignitus vulneribus Salvatoris, pedestre incedere non valens, portabatur asello; et cum quodam sero iam nocte transiret cum fratre socio per viam S. Verecundi (Abbaye dans le voisinage de Gubbio) asello equitans et sacco rudi amictus humeros et circa scapulas, laboratores agrorum vocabant eum dicentes : Frater Francisce, mane hic nobiscum et noli ultra pergere, quia lupi ferales hic discurrunt, qui asellum tuum comedent et laedent vos. Tunc beatus Franciscus dixit : Nihil nocui fratri lupo, ut fratrem nostrum asellum audeat devorare. Valete, filii, et Deum timete. Et sic frater Franciscus pertransivit illaesus. Haec nobis retulit agricola qui praeiens fuit ». FALOCI-PULIGNANI : *S. Francesco e il Monastero di S. Verecondo presso Gubbio*, dans : *Miscellanea francesc.* t. X. p. 7. LEMMENS : *Testimonia minora saeculi XIII de S. Francisco*, dans : *Archiv. francis.* I, 69 sq.

(2) THOM. CEL. II, n. 35 sq.

(3) « De lupo ferocissimo per sanctum Franciscum reducto ad magnam mansuetudinem ». *Actus B. Francisci*, c. 23. *Fioretti*, c. 21.

charme d'amour de notre Saint. Dans le besoin et sur son ordre, le miracle de la multiplication des pains se renouvela (1), l'eau se changea en vin (2), une source vive jaillit des entrailles du rocher (3), le feu perdit sa douloureuse puissance.

C'était à Fonte Colombo, près de Rieti, dans le temps où sa maladie d'yeux obliga le Saint à subir une cruelle opération. Le chirurgien se présenta, muni d'un fer à cautériser qu'il fit mettre au feu et rougir à blanc. Le bienheureux Père, pour réconforter son corps qui frémisait devant ce supplice, parla au feu en ces termes : « Mon frère le feu, entre toutes les choses qui sont belles, le Très-Haut t'a créé beau, fort et utile. Sois-moi doux à cette heure ; sois courtois, car je t'ai toujours chéri dans le Seigneur. Je prie le Maître Souverain qui t'a créé de tempérer ton ardeur, afin que tu me brûles doucement et que je puisse te supporter ». Sa prière terminée, il fait sur le feu le signe de la croix et ensuite demeure intrépide. Le médecin saisit le fer rougi à blanc ; les Frères s'entuent, vaincus par la pitié ; le Saint, joyeux et plein d'allégresse, attend l'opération. Le fer s'enfonce, en crépitant, dans sa tendre chair et le brûle depuis l'oreille jusqu'aux sourcils. François endure tout sans faire un mouvement. Et quand les Frères que la crainte avait dispersés reparaissent, il leur dit, en souriant : « Poltrons que vous êtes, cœurs sans énergie, pourquoi avez-vous fui ? En vérité, je vous le dis, je n'ai nullement senti la brûlure du feu, ni aucune douleur ». Puis, se tournant vers le médecin : « Si les

(1) BERNARD DE BESSE : *Liber de laudibus B. Francisci*, c. 6, p. 42.

(2) THOM. CEL. I, n. 61.

(3) THOM. CEL. *Tractatus de miraculis*, n. 15.

chairs ne sont pas suffisamment brûlées, dit-il, vous pouvez recommencer ». Le médecin, ne se possédant plus d'admiration, s'écria : « Je vous le dis, mes Frères, j'ai vu aujourd'hui des merveilles ». Et le biographe d'ajouter : « Je crois qu'il était revenu à l'innocence première, celui pour qui les êtres cruels se faisaient doux, quand il le voulait » (1).

De fait, les rapports du Saint avec la nature inanimée et privée de raison nous apparaissent comme une scène renouvelée du Paradis terrestre. On dirait que les parfums de l'Eden se sont répandus sur le berceau du monde franciscain. En présence de cet homme dont le cœur est pur et qui, pour l'amour de Dieu, témoigne à toutes les créatures une tendresse de frère, les animaux n'ont ni timidité, ni crainte. Ils le servent, ils le suivent et les éléments eux-mêmes lui sont soumis. Le plus ancien biographe, Thomas de Celano, ne se lasse pas de revenir sur cette pensée. « En vérité, dit-il, c'était merveille de voir les créatures sans raison se rendre compte de l'affectionné intérêt qu'il leur portait et deviner le très doux amour qu'il avait pour elles » (2). « Toutes les créatures s'efforçaient de rendre au Saint l'amour qu'il leur manifestait et de répondre à ses attentions par la gratitude. Elles souriaient à ses caresses, exauçaient ses demandes, obéissaient à ses ordres. » (3).

(1) « Credo ad innocentiam primam redierat, cui, cum volebat, mansuebantur immitia ». THOM. CEL. II, n. 166.

(2) « Et mirum certe, cum ipsae irrationalis creaturae ipsius erga se affectum pietatis cognoscerent et amorem dulcissimum praesentirent ». *Ibid.* I, n. 59.

(3) « Nituntur proinde creaturae omnes vicem amoris rependere Sancto et gratitudine sua pro meritis respondere; blandienti arrident, roganti annuunt, obediunt imperanti ». *Ibid.* II, n. 166.

Cette condescendance des créatures apparaît tantôt comme leur réponse naturelle à l'amour du Saint, tantôt comme une récompense surnaturelle et vraiment admirable de son amour de la nature. Toutes les sources de la *Vie de saint François* sont unanimes à donner cette explication. « Il n'est pas étonnant, dit Thomas de Celano, que les autres créatures aient vénétré celui qui, plus que tous, aimait le Créateur » (1). Et ailleurs : C'est ainsi qu'en marchant dans la voie de l'obéissance et en acceptant sans réserve le joug de la servitude divine, notre glorieux Père François a été jugé digne devant Dieu de se faire obéir des créatures » (2). Saint Bonaventure dit de même : « François était arrivé à une telle pureté que sa chair était soumise à son esprit et son esprit soumis à Dieu avec un accord admirable; et ainsi, par la volonté du Seigneur, la créature, obéissant à son Auteur, se soumettait d'une façon merveilleuse à la volonté et au commandement de son serviteur » (3). C'est la même idée que, peu de temps après la mort du séraphique Père, Julien de Spire exprimait dans la strophe suivante :

« Hic creaturis imperat,
Qui nutui subiecérat
Se totum Creatoris,

(1) « Creatoris praecipuum amatorem non mirum si venerantur reliquæ creaturae ». *Ibid.* II, n. 168.

(2) « Sic enim gloriosus pater Franciscus, in via obedientiae ambulans et divinae subiectionis perfecte iugum amplectens, in creaturarum obedientia magnam coram Deo adeptus est dignitatem ». *Ibid.* I, n. 61.

(3) « Quia enim ad tantam pervenerat puritatem, ut caro spiritui et spiritus Deo harmonia mirabili concordarent, divina ordinatione fiebat ut creatura Factori suo deserviens voluntati et imperio eius mirabiliter subiaceret ». S. BONAV. *Leg. c. 5*, n. 9.

Quicquid in rebus repperit
Delectamenti regerit
In gloriam Factoris » (1).

II. — *De la créature au Créateur.* De même que l'amour de Dieu inclina François vers la nature, ainsi *la nature le conduisit à Dieu*. Il éprouvait combien est vraie la parole du Psalmiste : « O Seigneur, notre Dieu, que votre nom est glorieux sur la terre » (2) ! Il apprenait à chaque instant combien saint Paul a eu raison de dire que, toutes invisibles qu'elles sont, la puissance et la gloire de Dieu se manifestent dans les créatures dont l'existence et les perfections proclament l'infinie perfection du Créateur (3). Tout être lui faisait faire un pas en avant dans le chemin de la patrie. En chaque œuvre de la nature, il glorifiait l'éternel Artisan ; l'univers était pour lui un miroir de la divine Bonté (4). Il tressaillait d'allégresse, en présence de toutes les œuvres sorties des mains de Dieu, et, devant ce ravissant spectacle, il voyait, il contemplait la raison vivifiante et la cause première. Dans toute beauté, il reconnaissait la Beauté suprême, et tous les biens lui criaient : « Celui qui nous a faits est la Bonté même ». Grâce aux vestiges imprimés dans la nature, il suivait partout le Bien-Aimé et tout lui servait d'échelle pour s'élever jusqu'au trône de Dieu (5).

(1) JULIEN DE SPIRE : *Officia rhythmica*, 108.

(2) Ps. VIII, 1.

(3) ROM. I, 20.

(4) « Mundus quasi peregrinationis exsiliū exire festinans, iuvabatur felix iste viator hiis quae in mundo sunt non modicum quidem. Nempe ad principes tenebrarum utebatur eo ut campo certaminis, ad Deum vero ut clarissimo speculo bonitatis. In artificio quolibet commendat artificem ». THOM. CEL. II, n. 165.

(5) « Exsultat in cunctis operibus manuum Domini, et per iucunditatis

Il entourait d'une affection plus tendre et il contemplait plus volontiers les créatures en qui il trouvait *une ressemblance symbolique avec le Fils de Dieu* (1). Elles le pressaient sans relâche de se montrer le parfait chevalier du Christ : ce qui était pour lui la grande affaire ici-bas (2).

Le Christ s'est donné pour « la lumière du monde » (3) et a dit : « Je suis venu jeter le feu sur la terre et que désiré-je, sinon qu'il s'allume (4) ? » Même sans cela, la lumière et le feu sont si beaux et si utiles qu'ils apparaissent manifestement comme un reflet de la beauté et de la libéralité de Dieu. Aussi, entre toutes les créatures inférieures et insensibles, François porta une affection particulière au feu, à cause de sa beauté et de son utilité, et jamais il ne voulut en empêcher l'action (5). Il laissait brûler les flambeaux, les lampes, les cierges, ne voulant pas éteindre de sa main une lumière qui est le symbole de la Lumière éternelle (6). Un jour qu'il était assis près du foyer, le feu se mit à ses vêtements. Un Frère accourut pour l'éteindre, mais François lui dit : « Non, mon très

spectacula vivificam intuetur rationem et causam. Cognoscit in pulchris pulcherrimum ; cuncta sibi bona, qui nos fecit est optimus, clamant. Per impressa rebus vestigia insequitor ubique dilectum, facit sibi de omnibus scalam, qua perveniatur ad solium ». *Ibid.*

(1) « Sic et omnia illa, praecipue in quibus Filii Dei posset aliqua similitudo allegorica reperiri, amplexabatur carius et videbat libentius ». *Ibid.*

I, n. 77.

(2) Cf. t. I, p. 55-86.

(3) IOANN. VIII, 12.

(4) LUC. XII, 49.

(5) « Inter omnes creaturas inferiores et insensibiles singulariter afficiebatur ad ignem propter pulchritudinem et utilitatem eius, propter quod nunquam voluit illius officium impedire ». *Spec. perf.* c. 119.

(6) « Parcit lucernis, lampadibus et candelis, nolens sua manu deturbare fulgorem, qui nutus esset lucis aeternae ». THOM. CEL. II, n. 165.

cher Frère, ne fais pas de mal au feu ». Il ne consentait pas non plus qu'un Frère jetât du feu, ni un tison fumant d'un endroit à l'autre, comme cela se fait d'habitude, mais il fallait le poser avec précaution sur le sol, par révérence pour Celui dont il est la créature (1).

Le Christ s'est appelé « l'Eau vive, la Source d'eau jaillissant jusqu'à la vie éternelle. » Il l'a choisie pour symboliser la purification de l'âme et c'est par elle que s'accomplit le rite du saint Baptême. Aussi, après le feu, François aimait particulièrement l'eau (2), et, quand il se lavait les mains, il le faisait dans un endroit où l'eau ne pût être foulée aux pieds (3).

Le Christ est appelé, dans la Sainte Ecriture, « la Pierre, le Rocher » (4). François se le rappelait et il marchait sur les pierres le plus doucement possible, par égard pour son Maître. Avait-il à réciter ce verset : « Sur la pierre tu m'as élevé » (5), il disait, pour parler avec plus de respect : « Sous mes pieds, tu m'as élevé », car il ne voulait pas s'élever sur la pierre qui était pour lui le symbole du Sauveur (6).

Le Christ est mort sur le bois de la croix et on lit dans l'Ecriture : « Un arbre a de l'espérance ; coupé, il peut reverdir encore; il produit encore des rejetons » (7).

(1) *Spec. perf. Ibid.*

(2) « Post ignem singulariter diligebat aquam, per quam figuratur sancta poenitentia et tribulatio, quibus sordes animae abluuntur, et quia prima ablutio animae fit per aquam baptismi ». *Spec. perf. c. 118.*

(3) *Ibid.*

(4) I COR. X, 4.

(5) PS. LX, 3.

(6) « Super petras ambulat reverenter, eius intuitu qui dicitur petra. Cum opus esset versiculo : In petra exaltasti me; ut reverentius aliquid diceret, subtus pedes, inquit, exaltasti me ». THOM. CEL. *Ibid.*

(7) JOB. XIV, 7.

Aussi, quand les Frères allaient au bois faire la ramée, il leur défendait de couper l'arbre tout entier, pour permettre aux cépées de rejoaillir et de vivre, grâce à cette précaution (1).

Il est écrit du Christ : « Je suis la Fleur du champ et le Lis de la vallée » (2). Les fleurs sont comme un vestige du tapis de l'Eden sur lequel l'Éternel se promenait ici-bas. Comment imaginer le plaisir que François prenait à admirer leur beauté, à considérer l'élégance de leur forme, à respirer la suavité de leur parfum ? Mais tout aussitôt, il tournait son regard vers la beauté de cette autre Fleur qui sortit au printemps, dans tout son éclat, de la tige de Jessé (3) et dont le parfum rendit la vie à d'innombrables milliers de morts (4). C'est pourquoi il recommandait au Frère Jardinier de ne pas mettre partout des légumes, mais de laisser autour du jardin une bande de terre inculte : de cette façon, les herbes, par leur verdure, et les fleurs, par leur beauté, proclameraient en leur temps combien est beau le Père de toute chose. Dans le jardin, il faisait réservé une plate-bande aux herbes odoriférantes et fleurissantes, afin

(1) « *Ligna caedentes fratres prohibet totam succidere arborem, ut spem habeat iterum pullulandi* ». THOM. CEL. *Ibid.* « ... ut talis arboris semper aliqua pars remaneret integra amore illius, qui salutem nostram in ligno crucis voluit operari ». *Spec. perf. c. 118.*

(2) *CANT. II, 1.*

(3) *Is. XI, 1.*

(4) « *Quantam putas eius menti exhilarationem florum speciositas importabat, cum eorum venustatis cerneret formam, et suavitatis olentiam praesentiret? Statim ad illius floris pulchritudinem considerationis oculum deflectebat, qui, lucidus in vernali tempore de radice lesse progrediens, ad odorem suum suscitavit innumera millia mortuorum* ». THOM. CEL. I, n. 81.

qu'elles rappelaient ceux qui les regardaient au souvenir de l'éternelle Suavité (1).

Le Psalmiste met cette plainte sur les lèvres du Sauveur : « Je suis un vers et non un homme » (2). C'était là pour François un motif suffisant d'aimer les vers. Il les ramassait sur le chemin et les portait délicatement dans un autre endroit, de peur qu'ils ne fussent écrasés sous les pieds des passants (3).

Il était dans le ravissement, quand il contemplait les abeilles qui lui apparaissaient comme un reflet de l'infinie Sagesse. Il proclamait très haut que l'ingéniosité de leurs travaux et la sûreté de leur instinct glorifiaient le Seigneur, et il lui arriva de chanter leurs louanges durant un jour entier. Craignant pour elles le froid rigoureux de l'hiver, il leur faisait donner du miel ou du vin généreux (4).

Mais il avait une préférence marquée pour les agneaux, parce que le Christ est l'Agneau de Dieu qui enlève les

(1) « Iubet hortulanum indefosso limites circa hortum dimittere, ut suis temporibus herbarum viror et florum venustas praedicent speciosum omnium rerum Patrem. Hortulum in horto herbis odoriferis et florificis praecepit designari, ut in memoriam suavitatis aeternae avocent speculantes ». THOM. CEL. II, n. 165. « ... amore illius, qui dicitur flos campi et lilium convallium ». *Spec. perf.*. *Ibid.*

(2) Ps. XXI, 7.

(3) « Circa vermiculos etiam nimio flagrabat amore, quia legerat de Salvatore dictum : Ego sum vermis et non homo. Et idcirco eos colligebat de via, in tuto recondens loco, ne transeuntium vestigiis tererentur ». THOM. CEL. I, n. 80 ; cf. II, n. 165.

(4) « Quid de aliis inferioribus creaturis dicam, cum et apibus in hieme, ne frigoris algore desicerent, mel sive optimum vinum faceret exhiberi ? Quarum efficaciam operum et ingenii excellentiam ad Domini gloriam tanto paeconio extollebat, ut diem unam plerumque in earum caeterarumque creaturarum laudibus consummaret ». *Ibid.* n. 80.

péchés du monde (1) et parce que ces animaux rappellent la douceur et l'humilité du divin Rédempteur (2). Une nuit que le Saint avait reçu l'hospitalité au monastère de San-Verecondo, au diocèse de Gubbio, une brebis mit bas un agneau. Dans l'étable se trouvait une truie fort méchante qui, sans pitié pour la vie de l'innocent, le fit mourir, en le mordant cruellement. Quand François apprit la chose, il fut ému d'une admirable compassion, car il pensait à l'Agneau immaculé de Dieu ; il pleura sur la mort de cet agnelet et s'écria devant tous : « Hélas ! petit agneau mon frère, animal innocent, toi qui es pour les hommes un bienfaisant symbole ! Maudite soit la bête impie qui t'a tué ! Que personne, ni homme, ni bête, ne mange de sa chair ». O merveille ! la truie malfaisante tomba malade sur le champ et, après trois jours de torture, elle fut frappée par la mort vengeresse. On la jeta dans les fossés du monastère où elle demeura longtemps ; elle se dessécha comme une planche et ne servit de nourriture à aucun être vivant (3).

Un jour que François traversait la Marche d'Ancône, il rencontra dans les champs un pâtre qui gardait des chèvres et des boucs. Or, il se trouvait dans le troupeau une petite brebis qui allait avec timidité et broutait paisiblement. En la voyant, le bienheureux François suspendit sa marche et, le cœur plein de douleur, il poussa de profonds soupirs et dit à Frère Paul qui l'accompagnait : « Ne vois-tu pas cette brebis qui

(1) IOANN. II, 29.

(2) « Sed in omni genere animalium speciali dilectione ac promptiori affectu agniculos diligebat, eo quod Domini nostri Iesu Christi humilitas in sacra Scriptura agno assimilatur frequentius et convenientius coaptatur. » THOM. CEL. *Ibid.* n. 77.

(3) *Ibid.* II, n. 111.

marche avec douceur parmi les chèvres et les boucs ? C'est ainsi, je le dis, que Notre-Seigneur marchait avec douceur et humilité parmi les Pharisiens. Aussi, je te prie, mon fils, par charité pour lui, d'avoir pitié comme moi de cette petite brebis : nous allons l'acheter pour la tirer du milieu de ces chèvres et de ces boucs ». Frère Paul, admirant sa douleur, se mit à gémir avec lui. Mais comme ils n'avaient rien que leur tunique grossière, ils restaient là bien en peine de trouver la rançon nécessaire. Par bonheur, il vint à passer un riche marchand qui leur remit la somme désirée. Ils emmenèrent leur sœur la brebis jusqu'à la ville épiscopale d'Osimo, où François parla tout au long de la parabole de la brebis et de Jésus-Christ, l'Agneau de Dieu (1).

Une autre fois, c'était encore dans la Marche d'Ancône, il cheminait allègrement, accompagné d'un Frère, quand il rencontra un homme, portant liés et suspendus à son épaule deux agneaux qu'il allait vendre à la foire. Le Bienheureux, ému jusqu'aux entrailles en entendant leurs bêlements s'approcha d'eux et les caressa avec une affectueuse compassion, comme fait une mère quand pleure son enfant. Et il dit à l'homme : « Pourquoi torturer mes frères les agneaux, en les ligotant et en les suspendant ainsi ? » — « Je les porte à la foire pour les vendre, car j'ai besoin d'argent ». — « Que fera-t-on d'eux ? » — « Les acheteurs les tueront pour les manger ». — « Non, non cela ne sera pas. Prends pour te payer le manteau que je porte et laisse-moi les agneaux ». — L'homme s'empressa de donner les agneaux et de prendre le manteau qui l'indemnisait largement. Mais le Saint se trouva bien en peine, quand

(1) *Ibid.* I, n. 77 sq.

il eût reçu les agneaux : il se demanda ce qu'il allait en faire. Il tint conseil avec son compagnon et les rendit à l'homme, pour qu'il les élevât, lui demandant de ne jamais les vendre, de ne leur faire aucun mal, mais de les conserver, de les nourrir et de veiller sur eux avec soin (1).

Il acheta souvent de la même façon des agneaux que l'on menait à la boucherie, en souvenir du doux Agneau qui fut conduit à la mort pour racheter les pécheurs (2).

La théologie voit dans la considération pieuse des œuvres de la nature non moins que dans celle des vérités éternelles un moyen et un guide de vie contemplative (3). François fut le maître le plus parfait de cette vraie mystique de la nature. Un regard, jeté sur l'univers et sur tout ce qui, en lui, vit, se meut, respire, étincelle, brille, le portait à la dévotion. A chaque pas, il entendait retentir le *Sursum corda* mille fois répété de la création, qui le remplissait de la connaissance de Dieu, de son amour et de sa louange.

Mais il chantait, lui aussi, un *Sursum corda* ininterrompu au sein de la création. Si elle le portait à Dieu, *lui, de son côté, la portait à Dieu*. Il exhortait toutes les créatures avec une simplicité de colombe à aimer le Créateur (4). De même que jadis les trois enfants dans

(1) *Ibid.* n. 79.

(2) THOM. CEL. *Leg. ad usum chori*, éd. P. EDOUARD D'ALENÇON, n. 7, p. 439.

(3) *Contemplatio est tanto eminentior... quanto melius scit considerare Deum in exterioribus creaturis.* » S. BONAV. *Sent. lib. 2, dist. 23, a. 2, q. 3, concl. Opera II, 545 a.* De même S. THOMAS, 2-2, q. 180, a. 4.

(4) « *Ad summum perfectionis apicem sanctus iste pertingens, columbina simplicitate plenus omnes creaturas ad Creatoris hortatur amorem.* » THOM. CEL. *Ibid.*

la fournaise invitaient tous les éléments à louer et à glorifier le Créateur de l'univers, ainsi François, rempli de l'Esprit de Dieu, trouvait dans tous les éléments et dans toutes les créatures sujet d'adresser au Créateur et au Maître du monde, gloire, louange et bénédiction (1). Il embrassait tous les êtres dans un amour pieux et inouï leur parlant du Seigneur et les exhortant à le louer (2). Voyait-il un champ émaillé de fleurs, aussitôt il leur prêchait comme si elles avaient eu la raison et il les invitait à louer le Seigneur. Les moissons et les vignes, les rochers et les forêts, les beaux sites des campagnes, les eaux courantes, les jardins verdoyants, la terre et le feu, l'air et les vents, il les exhortait avec la simplicité la plus sincère à aimer Dieu et à lui obéir de bon cœur (3).

Les animaux que leur nature rapprochait davantage de lui et qui avaient été, de la part du Créateur, l'objet d'une bienveillance spéciale, devaient se montrer plus reconnaissants envers Dieu et lui être plus soumis.

Une fois, à la Portioncule, on offrit à l'honneur de Dieu une brebis. Il la reçut avec reconnaissance et lui recommanda d'être attentive à louer Dieu et de ne pas

(1) « Sicut enim olim tres pueri in cainimo igris ardantis positi ad laudandum et glorificandum Creatorem universitatis elementa omnia invitabant. sic et iste vir, spiritu Dei plenus. in omnibus elementis et creaturis Creatorem omnium et Gubernatorem glorificare, laudare et benedicere non cessabat. » *Thom. Cel.*, I, n. 80.

(2) Inauditae devotionis affectu complectitur omnia, alloquens ea de Domino et in laudem eius adhortans. » *Ibid.* II, n. 165.

(3) « Cumque florum copiam inveniret; ita praedicabat eis et ad laudem eos dominicam invitabat, ac si ratione vigerent. Sic et segetes et vineas, lapides et sylvas, et omnia speciosa camporum, irrigua fontium, et hortorum virentia quaeque, terram et ignem, aerem et ventum sincerissima puritate ad divinum monebat amorem et libens obsequium hortabatur. » *Ibid.* I, n. 81.

troubler les Frères. La brebis observa ces avis avec le plus grand soin, comme si elle eût compris la tendre piété qui animait le Saint. Quand elle entendait les Frères chanter au chœur, elle entrat d'elle-même à l'église, fléchissait les genoux et se mettait à bêler comme pour accuser par son respect les hommes sans dévotion et inviter en même temps les cœurs pieux à révéler le Sacrement de l'autel (1).

Le bienheureux François s'était retiré dans un endroit désert et y conclut un pacte étroit d'amitié avec un faucon qui nichait là. Chaque nuit, régulièrement, l'oiseau, par son cri, prévenait le Saint que l'heure était arrivée à laquelle il avait coutume de se lever pour rendre ses hommages à Dieu. François lui savait gré de cette grande sollicitude qui l'empêchait de s'attarder dans le sommeil. Mais lorsqu'il était accablé de douleurs plus violentes que d'habitude, le faucon avait pitié de lui et ne marquait pas si ponctuellement le moment du réveil ; mais comme s'il avait reçu les instructions de Dieu, il ne faisait entendre que vers l'aurore et tout doucement sa voix qui tenait lieu de cloche (2).

Près de la cellule du Saint, à la Portioncule, une cigale avait établi sa demeure sur un figuier et chantait souvent avec sa douceur accoutumée. Un jour, le bienheureux Père, étendant la main vers elle, l'appela avec avec bonté. « Ma sœur cigale, viens à moi ! » Comme si elle eût été douée de raison, elle vint aussitôt se poser sur sa main. Et il lui dit : « Chante, ma sœur cigale, et loue avec allégresse le Dieu qui t'a créée ». Obéissant sans retard, elle se mit à chanter et continua, tandis que

(1) S. BONAV. *Leg. c. 8*, n. 7.

(2) THOM. CEL. II, n. 168.

le Saint mêlait sa voix propre à la sienne, jusqu'au moment où il lui ordonna de regagner son gîte accoutumé. Elle y demeura huit jours entiers comme si elle eût été attachée là. Quand le Saint descendait de sa cellule, il la prenait toujours dans ses mains, lui enjoignant de chanter, et toujours elle se montrait empressée à obéir à ses ordres. Enfin, le Saint dit à ses compagnons : « Nous allons maintenant donner congé à notre sœur cigale, qui nous a réjouis assez longtemps de ses cantiques ». La cigale congédiée s'éloigna sur le champ et ne reparut jamais plus en ce lieu (1).

François s'avancait, un jour, à travers la vallée de Spolète. Il arriva dans un lieu proche de Bevagna où se trouvait rassemblée une grande multitude d'oiseaux de différentes espèces : colombes, corneilles et choucas. Il alla vers eux et les salua selon son habitude. Il ne fut pas peu surpris de voir que ces oiseaux ne s'étaient pas envolés comme ils font d'ordinaire et, rempli d'une grande joie, il les pria humblement d'écouter la parole de Dieu. Entre autres choses, il leur dit : « Oiseaux, mes frères, vous devez louer grandement le Créateur et l'aimer toujours, car il vous a donné des plumes pour vous vêtir, des ailes pour voler et tout ce qui vous est nécessaire. Dieu vous a faits nobles entre toutes les créatures et il vous a donné pour demeure l'air limpide. Vous ne semez, ni ne moissonnez, vous n'avez aucun souci de votre existence et pourtant Dieu vous protège et vous nourrit ». A ces mots, les petits oiseaux manifestèrent merveilleusement leur joie, à leur façon. Ils allongeaient le cou, battaient des ailes et ouvraient le bec, en regardant le prédicateur, et lui, il allait et venait

(1) *Ibid.* II. n. 171.

au milieu d'eux, frôlant de sa tunique leur tête et leur corps. Enfin, il les bénit et, le signe de la croix étant fait, il leur donna licence de s'envoler. Le bienheureux Père, tout joyeux, poursuivit sa route avec ses compagnons, rendant grâces à ce Dieu que toutes les créatures reconnaissent et révèrent. Il s'accusa même de négligence, dans la simplicité de son cœur, pour n'avoir pas plus tôt prêché aux oiseaux qui écoutent la parole de Dieu avec un tel respect. Aussi, à partir de ce jour, il exhorte avec sollicitude tous les oiseaux, tous les quadrupèdes, tous les reptiles et même les créatures insensibles à aimer et à louer le Créateur (1).

« Laudans laudare monuit,
Laus illi semper affuit,
Laus, inquam, Salvatoris.
Invitat aves, bestias
Et creaturas alias
Ad laudem conditoris. » (2)

Enfin, lorsque ses yeux se fermèrent presque entièrement aux beautés du monde extérieur, sa contemplation de la nature devint plus intérieure, plus claire, plus ardente. Il passa en revue les innombrables consolations qu'il avait reçues et qu'il recevait des créatures ; puis, transporté de reconnaissance et de jubilation, il s'abandonna à l'inspiration de son âme poétique et composa, au sujet des créatures, certaines Laudes au Seigneur, afin d'exciter les cœurs de ses auditeurs à louer Dieu et pour que le Seigneur lui-même fût loué par les hommes en toutes ses créatures (3).

(1) *Ibid.* I, n. 58.

(2) JULIEN DE SPIRE. *Ibid.* 122.

(3) « Et propter multas consolationes, quas habuit et habebat in crea-

Et parce que son pieux amour de la nature a sa source en Dieu et se rapporte à Dieu, François commence par se prosterner devant lui, le front dans la poussière : il proclame l'infinie majesté du Seigneur et confesse sa propre indignité. Puis, le regard de son esprit s'élève vers le soleil magnifique, parce qu'il est plus beau, plus bienfaisant que toutes les autres créatures et parce qu'il est l'image de Notre Seigneur dont le visage brille comme le soleil (1) et qui est appelé, dans l'Écriture, le Soleil de justice (2). Avec lui, nos sœurs, la lune et les étoiles, chantent la beauté et la grandeur de l'Éternel. Et le vent, et les nuages, et l'air, comme ils sont bons pour les créatures qui vivent dans la vaste étendue du ciel et de la terre ! Avec quelle puissance il font retentir la louange de Dieu à travers les sphères immenses ! Et les sources jaillissantes, si utiles, si humbles et si précieuses ; et le feu, si beau, si joyeux et si fort ; et la terre, si pleine de sollicitude pour les hommes, les animaux et les plantes ; que tous les êtres enfin qu'elle porte et nourrit bénissent et louent le Seigneur. Que les favoris de Dieu : les doux, les affligés, les pacifiques, chantent ses louanges. Que la mort le loue, elle qui ramène dans les bras du Créateur les enfants de Dieu, fatigués de leur pélerinage terrestre. Que tout enfin loue, chante et célèbre le Seigneur.

*

turis. parum ante obitum suum composuit quasdam Laudes Domini de creaturis suis ad incitandum corda audientium ad laudem Dei et ut ipse Dominus in creaturis suis ab hominibus laudaretur. » *Spec. perf.* c. 118. « Laudes de creaturis tunc quasdam composuit, et eas utcumque ad Creatorem laudandum accedit. » *THOM. CEL.* II, n. 213.

(1) MATT. XVII, 2.

(2) MAL. IV, 2.

« Très haut, très puissant et bon Seigneur, à vous appartiennent les louanges, la gloire et l'honneur. A vous toutes les bénédictions : à vous seul elles sont dues et nul homme n'est digne de vous louer.

Loué soit Dieu, mon Seigneur, avec toutes les créatures, spécialement avec notre frère, messire le Soleil, qui nous donne le jour et la lumière. Il est beau, il rayonne d'une grande splendeur. De vous, ô Très-Haut, il est le signe.

Loué soit mon Seigneur pour notre sœur la Lune et pour les Etoiles. Vous les avez formées dans le ciel claires et précieuses et belles.

Loué soit mon Seigneur pour notre frère le Vent, pour l'air et nuageux et serein, pour tous les temps par lesquels il sustente les créatures.

Loué soit mon Seigneur pour notre sœur l'Eau : elle est très utile, et humble, et précieuse, et chaste.

Loué soit mon Seigneur pour notre frère le Feu. C'est par lui que vous illuminez les ténèbres. Il est beau, agréable, vigoureux, alerte.

Loué soit mon Seigneur pour notre mère la Terre, qui nous nourrit et nous soutient : elle produit toute sorte de fruits et des fleurs aux mille nuances.

Loué soit mon Seigneur pour ceux qui pardonnent au nom de son amour et supportent l'infirmité et la tribulation. Bienheureux ceux qui souffrent en paix ! Par vous, Dieu très haut, ils seront couronnés.

Loué soit mon Seigneur pour notre sœur la mort corporelle, à qui nul homme vivant ne peut échapper. Malheur à qui meurt en état de péché mortel ! Bienheureux ceux qui se trouvent dans vos très saintes volontés ! La seconde mort ne pourra leur nuire.

Louez et bénissez mon Seigneur, rendez-lui grâce et servez-le avec grande humilité » (1).

« Le Cantique du soleil », c'est ainsi que le Saint appelait ce chant éblouissant de lumière (2). Comme le soleil, il monte au sommet du ciel et il dépose devant le trône du Créateur le tribut d'amour et de louange de toute créature. « Soyez bénis, ô mon Seigneur, avec toutes vos créatures, bénis, bénis, bénis ! » Comme le soleil il s'est répandu dans le monde entier. Partout où les Frères Mineurs, ces Jongleurs de Dieu, se présentaient, ils devaient faire entendre ce chant pour encourager les hommes dans le service de Dieu et les porter à la joie (3). Comme le soleil, ce cantique excitait S. François lui-même à la gaieté et à l'union à Dieu au milieu des souffrances les plus pénibles. Le Bienheureux se le fit chanter jour et nuit par ses compagnons, pendant les semaines et les mois de martyre de sa dernière maladie (4). Et quand sonna pour lui l'heure du trépas, il ajouta à son Cantique du soleil la strophe à notre sœur la mort (5), et, après ce chant du cygne, son âme passa de ce monde à son Père.

Mais non, le Cantique du soleil est plus que le simple chant du cygne de François : *il est le symbole et le résumé de sa vie et de son idéal*. Est-ce que François

(1) Traduction d'après l'original italien publié par le P. WENDELIN MEYER, O. F. M. : *Franz von Assisi, Sonnengesang*, Leipzig, 1922, 14-16. Cf. SABATIER : *Specul. perfectionis*, c. 120, p. 234 sq. et CHRISTEN-FELDER : *Leben des hl. Fran̄iskus von Assisi*, 3^e éd. Innsbruck, 1922, 397-406.

(2) *Spec. perf.* c. 119.

(3) *Ibid.* c. 100.

(4) THOM. CEL. II, n. 117. *Spec. perf.* c. 121.

(5) *Spec. perf.* c. 122, 123.

n'eut pas pour vocation d'être le chevalier et le héraut de Dieu ? Chaque battement de son cœur ne fut-il pas un hymne de saint amour de Dieu ? Ne passa-t-il pas sur la terre comme le Troubadour du Seigneur, chantant par la parole et par les œuvres les *Chansons de geste* de son Maître ? N'adressa-t-il pas, avant de mourir cette recommandation à ses Frères et à ses disciples de tous les temps : « Nous sommes les Jongleurs de Dieu qui doivent éléver les cœurs des hommes et les émouvoir à la joie spirituelle » (1). « C'est ainsi que par l'humilité et par l'amour, il a fait de sa vie un poème, lui, le plus grand poète de son temps » (2). Cette vie a été un « Cantique du soleil » unique, ininterrompu, un cantique d'une force si ravissante, d'une mélodie si suave que, aujourd'hui encore, après sept siècles, notre monde, pauvre de Dieu et sans joie, en est charmé et peut y trouver sa guérison. Mais dans le chant qu'avec le Jongleur d'Assise nous appelons le Cantique du soleil, on n'entend que la mélodie finale et l'accord suprême de sa vie.

(1) *Ibid.* c. 100.

(2) HARNACK : *Dogmengeschichte*, III, 3^e éd. 382.

TABLE DES MATIÈRES DU SECOND VOLUME

CAPITRE XI.	— La joie franciscaine	7-30
» XII.	— La fraternité franciscaine.	31-60
» XIII.	— S. François et les œuvres de charité	61-88
» XIV.	— S. François et son action pacifatrice	89-111
» XV.	— L'apostolat franciscain	113-151
» XVI.	— L'apostolat franciscain (suite)	153-205
» XVII.	— La science franciscaine	207-258
» XVIII.	— Piété de S. François	259-308
» XIX.	— S. François et la nature	309-334

DOMINUS DET VOBIS PACEM

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

ABEILLES. S. Fr. et les abeilles. II, 323.	Les Anciens Moines et l'Apostolat, II, 114-118.
ABSORBEAT (Prière). I, 72.	Apostolat francisc. en Italie, II, 132.
ABSTINENCE DE S. Fr. I, 364 sq.	Apostolat francisc. en France, II, 133-134.
ACTIONS DE GRACES DE S. Fr. II, 273-277.	Apostolat francisc. en Allemagne, II, 134.
ACTION ORATOIRE DE S. Fr. II, 195-201.	Apostolat francisc. en Angleterre, II, 135.
AFFLIGÉS. S. Fr. et les affligés. II, 49-53.	Apostolat francisc. chez les infidèles, II, 136-145.
AFFRANCHISSEMENT. Lettres d'affranchissement de la ville d'Assise. II, 97-98.	Source de l'apostolat franciscain, II, 146-147.
AGNEAUX. S. Fr. et les agneaux. II, 323-326.	Apostolat par le Confessional, II, 153-162.
ALLEMAGNE. Etablissement des FF. MM. en Allemagne. I, 263, 264, 323, 324. — II, 134.	ARBRES. S. Fr. et les arbres, II, 321.
AMES. Zèle de S. Fr. pour le salut des âmes. II, 146-151.	ARGENT. Mépris de S. Fr. pour l'argent, I, 217-224; — Prescriptions de la Règle relatives à l'argent, I, 224-239.
AMIS SPIRITUELS OU <i>Nuntii</i> . I, 226-227.	ARMES. Port des armes défendu aux Tertiaires, II, 102-105.
AMOUR DE DIEU EN S. Fr. II, 300-302.	AUMÔNE. I, 253-274. V. <i>Quête</i> .
AMOUR DU PROCHAIN. II, 31-112 :	AUSTÉRITÉS DE S. Fr. I, 363 sq.
— La fraternité franciscaine, 31-60.	BÉNÉDICTINS. I. 232, 246, 345. II, 114-117.
— Les œuvres de charité franciscaines, 61-88.	BÉNÉDICTION DE S. Fr. II, 307.
— Action pacificatrice franciscaine, 89-112.	BIBLIOTHÈQUES DES FF. MM. II, 238-245.
V. <i>Malades, Pauvres, Ennemis</i> .	BREBIS. S. Fr. et les brebis, II, 327-328.
AMOUR DE LA NATURE. II, 309-334.	BRÉVIAIRE DE S. Fr. I, 53. V. <i>Office divin</i> .
ANGES. S. Fr. et les anges. II, 287-289.	
ANGLETERRE. Etablissement des FF. MM. en Angleterre. II, 135.	
APOSTOLAT FRANCISCAIN. II, 113-205 :	

- | | |
|---|---|
| BRIGANDS. S. Fr. et les brigands, II, 58-60. | CLERGÉ SÉCULIER ET CLERGÉ RÉGULIER. Leurs mutuels rapports, II, 161-162. |
| CANTIQUE DES CRÉATURES. II, 13-14, 33-333. | CLOÎTRE et couvents franciscains, I, 204-205. |
| CANTIQUE DU SOLEIL. II, 92, 333-334. | CLUNISTES. I, 212, 246, 379. |
| CAPTIVITÉ DE S. FRANÇOIS. I, 26 ; II, 89-90. | COMMUNION. S. Fr. et la communion, I, 89. |
| CARDINAL PROTECTEUR de l'Ordre. I, 125-130. | CONFÉSSION. Moyen d'apostolat, II, 153-162. |
| CATHARES. I, 137. | CONTEMPLATION DE S. Fr. II, 297-300. |
| CATHOLICISME parfait de S. Fr. I, 130-136. | CONVERS (Frères). V. <i>Laiques</i> . |
| CHANONIERS RÉGULIERS de S. Augustin. I, 46; II, 117. | CONVERSION DE S. Fr. I, 23-34. |
| CHANSON DE ROLAND. I, 57-65 ; II, 137. | COUVENTS de l'Ordre. Leur pauvreté, I, 198-207. |
| CHANT. Les FF. MM. et le chant, II, 20-21, 292. | CRÉATURES. S. Fr. et les créatures, II, 309-334. |
| CHARITÉ FRANCISCAINE. Ses œuvres, II, 61-112. V. <i>Amour du prochain</i> . | CRUISE DE L'ORDRE EN 1219. I, 106-108. |
| CHASTETÉ DE S. Fr. I, 351-362. | CROIX. S. Fr. et la Croix, I, 75-87 ; II, 136-138. |
| CHAUSSEURES. La Règle de S. Fr. et l'usage des chaussures, I, 210. | DAMES (PAUVRES). V. <i>Clarisses</i> . |
| CHEVAL. S. Fr. défend d'aller à cheval, I, 205. | DÉLINQUANTS. S. Fr. et les Frères délinquants, II, 53-55. |
| CHEVALERIE. S. Fr. et la chevalerie, I, 25, 56 sq.; II, 8-9, 136-137. | DÉMOCRATIE. S. Fr. et la démocratie, II, 108-109. |
| CHRIST. Le Christ et S. Fr., I, 55-87 ; II, 277-282, 319-326. | DÉVOTIONS DE S. Fr. : envers le Christ, I, 55-87 ; II, 255-260, 277-282 ; — envers l'Eucharistie, I, 87-115 ; — » l'Église, I, 115-143 ; — » les paroles de l'Écriture, I, 51-53 ; II, 191-193 ; — envers la Ste Vierge, II, 282-287 ; — » les Anges et les Saints, II, 287-290 ; — Ses exercices de dévotion, II, 272-295. |
| CHRONOLOGIE DE LA VIE DE S. Fr. I, 31-32 ; II, 97. | DIÉU. Amour de S. Fr. pour Dieu, II, 300-302. V. <i>Louanges</i> . |
| CIGALE. S. Fr. et la cigale, II, 328-329. | DISCRÉTION. Nécessaire dans les pénitences corporelles, I, 374-382. |
| CISTERCIENS. I, 233 ; II, 117. | |
| CLARISSES. Leurs origines, I, 42 : leurs relations avec S. Fr., I, 160, 358-360 ; II, 41, 46, 47, 52. | |
| CLERCS. Les clercs et le travail manuel dans l'Ordre, I, 233-245, 249-251. | |
| — Estime de S. François pour les clercs, I, 93-97. | |

DOGME. Étude du dogme dans l'Ordre, II, 234-236.	FEU. S. Fr. et le feu, II, 316, 317, 320, 321.
— Prédication dogmatique, II, 179-195.	FLEURS. S. Fr. et les fleurs. II, 322.
EAU. S. Fr. et l'eau, II, 321.	FONDATIONS. Les premières fondations franciscaines, I, 203-207.
ECONOMIE DOMESTIQUE FRANCISCAINE. I, 217-287.	FORMATION INTELLECTUELLE de S. Fr. II, 208-214.
ÉCRITS. Apostolat par la plume. I, 251.	FRANCE. Préférence de S. Fr. pour la France. I, 90; II, 43, 133, 138.
ÉGLISE. S. Fr. et l'Église, I, 115-143.	— Etablissement des FF. MM. en France, II, 133-134.
ÉGLISES RÉPARÉES PAR S. Fr. I, 92-93.	FRATERNITÉ FRANCISCAINE. II, 31-60.
ÉGLISES DE L'ORDRE. I, 201.	FRÈRES. Le nom de frères dans la Règle de S. Fr., II, 31-32.
EQUITATION. Défendue par la Règle de S. Fr., I, 205.	FRÈRES LAÏQUES. Dans les Anciens Ordres, I, 232-233.
ENNEMIS. Amour des ennemis pratiqué par S. Fr., II, 56-60.	— Chez les FF. MM., I, 244-250.
ENSEIGNEMENT dans l'Ordre. II, 226-234.	— Travail manuel obligatoire pour eux, I, 248-249.
ESPRIT DU MONDE ET ESPRIT DE S. Fr. I, 337-338.	— Ne doivent pas étudier, I, 245; II, 220-221.
ERMITAGES. II, 266-272.	— Leur apostolat par la prière, I, 292.
EUCHARISTIE. S. Fr. et l'Eucharistie, I, 87-115.	— Gardent à l'Ordre son caractère de simplicité, I, 348.
EVANGILE. S. Fr. et l'Évangile, I, 23-55.	— Leur Office liturgique, II, 294-295.
EVÉQUES. Respect de S. Fr. pour les évêques, I, 119-123.	FRÈRES MINEURS. Origine de ce nom, I, 296-297.
EXEMPLE. La Prédication par l'exemple, II, 201-205.	
EXHORTATION FRANCISCAINE. II, 163-166.	GAIETÉ. V. <i>Joie</i> .
FAISAN. S. Fr. et le faisan, II, 312-313.	GÉNÉRAL (MINISTRE). Ce qu'il doit être d'après S. Fr., I, 294-295, 333; II, 54-55.
FAUCON. S. Fr. et le faucon, II, 328.	GUELFES ET GIBELINS. II, 104.
FÉODALITÉ. Etat social sous la féodalité, II, 95-96.	GUERRE. S. Fr. et la guerre, II, 102-105.
FEMME. La chevalerie et le respect de la femme, I, 161-168.	HÉRÉTIQUES des XII ^e et XIII ^e siècles, I, 136-138, 166. V. <i>Pauvres catholiques</i> et <i>Pauvres de Lyon</i> .
FEMMES. Fréquentation des femmes, dangereuse, I, 354-361.	

- | | |
|---|---|
| <p>HIRONDELLES. S. Fr. et les hirondelles, II, 312.</p> <p>HUMILIÉS (Religieux de l'Ordre des), I, 139 ; II, 119, 180, 216.</p> <p>HUMILITÉ. I, 287-319 :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Nécessaire aux prédicateurs, I, 291. — Nécessaire aux savants, I, 292-293. — Nécessaire aux supérieurs, I, 294-300. — Humilité profonde de S. Fr., I, 300-317. <p>IMITATION DE J.-C. PAR S. FR. I, 55-87 ; II, 277-282.</p> <p>INFIDÈLES. S. Fr. et les infidèles, II, 136-146.</p> <p>JEÛNE. Dans les Anciens Ordres, I, 380-381.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Dans l'Ordre de S. Fr., ibid., 381-382. <p>JOIE. En S. Fr. II, 7-14.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Dans son Ordre, ib., 14-18. — Caractères particuliers de la joie franciscaine, ib., 19-28. — La joie parfaite, ib., 28-30. <p>JONGLEURS. V. <i>Troubadours</i>.</p> <p>LAÏQUES. V. <i>Frères Laïques</i>.</p> <p>LANGUE FRANÇAISE. Prédilection de S. Fr. pour la langue française, I, 80 ; II, 10-12.</p> <p>LAUDES DEI. II, 273-277, 305-308, 330-334.</p> <p>LÉPREUX. S. Fr. et les lépreux, I, 30-31, 298 ; II, 10, 62-72.</p> <p>LÉPROSERIES. II, 62-72.</p> <p>LIÈVRE. S. Fr. et le lièvre, II, 313-314.</p> | <p>LIVRES dans l'Ordre des FF. MM., II, 238-245.</p> <p>LOCUS. V. <i>Couvents</i>.</p> <p>LOMBARDS (PAUVRES). I, 138 ; II, 119.</p> <p>LOUANGE. V. <i>Laudes Dei</i>.</p> <p>LOUP DE GUBBIO. S. Fr. et le loup de Gubbio, II, 315.</p> <p>MAHOMÉTISME. S. Fr. et le Mahométisme, II, 136-144.</p> <p>MAISONS de l'Ordre. V. <i>Couvents</i>.</p> <p>MAJORES ET MINORES. I, 295-300 ; II, 96-99.</p> <p>MALADES. S. Fr. et les malades, II, 45-48, 61.</p> <p>MALADIES de S. Fr. I, 83-86 ; II, 12-13, 48.</p> <p>MALÉDICTION de S. Fr. contre les fauteurs de scandale, II, 204.</p> <p>MANTEAU de S. Fr. II, 77-84.</p> <p>MARIE (St^e VIERGE). S. Fr. et la Vierge Marie, II, 282-287.</p> <p>MAROC. Missions au Maroc, I, 230 ; II, 142-143.</p> <p>MARTYRS du Maroc. V. <i>Maroc</i>.</p> <p>MÉDECIN. S. Fr. et le Médecin, I, 282-283.</p> <p>MENDICITÉ. I, 253-273.</p> <p>MESSE. Dévotion de S. Fr. au Sacrifice de la Messe, I, 88-89.</p> <p>MEUBLES des Couvents. I, 205-207. V. <i>Couvent</i>.</p> <p>MODESTIE DES YEUX. I, 355-357.</p> <p>MONACHISME. S. Fr. et le Monachisme, I, 45-50, 345 ; II, 114-118.</p> <p>MONDE. S. Fr. ennemi de l'esprit du monde, I, 346.</p> <p>MONGOLS. Missionnaires franciscains chez les Mongols, II, 144.</p> <p>MUSIQUE. V. <i>Chant</i>.</p> <p>MYSTIQUE. Connaissance mystique de S. Fr., II, 211-214.</p> |
|---|---|

- NATURE. S. Fr. et la nature, II, 309-334.
- NOËL. S. Fr. et la fête de Noël, I, 73-75.
- NOURRITURE permise aux FF. MM., I, 380-382.
- NUDITÉ DES PIEDS. Prescrite par la Règle de S. Fr., I, 210.
- OBEISSANCE de S. Fr. I, 319-323.
-- Des premiers FF. MM., ib. 323-326.
- Qualités de l'obéissance franciscaine, ib. 326-332.
- OFFICE DIVIN. S. Fr. et l'office, II, 290-291.
— Office des Frères laïques, II, 294-297.
— Office de la Passion, II, 278-280.
- OISEAUX. S. Fr. et les oiseaux, II, 312-314, 329-330.
- ORDRE FRANCISCAIN. Fondation de l'Ordre, I, 31-42.
- OUTILS. Permis dans les Couvents, I, 205-207.
- PAIX. S. Fr. apôtre de la Paix, II, 89-111.
— Rôle pacifique de l'Ordre franciscain, II, 90-108.
- PAPES. S. Fr. et la Papauté, I, 130-141.
- PASSION. Dévotion de S. Fr. à la Passion, I, 75-86. V. *Office*.
- PATER. Paraphrasé par S. Fr., II, 294-297.
- PAUVRES. Amour de S. Fr. pour les pauvres, I, 146-147; II, 72-86.
— Amour de l'Ordre pour les pauvres, II, 86-89.
- PAUVRES CATHOLIQUES. I, 166-176, 271; II, 119, 180, 217.
- PAUVRES DAMES. V. *Clarisses*.
- PAUVRES DE LYON. I, 138; II, 118, 179, 216.
- PAUVRETÉ. Amour de S. Fr. pour la pauvreté, I, 143-173:
— Dame et épouse de S. Fr., ib., 148-157, 167-172.
— Vertus qui en découlent, ib., 162-163.
— Etendue de la pauvreté franciscaine, I, 173-214.
— Luttes des FF. MM. pour la pauvreté, ib., 214-215.
— Pauvreté, source de joie, II, 23-27. V. *Aumônes, Quête, Travail*.
- PÉNITENCE. Cette vertu en S. Fr. I, 362-370.
— Cette vertu dans son Ordre, ib., 370-382.
— Discréption nécessaire dans la pénitence, ib., 374-380.
— Prédication de la pénitence, II, 173-179.
- PÉNITENCE (SACREMENT DE) V. *Apostolat*.
- PESTIFÉRÉS. II, 70.
- PHILOSOPHIE. Étude de la philosophie chez les FF. MM., II, 248-255.
— Ses rapports avec la théologie, II, 255-259.
- PIÉTÉ de S. Fr. II, 259-309.
- POISSONS. S. Fr. et les poissons, II, 314.
- PRÉDICATEURS. Ils doivent posséder l'humbleté, I, 291-294; II, 125; et la science, II, 234-236, 255-259.
- PRÉDICTION FRANCISCAINE. II, 125, 162-206.
— Sa forme primitive, II, 153-169.
— Prédication morale, II, 166-180.
— Prédication dogmatique, II, 181-194.

- PRÉTRES. Respect et vénération de S. Fr. pour les prêtres, I, 93-97.
- PRIÈRE. Vie de prière de S. Fr., II, 260-272.
- Ses exercices d'oraison, ib., 272-296.
 - Son esprit de prière, ib., 297-309.
- PRUERIES COMPOSÉES PAR S. FR. II, 273-280, 287, 295-296, 305-308, 330-334.
- PRIVILÉGES. Aversion de S. Fr. pour les priviléges, I, 302.
- PROFANES (SCIENCES). Leurs rapports avec la théologie, II, 255-259.
- PROFESSORAT ET APOSTOLAT. I, 250.
- PROVIDENCE. Confiance filiale de S. Fr. en la Providence, I, 273-286.
- PROVINCIAL (MINISTRE). Qualités qu'il doit posséder, I, 334; II, 54-55.
- PRUDENCE DE S. FR. I, 374-380.
- PSAUTIER gallican et romain, II, 291.
- PURETÉ de S. Fr. dans sa jeunesse, I, 24. V. *Chasteté*.
- QUÊTE. Importance attachée à la quête par S. Fr. I, 253-273.
- RÈGLES de S. FR. :
- Règle primitive, I, 34-36, 150, 243-269; II, 74.
 - Règle de 1221, I, 36-38, 224, 242-244, 381; II, 140, 166, 167, 169.
 - Règle de 1223, I, 39-40, 244, 269, 381; II, 140, 170-171.
 - Règle des Clarisses, I, 42.
 - Règle du Tiers-Ordre, I, 43; II, 79, 103.
- RICHES. Égards de S. Fr. pour les riches, I, 305; II, 109.
- RICHESSE. S. Fr. contempeur de la richesse, I, 25.
- ROCHERS. S. Fr. et les rochers, II, 321.
- SACERDOCE. Respect de S. Fr. pour le Sacerdoce, I, 93-97.
- SAGESSE ET SIMPLICITÉ. I, 347.
- SAINTS. Culte de S. Fr. pour les Saints, II, 287-290.
- SALAIRE du travail des Frères, I, 225, 234, 235, 244.
- SALUTATION PACIFIQUE DE S. FR. II, 90-91.
- SANDALES. Permises par la Règle de S. Fr., I, 210.
- SARRAZINS. Missions chez les Sarraziins, II, 136-144.
- SAVANTS. Ils doivent être humbles, I, 292-293 et pieux, II, 246-248.
- SCANDALE. Horreur de S. Fr. pour le scandale, II, 263-264.
- SCIENCE de S. FR. Science acquise, II, 208-211.
- Science infuse, ib. 211-215.
- SCIENCE chez les FF. MM. II, 215-259.
- SERMENT de porter les armes interdit aux Tertiaires, II, 102.
- SIMPLICITÉ de S. Fr. I, 337-343.
- des FF. MM. ib. 343-349.
- SOLEIL. Cantique du Soleil, II, 92-93, 333-334.
- SOLITUDE. Amour de S. Fr. pour la solitude, II, 266-272.
- SOUFFRANCES. Joie de S. Fr. dans les souffrances, II, 27-30.
- SPRITUELS (FF. MM. dits). I, 39; II, 237 sq.
- STIGMATISATION DE S. FR. I, 81-83.

SUPÉRIEURS ET INFÉRIEURS. Leurs rapports mutuels, I, 332-337.	— Travail manuel, ib., 248-249. — Travail intellectuel, ib., 249-253.
TARTARES. Missions franciscaines chez les Tartares, II, 144.	TRIÈVE DE DIEU, II, 110.
TEMPLIERS. I, 132, 175, 294.	TRINITÉ. Dévotion de S. Fr. pour la très sainte Trinité, II, 272-277.
TERTIAIRES. V. <i>Tiers-Ordre</i> .	ROUBADOURS, II, 8, 334.
THÉOLOGIE. S. Fr. et la théologie, II, 218-224, 248.	USAGE DES CHOSES DE CE MONDE permis aux FF. MM. I, 188-189.
— Etude de la théologie dans l'Ordre, II, 217-249.	VAUDOIS. I, 138, 176 ; II, 216.
TIERS-ORDRE. Origine du T.-O., I, 43-45 ; II, 103.	VERS. S. Fr. et les vers, II, 323.
— Sa diffusion, II, 105-107.	VERTUS qui découlent de la pauvreté. I, 162-163.
— Le T.-O. et la paix, II, 103-108.	VOCATION DE S. FR. I, 30-31.
TRAVAIL. Exigé par S. Fr. et moyen de subsistance, I, 232-253.	

INDEX DES NOMS PROPRES

(Les noms de pays sont en italique.)

- | | |
|---|--|
| ACCURSIUS (Frère), martyr. II, 142. | <i>Angleterre</i> . II, 26, 40, 69, 135. |
| ADAM DE MARSH. II, 251. | ANONYMUS PERUSINUS. I, 28, 301. |
| ADJUTUS (Frère), martyr. II, 142. | ANSELME DE CANTORBÉRY (St.). I, 242
II, 189. |
| <i>Agello</i> . I, 326. | ANTOINE DE PADOUE (St.). I, 20, 112,
252; II, 142, 151, 156, 168, 184,
187, 226. |
| AGNÈS DE PRAGUE (Bienheureuse). I,
20, 376, 380; II, 47, 280. | ANTOINE VON KOSTANECKI (R. P.). I,
235. |
| <i>Akkon</i> . I, 239. | ANTOINE DE SÉRENT (R. P.). I, 180 |
| ALAIN DE LILLE. II, 185, 216, 236. | ARISTOTE. II, 189, 249 sq. |
| ALBERT-le-GRAND (Bienheureux). I,
205, 206; II, 234, 251. | AROUX (E.). I, 149. |
| ALBERT DE PISE (Bienheureux). I,
336, 375; II, 69. | <i>Arezzo</i> . II, 99. |
| <i>Alenquez</i> . II, 142. | <i>Arménie</i> . II, 144. |
| ALEXANDRE II. — II, 116.
» III. — II, 180.
» IV. — I, 249; II, 160.
186. | ARTHUR (Roi). I, 65. |
| ALEXANDRE DE HALÈS. I, 112; II, 251. | <i>Ascoli</i> . II, 227. |
| Allemagne. I, 263, 323; II, 26, 40,
72, 134, 141. | <i>Assise</i> . Passim et II, 96-99. |
| ALTANER (Barth.). I, 174. | ATHANASE BIRBAUM (R. P.). II, 282. |
| Alverne. I, 81, 82; II, 267, 307. | AUGUSTIN (St.). I, 45, 46, 47, 246,
270, 271; II, 117. |
| Alviano. II, 312. | AVERROËS. II, 249 sq. |
| AMONI. II, 94, 125. | AVEZAC (d'). II, 144. |
| Ancône. I, 281; II, 138, 228, 324. | AVICENNE. II, 249 sq. |
| ANGE DE CLARENO. I, 19, 174; II,
209, 212, 237 sq. | AYMOND DE FAVERSHAM. I, 246; II,
155. |
| ANGE (Frère), martyr. II, 143. | BARBARO (Frère). II, 39. |
| ANGE TANCRÈDE (Frère). I, 64. | <i>Bari</i> . I, 223. |
| ANGÈLE DE FOLIGNO (Bienheureuse),
II, 91. | BARTHÉLEMY DE PISE. I, 70, 97. |
| | BASILE (St.). I, 45, 46. |
| | BENOÎT XIV. I, 88. |

- BENOÎT XV. I, 45.
- BENOÎT (St). I, 23, 46, 56, 232, 246, 378, 380 ; II, 31, 114, 115.
- BENOÎT D'ANIANE (St). I, 175.
- BENOÎT DE PIRATO (Frère). I, 89.
- BÉRARD (Frère), martyr. II, 142.
- BERNARD DE CLAIRVAUX (St). I, 46, 47, 57, 158 ; II, 116.
- BERNARD DE BESSE. I, 18, 44, 353 ; II, 56, 107, 177, 231, 316.
- BERNARD CHRISTEN (R. P.). I, 82 ; II, 333.
- BERNARD DE QUINTAVALLE (Frère). I, 32, 150, 129, 220, 281, 342 ; II, 124, 126, 266, 286
- BERNARDIN DE SIENNE (St). I, 72 ; II, 151, 168.
- BERTAMI, I, 21.
- BERTHOLD DE RATISBONNE (Frère). I, 112, 218 ; II, 117, 151, 168, 187, 194.
- Bevagna*. II, 329.
- BIESE. II, 309.
- BIHL (P. Michel). I, 82.
- BINDING. I, 277.
- BIRBAUM (P. Ath.). II, 282.
- BOÈCE. II, 249.
- BOEHMER. I, 15, *passim*, II, 199, 295.
- Bohème*. II, 40.
- Bologne*. I, 202 ; II, 101, 178, 193, 231.
- BONAVENTURE (St). *Passim*.
- Sur l'amour de l'Eucharistie, I, 112.
 - Sur la célébration quotidienne, I, 88-89.
 - Sur les fondations franciscaines, I, 199-204.
 - Sur le mobilier des Couvents, I, 205.
 - Sur les sandales, I, 210.
 - Sur le travail des Frères, I, 245, 248-250.
- Sur la quête, I, 254 sq.
- Sur l'activité apostolique des prédictateurs et confesseurs, II, 161-162.
- Sur les rapports du clergé séculier et régulier, II, 161-162.
- Sur les Études dans l'Ordre, II, 218, 219, 255-259.
- Sur la dévotion au Christ, II, 281-282.
- BONO. II, 69.
- BONIZO (Frère). I, 38.
- Borgo-San-Sepolcro*. II.
- BÖTTICHER. I, 315.
- BRACALONI (P. Léon). I, 180.
- BRENTANO-LUJO. II, 108.
- BREWER. I, 21.
- Brindisi*. I, 239.
- BUONCOMPAGNO. I, 197, 371.
- BURCHARD D'URSPERG. I, 22, 210, 221, 296.
- Cantorbéry*. II, 70.
- CANTONO (A.). II, 109.
- CAPONI (G.). II, 109.
- Carceri*. II, 267.
- CASSIEN. I, 45.
- Celano*. II, 79.
- Celles*. II, 80, 267.
- CÉSAIRE D'HEISTERBACH. I, 138.
- CÉSAIRE DE SPIRE. I, 37 ; II, 34.
- Ceuta*. II, 143.
- CHARLEMAGNE. I, 65 ; II, 137, 289.
- CHAULIN. I, 19.
- CHRISTOPHORE (Bx.). II, 69.
- CHRYSOSTOME (St). I, 45.
- CLAIRE (Ste). I, 42, 160, 358-360 ; II, 41, 46, 149, 280.
- Colle*. II, 77.
- COLOMBAN (St). I, 377-378, 380 ; II, 31, 114.
- COMPAGNONS (TROIS). I, 17 et *passim*.

- Compostelle*. II, 126.
- CONRAD (prêtre). I, 57 ; II, 137.
- CONRAD (Maître). II, 86.
- CONRAD DE WÜRZBURG. I, 168.
- CORNEILLE MUSSO. II, 151.
- Cortone*. II, 80, 267.
- CRESCENT DE JESI. II, 252, 253.
- CRISTOFANI. II, 98, 99, 109.
- CURNE (De la S. Palaye). I, 60 ; II, 9.
- CUTHBERT (Fath.). I, 15, 35, 36.
- Damien (St)* près Assise. I, 72, 91, 92, 148, 220, 257 ; II, 121.
- Damiette*. II, 139, 140, 142.
- DANIEL (Frère), martyr. II, 143.
- DANTE ALIGHIERI. I, 149, 156, 169 ; II, 213, 302.
- DAVID D'AUGSBOURG. II, 280, 281, 297.
- DENIFLE (R. P.). I, 174, 203, 211, 271, 379 ; II, 117, 160, 180, 208, 217, 219, 233, 250.
- DENZIGER-BANNWART. II, 154.
- DIEGO DE CADIX (Bx.). II, 151.
- DÖLLINGER. I, 19 ; II, 253.
- DOMENICHELLI (P. Theoph.). I, 17.
- DOMINIQUE (St). I, 9, 47, 173, 174, 271 ; II, 117, 217, 219.
- DOMINIQUE DE GUBERNATIS. II, 144, 145.
- DOMNUS (Frère), martyr. II, 143.
- DUBOIS (L.). 109.
- DUCANGE-CHARPENTIER. I, 23, 56, 333 ; II, 96, 120, 209.
- DUNS SCOT. I, 112, 113 ; II, 251.
- EBEHRARD HOFFMANN (R. P.). I, 176, 233 ; II, 294.
- ECCLESTON. I, 21. V. Thomas Eccleston.
- EDOUARD D'ALENÇON (R. P.). I, 17, 156 ; II, 326.
- EGIDIE (Frère). I, 20, 117, 140, 238, 242, 268, 325, 365 ; II, 21, 58, 84, 89, 124, 141, 164, 302.
- EHRLE (Card.). I, 9, 19, 174 ; II, 220, 245, 253.
- ELIE BOMBARONE (Frère). II, 142.
- ELIE DE CORTONE (Frère). I, 30, 248 ; II, 13, 231.
- ELISABETH DE THURINGE (Ste). II, 71, 86, 87, 106.
- EPHREM LONGPRÉ (R. P.). II, 281.
- Erfurt*. II, 69.
- ERMENTRUEDE (Sœur). I, 20.
- Espagne*. I, 281 ; II, 126, 138, 228.
- ETIENNE (St), abbé. I, 176, 212.
- ETIENNE (Frère). II, 40.
- ETIENNE DE BOURBON. I, 22, 94, 173 ; II, 169, 180, 197, 209.
- EUBEL (R. P.). II, 207.
- EUSÈBE DE BAR-LE-DUC. I, 13-14. V. Hilarin.
- EUSTACHE DE MERC (Frère). II, 157.
- Fabiano*. I, 239.
- FACCHINETTI (R. P.). I, 16 ; II, 30.
- Faenza*. II, 104.
- FAGOT (Abbé). I, 17.
- FALOCI-PULIGNANI. I, 17, 93 ; II, 27, 94, 125, 307, 315.
- FEIR. II, 111.
- FELDER. V. *Hilarin*.
- FELICE TOCCO. II, 184.
- FISCHER. I, 32.
- Florence*. I, 220 ; II, 133.
- Foligno*. I, 148.
- Fonte-Colombo*. I, 74 ; II, 316.
- FOULQUES DE TOULOUSE. I, 174.
- France*. I, 90 ; II, 43, 133, 138.
- FRANCICIUS (Fr.). I, 112.
- FRANÇOIS D'ASSISE (St). Passim.
- FRANÇOIS PANIGAROLA. II, 151.

- FRÉDÉGANG D'ANVERS (R. P.). I, 44; II, 106.
- FRÉDÉRIC II. — II, 104, 106.
- FREIESLEBEN (Chr.). II, 116, 154.
- FROISSARD. II, 120.
- GALFRIDUS (Frère). II, 157.
- GASPARI. I, 65.
- GAUTREDUS DE BELLO-LOCO. II, 71, 88.
- GAUTHIER DE GYSBURNE. II, 228.
- GAUTHIER MAPES. II, 216.
- GAUTHIER DE LA VOGELWEIDE. I, 168.
- GENTILI (Comte). I, 58.
- GÉRARD (Frère). II, 72.
- GÉRARD DE FRACHET. I, 47.
- GILBERT DE TOURNAY. II, 94, 95.
- GIOTTO. I, 157.
- GISBERT MENGE (R. P.). I, 20; II, 164.
- GLASER (Fr.). II, 108.
- GLASSIBERGER (Nicol.). II, 227.
- GOËBEL (Fr.). I, 112.
- GOETZ (Walter). I, 15, 41, 135.
- GONZAGA. I, 102.
- GÖRRES. I, 69, 70, 80.
- GRATIEN (moine). II, 116, 117, 154.
- GRATIEN (R. P.). I, 15.
- Grecio. I, 74, 75, 207; II, 178, 267, 313, 314.
- GRÉGOIRE VII (St.). I, 105.
- GRÉGOIRE IX. — I, 128, 129, 187, 227, *passim*; II, 107, 144, 157, 172, 185, 222, 231, 240.
- GRÉGOIRE DE NAPLES (Frère). I, 382.
- Gubbio. I, 150; II, 315, 324.
- GUIDO DE FLORENCE. I, 221.
- GUIDO LEVI. II, 133.
- GUIDO SECUNDINI (Don). I, 119, 149, 177; II, 92.
- GUIGO (Bx.). I, 251.
- GUILLAUME DE S. AMOUR. I, 249, 254; II, 159-162, 218, 232.
- GUILLAUME D'ESSEBY I. (Frère). 325.
- GUILLAUME DE RUBRUCK (Frère). II, 144.
- HARDUIN. I, 212; II, 62, 129, 182, 183.
- HARNACK. I, 214, 287; II, 132, 259, 278, 334.
- HASE (K. von). I, 135.
- HAUPT. II, 119.
- HAVARD DE LA MONTAGNE. I, 20.
- HAYE (P. de la). I, 88.
- HAYMOND. V. *Aymond*.
- HEINEMAN. II, 102, 103, 108.
- HETTINGER. II, 285.
- HILAIRE DE PARIS (R. P.). I, 112.
- HILARIN FELDER (R. P.). I, 14, 36, 44, 82, 132, 136, 234, 245, 250; II, 154, 167, 180, 207, 217, 219, 225, 229, 231, 234 *sq.*, 244, 249 *sq.*, 277, 291, 333.
- HILDEBRAND. I, 218.
- HILDEGARDE (Ste.). I, 137.
- HINCMAR. II, 196.
- HOFFMANN. V. *Ebelhard*.
- HOG (Th.). II, 225.
- HÖLDER-EGGER. I, 21.
- HOLSTEIN-LEDREBORG. I, 91.
- HOLSTENIUS. I, 57, 158.
- Hongrie. II, 26, 40.
- HONORIUS III. — I, 121, 127, 133, 231, 245; II, 105, 107, 184, 194, 226, 231, 270.
- HOROV. I, 177.
- HOWLETT. I, 21.
- HUGOLIN (Cardinal). I, 125, 126, 298, *passim*. V. *Grégoire IX*; II, 133, 194, 200, 212, 231.
- HUGOLIN (Frère), martyr. II, 143.
- HUGOLIN DE MONTEGIORGIO (Frère). I, 19, 79, 82.
- HULLARD-BRIOLLES. II, 106.

- HUMBERT DE ROMANS. I, 51; II, 63, 64, 106, 118, 159, 162, 169, 173, 185, 213, 219.
- IGNACE (St). I, 9.
- IMLE (Frère). I, 11, 139, 286.
- INDES. II, 144.
- INNOCENT III. — I, 124 sq., 131, 152, 165, *passim*; II, 119, 128, 147, 153, 158, 168, 173, 179, 181.
- INNOCENT IV. — II, 159.
- JACQUELINE DE SETTESOLI. I, 360, 361.
- JACQUES DE MASSA (Frère). I, 82.
- JACQUES LE SIMPLE (Frère). I, 344; II, 68.
- JACQUES DE VITRY. I, 21, 22, 195, 238, 266, 279, 280, 296, 317; II, 17, 43, 64, 133, 140, 142, 165, 173, 202, 229, 266.
- JACOPONE DE TODI. I, 157, 162, 163, 168, 286.
- JEAN COLONNA (Card.). I, 125, 159; II, 128, 135.
- JEAN DE DUKLA (B.). II, 151.
- JEAN DE S. EGIDE. II, 225.
- JEAN DE FLORENCE (Frère). II, 36.
- JEAN PARENT. I, 156.
- JEAN DE PARME. I, 156; II, 213, 253.
- JEAN PENNA (Frère). II, 134.
- JEAN DE PLAN CARPIN (Frère). II, 40, 144.
- JEAN DE LA ROCHELLE (Frère). II, 252.
- JEAN LE SIMPLE (Frère). I, 344; II, 89.
- JEAN VELITA. I, 74.
- JÉRÔME (St). I, 212; II, 116.
- JÖRGENSEN (J.). I, 15, 58, 91.
- JOSEPH PLANTANIDA DE FERMO (P.). I, 113.
- JOSEPH DE LÉONISSE (St). II, 151.
- JOURDAIN DE GIANO. I, 21, 129, 193, 264, 323; II, 17, 26, 58, 69, 122, 134, 142, 176, 192, 227.
- JOURDAIN DE SANE. I, 173.
- JUNIPÈRE (Frère). I, 344; II, 21, 89, 280.
- JULIEN DE SPIRE. I, 17, 116; II, 91, 318, 319, 330.
- Karakorum. II, 144.
- KEPPLER (W. von). II, 13.
- KERVAL (L. de). I, 15, 20; II, 143, 156, 184, 187.
- KLÜBER. I, 60; II, 9.
- KLUCKHOHN. II, 110.
- KOSTANECKI (von). I, 235.
- KRUSCH. II, 114.
- KURTH. II, 62.
- KYBAL (Vlad.). I, 35, 36, 37, 135, 296; II, 17, 171.
- Lago-Fucino. II, 51.
- LAURENT DE BRINDES (St). II, 151.
- LECOY DE LA MARCHE. I, 22, 94, 173; II, 116, 129, 169, 180, 187, 194 sq., 200.
- LEMENS (R. P. Léonard). I, 16, 22, *passim*.
- LEMP. I, 42.
- LIÉON XIII. I, 113.
- LIÉON (Frère). I, 20, 38, 79, 82, 85, 95, 109, 306-309, 353; II, 28, 30, 51, 89, 129, 164, 237 sq., 248, 307.
- LIÉON (Frère), martyr. II, 143.
- LIÉON BRACALONI (R. P.). I, 180.
- LIÉON DE Ste-CROIX (Card.). I, 304.
- LIÉON PATREM (R. P.). I, 31.
- LIÉONARD D'ASSISE (Frère). I, 306.
- LIÉONARD DE PORT-MAURICE (St). II, 151.
- LIÉOPOLD (Duc). II, 98.

- LIPSIN (L.). I, 93.
 LISKOW (Marg.). II, 210.
 LITTLE (A. G.). I, 21 ; II, 286.
 LIVARIUS OLIGER (R. P.). I, 19, 42.
 LÖHER. II, 120.
 LONGPRÉ (P. Ephrem). II, 281.
 LOTZ (W.). I, 218 ; II, 108.
 LOUIS-AntoineDE PORRENTRUY(R.P.).
 I, 113.
 LOUIS IX (St). II, 70, 71, 87, 116.
 LUCHESIUS (Bx). II, 85, 86.
- MALEK-AB-KHAMIL. II, 139.
 MANDONNET (R. P.). I, 44.
 MANSI. I, 165 ; II, 216.
Marbourg. II, 71.
 MARC D'AVIANO (V.). II, 151.
 MARCELLIN DE CIVEZZA (R. P.). I, 17.
 MARIANO (Raph.). II, 210.
Maroc. I, 230, 281, 310 ; II, 138,
 142, 143.
Marocco. II, 142.
 MARTÈNE. II, 116.
 MARTIN DE BARTONA (Frère). II, 303.
 MARTIN DE COCHEM (R. P.). II, 151.
 MARTIN-DOISY. II, 63.
 MASSÉE (Frère). I, 276, 285, 311, 312,
 343 ; II, 89, 149.
 MATERNE-DURAND. I, 233.
 MATERNUS REDERSTORFF (R.P.). I, 16.
 MATROD. II, 144.
 MATTHIEU DE PARIS. I, 204 ; II, 64,
 209, 229, 245.
 MATTHIEU DE NARNI (Frère). I, 382.
 MAURICE DE DERHAM. II, 157.
 MENDIÉ (Dom). I, 135.
 MENGE (P. Gisbert). I, 20 ; II, 164.
 MÉYER (P. Wendelin). II, 333.
 MICHAEL (E.). I, 165, 218 ; II, 210,
 288.
 MICHEL (St). II, 288, 289.
 MICHEL BIHL (R. P.). I, 82.
- MICHEL DE ZUG (R. P.). I, 113.
 MIGNE (Patrologie). Passim.
 MINOCCHI (Salv.). I, 156.
 MIRAMOLIS (Sultan). II, 138, 142.
 MOLNADUS (Frère). I, 73.
 MONNIER (de). I, 15 ; II, 213.
 MONTALEMBERT (Comte de). II, 72, 87.
 MORICO (Frère). I, 73.
 MOSCHI (Fr.). II, 64.
 MÜLLER (Karl). I, 35, 44, 166, 198,
 II, 118, 142, 167.
- Narbonne*. I, 165 ; II, 245.
 NEMETHY (von). I, 157, 169.
 NICOLAS III. — II, 240.
 NICOLAS (Frère), martyr. II, 143.
 NICOLAS GLASÉRGER (Frère). II, 227.
 NICOLAS DE RENO « l'Humble » (Frère). I, 324, 336.
 NICOLAS DE TUSCULUM (Card.). I, 241.
Nocera. I, 283.
 NORBERT DE XANTÉN (St). II, 118.
Northampton. II, 70.
Norvège. II, 40.
- ODON DE PARIS. II, 129, 182, 216.
 OLIGER (P. Livarius). I, 19, 42.
 OLIVIER. I, 65 ; II, 289.
 ORTROY (van). I, 17, 18.
Oximo. II, 325.
 OTHON (Frère), martyr. II, 142.
 OTHON IV. — I, 370 ; II, 98.
 OTT (Ad.). I, 179.
Oxford. II, 229, 231, 251.
- PACIFIQUE (Frère). I, 78, 309 ; II,
 133, 200.
 PACÔME (St). I, 46.
Paris. II, 229, 231, 232, 251.
 PASCAL BAYLON (St). I, 113.
 PASCAL ROBINSON (R. P.). I, 16, 22.
 PASSAU (Anonyme de). I, 110-111.

- PATREM (P. Léon). I, 31.
 PAUL (Frère). II, 324.
 PAULIN DE NOLÉ (St). I, 270.
 PENNACHI. I, 26, 64, 82 ; II, 97, 99.
 PÉRATÉ (A.). I, 19.
 Pérouse. I, 26, 326, *passim* ; II, 28,
 77, 97, 100, 314.
 PESSINA (E.). I, 32.
 PFEIFFER (F.). II, 281, 297.
 PHILIPPE (Frère). I, 302.
 PHILIPPE LE CHARTREUX. I, 168.
 PHILIPPE DE SOUABE. I, 370.
 PICA. I, 58 ; II, 7.
 PIERRE (Frère), martyr. II, 142, 289.
 PIERRE D'AILLY. II, 235.
 PIERRE BERNARDONI. I, 119, 148, 149,
 II, 180, 331, 37.
 PIERRE CANTOR. II, 234, 235.
 PIERRE DE CATANE (Frère). I, 32, 151,
 184, 304, 321, 382 ; II, 35, 78, 210,
 227.
 PIERRE D'ESSENACH (Frère). I, 324.
 PIERRE JEAN OLIVI. II, 254.
 PIERRE DE TEUKESBURG. II, 19.
 PIERRE DE TOSSIGNANO. II, 227.
 PIERRE DE VAUX. I, 138, 186 ; II, 118,
 176.
 PIERRE LE VÉNÉRABLE. I, 212, 213,
 246, 379.
 PIERRE DE LA VIGNE. II, 95, 106, 155.
 PIERRON (J.-B.). I, 166, 176, 271 ;
 II, 119, 180.
 PIRRI (Dom). II, 69.
Pologne. II, 40.
 POORE (Richard). II, 129.
 PORPHYRE. II, 189, 194.
Portioncule. I, 31, 77, 92, 237, *passim* ; II, 29, 68, 121, 127, 176, 228,
 284, 327.
Portugal. II, 142.
 POTTHAST. I, 177 ; II, 107, 108, 133,
 PREGER. I, 110.
- PROCOPE DE TEMPLIN (P.). II, 151.
 PUVOŁ (Mgr). II, 281.
 QUÈTEFÉCHARD. I, 173.
 RADULPHIE (Frère). I, 364.
 RATZINGER (G.). II, 107.
 RAZZARDO DI ROCCA PAZZA. II, 69.
 REDERSTOFF (P. Maternus). I, 16.
 RENAN. I, 44, 135.
 RENÉ DE NANTES (R. P.). I, 42.
 RICHARD FITZAKRE. II, 225.
 RICHARD POORE. II, 129, 182, 183.
 RICHER (Frère). II, 242.
Rieti. I, 64, 241, 281 ; II, 51, 82,
 267, 314, 316.
Rimini. II, 104.
Rivo-Torto. I, 192, 237, 370 ; II,
 68, 169.
 RIZZIER (Frère). II, 50
 ROLAND (Chanson de). I, 57, 65 ;
 II, 289.
 ROBERT D'ARDRISEL. II, 119.
 ROBERT GROSSETÊTE. II, 224, 251.
 ROBINSON (P. Pascal). I, 16, 32.
 ROCKHILL (W.). II, 144.
 ROGER BACON. II, 188, 190, 194, 223,
 230, 233, 234.
 ROGER DE WENDOVER. I, 22, 266, 364,
 II, 169, 202, 209.
Rome. I, 33, 124, 147, 152, 191, 240,
 281 ; II, 128.
 RUFIN (Frère). I, 343.
 RUPERT DE DEUTZ. I, 46, 158 ; II,
 115, 176.
- SABATIER (Paul). I, 15, 18, 19, 135,
 269 ; II, 133, 167, 277, 333.
 SALIMBENE (Frère). I, 21 ; II, 231.
 SALOMON (Frère). II, 156.
Salzbourg. I, 263.
 SAMUEL (Frère), martyr. II, 143.

- Santi-Quattro.* I, 239.
Sartiano. I, 283, 366; II, 267.
Sassetto. I, 157.
Sbaralea. I, 20, 21; II, 95, 105, 107,
 134, 157.
Schanz (G.). II, 106.
Scheel (H. von). I, 218.
Schmitz. I, 154.
Schnürer. I, 15, 57, 158, 175, 238;
 II, 294, 306.
Schönbach. I, 197, 371; II, 187.
Sdralek. II, 167, 207.
Séville. II, 142.
Seppelt (F.-X.). I, 35; II, 167, 207,
 211.
Sienne. II, 83, 312.
Sighart. I, 266.
Sigoniis. II, 102.
Soiron (P. Thaddée). I, 179, 208.
Soldati. II, 161, 232.
Spire. II, 69.
Spolète. I, 27; II, 329.
Sylvestre (Frère). I, 220; II, 124,
 149, 153, 210.
Symphorien de Mons (R.P.). II, 281.
Syrie, I, 194; II, 138, 142, 149, 228.

Tancrède. I, 64.
Théophile Domenichelli (R.P.). I, 17.
Thode (H.). I, 135; II, 109.
Thomas d'Aquin (St.). I, 179, 235, 337;
 II, 118, 161, 213, 232, 234, 251, 326.
Thomas de Celano. Passim.
Thomas d'Eccleston. I, 21, 190, 375;
 II, 26, 38, 69, 135, 157, 226, 254,
 303.
Thomas de Kempen. II, 281.
Thomas de Spalato. I, 22; II, 91,
 102, 193, 198.
Thuringe. II, 69.

 TILEMANN (H.). I, 11, 15, 25, 134;
 II, 259, 309, 310.
Tiraboschi. II, 119, 180.
Tivoli. II, 79.
Tocco (F.). I, 19.
Tresatti (Fr.). I, 163.
Trivet (Fr. Nicolas). II, 225.
Tunis. II, 141.
Tyrol. II, 26.

 UBALD D'ALENÇON (R. P.). I, 11, 16,
 157, 179.
Ubertin de Casale. I, 19, 108, 293;
 II, 220, 237 à 254, passim.
Urbain II. — II, 100.

 VERECUNDUS (St). II, 315, 324.
Viator (P.). II, 144.
Vincent Ferrier (St). II, 168.
Vincent de Wygornia (Frère). II, 157.
Voigt (G.). I, 21, 44.

 WADING I, 20, 64, 72, 88, 92, 105;
 II, 95, 142, 144, 213, 285.
Walter (Joh. von). II, 118.
Walter de Gisburn. I, 22, 49, 343.
Wauer. I, 32.
Weiland (A.). I, 136.
Weiss (P. A. M.). I, 57; II, 136.
Weiss (J.-B. von). II, 73, 120, 288.
Wendelin Meyer (R. P.). II, 333.
Wendover. V, *Roger*.
Werinberg de Tegernsee. I, 168.
Winkelmann. I, 370.
Wolfram d'Eschenbach. I, 65, 66.
Wyngaert (van). I, 44.

 Zahn. II, 297.
Zoepf. II, 309.
Zurbaran. II, 14.

PAX ET BONUM !

SOCIÉTÉ ET LIBRAIRIE COOPÉRATIVES SAINT-FRANÇOIS

4, RUE CASSETTE — PARIS VI.

Saint François d'Assise

par le P. LÉOPOLD de Chérancé, Capucin.

40^e mille (nouvelle édition) — 1 volume in-12 fr. 7.50

Saint François d'Assise

par l'Abbé Léon LE MONNIER.

7^e édition — 2 volumes in-12 18.00

L'Idéal de saint François d'Assise

par le P. HILARIN de Lucerne, Capucin.

2 volumes in-8 18.00

Retraite Séraphique sur l'Humilité

par le P. PAUL de Mons, Capucin.

1 volume in-16 4.00

La Science de la Prière

par le P. LUDOVIC de Besse, Capucin.

2^{me} édition. — 1 volume in-12 7,50

Vie de saint François d'Assise

de THOMAS de Celano.

Traduction de l'abbé FAGOT.

1 volume in-8 — Deux couleurs 15.00

Traité de la Paix Intérieure

par le P. AMBROISE de Lombez.

1 volume in-16 5.00

Traité de l'Oraison de S. Pierre d'Alcantara

Traduction du P. UBALD d'Alençon.

1 volume in-16 3.00
